Grimaces

Un détenu obtient une indemnisation de 50 000 F

BOURSE DE PARIS

Nouvelle baisse

Visiter l'Europe de l'Est à bord du « Ceausescu-Express »

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

7, rue des Italiens, 75427 Paris Cedex 09

QUARANTE-SEPTIÈME ANNÉE — N° 14069 — 4,50 F

SAMEDI 21 AVRIL 1990

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY — DIRECTEUR : ANDRÉ FONTAINE

Nicaragua : la paix au forceps

POUR la première fois en neuf ans de guerre civile, le rétablissement de la paix semble enfin possible au Nicaragua : jeudi 19 avril, un cessez-le-feu *« définitif »* est entré en vigueur entre l'armée sandiniste et les guérilleros de la Contra. Simultanément, les représentants de Mme Violeta Chamorro, qui dirigera le pays à partir de mercredi prochain, sont convenus avec les insurgés d'un plan de « démobilisation » étalé entre le 25 avril et le 10 juin.

Sur le papier, donc, tout est en ordre. Comme si un double paraphe au bas d'un document de treize pages suffisait à effacer d'un seul coup plus de 30 000 morts, et des années de haine et de querelles fratricides téléguidées souvent par le caprice politique des grandes puissances. Et, à y regarder de plus près, cette paix inespérée, *codifiée avec la minutie « préventive »* d'un contrat de mariage forcé, paraît bien fragile.

L'EMPRESSEMENT du secrétaire général des Nations unies, M. Perez de Cuellar, à demander dès jeudi soir au Conseil de sécurité l'envoi de nouveaux *« casques bleus »* pour veiller au respect des accords de Managua n'avait d'égal que celui du président américain George Bush à décréter presque à la même heure la levée de l'embargo commercial qui « punissait » depuis 1985 le régime sandiniste. A l'évidence impliquée, de plan de paix en sommet régional, la communauté internationale – et les Etats-Unis en premier lieu, qui voient là une occasion de restaurer dans leur ancienne « arrière-cour » un prestige terni par l'aventure panaméenne de décembre dernier – tente d'accoucher au forceps ce fragile espoir de paix né, enfin, au Nicaragua.

NON sans arrière-pensées de la part d'une Maison Blanche qui, défaitiste avant l'élection du 25 février, a reçu comme un cadeau empoisonné la défaite des sandinistes. Tenue d'aider à la reconstruction économique du pays, elle se doit aussi, en réponse au « fair play » – fût-il forcé – de M. Ortega, d'obtenir des insurgés de la Contra, ceux qu'elle appelait les « combattants de la liberté », qu'ils *s'engagent à présent* dans la lutte pour la démocratie. Et cette paix véritable sera moins facile à établir. « Lâchée » militairement par le Congrès en 1988, la Contra a pris du champ par rapport à son ancien parrain américain. D'autant que c'est à elle, finalement que M. Ortega a fait *le plus beau cadeau.*

En effet, plus les sandinistes s'obstinent à faire pression sur le futur gouvernement Chamorro pour instaurer en sous-main une « cohabitation » politique, et plus ils refusent toute idée de « démantèlement militaire parallèle » ainsi que le voulait la Contra, plus les anciens rebelles se voient, en quelque sorte, promus « garants de la volonté populaire ». Première épreuve pour cette paix armée, le 25 avril, jour de la passation « définitive » du pouvoir, qui précédera de plus d'un mois le désarmement « définitif » de la Contra...

Lire page 6 l'article de Bertrand de La Grange

M 0147 - 421 0 - 4,50 F

La rencontre entre M. Mitterrand et M. Bush en Floride

L'avenir de l'OTAN sera défini lors d'un sommet en 1990

M. Mitterrand est rentré à Paris, vendredi matin 20 avril, au lendemain de sa rencontre avec M. Bush à Key-Largo, en Floride. Au cours de ses conversations jeudi avec le chef de la Maison Blanche, consacrées à l'avenir de l'Europe et aux relations transatlantiques, le chef de l'Etat français a proposé, après les Américains, la tenue « avant la fin de l'année », d'un sommet de l'OTAN, lors duquel sera défini l'avenir de l'organisation. A propos de la Lituanie, MM. Bush et Mitterrand ont semblé réticents à réagir aux mesures d'embargo énergétiques prises par Moscou (lire page 3).

KEY-LARGO (Floride)

de nos envoyés spéciaux

« Rien d'essentiel ne nous sépare. » L'expression est de M. Mitterrand, mais M. Bush a abondé dans le même sens. A l'ombre d'un parachute étrangement tendu entre des palmiers, les deux présidents ont insisté devant la presse sur leurs points d'accord, y compris l'avenir de l'OTAN, qui passait pour une pomme de discorde. Ils ont aussi paru partager le même embarras à propos de la Lituanie, le même manque d'*empressement* à *réagir* aux actions de Moscou. On a surtout parlé de l'OTAN, et cette fois, insiste-t-on du côté français, on est vraiment entré dans le vif du sujet, ce qui n'avait pas été le cas lors de la dernière rencontre, à Saint-Martin.

JAN KRAUZE et CLAIRE TRÉAN

Lire la suite page 5

Les manifestations islamistes en Algérie



Lire page 6 l'article de GEORGES MARION

Le blanchiment de l'argent de la drogue

Quinze pays envisagent de limiter le secret bancaire

Le secret bancaire devrait être levé par les institutions financières, dès qu'elles suspectent la provenance des fonds. Telle est la principale proposition des experts internationaux du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux, dont le rapport, approuvé par quinze pays, a été rendu public par M. Bérégovoy. Le ministre de l'économie et des finances assure que la France suivra « intégralement » ces recommandations.

Les experts du GAFI estiment à 700 milliards de francs le chiffre d'affaires annuel de la vente de cocaïne, d'héroïne et de cannabis aux Etats-Unis et en Europe : plus de la moitié du budget de la France. En jouant des failles du système financier international, les trafiquants tireraient de ces sommes un bénéfice de plus 1,3 million par... minute ! Tel est l'enjeu des mesures préconisées par le GAFI, créé en juillet 1989 à Paris. *« La coopération internationale, dans la lutte contre les stupéfiants, doit s'exercer dans le respect de la souveraineté nationale »*, a cependant déclaré, jeudi 19 avril, le président du Mexique, M. Salinas de Gortari, en inaugurant la première conférence antidrogue des Amériques, à Ixtapa (Mexique).

Lire page 12 - section B les articles de ROBERT BELLERET et d'ERICH INCIYAN

Jean-Paul II en Tchécoslovaquie

Le pape rend visite à une Eglise qui fut l'une des plus persécutées en Europe de l'Est

Invité par M. Vaclav Havel, président de la République, et par le cardinal Tomasek, primat, le pape doit se rendre pour la première fois, samedi 21 et dimanche 22 avril, en Tchécoslovaquie. Prague et le Saint-Siège ont renoué, le 19 avril, leurs relations diplomatiques, rompues en 1948.

« Saint Père, n'oublie pas tes enfants tchèques », clamaient de modestes banderoles en juin 1979 en Pologne, quand, élu depuis moins d'un an, Jean-Paul II revint pour la première fois dans son pays natal. 1979, c'était encore le trou noir pour les catholiques de Tchécoslovaquie. Leur pays menait la politique la plus antireligieuse de tout le bloc socialiste. L'hiver de la « normalisation » n'en finissait pas, et les dissidents catholiques étaient désavoués par une hiérarchie réduite – après avoir été décimée – à multiplier les compromis avec le régime.

Les rares prêtres résistants avaient pris le chemin de la clandestinité, laissant le terrain au clergé « collaborateur » de Pacem in terris (1). L'Ostpolitik de Paul VI se brisait régulièrement contre le veto de Prague, annulant toute tentative de reconstitution d'une hiérarchie catholique indépendante.

Il aura donc fallu onze ans à Jean-Paul II pour accomplir sa promesse et, passant de la Pologne à la Tchécoslovaquie, visiter le deuxième pays de l'Europe de l'Est ex-communiste.

HENRI TINCQ

Lire la suite page 4

(1) Fondée en 1970, l'association cléricale Pacem in terris, soutenue par quelques évêques (comme Mgr Vrana, mais non par Mgr Tomasek), qui était devenue une agence de propagande pour le régime, a été dissoute dès le 7 décembre 1989.

A nos lecteurs

Un incident technique a retardé la fabrication du *Monde* daté 21 avril, et perturbé sa distribution. Nous prions nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser

« Sur le vif » et le sommaire complet se trouvent page 30 - section C

Un entretien avec le directeur de l'OMS

« Le sida, comme d'autres maladies, est de plus en plus fréquemment lié à la pauvreté », nous déclare le docteur Hiroshi Nakajima

Le docteur Hiroshi Nakajima, directeur général de l'Organisation mondiale de la santé, s'explique, dans un entretien qu'il a accordé au « Monde », sur les divergences qui ont pu l'opposer récemment au docteur Jonathan Mann, qui vient de démissionner de ses responsabilités à la tête du programme OMS de lutte contre le sida. Soulignant qu'aux alentours de l'an 2000 un million de personnes pourraient, chaque année, mourir du sida, le directeur général de l'OMS estime que la lutte contre cette maladie impose la lutte contre la pauvreté.

GENÈVE

de notre envoyé spécial

« Le docteur Jonathan Mann avait formulé de très vives critiques à votre endroit. Il déclarait, notamment, que votre action vis-à-vis du sida n'était pas à la hauteur des principes érigés par l'OMS. Que pouvez-vous répondre sur ce point ?

– Cette affaire est un peu plus complexe qu'on a pu la présenter dans les médias. Si je souhaitais faire plaisir à ces médias, trouver un large écho, j'adopterais sans doute l'approche qu'avait choisie le docteur Mann, c'est-à-dire une approche plus politique que médicale. Sur le fond, nous arrivons aux mêmes conclusions, même si, vis-à-vis des médias, les choses étaient différentes.

» Pour moi, comme pour la plupart des professionnels de santé, les personnes infectées par le virus du sida sont des personnes *normales, au même titre* que celles qui peuvent être victimes d'une parasitose intestinale ou porteuses d'un petit foyer tuberculeux inactif. Je veux dire par là que les séropositifs ne doivent pas faire l'objet de discrimination, encore que ce mot donne ici une connotation négative. En disant qu'il ne faut pas de discrimination touchant les séropositifs, qu'il ne faut pas stigmatiser leur conduite, on établit déjà une classification spéciale pour les séropositifs.

» C'est pourquoi, pour ma part, j'essaie d'éviter de trop avoir recours à ces termes. Pour moi, une personne contaminée ou malade du sida ne doit pas être considérée différemment des personnes victimes d'autres maladies infectieuses. Mais, avec le sida et avec le virus à l'origine de cette maladie, il y a un autre aspect, plus politique.

Propos recueillis par JEAN-YVES NAU

Lire la suite page 9 - section B

SANS VISA

Promenade d'architecture à Glasgow

■ La table ■ Les jeux

pages 15 à 17 - section B

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 5 dr. ; Tunisie, 650 m. ; Allemagne, 2,10 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 2,25 $; Antilles/Réunion, 7,20 F ; Côte-d'Ivoire, 425 F CFA ; Danemark, 12 kr. ; Espagne, 160 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 80 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,40 fl. ; Portugal, 140 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,60 f. ; USA (NY), 1,75 $; USA (others), 2 $.

DÉBATS

Proche-Orient

Une paix libanaise pour le Liban

par Amine Gemayel

DEPUIS quinze ans, la « *guerre du Liban* » ne cesse de faire couler du sang, des pleurs et... de l'encre. Tous les jours, elle apporte au peuple libanais son lot de malheurs et de deuils. Pas une famille qui n'ait été touchée par la guerre ; pas une région qui n'ait été atteinte par les bombardements, les voitures piégées et la folie meurtrière. Pas un pouce du territoire qui n'ait fait l'objet d'âpres luttes.

Aux centaines de milliers de morts, de blessés et de handicapés, à la destruction systématique de l'infrastructure économique et sociale du pays sont venus s'ajouter des heurts fratricides qui achèvent de dessiner le tableau hallucinant d'un pays désarticulé. Les récents combats interchiites ou interchrétiens ont rendu encore plus complexe la perception du « *conflit du Liban* ». En mettant en lumière la dimension intracommunautaire des luttes dans lesquelles n'est impliquée, en apparence, aucune force extérieure, ces récents développements ont pu, encore plus, pour un regard extérieur pressé, confirmer le sombre diagnostic d'une guerre interminable, confuse et sans direction.

Pourtant, en dépit des apparences, il y a dans la « *guerre du Liban* » plus qu'une guerre entre Libanais. Le contentieux libanais, celui qui porte sur l'évolution du régime politique du pays, n'est que l'une des causes, et peut-être la moindre, des affrontements qui déchirent le Liban.

Contrairement à ce que pourrait croire une opinion publique internationale perturbée dans ses orientations et ses convictions, ayant perdu les repères classiques qui l'aidaient jadis à « *s'y retrouver* » dans ce dédale, ce ne sont pas des Libanais qui s'affrontent sur des questions libanaises mais des citoyens que l'on a conduits à épouser des causes étrangères et à qui on a fait croire que se battre aujourd'hui au Liban, c'était se battre pour le Liban.

Le nœud du problème n'est pas libanais. Depuis des années maintenant, il tient essentiellement à la violation permanente de la souveraineté du Liban sur son territoire. Tous les protagonistes du Proche-Orient, puis ceux du conflit irako-iranien se sont opposés chez nous. Des guerres impossibles ou improbables ailleurs se sont déroulées sur notre sol. La démocratie libanaise, fragile et solitaire dans un environnement hostile, finit par basculer tout entière dans la guerre. Les lieux mêmes où se règlent démocratiquement les différends ont été d'abord profanés puis bientôt anéantis.

Dès 1969, au Caire...

Notre drame devait débuter ainsi : à l'occasion d'un premier assaut contre notre souveraineté. Là se trouve l'origine véritable de la « *guerre libanaise* » : en 1969 au Caire, lorsque les feddayins palestiniens, avec le concours musclé du monde arabe, arrachèrent à l'Etat libanais le « *droit* » de se servir du territoire national pour attaquer Israël et installer au Liban ce qu'il fut convenu d'appeler un véritable « *Fatahland* », contraire à nos intérêts et à notre sécurité.

Dès lors, la question dépassait bien évidemment le Liban lui-même. A lui seul, au sein d'un monde arabe dont les armées étaient défaites, il ne pouvait supporter le poids d'une confrontation avec Israël. C'est pourtant ce qu'on lui imposa de faire. On connaît la suite. Le 13 avril 1975, date à laquelle on fait commencer le conflit, n'est en réalité que l'une des péripéties d'une lutte déstabilisatrice de l'Etat libanais commencée bien avant. Ce jour-là, le combat pour notre souveraineté se prolongeait par les armes, mais le véritable « *choix* » des armes s'était fait en 1969.

Ensuite, notre territoire devait servir de champ de manœuvres à la guerre israélo-arabe. Par deux fois, Israël envahit le Liban où se trouvent les troupes syriennes, et la confrontation israélo-syrienne au Liban finira par faire du Liban son enjeu principal. Le plus grave, et en tout cas le plus alarmant, tient au fait qu'à l'occasion de ces guerres, les différentes parties en lutte tentèrent de nous imposer leurs solutions.

On sait comment Israël, par le biais du traité du 17 mai 1983, essayera d'obtenir des avantages stratégiques au Sud-Liban. Le traité, bien que cosigné par les Etats-Unis, sera mis en échec. Nous fûmes aussi confrontés à d'autres exigences, syriennes cette fois. De fait, le 28 décembre 1985, un accord signé à Damas par les milices libanaises prévoyait la « *solution* » du « *problème libanais* » en donnant à la Syrie des privilèges et des droits de regard substantiels. Je refusai l'accord et le dis au président Assad que je rencontrais à Damas au début 1986.

Israël et les accords de Taëf

Toutes ces propositions, lancinantes et insistantes, étaient en définitive les mêmes. A chaque fois, on nous faisait miroiter la fin de notre conflit, la solution de notre problème supposé être interne, au prix d'accords qui altéraient notre souveraineté. Pour un dirigeant libanais, le choix est dramatique, car le piège est ouvert : où est l'essentiel ? Accepter des tentatives de solutions susceptibles de mettre un terme à nos malheurs et à notre tragédie, mais en abandonnant notre souveraineté ? Ou défendre nos droits, ceux qui s'attachent à toute nation libre et démocratique, mais alors au risque de l'exode, des souffrances et de la mort ? Quel dirigeant libanais accepterait des solutions d'ententes qui entérinent des abandons de souveraineté ? C'est pourquoi, face à ce dilemme, à chaque fois que la paix se profilait à l'horizon, c'est en réalité la guerre qui était relancée.

En octobre 1989, le même drame se répète avec les accords de Taëf. Une fois encore, la restauration du Liban uni et indépendant, la mise en œuvre de réformes politiques sont suspendues à des conditions qui affectent gravement notre souveraineté et n'en assurent pas la restauration. En revanche, l'accord de Taëf sera excellent le jour où il obtiendra le retrait d'Israël de notre territoire.

A ce jour et sur ces points, il n'émet que des vœux pieux. Tant qu'Israël n'aura pas mis fin à son occupation du Sud-Liban, rien ne sera acquis pour nous, et l'accord de Taëf, ou tout autre accord, ne produira pas tous les effets positifs escomptés. Il fournira même le prétexte à d'autres armées, notamment à l'armée syrienne, et à d'autres groupes armés non libanais, pour rester au Liban.

En attendant, comme à chaque fois, la solution régionale esquissée sera muée en crise plus grave encore que les précédentes. Elle inflige aujourd'hui au pays des pertes considérables et emmure encore plus « *notre* » impasse. Pourquoi alors demander au Liban et aux Libanais de résoudre leur problème et celui des autres ? Pourquoi toute « *solution* » devrait recevoir l'aval des puissances régionales, internationales, ménager les intérêts des uns et des autres à l'extérieur du Liban : tout cela aux dépens du Liban et des Libanais.

Cette politique pourtant nous a toujours été proposée comme un tout indissociable, un « *package deal* » que nous devions accepter en bloc ou refuser, nous exposant, dans ce dernier cas, aux pires conséquences.

En définitive, on demandait à l'Etat libanais, exsangue, victime de la confrontation israélo-arabe et du drame palestinien, de remédier à la situation qui était la sienne sans toutefois toucher aux « *acquis* » de ceux qui s'étaient ingérés dans nos affaires.

Ainsi, l'une après l'autre, les tentatives de paix échouèrent. Ainsi, l'un après l'autre, les développements dramatiques de la situation au Moyen-Orient poussaient vers nos rivages, nos montagnes et nos plaines, des nuages sombres porteurs de toutes les violences. Alors on vit apparaître de nouvelles formes de terreur et de chantage. Ce fut au Liban que la pratique des enlèvements de ressortissants occidentaux prit son essor, enlèvements dont les libérations sont négociées partout, sauf au Liban, par tous, sauf par les Libanais. C'est du Liban ou vers lui qu'étaient détournés les avions. C'est au Liban que prospéra le grand marché de la drogue et des narcotiques, sur un territoire quadrillé par des armées étrangères.

A qui fait-on croire que tout ce qui arrive au Liban résulte d'une « *guerre civile* » ? Certainement pas aux Libanais à qui l'on tente d'imposer à l'extérieur et de l'extérieur des solutions en grande partie ou pour l'essentiel toutes faites. Ce n'est pas un effet du hasard si tous les documents importants qui étaient supposés régir notre destin national furent négociés ou signés au Caire en 1969, à Damas en 1975, à Kyriet Shmona en 1983, à Damas en 1985 ou à Taëf en 1989.

Canossa ou Massada ?

Quand prendra fin cette tendance à nous dire nos intérêts et à nous faire accepter ce qu'aucun pays au monde, soucieux de sa liberté et de sa souveraineté, ne saurait accepter ? Et lorsque les Libanais se rebellent ou refusent le sort qu'on leur fait, on s'étonne, en ce siècle d'émancipation des peuples et des droits de l'homme, de leur refus. A-t-on véritablement laissé aux Libanais d'autre choix qu'entre Canossa et Massada ?

Ce dont le Liban a le plus grand besoin aujourd'hui, c'est qu'on lui ménage une trêve, que l'on ne cherche plus à lui imposer des solutions dont tout ou partie lui échappe et surtout qu'on ne lui fasse plus porter la responsabilité de la paix des autres après l'avoir utilisé pour alimenter leur guerre. Lorsque les puissances, grandes et petites, qui se penchent sur le sort du Liban comprendront, enfin, qu'il n'est plus possible de faire payer au Liban le prix de la paix régionale ou d'accommodements entre Etats étrangers, ce jour-là, la situation au Liban sera, au moins, stabilisée. Quant à la paix, elle s'inaugurera par un renouvellement des concepts politiques libanais et une nouvelle stratégie pour le Liban !

D'abord, sur le plan interne, où la nécessité de faire évoluer notre loi fondamentale, nos institutions et tous les rouages de notre vie nationale devra s'inspirer des nouvelles données suscitées par l'évolution des quinze dernières années. Il nous faudra inventer un nouveau Liban en prenant en compte les changements politiques, psychologiques et démographiques, fruits d'une évolution violente.

Mais dans ce cadre resteront prioritaires la démocratie et la sauvegarde du pluralisme, la souveraineté de l'Etat, l'unité du Liban autant que sa solidarité avec le monde arabe.

Ni tuteurs ni parrains

Un accord entre Libanais, sans tuteurs ni parrains, devra fixer les contours d'une solution démocratique et de liberté dans laquelle toutes les chances seront à nouveau données au Liban. Cette libre entente est possible. Elle le fut en 1984, au cours de mon mandat, lorsque le gouvernement d'union nationale de feu le président Rachid Karame présenta à la Chambre des députés un programme de gouvernement élaboré exclusivement sur le sol libanais et par des Libanais exprimant véritablement leur volonté. Mais cette action au plan interne ne pourra aboutir si, sur le plan international, un effort considérable n'est pas déployé.

Pourquoi la communauté internationale, si efficace pour les questions namibienne, sud-africaine ou nicaraguayenne, ne pourrait-elle faire profiter le Liban de ces expertises nouvelles ? Pourquoi l'Organisation des nations unies ne jouerait-elle pas chez nous le rôle qu'elle est appelée à jouer de plus en plus aujourd'hui dans le règlement des conflits ? Il faudrait pour cela renforcer sa mission au Sud-Liban. Il faudrait pour cela donner à la FINUL les moyens d'une politique efficace de pacification de la région frontalière ainsi que du maintien de la sécurité tout le long de la frontière.

Il faudrait en outre élargir le champ d'action des forces onusiennes, qu'elles aident les Libanais à étendre leur autorité sur leur territoire. Les forces de paix pourraient superviser cette opération en intégrant en leur sein les éléments de plusieurs Etats dont, bien évidemment, des Etats arabes. L'ONU pourrait aussi garantir la tenue d'élections libres dans notre pays. Après tant d'années de guerre, il est indispensable qu'un recours aux électeurs ait enfin lieu et qu'une représentativité réelle puisse être assurée par la Chambre des députés. La reconstitution des lieux du débat est indispensable pour substituer la parole aux armes.

Alors les Libanais se retrouveront entre eux. Ils renoueront avec leurs traditions de convivialité et de démocratie et contribueront, je n'en doute pas, à une paix juste et durable dans la région. La paix au Liban sera ce jour-là libanaise. A condition évidemment que la sécurité de l'environnement le permette. C'est-à-dire à condition que le monde aide un pays qui n'avait à offrir que sa démocratie et à qui on a imposé la barbarie.

▶ Amine Gemayel a été président de la République libanaise de septembre 1982 à septembre 1988.

Algérie

Hier et aujourd'hui

par Jacques Roseau

NOUS sommes tout à fait d'accord avec la conclusion de l'excellente analyse d'André Fontaine, « L'Algérie entre le voile et la parabole », parue dans *le Monde* du 5 avril.

Nous nous permettons de rappeler à cette occasion que notre organisation a résolument pris position en faveur d'un juste et digne rapprochement entre l'Algérie et la France depuis l'arrivée du président Chadli Bendjedid au pouvoir. Nous n'avons cessé de plaider cette cause, estimant que toute attitude de rejet et de racisme ne pouvait être que criminelle, car, au-delà de la morale la plus élémentaire, ce type de comportement absurde ne peut qu'écœurer les Algériens en général et les travailleurs immigrés en particulier, et les pousser dans les bras de l'intégrisme islamique. C'est aussi la raison pour laquelle nous souhaitons que le délicat problème de l'immigration soit traité intelligemment, pour conjurer toute hypothèse d'affrontement.

Nous pensons aussi que tout doit être entrepris pour que l'Algérie relance son économie, d'une part pour donner aux Algériens leur pain quotidien, voire inverser le flux migratoire, d'autre part pour rétablir certains équilibres socioculturels et exorciser les démons d'un intégrisme grandissant.

André Fontaine se veut rassurant quant aux risques courus par l'Algérie d'être emportée par une vague intégriste. « *Puisse Allah l'entendre !* » Toutes les informations recueillies par nos compatriotes pieds-noirs en relations étroites avec des amis Algériens nous laissent, hélas ! craindre que l'islamisme intégriste ne soit en train d'étendre irréversiblement un immense voile noir sur l'Algérie.

En analysant minutieusement les phénomènes actuels et les comportements psychologiques de l'immense majorité des Algériens, tout observateur sera frappé par les multiples analogies avec la période des années 50.

De même qu'à cette époque l'administration française fut incapable d'apporter une réponse concrète à l'attente des masses musulmanes, de même aujourd'hui le FLN et les autorités algériennes ne semblent plus avoir de prise sur le développement des événements socio-économiques et culturels qui sous-tendent la montée de l'intégrisme, comme si l'Algérie indépendante devait être fatalement condamnée demain, avec le triomphe des intégristes, à une tragédie aussi absurde que le fut hier l'Algérie française, avec le déclenchement de la lutte armée par les nationalistes.

Graves effets pervers

Mais, si tel devait être le cas, il n'est pas besoin d'être grand clerc pour prédire les graves effets pervers d'une telle révolution, non seulement pour les populations algériennes, mais aussi pour la France, sur le plan économique et démographique, avec un exode considérable (qui a déjà un peu commencé d'ailleurs, depuis très exactement octobre 1988, à la suite de la fermeture du lycée Descartes d'Alger et des manifestations d'octobre 1988, nous savons qu'environ 3 000 Algériens se sont depuis installés en France !), ainsi que sur le plan politique : un ayatollah au GG, c'est bien sûr Le Pen au sommet.

▶ Jacques Roseau est porte-parole du RECOURS (Rassemblement et coordination unitaire des rapatriés et spoliés) et président de l'Association culturelle pour la mémoire des Français d'outre-mer.

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10

Edité par la SARL *le Monde*

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
Mme Geneviève Beuve-Méry,
M. André Fontaine, *gérant*.

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 42-47-99-61.

Le Monde

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant : André Fontaine, directeur de la publication

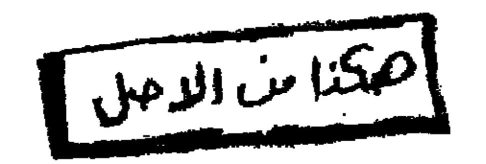
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982), André Laurens (1982-1985)

Administrateur général : Bernard Wouts

Directeur de la rédaction : Daniel Vernet
Rédacteur en chef : Bruno Frappat

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télécopieur : (1) 45-23-06-81 ; Telex 650572 F MONDPAR

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY, 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 49-60-30-00
Télécopieur : (1) 49-60-30-10 ; Telex 261311 F MONDSIR



ÉTRANGER

URSS : le blocus économique de la Lituanie

Le gouvernement de Vilnius lance un appel dramatique pour des économies d'énergie

La Lituanie s'est retrouvée pratiquement privée d'énergie jeudi 19 avril à la suite de la coupure totale par Moscou des livraisons de pétrole et de la réduction de 85% des livraisons de gaz. Un porte-parole du gouvernement lituanien a annoncé la nouvelle sur les ondes de Radio Vilnius en lançant un appel dramatique à l'économie des ressources.

Vendredi, le directeur du secrétariat du parlement lituanien a démenti des informations de la chaîne de télévision britannique BBC-1, selon lesquelles la Lituanie avait l'intention de proposer à Moscou de suspendre sa déclaration d'indépendance pour une durée de deux ans. De son côté, le président lituanien, M. Vytautas Landsbergis a affirmé jeudi sur Antenne 2 que la Lituanie pouvait *« tenir cent ans sans gaz et sans pétrole »*.

Il a par ailleurs indiqué sur CNN que l'embargo de Moscou pourrait être cassé par la mise en place d'un relais maritime avec l'étranger.

Le Premier ministre lituanien, Mme Kazimiera Prunskiene, en visite en Norvège, a indiqué jeudi qu'elle allait discuter de l'éventuelle fourniture de pétrole norvégien à la Lituanie, sans toutefois aborder directement la question lors de ses entretiens avec le Premier ministre conservateur norvégien, M. Jan Syse.

Ce dernier, qui avait déclaré auparavant que les *demandes de gaz et de pétrole devaient être* adressées aux compagnies pétrolières et non au gouvernement norvégien, a dit à l'issue de la rencontre que *« la Norvège n'avait jamais utilisé son pétrole à des fins politiques. »*

Mme Prunskiene devait se rendre vendredi à Stavanger (sud de la Norvège) où se trouve le siège de la compagnie norvégienne d'hydrocarbures Statoil. Cette compagnie a déjà indiqué qu'elle était disposée à livrer du pétrole à la Lituanie, mais aux conditions du marché et contre paiement en devises fortes.

Mme Prunskiene et M. Saudargars sont attendus samedi au Danemark, nous indique notre correspondante à Copenhague.

La délégation lituanienne doit y rencontrer le ministre danois des affaires étrangères, M. Ellemann-Jensen, qui a insisté pour que la question lituanienne soit inscrite à l'ordre du jour du sommet des Douze à Dublin, le 28 avril.

Un compromis reste possible avec Moscou

MOSCOU

de notre correspondant

De toutes les raisons qui ont conduit les dirigeants lituaniens à vouloir créer le fait accompli de leur déclaration d'indépendance, la plus déterminante aura été la peur. Comme tant d'autres *de leurs ex-compatriotes soviétiques*, ils craignent en effet que la pérestroïka ne dure pas, qu'une forme ou une autre de dictature succède à l'actuelle période de démocratisation *et considèrent* donc qu'il faut agir avant qu'il ne soit trop tard – filer avant que la porte se referme.

Jouent aussi plus ou moins consciemment, un désir de venger leurs pères et une volonté de rappeler à l'URSS qu'elle non plus n'avait rien négocié du tout, sauf avec Hitler, avant de s'annexer la Lituanie. Il y a du coup de pied dans l'âne dans cette hâte ruminée cinquante ans. Mais à oublier la peur, on ne pourrait rien comprendre à l'attitude d'hommes qui ont préféré les risques d'un défi aux certitudes d'un processus politique.

Car leur indépendance, les Lituaniens l'avaient virtuellement gagnée bien avant de la proclamer, puisqu'aucune des conditions posées par la nouvelle loi soviétique sur les modalités de sécession des Républiques ne constituait un obstacle à leur sortie de l'URSS. Ils pouvaient *organiser le référendum* demandé par cette loi et, sans l'ombre d'un doute, dégager la majorité requise des deux tiers des inscrits. Ils pouvaient ensuite, rapport de force aidant, faire limiter à l'extrême la période de cinq ans maximum prévue pour la conclusion d'un accord de séparation. Ils pouvaient, en bref, sortir de l'URSS en deux ou trois ans, mais à la condition bien sûr, que le pouvoir ne change pas entre temps de mains à Moscou ou qu'on y change pas, à tout le moins, de politique. Ce risque là, personne ne pouvait garantir aux Lithuaniens qu'ils ne le couraient pas. Et le paradoxe de la situation est qu'à ne pas vouloir l'assumer, ils l'ont considérablement accru.

Ce que cinq ans de perestroïka n'avaient pas réussi à susciter l'a été en cinq semaines de proclamation d'indépendance lithuanienne. Pour la première fois, M. Gorbatchev se trouve confronté à une alliance politique en bonne et due forme, et puissante – celle d'une large partie de l'armée de l'appareil *conservateur et d'une part* importante de ces vingt millions de Russes installés dans les Républiques périphériques, chaudes au Sud, riches au Nord, et qu'ils n'ont aucune envie de quitter. Parmi ces *« pieds-rouges »*, on compte beaucoup de militaires et de bureaucrates de l'Etat-Parti soviétique. Les uns sont menacés par la réduction de leurs effectifs. Les autres, par la décentralisation de l'appareil d'Etat et le recul du rôle du parti. Entre-eux, la précipitation s'est faite d'elle-même. Les premiers bombardent M. Gorbatchev de rapports sur les possibilités de rétablir l'ordre en *quelques heures et la « colère »* des troupes devant l'*« inaction »* du pouvoir. Les seconds ont obtenu du bureau politique un appel de sinistre mémoire à purger le parti de ses réformateurs les plus radicaux. Investi de larges pouvoirs, le président soviétique est sommé d'en user au nom de son devoir constitutionnel de défense de l'union.

La peur des lituaniens en à ainsi fait naitre une autre – celle qu'a désormais M. Gorbatchev d'être dépassé, et le problème est maintenant de savoir si l'engrenage est réversible et le compromis toujours possible. Au delà des apparences, la réponse est *« oui »*. Car si aucune des deux parties ne peut, comme l'écrivaient jeudi soir les *Izvestia*. Avoir l'espoir *de gagner*, toutes deux sont en danger de perdre.

Cela est si vrai que des deux côtés de très importants pas ont *déjà été faits*. D'abord, Moscou ne demande plus l'abrogation, mais seulement la *« suspension »* de la proclamation d'indépendance, mais on y a opéré aussi, à la faveur de l'actuelle épreuve de force, un glissement capital. Ce sur quoi, on a fait porter l'ultimatum et la suspension n'est en effet pas la proclamation d'indépendance. Ce sont les lois et résolutions adoptées à Vilnius sur les biens soviétiques en territoire Lituanien, l'instauration d'une carte d'identité l'intransigeance. Ainsi le représentant permanent de la Lituanie à Moscou, M. Bickauskas, est maintenant devenu, selon les *Izvestia*, le premier officiel lituanien à avoir proposé de *« suspendre (...) la réalisation de l'acte de rétablissement de l'indépendance »*.

Les dirigeants de Léttonie et d'Estonie reçus par M. Gorbatchev

Tandis que M. Bush faisait part, jeudi, de sa *« réticence »* à compromettre le dialogue soviéto-américain en raison de la Lituanie, tandis que Mme Prunskenie se faisait expliquer, le même jour à Oslo, qu'il y avait peu d'espoir que le pétrole norvégien supplée le soviétique, les choses bougent. Le mouvement est lent, presque imperceptible, mais assez profond pourtant pour que M. Gorbatchev ait successivement reçu, jeudi, les dirigeants de l'Estonie et de la Lettonie pour évoquer l'évolution des statuts de ces deux autres Républiques baltes.

Sur le fond il ne leur a rien dit de nouveau, puisqu'il a répété aux premiers qu'ils devaient revenir sur leur décision d'instaurer une période de *« transition »* vers l'indépendance et mis en garde *les seconds* contre une proclamation d'indépendance unilatérale. Mais avec les Estoniens comme avec les Lettons, le président soviétique a, pour la première fois, directement évoqué la possibilité de voir leurs Républiques sortir de l'URSS, ou établir avec elles un lien confédéral et non plus fédéral.

Pour une première fois, M. Gorbatchev, a ainsi personnellement donné crédit à l'idée que la loi débouche réellement sur des processus d'indépendance ou permette une modification radicale de la structure de l'union. C'était, bien sûr, une manière d'appeler Estoniens et Lettons à respecter cette loi mais une manière aussi de passer de la théorie à la pratique et de préparer d'éventuelles discussions sur son application en Lituanie.

Dans le pointillé de compromis qui se dessine à travers paroxysmes, sous-entendus et messages codés, il ne manque en fait plus aujourd'hui qu'un élément vraiment fondamental – celui qui permettrait de vaincre cette peur première des Lituaniens qu'est le temps. Il faudrait aujourd'hui que le Kremlin puisse garantir aux Lituaniens que la transition vers la réalisation concrète de leur indépendance ne durerait pas cinq ans.

La formule est difficile à trouver, mais après tout, la loi n'interdit pas au gouvernement soviétique de s'engager à mener à bien les négociations dans un délai plus court. Ce compromis là n'est pas impossible. Il est même si nécessaire que, poisson pilote de la future négociation, le chef adjoint du département idéologique du comité central, M. Alexandre Lebedev, déclarait jeudi soir à la BBC qu'il ne faisait *« pas de doute »* que la Lituanie serait un jour indépendante et que le délai de cinq ans était *« négociable »*.

Pour M. Gorbatchev comme pour M. Landsbergis, reste seulement, *à le négocier – dos au* muret, chaque heure, à la merci d'un dérapage ou d'une provocation.

BERNARD GUETTA

Les Républiques soviétiques et l'Etat-nation

Malgré les percées effectuées sur le plan des institutions et des relations extérieures M. Gorbatchev a enregistré deux graves échecs concernant l'économie et le problème des nationalités.

En cinq années, s'il a fait faire à l'URSS des pas de géant sur le plan des institutions, des libertés, de la démocratisation – pour ne rien dire des percées réalisées dans les relations extérieures – Mikhaïl Gorbatchev a enregistré deux échecs patents.

La situation économique, d'abord, est pire qu'elle ne l'était au début des années 80 et l'on en est toujours *à échafauder des* plans, chaque fois plus audacieux, qui font penser à des recettes miracles mais qui jusqu'à présent n'ont guère réussi qu'à désorganiser un peu plus un système poussif sans même parvenir à réduire un gaspillage dont l'élimination suffirait à elle seule à soulager les finances de l'Etat et à faire faire un bond sans précédent au niveau de vie des Soviétiques.

Admettons que sur ce terrain M. Gorbatchev et ses amis étaient à l'origine mal informés, que toute une « culture » de l'économie de *marché leur restait* à acquérir et que diverses expériences typiquement volontaristes se sont heurtées à des réalités très concrètes qu'il était difficile de marier du jour au lendemain à des méthodes de gestion entièrement nouvelles. Sans parler, dans cet ordre d'idée, du bétonnage bureaucratique, on citera l'exemple attristant des résistances auxquelles se heurtent toujours les tentatives de privatisation – relative – de l'agriculture.

Le second échec a été le traitement du problème des nationalités. La Lituanie est à cet égard le point de tension aujourd'hui le plus aigu mais ce n'est pas là que l'incendie s'est d'abord déclaré ni surtout qu'il a été le plus meurtrier. Qu'on songe aux drames qui ont coûté depuis quatre ans des centaines de vies humaines de l'Asie centrale au Caucase et qui ont commencé au Kazakhstan dès le mois de décembre 1986.

Pour ne parler d'ailleurs que des pays baltes, la Lituanie est loin d'avoir été dès l'origine en flèche dans ses revendications indépendantistes à l'égard de Moscou. Fin 1988 par exemple, alors que le Parlement d'Estonie (où l'on compte proportionnellement trois fois plus de Russes d'origine qu'en Lituanie) s'arrogeait un droit de veto sur l'application des lois soviétiques sur le territoire de la République, celui de Vilnius évitait l'épreuve de force en décidant – ce qui était au moins plus diplomatique – que les mêmes lois n'entreraient en vigueur en Lituanie que si elles ne contredisaient pas la Constitution lituanienne ou lorsqu'elles auraient *« été confirmées par le Soviet local »*. Les rôles sont aujourd'hui inversés : le PC estonien se donne un délai de réflexion avant de se séparer du PC de l'Union soviétique alors que le parti lituanien a déjà franchi ce pas et que la République elle-même se déclare indépendante. Et à partir de cette proclamation, le 11 mars, M. Gorbatchev se trouve confronté tant à un défi dans ses toutes neuves fonctions présidentielles qu'à une escalade dans une crise dont il apparaît de plus en plus qu'il la contrôle mal ou pas du tout.

Décalage grandissant

L'étrange, dans cette affaire, est qu'il s'agit d'un problème proprement politique, du genre de ceux où, *lorsqu'il s'agit par exemple de* l'Etat ou du parti, M. Gorbatchev a jusqu'à présent donné l'impression d'exceller à anticiper les affrontements, préparer des compromis tout à son avantage, gagner du temps au moins pour éviter les épreuves de force. Ne noircissons pas d'ailleurs à l'excès la situation : après tout, les pays baltes n'ont, jusqu'ici en tous cas, pas connu le genre de pogromes interethniques qui ont pu expliquer – Washington même a bien voulu l'admettre – les méthodes musclées de rétablissement de l'ordre employées à Bakou.

De multiples raisons expliquent sans doute l'incapacité du président soviétique à désamorcer une crise lituanienne qui risque d'inaugurer, sous cette forme, une très longue série. La première est précisément qu'il n'a pas les mains libres pour traiter un problème qui affecte les structures mêmes de l'Union, dans lequel une attitude trop conciliante risque d'aiguiser d'autres appétits, bref d'aboutir à la désintégration de l'Empire.

C'est possible, mais tous les signes ne vont pas dans ce sens. A Moscou, M. Ligatchev, qui ne passe pas pour un libéral, ne cesse de répéter que ce n'est pas avec des chars qu'on résoudra la crise lituanienne.

L'autre hypothèse est qu'un décalage de plus en plus marqué apparaît entre la manière dont la reconnaissance du fait national est envisagée par *M.* Gorbatchev et ses proches – des hommes comme M. Iakovlev ou M. Chevardnadze par exemple – d'une part, et dans les différentes Républiques d'URSS d'autre part. En bref, la question est de savoir quelles chances on donne, pour l'avenir, à l'idée d'« Etat-nation », par rapport à des groupements d'Etats impliquant d'inévitables et nécessaires *délégations, voire renoncements* partiels et progressifs de souveraineté.

Question moins théorique qu'il n'y paraît car elle est couramment posée en URSS même par ce qu'il convient d'appeler des personnalités « progressistes » et qui hésitent à se prononcer entre un Landsbergis et un Gorbatchev. Ce dernier est certainement le premier chef de *l'Etat soviétique à avoir commencé* à parler en termes de groupements internationaux – autrement, bien sûr, que dominés par l'autorité absolue du Kremlin et du PC soviétique, type pacte de Varsovie ou COMECOM. Il est, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, attiré par la construction d'une Europe où l'important serait moins les frontières que ce qu'elles séparent.

C'est l'idée qui inspire ce projet de « maison commune européenne » où cohabiteraient, au-delà des Etats, des peuples que rapprochent leur histoire, leurs cultures, d'évidents intérêts économiques communs et mêmes ces « valeurs universelles » dont on commence – en enterrant les dogmes du marxisme-léninisme – à *parler désormais à Moscou*. D'une certaine manière, le modèle de la Communauté européenne fait école.

Dans une telle perspective, l'émergence de fédérations, ou au moins de confédérations régionales, composées de nations vouées à des destins voisins sinon communs, fait progressivement son chemin, à Prague, à Budapest aussi bien qu'à Paris – sinon encore dans la Grande-Bretagne de Mme Thatcher.

Vers la réunion d'Helsinki II ?

Il va de soi que la prochaine configuration du paysage politique européen dépend pour beaucoup d'une Allemagne unifiée à laquelle il appartiendra de décider si elle veut respecter les engagements pris par sa partie occidentale envers la CEE, se joindre à tel ou tel autre groupement d'Etats – une Mittel *europa qu'elle dominerait de sa* puissance ? – ou faire, neutre, cavalier seul.

Pour s'en tenir à l'URSS – mais tout est lié – le phénomène frappant à l'heure actuelle est que chaque nationalisme, des pays baltes au Caucase, va littéralement à contre-courant de cette tendance occidentale au dépassement de l'Etat nation . Une telle réaction s'explique parfaitement pour des peuples qui, intégrés par la force dans un ensemble stalinien, ne peuvent avoir pour ambition que de retrouver, dans l'indépendance, l'identité, *la liberté dont ils ont été privés* pendant des décennies.

La question est de savoir si, dans le strict respect des droits de l'homme, une harmonisation pourrait s'accomplir entre cette explosion des nationalismes à l'Est et les voies qui s'ouvrent, à l'Ouest, vers des formes de coopération de plus en plus étroites entre Etats. Il faudra *certes beaucoup d'imagination* pour y répondre. Mais est-il trop tôt pour y penser et le sujet ne pourrait-il inspirer certaines des discussions qui devraient préparer – si le rendez-vous est tenu – la réunion d'Helsinki II ?

ALAIN JACOB

Embarras et prudence franco-américains

KEY-LARGO *(Floride)*

de nos envoyés spéciaux

A propos de la Lituanie, MM. Bush et Mitterrand, lors de leur rencontre de Key Largo, se *sont appliqués à faire preuve de* bonne volonté, mais ils paraissent toujours aussi réticents à passer à l'acte. Pressé de dire combien de temps il continuerait à *« étudier les réponses appropriées »* aux méthodes de coercition de Moscou, M. Bush a répondu benoîtement : *« Je ne peux pas vous dire comment les Etats-Unis pourraient faire quelque chose »*. Il a ajouté que *« si étrange que cela puisse paraître, Washington ne savait toujours pas si les Soviétiques avaient réellement réduit leurs livraisons de gaz et de pétrole aux Lituaniens. »* M. Bush a justifié sa « réticence » à réagir en expliquant clairement qu'il ne s'agissait pas seulement de la Lituanie, mais du contrôle des armements ou des progrès de la démocratie en Europe.

Les Américains estiment apparemment que toute attitude un peu trop ferme de leur part suffirait à remettre subitement en question les précieux acquis *de ces derniers mois. La veille*, le secrétaire d'Etat M. Baker avait été plus net encore : *« Notre politique à l'égard de l'URSS*, avait-il déclaré, *est élaborée en fonction de nos intérêts. »* Manière de voir qui réduit à peu de choses les intérêts des Lituaniens.

Cela dit, M. Bush a souligné que Washington restait en contact avec Moscou à ce sujet, que M. Gorbatchev savait très bien qu'il y avait des limites à ne pas franchir, et que *« tout malentendu »* à ce propos était exclu. M. Mitterrand, lui, a évoqué plus brièvement l'affaire lituanienne en insistant sur le *« sang-froid »* nécessaire à ce stade et en appelant Moscou et Vilnius à débattre de leurs intérêts particuliers, sans oublier *« leurs intérêts généraux »*, c'est-à-dire ceux *« de la paix »*. Le président français a fait part de son intention d'aider à l'ouverture d'un dialogue entre les deux parties, mais sans beaucoup préciser sa pensée. Toutes les initiatives, qu'elles soient le fait de la CEE ou des alliés occidentaux dans leur ensemble *« doivent être complémentaires et aucune ne sera récusée »*, a-t-il seulement indiqué, ajoutant : *« La France est prête à agir en son nom propre. »*

J. K. ET C. T.

EUROPE

POLOGNE : le congrès de Gdansk

Les délégués de Solidarité s'interrogent sur le rôle politique ou syndical du mouvement

Le deuxième congrès de Solidarité s'est ouvert jeudi 19 avril à Gdansk, ville-symbole des luttes du premier syndicat libre du monde communiste. Selon M. Lech Walesa, ce congrès «ferme le chapitre de la clandestinité et de l'activité provisoire» du mouvement.

GDANSK

de notre envoyée spéciale

S'il fallait un symbole pour illustrer le chemin parcouru par Solidarité entre son premier congrès en 1981 et le second qui s'est ouvert jeudi 19 avril à Gdansk, c'est un député lituanien qui l'a fourni. Venu de Vilnius, *«l'endroit où la lutte pour la liberté continue»*, pour demander l'aide de la Pologne, *«le pays, qui a réussi à briser le communisme»*, M. Szeslaw Okynczy a été l'orateur le plus ovationné de cette première journée de Congrès.

Son discours, simple et émouvant, au moment où l'étau se resserre sur la Lituanie, est allé droit au coeur des délégués de Solidarité auxquels il a remis en mémoire l'appel *«aux travailleurs d'Europe centrale et des nations de l'Union Soviétique»*, lancé par le premier congrès de 1981 et qui avait déchaîné la propagande communiste de l'époque. *«Merci, vous nous avez donné l'espoir*, s'est écrié l'émissaire du président Landsbergis. *Aujourd'hui, «leurs» chars sont dans les rues de Vilnius. «Ils» tentent de nous mettre la camisole de force des sanctions économiques. Mais Solidarité a montré qu'on ne peut pas supprimer la liberté»*.

Neuf ans après, Solidarité est donc maintenant le grand frère auquel on vient demander de l'aide. Le premier syndicat libre du monde communiste, né en pleine ère brejnévienne, dissous par la force de la loi martiale, contraint à plusieurs années de clandestinité, est aujourd'hui au pouvoir en Pologne où il invite les représentants des syndicats indépendants qui ont essaimé à leur tour dans cette partie de l'Europe.

Le même stade couvert d'Oliwia, qui fut le théâtre de débats fébriles et souvent chaotiques des dix-huit jours que dura en septembre et octobre 1981 le premier congrès, deux mois avant l'instauration de l'état de guerre par le général Jaruzelski, accueille ces jours-ci une manifestation toute différente.

Ce ne sont plus dix millions d'adhérents mais deux millions qui ont élu quatre cent quatre-vingt-sept délégués au lieu de neuf cents au premier congrès. Beaucoup plus ordonné, ce second congrès qui, selon l'expression de Lech Walesa, *«ferme le chapitre de la clandestinité et de l'activité provisoire»* du syndicat, ne durera pas plus de six jours, promet-on.

La population de Gdansk, qui en 1981, venait s'installer sur des chaises pliantes à l'extérieur pour écouter les débats retransmis par haut-parleurs, a aujourd'hui d'autres préoccupations: la vie est encore plus dure et les transports en commun viennent de se mettre en grève - pas à l'appel de Solidarité cette fois-ci - pour demander 60% d'augmentation salariale. Même la traditionnelle messe, qui a précédé jeudi matin l'ouverture des travaux, n'avait plus la charge émotionnelle des interminables offices des années de lutte.

Les amertumes de Lech Walesa

Il y avait jeudi, au premier rang de la cathédrale baroque, deux prie-dieu recouverts de velours cramoisi et d'or devant deux fauteuils spécialement installés pour l'occasion: l'un pour le président de Solidarité, Lech Walesa, l'autre pour le chef du gouvernement, Tadeusz Mazowiecki.

Cette image illustre aussi la nouvelle situation à Solidarité: Walesa n'est plus l'homme le plus populaire de Pologne, il a été largement dépassé dans les sondages par son ancien conseiller, qu'il a lui-même fait premier ministre l'été dernier. La cote de popularité de M. Mazowiecki atteignait en mars 85 points contre 56 pour Lech Walesa.

Cet état de chose, dit-on, inspirerait quelques amertumes à l'homme qui symbolise Solidarité aux yeux du monde et de la Pologne depuis dix ans; il s'est donc assigné, ces derniers temps, un rôle d'éperon, pressant le gouvernement d'agir plus vite et de manière plus radicale tout en faisant pression pour que le général Jaruzelski quitte la présidence de la République, laissant éventuellement le champ libre au leader de Solidarité.

Cette offensive a placé Lech Walesa dans une position délicate - une chose dont il est à vrai dire coutumier - au moment où il brigue un nouveau mandat à la présidence de Solidarité. Il devait s'en expliquer vendredi matin dans son rapport au Congrès, mais d'ores et déjà, le rôle de M. Walesa au sein du mouvement et dans la vie politique du pays, est devenu l'un des enjeux de ce Congrès. Un autre enjeu, qui devrait faire l'objet de débats animés pendant le week-end, est la nature de Solidarité : syndicat ou organisation politique?

La détermination de M. Mazowiecki

La première journée fut en tout cas celle de M. Mazowiecki, qui la marqua d'un superbe discours prononcé d'un ton ferme, sans notes, avec tous les accents de la persuasion, un mélange d'humilité et de détermination. Humilité lorsqu'il *«salue»* avec une émotion qui paraissait sincère, *ce Congrès au nom d'un gouvernement qui veut servir la cause d'une Pologne libre et indépendante». «Je suis ici parce que je suis l'un d'entre vous et je reste l'un d'entre vous. C'est la seule façon, pour moi, d'appréhender mon rôle»*, a-t-il ajouté avant de rendre hommage à tous ceux qui ont contribué à *«ce grand et beau chapitre de l'Histoire polonaise»*, qui se ferme avec le second congrès de Solidarité. Un hommage particulier a été alors habilement rendu à M. Walesa *«dont le nom restera lié à celui de Solidarité dans l'histoire de la Pologne»*.

Humilité et détermination ensuite lorsque le Premier ministre énumère les quatre grandes tâches que s'est fixées son gouvernement: programme de redressement économique dont il a souligné les aspects douloureux, élaboration d'une politique sociale, édification des fondements de la démocratie avec la réforme de l'administration locale et des structures de l'Etat, et enfin les tâches internationales de sécurité des frontières et de réconciliation avec les nations allemande et russe: *«il s'agit de la construction de l'Europe et du rôle de la Pologne dans cette Europe»*.

Sans cesse, M. Mazowiecki a insisté sur la nécessité de procéder, de façon *«méthodique et conséquente»*, répétant qu'il souhaite des élections législatives seulement au printemps 1991 et prenant position contre ceux qui demandent une accélération brutale. *«Le pluralisme politique et économique dont la Pologne a besoin*, a-t-il dit, *doit être construit sur des bases durables et non pas sur des sables mouvants. Ces structures doivent mûrir naturellement à travers une intensification maximale mais naturelle. Je suis conscient que, placé devant le choix entre la tentation de la démagogie et du populisme qui peuvent nous faire perdre la terre ferme et la perspective de poursuivre avec une détermination de faire les transformations, ce congrès choisira la seconde perspective. Ainsi, nous pourrons dire que nous avons gagné le combat pour la démocratie»*. On ne pouvait être plus clair et M. Mazowiecki fut chaleureusement applaudi.

SYLVIE KAUFFMANN

GRANDE-BRETAGNE

Le Parlement vote l'attribution de passeports à 225 000 ressortissants de Hongkong

Le Parlement a voté, jeudi 19 avril, l'attribution d'un passeport britannique à 50 000 chefs de famille de Hongkong, ce qui devrait donner au total à 225 000 habitants de la colonie le droit de résidence en Grande-Bretagne. Ce projet de loi, déposé le 4 avril par le gouvernement, avait suscité des critiques véhémentes de l'aile droite du Parti conservateur, soucieuse de ne pas revenir sur le coup d'arrêt à l'immigration qu'a représenté la loi de 1981 sur la nationalité britannique.

LONDRES

de notre correspondant

L'idée du gouvernement est qu'il faut redonner confiance à la colonie, après le massacre de juin dernier sur la place Tiananmen, et que le meilleur moyen pour y parvenir est de rassurer ses élites, tentées de fuir avant la remise de Hongkong à la Chine en 1997. Selon cette philosophie quelque peu paradoxale, les hommes d'affaires, comptables, ingénieurs, médecins et enseignants de Hongkong seront d'autant plus susceptibles de rester sur place qu'il auront en poche un passeport britannique en bonne et due forme.

L'opposition travailliste s'est moquée de cette construction intellectuelle un peu compliquée. *« Ce serait la première fois dans l'Histoire que le moral des hommes de troupe serait renforcé par l'annonce que les officiers pourraient battre en retraite les premiers »*, a ainsi ironisé, avant le vote, M. Roy Hattersley, leader adjoint du Labour. Les travaillistes avaient de toute façon décidé de voter contre ce texte *« élitiste »*. Mais les coups les plus sévères ont été portés par M. Norman Tebbit, ancien président du Parti conservateur, et chef de file de son aile droite ultra-nationaliste.

M. Tebbit estime que les conservateurs trahissent leurs promesses électorales répétées de ne pas laisser entrer une nouvelle vague d'immigrants. Un des actes fondateurs de la « révolution conservatrice » de Mme Thatcher a, en effet, été cette loi de 1981 qui retirait le droit automatique de résidence au Royaume-Uni aux détenteurs d'un passeport britannique vivant dans ce qui était jadis l'Empire.

M. Tebbit a affirmé que *« l'arrivée de gens qui ne partagent pas notre culture, notre langue, nos coutumes sociales, et n'ont dans bien des cas aucune allégeance envers notre pays, a été et serait déstabilisante pour notre société »*. Rappelant l'affaire Rushdie, il a ajouté : *« Certains parmi ceux qui vivent ici depuis des années et possèdent un passeport britannique ont montré clairement leur mépris pour nos lois. »*

Le projet paraissait donc en difficulté face à l'alliance quelque peu contre nature des travaillistes et du groupe de parlementaires conservateurs acquis aux idées de M. Tebbit. Il est pourtant passé avec une majorité de 97 voix, presque équivalente de celle des 101 voix dont dispose normalement le gouvernement aux Communes. 313 députés ont voté pour et 216 contre. La dissidence d'une quarantaine de parlementaires conservateurs a été annulée par l'abstention d'un nombre comparable de travaillistes.

Il s'agit maintenant d'appliquer ce texte. L'attribution des passeports aux 50 000 chefs de famille se fera selon un système de points qui favorise ceux qui ont entre trente et quarante ans, des ressources assurées ou une profession qualifiée, parlent couramment anglais et ont déjà de la famille en Grande-Bretagne. Le but de cette mesure reste de dissuader les nouveaux possesseurs de ce passeport de s'en servir. Mais un quota est prévu pour les hauts fonctionnaires et les policiers de Hongkong. Pour ces derniers, il s'agit bel et bien d'une porte de sortie et non pas d'une incitation à demeurer coûte que coûte après 1997.

Mme Thatcher a donc accordé aux habitants de Hongkong les plus prospères et les plus dynamiques ce qu'elle a toujours refusé depuis son arrivée au pouvoir à des immigrants potentiels moins favorisés. Mais il ne s'agit que d'une exception à la règle. Le débat qui vient d'avoir lieu a en effet montré que l'arrêt de l'immigration faisait l'objet d'un véritable consensus dans le pays.

DOMINIQUE DHOMBRES

Jean-Paul II en Tchécoslovaquie

Suite de la première page

Onze ans de cauchemar pour des croyants qui ne furent ni plus, ni moins passifs que leurs compatriotes, mais qui, déjà soumis à la répression, ont vécu une situation de *« schizophrènes »*, écartelés entre l'obligation du conformisme extérieur et l'interdiction de toute pratique religieuse publique.

Avec la visite du pape, les catholiques de Slovaquie, de Moravie et de Bohême vivent un *« rêve éveillé »*. Une visite *« anticipée »*, précise t-on à Rome. Archevêque de Prague, le cardinal Tomasek, l'un des acteurs les plus populaires des derniers événements, est âgé de 91 ans : le *« chêne de Bohême »* ne sera pas éternel. Visite aussi largement improvisée, tant l'Eglise catholique en voie de reconstruction doit faire face à une montagne d'obstacles : manque d'églises, de prêtres, de catéchistes, de journaux, de locaux ; tensions entre le clergé récemment sorti de clandestinité et l'ex-clergé officiel ; contentieux liés à la restitution des biens aux ordres religieux, etc.

Connivences spirituelles

La décision d'inviter le pape fut l'une des premières prises par M. Havel. De la part d'un président de tradition laïque et anticléricale, il s'agissait de marquer la reconnaissance du pays envers des catholiques qui, à partir des années 80, avaient choisi le camp de la dissidence, et d'offrir une sorte de dérivatif à une opinion en pleine campagne électorale.

Mais la raison principale de cette invitation est ailleurs . Sur le plan des valeurs spirituelles – l'identité d'une nation et la supériorité de l'éthique sur le politique – la connivence est profonde entre l'héritier de Masaryk, président de la première République, qui, quoique anticlérical, avait pour devise *« Jésus, plutôt que César »*, et le premier pape slave de l'histoire, qui se qualifie lui-même de *« fils de la nation polonaise »*. Vaclav Havel s'en est expliqué à plusieurs reprises, soulignant la transformation des mentalités exercée, chez ses compatriotes catholiques, par l'élection d'un pape venu de l'Est.

Traditionnellement perçu en Bohême comme germain et latin, le catholicisme change en effet, avec Jean-Paul II, de centre de gravité. L'insistance du nouveau pape sur les droits de l'homme fut un encouragement pour les dissidents (un tiers au moins des militants de la Charte 77 se disaient chrétiens). En 1982, les prêtres membres de *Pacem in terris* furent désavoués par le Vatican. Quitte à laisser des évêchés vacants (sept sur treize le resteront jusqu'à la fin de 1989), Rome place l' *« intégrité spirituelle »* de l'Eglise au-delà de sa *« dimension institutionnelle »* écrit Jacques Rupnick dans le dernier numéro de L'Autre Europe.

En juillet 1985, plus de 150.000 personnes participèrent à Velehrad (Moravie) à un pèlerinage pour le mille centième anniversaire de la mort de Saint-Méthode, évangélisateur du pays : depuis le Printemps de Prague, jamais rassemblement organisé independamment du pouvoir n'avait attiré une telle foule. Lancé par un laïc, Augustin Navratil, une pétition réclamant la liberté religieuse, soutenue par le cardinal Tomasek, recueillit jusqu'à 700.000 signatures. Grâce à cette résistance spirituelle, le catholicisme bénéficie plus que les Eglises protestantes d'un réveil religieux.

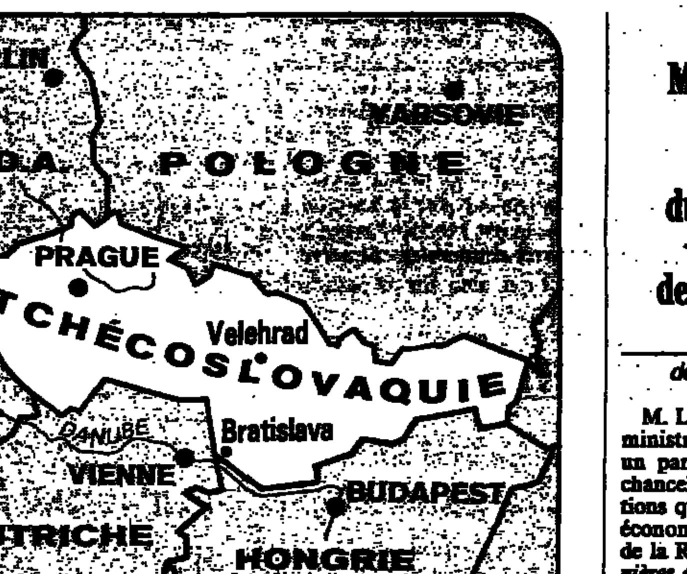
La participation active de militants et intellectuels catholiques à la révolution « tranquille » de novembre 1989 – comme le Père Vaclav Maly, organisateur des rassemblements du Forum civique, ou M. Jan Carnogursky, immédiatement sorti de prison pour devenir vice-premier ministre – devait confirmer la réintégration du catholicisme dans la nation.

Celui-ci revient de loin, en effet. A la différence de la Slovaquie où le catholicisme est un élément de la culture traditionnelle, en Bohême et en Moravie, la répression anticatholique n'a pas commencé avec le régime communiste. A Prague, sous Masaryk, on détruisait des statues de la Vierge sur les places de la vieille ville.

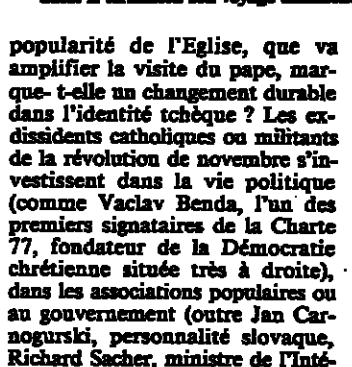
Réhabiliter Jean Hus?

Aujourd'hui encore en Bohême, le catholicisme reste la religion au nom de laquelle fut brûlé vif Jean Hus, réformateur et patriote (1415). Après la défaite de la Montagne-Blanche (1627), qui a mis fin à la souveraineté nationale, elle est la religion de l'occupant (la monarchie des Habsbourg), celle des conversions forcées et des expulsions (l'émigration protestante tchèque est la première en Europe), la religion de la contre-réforme, dont le nombre des églises et couvents baroques à Prague atteste la puissance. A cet anticatholicisme de tradition hussite et protestante, s'ajoute un anticléricalisme de souche catholique, par réaction à une philosophie « joséphite » (2) qui faisait du clergé un instrument entre les mains de l'Etat (3).

Le 25 novembre dernier à Prague, des milliers de croyants et d'incroyants envahissent la cathédrale Saint-Guy, transformant la cérémonie de canonisation de Sainte-Agnès de Bohême en manifestation de fierté nationale. Cette popularité de l'Eglise, que va amplifier la visite du pape, marque- t-elle un changement durable dans l'identité tchèque ? Les ex-dissidents catholiques ou militants de la révolution de novembre s'investissent dans la vie politique (comme Vaclav Benda, l'un des premiers signataires de la Charte 77, fondateur de la Démocratie chrétienne située très à droite), dans les associations populaires ou au gouvernement (outre Jan Carnogurski, personnalité slovaque, Richard Sacher, ministre de l'Intérieur, Frantisek Reichel, etc) .



Jean-Paul II était attendu samedi 21 avril à 11 heures à Prague. Après plusieurs célébrations, il devait rencontrer dans la soirée le président Vaclav Havel. Dimanche 22, le pape se rendra à Velehrad, en Moravie, où sont vénérées les reliques de Saint-Méthode : un million de personnes sont attendues. Il terminera son voyage dimanche après-midi à Bratislava, en Slovaquie.



Les programmes de « renouveau spirituel » fleurissent, mais selon de premiers témoignages, l'Eglise aurait déjà en partie mangé son pain blanc. Habituée à vivre sur des positions défensives, une partie de la hiérarchie pourrait être tentée, dans une société qui fait l'apprentissage du pluralisme et de la liberté, par un repli sur les dogmes, les rites et la discipline. Néo-cléricalisme ? Le catholicisme a aujourd'hui la chance de se penser et se vivre autrement, mais dans une partie de l'Eglise, le souci semble être d'abord de fermer la parenthèse et de récupérer les biens (lieux de culte, presbytères, écoles) qui lui ont été volés. Quarante ans après leur dramatique expulsion d'avril 1950, les ordres religieux rentrent à Prague et récupèrent un à un leurs couvents, comme les bénédictins à Brevnov ou les Prémontrés à Stahov.

Le pape saura sans doute distinguer dans l'ordre des urgences. Pour le moment, il entend capitaliser le courant de sympathie populaire touchant le catholicisme. On lui prête l'intention de réhabiliter la mémoire de Jean Hus, annulant ainsi le jugement du concile de Constance qui l'avait conduit au bûcher. Si ce geste attendu se confirmait, le pape tournerait une longue page de l'histoire tchèque et contribuerait à l'oeuvre de réconciliation nationale.

HENRI TINCQ

(2) Le « joséphisme », nom tiré de l'empereur Joseph II, est la politique religieuse qui consistait, pour certains princes au XVIIIe siècle, à intervenir dans la discipline intérieure de l'Eglise.

(3) Sur les rapports entre le catholicisme et l'identité nationaletchèque, on lira le remarquable article de Marie-Elizabeth Ducreux dans la revue *Le débat* (mars, avril 1990).

RDA

M. de Maizière demande l'introduction du deutschemark au taux de « un pour un »

BONN

de notre correspondant

M. Lothar de Maizière, premier ministre est-allemand ne sera pas un partenaire commode pour le chancelier Kohl dans les négociations qui vont s'ouvrir sur l'union économique monétaire et sociale de la RFA et de la RDA *(nos dernières éditions du 19 avril)*.

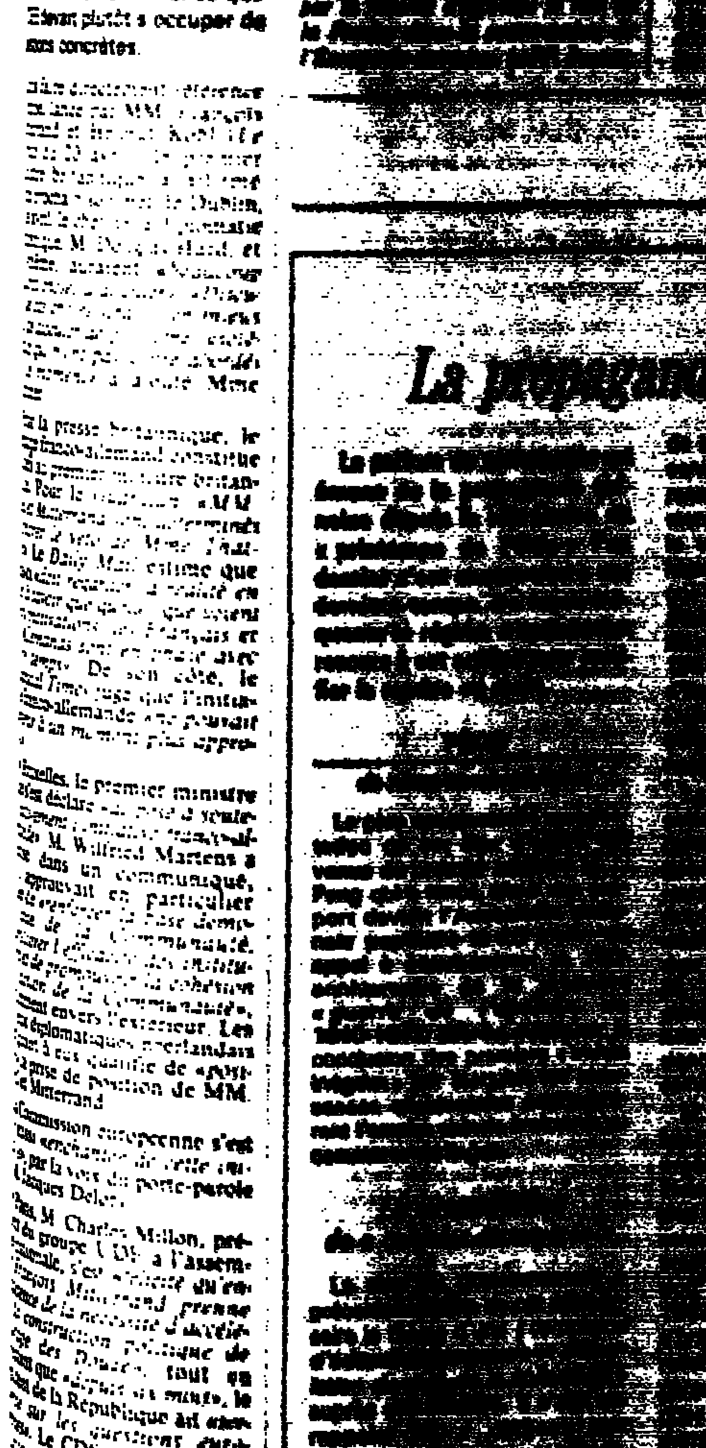
Dans sa première déclaration gouvernementale devant la Chambre du peuple à Berlin-Est, jeudi 19 avril, il a insisté à plusieurs reprises sur le désir de son gouvernement de voir la monnaie est-allemande remplacée à un taux paritaire pour les salaires et les retraites.

Cette exigence, qui était déjà inscrite dans l'accord de coalition conclu avec les sociaux-démocrates, se heurte pour l'instant aux réticences de la Bundesbank et des milieux économiques ouest-allemands qui préconisent un taux de conversion à un deutschemark pour deux marks-Est : *« Pour nous, l'union monétaire économique et sociale doit marcher d'un même pas »*, a-t-il déclaré, en indiquant également que les dettes des entreprises devraient être abolies pour les petites et moyennes entreprises, ou reduites de moitié pour les grosses entreprises *« propriété du peuple »*. M. de Maizière a justifié cette position en s'écriant, à l'adresse des Allemands de l'Ouest effrayés par le coût de l'unité que *« la division ne peut être surmontée qu'en partageant »*.

Le gouvernement de Berlin-est veut procéder au cours de l'année à la réforme administrative du pays, en reconstituant les Lander, pour lesquels il propose des élections à l'automne 1990. En revanche, M. de Maizière n'a fait aucune allusion à la proposition du chancelier Kohl d'organiser à la même époque des élections législatives dans toute l'Allemagne.

Le premier ministre est-allemand s'est attaché à rassurer l'URSS, rendant un hommage appuyé à M. Gorbatchev, et en déclarant que *« la RDA, et plus tard l'Allemagne unifiée, honorerait tous les traités conclus avec l'URSS »*. Fait notable, M. Lothar de Maizière n'a à aucun moment parlé d'une éventuelle extension de l'OTAN au territoire de la RDA dans le cadre de l'unification, alors qu'il a assuré ses partenaires, au sein du pacte de Varsovie de *« la loyauté »* de la RDA.

L. R.



... l'attribution de passeports ... de Hongkong

DOMINIQUE DHOMBRES

RDA

M. de Maizière demande l'introduction du deutschemark au taux de « un pour un »



DIPLOMATIE

L'avenir de l'OTAN

Suite de la première page

M. Bush s'est déclaré tout à fait ravi de *«la vision à long terme développée par M. Mitterrand à propos de l'Organisation atlantique»*.

De son côté, le président français a proposé la tenue *«avant la fin de l'année»* d'un sommet de l'alliance, comme pour souligner que la France accorde toujours le plus grand intérêt à l'OTAN et entend contribuer à sa nécessaire évolution (les Américains avaient eux aussi émis l'idée d'un sommet,mais dans une optique différente, et à une date beaucoup plus rapprochée :aussitôt après la rencontre Bush-Gorbatchev prévue à Washington pour la fin mai.Cette suggestion n'avait soulevé absolument aucun enthousiasme du côté français).

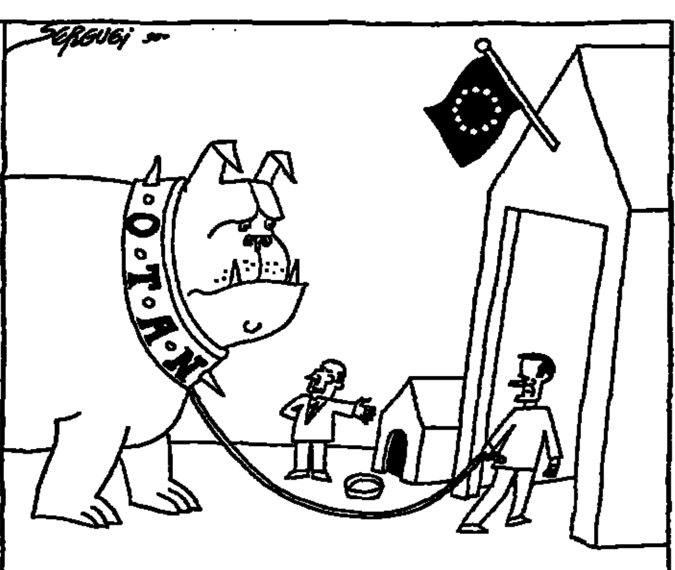
Intentions floues

Pour le reste,M. Mitterrand n'a pas manqué de marquer ses différences,et il est bien difficile de croire que la publication,juste au *moment où il volait* vers la Floride,de la Déclaration franco-allemande sur le renforcement de la coopération politique en Europe (Le Monde du 20 avril) relevait d'*«un hasard absolu»*,comme on l'affirme dans l'entourage présidentiel.Le président français n'a guère précisé sa pensée sur l'intérêt nouveau que, selon lui-même et M. Kohl, les Douze devraient porter à *la «sécurité». Il* a simplement dit qu'il fallait *«préparer les Européens à jouer un rôle accru pour leur propre défense»*. Du côté français, on se dit convaincu que M. Bush n'est nullement hostile à cette idée, bien au contraire.

En fait, et malgré les longs développements consacrés par les deux présidents,et surtout par M. Mitterrand à l'avenir de l'Europe et des relations transatlantiques ,celui-çi paraît toujours assez flou.On ne voit pas encore très bien quels seraient les rôles respectifs des différentes instances *«complémentaires»* que seraient l'OTAN, la CEE ,la CSCE,etc.Du côté français on fait remarquer que, pour que M. Mitterrand ait pu se montrer plus précis, il aurait aussi fallu savoir plus précisément ce que souhaitaient les Américains.Le président de la République a,dit-on, interrogé son interlocuteur à plusieurs reprises pour le pousser à expliciter ce que les responsables américains ont en tête lorsqu'ils parlent de renforcer le rôle politique de l'OTAN.

Une chose au moins semble claire:les divergences,ou les nuances franco-américaines ne résident pas dans le statut particulier de la France au sein de l'Organisation,et les Américains n'ont pas demandé sa réintégration dans les organes militaires de l'alliance.Elles ne portent pas non plus sur le «rôle clé» de l'OTAN et la nécessité de son maintien comme alliance militaire et politique : les deux hommes en sont parfaitement d'accord. Il y avait même du côté français une particulière insistance sur ce point:la France n'entend pas faire cavalier seul, elle veut participer pleinement à la réflexion sur le devenir d'une alliance dont elle souhaite le maintien,et c'est la raison pour laquelle M. Mitterrand a proposé de convoquer un sommet.

Et même si le président français n'a naturellement rien dit de tel,il semble bien,à entendre certaines réflexions confiées côté français, que ce zèle atlantiste,un peu nouveau, soit avant tout motivé par le désir de ne pas se trouver trop



démuni devant l'Allemagne. A ce soutien actif à l'OTAN,M. Mitterrand met quelques conditions,qui ne sont au demeurant pas nouvelles:l'Organisation doit se limiter à la zone géographique de compétences que lui confèrent les traités,et ne pas se transformer en un directoire gérant les affaires du monde ; elle ne doit pas, lorsqu'elle prétend à une fonction politique, se substituer aux autres instances européennes,à commencer par la CEE. *«Il faut*,dit M. Mitterrand,*rechercher une complémentarité avec les autres instances où les alliés se retrouvent en Europe,notament la CEE et la CSCE»*.

M. Mitterrand a de nouveau évoqué son idée de structures confédérales pan-européennes qui devraient permettre à long terme d'accueillir les pays de l'Est dotés d'un système démocratique. Pour ne pas laisser aux Américains l'impression que cette idée les exclut,le président a ajouté que *«rien ne s'oppose à la conclusion d'un accord entre cette Confédération et les Etats-Unis»*. M. Mitterrand a d'autre part avancé l'idée d'un accord de commerce entre la CEE et les Etats-Unis à l'instar des accords que la Communauté a passé avec une série d'autres pays .

Bref, on a affiché les meilleures intentions, même si elles restent parfois vagues - moins sans doute par souci de dissimulation que par incertitude réelle sur l'avenir.

Sur la Lituanie, les deux présidents se sont aussi appliqués à faire preuve de bonne volonté, mais ils paraissent toujours aussi réticents à passer à l'acte (voir page).

JAN KRAUZE ET CLAIRE TREAN

□ **Une majorité d'Américains favorable à un retrait massif de leurs troupes d'Europe.** – Selon un sondage publié jeudi 19 avril, deux Américains sur trois souhaitent le retrait d'Europe d'un nombre beaucoup plus élevé de soldats américains que ne le propose le président George Bush. 52 % des personnes interrogées ont estimé que les effectifs militaires soviétiques et américains en Europe centrale devraient être limités à 100 000 hommes. M. Bush avait proposé en février de ramener le niveau des troupes soviétiques et américaines en Europe centrale à 195 000 hommes. – *(AFP.)*

Le message de MM. Mitterrand et Kohl en faveur de l'Union européenne

Mme Thatcher refuse de «discuter de problèmes ésotériques»

Mme Margaret Thatcher a rejeté jeudi 19 avril l'initiative franco-allemande prise le même jour *afin d'accélérer* la construction européenne, en affirmant à la Chambre des Communes que la CEE devait plutôt s'occuper de questions concrètes.

Sans faire directement référence à l'appel lancé par MM. François Mitterrand et Helmut Kohl (*Le Monde* du 20 avril), le premier *ministre britannique* a affirmé qu'au prochain sommet de Dublin, le 28 avril, le chef de la diplomatie britannique, M. Douglas Hurd, et elle-même, auraient *«beaucoup d'autres choses à discuter». «Discuter de ces choses serait bien mieux que de discuter de problèmes ésotériques qui n'ont pas à être abordés en ce moment»* a ajouté Mme Thatcher.

Pour la presse britannique, le message franco-allemand constitue un défi au premier ministre britannique. Pour le *Guardian*, *«MM. Kohl et Mitterrand sont déterminés à ignorer le veto de Mme Thatcher»*. Le *Daily Mail* estime que celle-ci *«doit regarder la réalité en face, à savoir que quelles que soient leurs motivations, les Français et les Allemands sont en phase avec notre temps»*. De son côté, le *Financial Times* juge que l'initiative franco-allemande *«ne pouvait survenir à un moment plus approprié»*.

A Bruxelles, le premier ministre belge s'est déclaré *«disposé à soutenir activement l'initiative franco-allemande»*. M. Wilfried Martens a précisé, dans un communiqué, qu'il approuvait en particulier l'idée de *«renforcer la base démocratique de la Communauté, d'améliorer l'efficacité des institutions et de promouvoir la cohésion de l'action de la Communauté»*, notamment envers l'extérieur. Les milieux diplomatiques néerlandais ont quant à eux qualifié de *«positive»* la prise de position de MM. Kohl et Mitterrand.

La Commission européenne s'est dite aussi *«enchantée de cette initiative»*, par la voix du porte-parole de M. Jacques Delors.

A Paris, M. Charles Millon, président du groupe UDF à l'assemblée nationale, s'est *«félicité qu'enfin François Mitterrand prenne conscience de la nécessité d'accélérer la construction politique de l'Europe des Douze»*, tout en regrettant que *«depuis six mois»*, le président de la République ait *«tergiversé sur les questions européennes»*. Le CDS s'est lui aussi *«félicité»*, dans un communiqué, *«des bonnes dispositions prises en commun»*.

Le RPR estime quant à lui que le président Mitterrand vient de *«s'aligner» dans «la précipitation»* sur le chancelier Kohl. Dans un communiqué, Mme Michèle Alliot-Marie, secrétaire-générale adjointe du RPR, chargée des affaires étrangères, a estimé que cette *«précipitation dans l'alignement» «semble davantage motivée par la nécessité de faire oublier les silences et les maladresses des derniers mois que par la volonté d'affirmer le rôle de la France dans la construction de l'Europe de demain»*. (AFP, *Reuter,*

L'Albanie envisage une reprise des relations avec l'URSS et les Etats-Unis

L'Albanie a lancé depuis le début de l'année des réformes économiques et politiques tendant à *« démocratiser »* la vie du pays et à y *« renforcer le socialisme marxiste-léniniste »*, a déclaré le numéro un albanais, M. Ramiz Alia, dans un discours prononcé le 17 avril, lors d'un plénum du Parti communiste. Ces mesures portent notamment sur d'importants changements de cadres au profit de *« jeunes camarades »* et de *« non-adhérents au parti »*, a souligné M. Alia . De telles réformes, dont on ignore l'étendue et la portée, avaient déjà été annoncées en janvier (*le Monde* du 2 février).

Rappelant que l'Albanie *« s'est toujours opposée »* à la division de l'Europe en blocs, M. Alia a affirmé la volonté de son pays de participer aux actuels processus de coopération et de sécurité européennes.

La Communauté européenne, a-t-il ainsi déclaré, *« est une réalité, et l'établissement de relations diplomatiques avec elle servira nos intérêts économiques et politiques »*. Il a également dit que le rétablissement des relations diplomatiques avec les Etats-Unis et l'URSS *« figure à l'ordre du jour »*.

M. Alia a en outre indiqué que son pays *« a connu des difficultés accrues »* à la suite des *« troubles »* survenus dans les pays de l'Est. Il a toutefois souligné que *« rien de semblable à ce qui s'est produit dans ces pays »* ne risque d'arriver en Albanie. – *(AFP.)*

Les relations sino-soviétiques

Pékin souhaite le « succès » des réformes en URSS

Le gouvernement chinois a exprimé, jeudi 19 avril, l'espoir de voir le *« succès »* des réformes politiques engagées en URSS, tout en soulignant que le choix de toute évolution dans ce domaine devait être laissé au peuple lui-même. *« Nous espérons être témoins du succès »* des réformes soviétiques, a déclaré le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, Mme Li Jinhua, à la veille de la visite en URSS du premier ministre chinois M. Li Peng, prévue du 23 au 26 avril, la première d'un chef de gouvernement chinois dans ce pays depuis plus de vingt-cinq ans.

Si le gouvernement chinois a, par le passé, indirectement condamné la perestroïka, responsable à ses yeux de l'abandon du socialisme dans les pays d'Europe de l'Est, il s'est gardé toutefois de toute attaque frontale contre l'URSS. Lundi, M. Song Ping, membre permanent du bureau politique, s'était déclaré en faveur d'un dialogue avec le PC soviétique face aux *« changements importants »* observés sur la scène internationale. En outre, le vice-ministre chinois de l'éducation, M. He Dongchang, est parti pour l'URSS à la tête d'une délégation, a annoncé jeudi l'agence Chine nouvelle. (*AFP.*)

Les Chinois « ne tolèreront aucune action de soutien » à l'opération « un bateau pour la Chine »

La Chine *« ne tolèrera aucune action de soutien »* à l'opération Un bateau pour la Chine, lancée par un groupe de dissidents chinois dont le bateau « Déesse de la démocratie » s'apprête à émettre en direction de la Chine des programmes de radio et de télévision jugés *« subversifs »* par Pékin, a indiqué, jeudi 19 avril, un communiqué officiel chinois.

Cette opération est organisée par la Fédération pour la démocratie en Chine (FDC) basée à Paris. Le bateau « Déesse de la démocratie » devrait jeter l'ancre au large des côtes chinoises vers la fin avril, pour émettre des programmes de musique et des informations. *« Nous nous opposons à toute action de soutien ou octroi de facilités à cette opération par un quelconque pays, organisation ou individu »*, a déclaré le porte-parole du ministère chinois des affaires étrangères, Mme Li Jinhua, qui s'est toutefois refusée à se prononcer sur un éventuel recours à la force.

A la suite de ces déclarations, l'association *Un bateau pour la Chine* a estimé, dans un message au secrétaire général de l'ONU, que *« ces menaces contreviennent à l'évidence aux principes généraux du droit international et à la Charte de l'ONU »*.

ASIE

CHINE

La propagande officielle et son parfum de xénophobie

Le parfum de xénophobie qui émane de la propagande chinoise depuis la répression du *« printemps de Pékin »* l'an dernier s'est encore accru ces derniers temps. De façon fréquente le régime a maintenant recours à cet artifice pour justifier la reprise en main.

PÉKIN

de notre correspondant

La plus spectaculaire manifestation de cet état d'esprit est venue du premier ministre M. Li Peng qui a lancé, dans son rapport devant l'Assemblée nationale populaire le 20 mars, un appel à commémorer le 150e anniversaire de la première *« guerre de l'opium »* de 1840-1842. Elle fut suivie par la conclusion des premiers « traités inégaux » par lesquels les puissances occidentales contraignirent l'empire chinois à s'ouvrir au commerce étranger.

La reconstitution de « colonies étrangères »

Le chef du gouvernement a préconisé de faire de cet anniversaire le thème d'une *« campagne d'éducation patriotique et d'émulation du sens de la collectivité »* auprès des écoliers. Il s'agit de rappeler les *« crimes »* des nations occidentales contre la Chine impériale, afin d'*« élever la vigilance »* des enfants face à une stratégie – prêtée au monde *« impérialiste »* – visant à provoquer une *« évolution pacifique »* du régime vers le capitalisme.

Le ministre chinois des affaires étrangères, M. Qian Qichen, s'est de son côté, et en dépit du bon sens qu'on lui prête généralement, fait l'écho de cette vue manifestement destinée à flatter *la vieille garde* de la Longue Marche. Il a rappelé, fin mars, que la thèse de l'*« évolution pacifique »* dans le monde communiste avait été formulée entre *1953 et 1957 par le secrétaire* d'Etat américain John Foster Dulles comme palliatif à l'option militaire face aux régimes communistes.

Le « monde libre » devait, dans cette optique, placer ses espoirs dans les troisième et quatrième générations de dirigeants communistes pour revenir à une économie de marché et à une société libérale. D'où l'acrimonie des reproches adressés à M. Zhao Ziyang, le secrétaire général déchu du PCC, accusé, non sans fondements, d'avoir donné raison aux espoirs américains d'alors.

M. Li Peng, concluant à son tour par *une conférence de* presse la session annuelle du Parlement, a fourni quantité d'autres illustrations de cette hostilité envers le monde occidental. Il souligna ainsi que la Chine, *qui* doit récupérer Hongkong en 1997, n'entendait pas à nouveau *« brader sa souveraineté »* et reconstituer des *« colonies étrangères »* dans les zones économiques spéciales où se pratique à mots couverts le capitalisme d'Etat.

Interrogé sur le sort de M. Zhao, M. Li Peng a pratiquement exclu que celui-ci puisse revenir sur la scène politique, ajoutant : *« Voilà une prédiction qui n'appartient qu'à vous, et vous n'êtes pas Chinois ! »* Le même ton condescendant perçait dans sa dénonciation des spéculations de la presse de Hongkong, qui avait prédit peu auparavant la mise à pied du premier ministre.

Guerre de l'opium et sac du Palais d'été

Il n'est pas dit que la population, voire l'appareil dans son ensemble, se laissent entraîner par ce discours qui tente de dissimuler l'impasse politique. L'homme de la rue – celui de la campagne ne se sent guère concerné – réagit plutôt bien au spectacle de journalistes étrangers posant au chef du gouvernement, en direct à la télévision, des questions que lui-même n'oserait pas aborder face à son chef politique.

Mais se sachant impopulaire, le fils adoptif de Zhou Enlai cherche visiblement à resserrer les rangs de la bureaucratie, sur laquelle il s'appuie, autour d'une conception isolationniste du pouvoir en ces temps de remise en cause mondiale du communisme.

Le message a été compris par quantité de hauts fonctionnaires qui, à leur tour, empruntent à l'Histoire pour embarrasser leurs interlocuteurs étrangers. L'entourage de la délégation de M. Jean Lecanuet a été ainsi frappé, au cours de son récent voyage en Chine, d'entendre une réflexion déplaisante sur la force franco-*britannique qui mit à sac* le Palais d'été à Pékin en 1860. On n'a pas épargné non plus à ces visiteurs des allusions aux échecs de la France en Algérie, en Indochine... *« Manière de dire : Vous n'aurez pas la Chine non plus »*, rapportait un témoin.

Certains sont tout de même conscients de l'échec que représente cette stratégie pour la *Chine, il y a peu encore « chouchoutée »* par les pays développés pour ses réformes économiques à l'avant-garde du monde communiste. Un diplomate, vétéran *aujourd'hui à la retraite*, M. Han Nianlong, a de la sorte suggéré, afin de remédier à l'isolement diplomatique dans lequel le pays se trouve un an après la crise du printemps 1989, d'accroître les rapports non-gouvernementaux quand les relations avec certains pays ne sont pas *« exactement comme souhaitées »*.

Mais le calendrier va fournir une occasion accidentelle inespérée à Pékin pour amplifier encore son discours xénophobe à des fins de propagande intérieure. La première guerre de l'opium fut lancée, en juin 1840. D'ici à ce mois-là, le régime entend maintenir un dispositif de sécurité maximum dans ses grandes villes, en particulier Pékin, pour éviter le retour de la contestation à la faveur des anniversaires à répétition qui s'annoncent.

Le 7 juin, la communauté étrangère de la capitale célébrera à sa manière le premier anniversaire de la fusillade de l'Armée populaire de libération contre un de ses « ghettos ». Par miracle, elle ne fit aucune victime. Les dizaines d'impacts des balles explosives sont toutefois encore là pour témoigner que, ce jour-là non plus, entre la Chine et le monde occidental, tout n'était pas *« exactement comme souhaité »*.

FRANCIS DERON

AFRIQUE

ALGÉRIE : pour des raisons de sécurité

Le FLN annule sa manifestation contre les islamistes

Le Front de libération nationale (FLN) a décidé de reporter la marche de protestation prévue vendredi 20 avril dans la capitale, contre l'utilisation des mosquées *« à des fins partisanes »*, selon un communiqué de son secrétariat général. Il a, en revanche, maintenu les marches prévues à l'intérieur du pays.

Après l'appel du Front islamique du Salut (FIS), principal rival du FLN aux élections locales de juin, à un *« rassemblement national »*, le même jour, devant la présidence de la République, le FLN avait annoncé qu'il allait organiser à Alger une *« marche »* de protestation. *« Soucieux d'éviter toute éventualité, aussi minime soit-elle, d'engendrer des problèmes de sécurité »*, il a décidé de la reporter à une autre date.

Mais, le FLN se déclare toujours *« déterminé à soulever la question* (de l'utilisation des mosquées) *par divers moyens et formules jusqu'à sa solution »* qui doit être *« à même de préserver l'intégrité et la mission principale »* de ce lieu de culte. Mercredi, le secrétaire général du parti, M. Abdelhamid Mehri, avait déclaré que son parti envisageait de demander l'organisation d'un référendum sur ce sujet pour que *« le peuple tranche »*.

D'autre part, environ deux mille étudiants ont dénoncé la violence intégriste en Algérie et réclamé des *« sanctions exemplaires »* contre les *« oppresseurs de femmes »*, lors d'une marche de protestation, jeudi, dans le centre d'Alger. Les manifestants ont réclamé une *« application rigoureuse de la loi »* contre les auteurs d'actes de violence et appelé à *« une jeunesse unie contre la* hogra *»* (l'arbitraire et l'oppression). – *(AFP.)*

TUNISIE

Formation d'une coalition de gauche

Trois formations de gauche ont annoncé, mercredi 18 avril, l'adoption d'une plate-forme politique qui les engagera dans une coalition, à un mois des élections municipales. Depuis les élections législatives d'avril 1989, au cours desquelles le parti au pouvoir, le Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), avait remporté la totalité des sièges au Parlement, l'opposition était tombée en léthargie. Cette coalition groupe deux partis reconnus, le Mouvement des démocrates socialistes (MDS) et le Parti communiste tunisien (PCT) et un non reconnu, le Mouvement de l'unité populaire (MUP), dirigé par l'ancien ministre de l'économie Ahmed ben Salah, rentré d'exil il y a deux ans.

Ces trois formations dressent un *« constat d'échec »* du processus démocratique engagé par le président Ben Ali, depuis son accession au pouvoir, en novembre 1987. Elles estiment que le *« monopole du pouvoir »* par le RCD est *« en grande partie à l'origine de l'apparition, depuis les élections législatives, d'une bipolarisation « artificielle » entre le* RCD *et le mouvement islamiste An-Nahda »*.

AFRIQUE DU SUD

Le président De Klerk précise ses intentions réformistes

Le président Frédérik De Klerk a annoncé, jeudi 19 avril, que le gouvernement comptait introduire l'an prochain devant le Parlement un texte « non discriminatoire » pour remplacer la loi régissant la ségrégation raciale en matière de résidence (Group Areas Act), l'un des piliers de l'apartheid. Le chef de l'état a précisé par ailleurs que les principaux textes sur lesquels repose le système d'apartheid ne seraient pas immédiatement abolis.

La loi sur la classification de la population *(Population Registration Act)*, fondement de la ségrégation raciale, restera en place jusqu'à l'élaboration d'une nouvelle constitution qui fera l'objet du processus de négociations avec la majorité noire. En ce qui concerne un autre pilier du système, la loi sur la terre *(Land Act)* de 1936, qui réserve 87 % du territoire à la minorité blanche, pourra être modifiée sans qu'il soit nécessaire d'attendre l'ouverture des négociations, a-t-il dit, excluant cependant, là encore, l'abolition pure et simple que réclame l'opposition noire. M. De Klerk a, d'autre part, confirmé que la loi sur les lieux publics séparés en fonction de la race, serait abolie durant l'actuelle session parlementaire, comme il l'avait annoncé en novembre dernier.

En outre, dans le domaine constitutionnel, M. de Klerk a assuré qu'il n'était pas opposé au suffrage universel direct sans distinction de race, formule exigée par le Congrès National Africain (ANC), mais à condition que ce système (« un homme, une voix ») soit équilibré par *« une protection adéquate des minorités »*, ainsi que *« des différences culturelles, religieuses et linguistiques »*.

Ces propos confirment que le régime de Prétoria a opté pour un système dans lequel une chambre serait élue au suffrage universel direct, ce qui aboutirait inévitablement à l'établissement d'un gouvernement noir. Dans ce système, les divers « groupes » de la société sud-africaine seraient toutefois représentés au sein d'une seconde chambre avec un poids identique, quelle que soit leur importance numérique respective, et disposeraient d'un droit de véto dans certains domaines. Les Noirs – il s'agit là d'une nouveauté – comme les Blancs seront amenés à se prononcer sur cette question a précisé M. De Klerk. Il a également annoncé que le Parti national au pouvoir publierait *« bientôt » « une déclaration d'ensemble »* énumèrant *« principes, points de départ (...) et buts »* afin de servir de document de base aux négociations.

La police sud-africaine a, d'autre part, annoncé avoir tué, jeudi 19 avril, quatre jeunes manifestants noirs dans une township du centre du pays, à Rammulotsi, à 200 kilomètres au sud-ouest de Johannesburg. Dans un très bref communiqué, un porte-parole a simplement affirmé que des policiers avaient dû tirer des balles en caoutchouc, puis ouvrir le feu à balles réelles sur des manifestants qui les bombardaient de pierres.

Ce grave incident survient au lendemain de la nomination par le chef de l'état d'une commission judiciaire d'enquête sur le drame de Sebokeng, qui, selon l'ANC, aurait fait au moins 16 morts le 26 mars dernier.

Le ministre de la loi et de l'ordre, M. Adriaan Vlok, a précisé que 574 personnes avaient été tuées entre le 1er janvier et le 31 mars de cette année au cours d'incidents de nature politique, la majorité d'entre eux ayant été victime de la guerre civile que se livrent, au Natal, les partisans de l'ANC et de l'Inkatha. Deux mille soldats ont été déployés dans ce secteur. Cette recrudescence de la violence a conduit le ministre de la défense, le général Magnus Malan, à allonger de trente à soixante jours la période des rappels annuels sous les drapeaux, revenant ainsi à la situation qui prévalait l'an dernier à la même époque. – *(AFP.)*

CÔTE-D'IVOIRE

Le président Houphouët-Boigny veut quitter le pouvoir « la tête haute »

Le président Félix Houphouët-Boigny s'est déclaré prêt à quitter le pouvoir *« la tête haute »* mais *« pas dans le désordre »*, dans un entretien publié, vendredi 20 avril, par *le Figaro*. *« Je ne vais pas m'accrocher au pouvoir. Si je dois partir, je partirai »*, affirme-t-il, en précisant qu'il ne pouvait pas démissionner *« en pleine crise sociale, en pleine agitation de la rue »*. *« Je suis triste »*, ajoute-t-il évoquant *« l'ingratitude des peuples »*, et *« la haine »* de la presse étrangère à son encontre.

GABON

Le pays s'engage sur la voie du multipartisme

Le Gabon entre dans une *« ère nouvelle »* avec le *« passage du monopartisme au multipartisme »*, a déclaré, jeudi 19 avril, le président Omar Bongo, en clôturant la conférence nationale sur l'avenir politique du pays à laquelle participaient 74 organisations politiques et de nombreuses associations socio-professionnelles.

Le président Bongo a affirmé qu'il aurait à cœur, indépendamment de *« tout esprit partisan »*, de *« préserver l'intérêt général »* du pays, ajoutant qu'il proposerait à la nation *« d'importantes mesures, en conformité avec les recommandations consensuelles de la conférence nationale »*. Ces mesures visent notamment à modifier la Constitution *« dans les prochains jours »*, à former un *« nouveau gouvernement »* de solidarité nationale et de paix sociale.

Pendant vingt-deux ans, a affirmé le président Bongo, notre peuple est resté uni grâce au parti unique, *« creuset irremplaçable de l'unité nationale jusqu'à ce jour »*. Aujourd'hui, a-t-il ajouté, *« en toute liberté, nous avons décidé de tourner une page de notre histoire et je ne doute pas que la nation tout entière saura assumer les effets de la démocratie multipartiste »*.

« Aux opérateurs économiques, aux investisseurs et à nos partenaires de toujours, je voudrais faire comprendre que nos concitoyens sont conscients de leur choix et qu'ils savent que la stabilité politique de notre pays est le meilleur gage de la relance de notre économie », a conclu M. Bongo. – *(AFP.)*

AMÉRIQUES

NICARAGUA : accord pour un cessez-le-feu

La Contra a accepté les modalités de sa démobilisation « volontaire »

A l'issue d'âpres négociations dans les locaux de l'Organisation des Etats américains (OEA) à Managua, la Contra et l'armée sandiniste, sont parvenus, jeudi 19 avril à l'aube, à un cessez le feu et à un accord sur les modalités devant permettre le démantèlement des troupes de la Résistance nicaraguayenne (nom officiel de la Contra). *(Nos dernières éditions du 19 avril.)*

MANAGUA

de notre correspondant en Amérique centrale

Le document en treize points a été signé par le général Humberto Ortega, ministre de la défense dans le gouvernement sandiniste, par le *« commandant Ruben »* -Oscar Sovalbarro de son vrai nom- pour la Contra et par l'archevêque de Managua, le cardinal Obando y Bravo, qui collaborera au processus de vérification du cessez-le-feu avec les *« casques bleus »* des Nations Unies, chargés de récupérer les armes et de veiller à leur destruction sur place.

L'accord établit cinq zones -2 900 kilomètres carrés au total- dans lesquelles les rebelles devront se concentrer à partir de lundi prochain, en attendant de procéder à leur démobilisation *« volontaire »*. Auparavant, entre le 19 et le 21 avril l'armée sandiniste devra retirer ses troupes et son artillerie à au moins 20 kilomètres des limites des enclaves. Un millier de « casques bleus » de l'Organisation des Nations unies pour l'Amérique centrale (ONUCA) sépareront les belligérants.

Les autorités nicaraguayennes pourront maintenir dans certains cas une *« présence policière minimale pour assurer l'ordre »* et devront *« respecter la liberté, la sécurité »* des insurgés et de leur famille (environ 45 000 personnes). Elles devront également permettre le déplacement des chefs de la Contra d'une zone à l'autre et enfin une aide humanitaire sera accordée aux rebelles par l'ONU et l'OEA.

L'accord intervenu entre les deux parties semble assez favorable aux insurgés qui obtiennent de ne pas déposer leurs armes avant l'entrée en fonction du gouvernement de Mme Chamorro, le 25 avril. Depuis l'interruption de l'aide militaire américaine à la Contra au début de 1988, les sandinistes n'ont eu de cesse d'exiger le démantèlement de la guerilla conformément aux accords passés avec les quatre autres gouvernements d'Amérique centrale dans le cadre du plan de paix régional. Le refus du Honduras de fermer les camps installés près de la frontière nicaraguayenne et l'« aide humanitaire » accordée par les Etats-Unis avaient permis à la Contra de survivre à défaut de constituer une menace militaire pour Managua.

Concessions et garanties

La défaite des sandinistes aux élections de février dernier, lui a donné un second souffle. En quelques semaines, la quasi-totalité des sept mille guerilleros repliés au Honduras rejoignaient leurs compagnons d'armes -environ trois mille - qui avaient réussi à se maintenir dans les montagnes du Nicaragua grâce à l'appui des paysans. Dans l'espoir de freiner cette infiltration massive le gouvernement sandiniste avait convaincu Mme Chamorro de passer un accord avec les insurgés pour obtenir leur démobilisation au Honduras. Peine perdue.

Jamais, en neuf ans de guerre, les rebelles n'avaient été aussi voyants dans la campagne nicaraguayenne. On les rencontre près des grands axes routiers et ils se permettent même d'arrêter les véhicules pour prouver qu'ils contrôlent désormais le terrain. L'armée sandiniste, affaiblie par de nombreuses désertions et démoralisée par l'échec électoral, avait d'abord violemment réagi par des bombardements qui affectaient surtout les populations civiles. Elle ne parvenait pas à empêcher les guerilleros de se rapprocher des centres urbains. Les accords de cessez-le-feu permettront désormais aux rebelles d'avoir accès à plusieurs petites villes où l'armée avait d'importantes bases qu'elle devra abandonner. Ultime humiliation pour les sandinistes qui affirmaient sans arrêt au cours des dernières années qu'ils avaient infligé une *«défaite stratégique »* à la Contra.

« Je suis convaincu, affirme pourtant une personnalité alliée au prochain gouvernement, *que les sandinistes ont obtenu quelque chose en échange de leurs concessions sur la démobilisation de la Contra. Je crains qu'on leur ait accordé en secret des garanties »*. Des concessions que le conseil politique de l'UNO (instance formée par les représentants des quatorze organisations de la coalition antisandiniste, des conservateurs aux communistes) avait déjà dénoncées dans un premier temps : maintien des officiers sandinistes à la tête de l'armée et de la plupart des fonctionnaires à leur poste, pas de modifications à la cour suprême où six juges sur sept sont sandinistes, reconnaissance de la validité des lois qui assurent l'impunité des sandinistes pour leurs actions passées et leur accordent le droit d'occuper des maisons expropriées, etc.

Partage du pouvoir ? C'est précisément ce dont la Contra et beaucoup d'électeurs de l'UNO ne veulent absolument pas entendre parler. En réussissant à garder leurs armes au-delà du 25 avril les rebelles se sont donnés les moyens de dissuader leurs alliés de l'UNO de céder aux pressions sandinistes.

BERTRAND DE LA GRANGE

□ **COLOMBIE : un député et un journaliste assassinés.** – Un député de l'opposition, José Noe Giraldo, a été assassiné par des inconnus, jeudi 19 avril, à Trujillo, un village situé à 450 kilomètres au sud-est de Bogota, où, il y a deux semaines, les cadavres de neuf paysans avaient été retrouvés dans une rivière voisine. Au cours de la nuit de jeudi à vendredi, la police a découvert, criblé de balles, le corps d'un journaliste colombien, Ruben Dario Carillo, à proximité de Medellin, le bastion du cartel de la drogue. C'est le quatrième journaliste assassiné en Colombie depuis le début de l'année. Par ailleurs, l'explosion d'une charge de dynamite a causé d'importants dégâts, mercredi soir à Medellin, tandis que la police annonçait avoir déjoué un projet d'attentat contre des *« personnalités ou des avions colombiens »*, à l'aéroport de la ville. – *(AFP, Reuter.)*

□ **HAITI : un militaire tué lors d'une manifestation.** – Un soldat a été tué par des manifestants et deux civils ont été blessés par balles par des militaires, jeudi 19 avril, à Cabaret, non loin de Port-au-Prince. La manifestation avait pour objet de protester contre le manque de courant électrique et l'obligation, néanmoins, de payer les factures d'électricité. – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

Ajournement « sine die » de la libération d'un otage américain

Les preneurs d'otages ont déçu, jeudi 19 avril, à Beyrouth, les espoirs d'une libération imminente d'un Américain et rejeté sur Washington la responsabilité du report « sine die » de cette libération, qu'ils avaient annoncée la veille pour les prochaines quarante-huit heures.

Près de trente heures après son premier message, l'organisation clandestine du Jihad islamique pour la libération de la Palestine (JILP), qui détient trois Américains, s'est à nouveau manifestée par un communiqué réitérant son exigence de la venue à Damas de M. John Kelly, secrétaire d'Etat américain adjoint pour le Moyen-Orient.

« Tous les préparatifs étaient en cours pour que la libération ait lieu, mais le manque de coopération de M. Kelly a interrompu l'opération et nous a conduits à la reporter jusqu'à ce que la situation s'éclaircisse » affirme ce communiqué, parvenu au bureau d'une agence de presse occidentale à Beyrouth-ouest (sous contrôle syrien).

La Maison Blanche avait fait savoir, après le premier communiqué du JILP, que M. Kelly, qui se trouve actuellement en Allemagne fédérale, rentrerait aux Etats-Unis dans deux jours comme prévu, et *« ne rencontrera pas les preneurs d'otages »*. *« Nous n'entendons pas qu'il soit impliqué dans cette affaire »*, avait affirmé le porte-parole de la Maison Blanche, M. Marlin Fitzwater.

Toutefois, le JILP, à la rhétorique proche des intégristes pro-iraniens, laisse la porte entrouverte à un dénouement heureux, en invitant de nouveau M. Kelly à se rendre à Damas. Mais il demande en plus que le général Ghazi Kanaan, chef des services de renseignement militaires syriens au Liban, vienne simultanément à Beyrouth en tant que *« représentant du président syrien Hafez Al-Assad »*.

A Key-Largo en Floride, où il tenait une conférence de presse conjointe avec le président Mitterrand, M. Bush a réaffirmé que les Etats-Unis ne cèderaient pas aux exigences des preneurs d'otages. *« Nous avons un diplomate parfaitement compétent accrédité sur place en Syrie pour travailler à la libération des otages »*, a-t-il précisé lorsqu'on lui demandait pourquoi M. Kelly ne se déplacerait pas. Il s'agit de l'ambassadeur américain à Damas, M. Edward Djerejian qui a regagné la capitale syrienne jeudi, quittant une réunion des ambassadeurs au Proche-Orient que présidait M. Kelly à Bonn. *« Nous ne sommes pas en conversation avec les preneurs d'otages »*, a-t-il souligné une fois de plus, avant de remercier la Syrie pour ses efforts pour régler la crise des otages.

Par ailleurs, dans son communiqué de jeudi, le JILP a menacé de s'en prendre à tous les Etats qui *« aident »* à l'émigration en Israël des juifs soviétiques et a évoqué clairement le recours à des attentats contre les aéroports et les avions servant à leur transport. Dans un *« dernier avertissement »*, le JILP a *« invité les civils à éviter »* les aéroports concernés, les compagnies d'aviation et leurs appareils *« car ils constitueront les objectifs des opérations que nous mènerons au moment que nous jugerons propice »*.

Le JILP s'en est pris très violemment aux dirigeants arabes modérés et au chef de l'OLP, M. Yasser Arafat qu'il a cité nommément, ainsi que le président égyptien Hosni Moubarak pour leur politique *« déviationniste »* à l'égard d'Israël. - *(AFP.)*

« Nous avons été des otages comme les autres »

déclare le compagnon de Mme Jacqueline Valente

« Il n'y a rien de bizarre dans notre détention, nous avons été des otages comme les autres, et, depuis notre retour en France, nous sommes libres » : M. Fernand Houtekins, le compagnon de Mme Jacqueline Valente, a tenu jeudi 19 avril *« à mettre les choses au point »* (*nos dernières éditions du 20 avril*).

L'ex-otage était arrivé mercredi à Sanary (Var), à quelques kilomètres de Toulon, où demeurent ses parents et ceux de Mme Valente. Le couple a accepté de rencontrer brièvement la presse, mais Fernand Houtekins a été le seul à parler. Il n'a cependant pas levé toutes les zones d'ombre entourant leur odyssée. Il s'est notamment refusé à tous commentaires sur les circonstances de l'arraisonnement de leur voilier *Silco*, *« pour la simple raison,* s'est-il justifié, *que si je parle, c'est mon frère qui va trinquer »*.

L'ami de Jacqueline Valente a réaffirmé avoir été détenu au Liban. *« On a mal interprété mes propos quand j'ai dit que nous étions fatigués par le voyage »*, a-t-il déclaré. *« En fait nous avions les yeux bandés, nous étions serrés dans une voiture où il faisait très chaud »*, mais il se dit incapable d'évaluer le temps du trajet.

LIBAN

Violence sur tous les fronts

La violence a frappé sur tous les fronts à la fois jeudi 19 avril au Liban. A l'aube, les habitants de Beyrouth-ouest et de sa banlieue sud chiite sous contrôle syrien, ont été réveillés pour le troisième jour consécutif par les affrontements de rue aux armes de tous calibres entre les milices chiites rivales d'Amal (pro-syrien) et du Hezbollah (pro-iranien).

Quatre personnes ont été tuées et une blessée. Et au premier timide retour au calme à Beyrouth, en fin de matinée, les combats interchiites se sont déplacés au Liban sud, où des duels d'artillerie ont éclaté sur le front de l'Iqlim at-Touffah, à l'est de la ville de Saïda. Les affrontements, d'une violence inégalée sur ce front depuis deux mois, ont fait trois tués et neuf blessés.

Par ailleurs, l'aviation israélienne a mené deux attaques sur des bases palestiniennes à une vingtaine de kilomètres au sud de Beyrouth, et le bruit des explosions a été entendu jusque dans le centre de la capitale. En deux vagues successives, les chasseurs israéliens ont largué leurs bombes sur des grottes fortifiées du Front Populaire de Libération de Palestine-Commandement général (FPLP-CG, de M. Ahmad Jibril). Un civil libanais, qui se trouvait dans le village proche de Naamé, et deux combattants palestiniens ont été blessés.

Au nord et à l'est de Beyrouth, le *« pays chrétien »* a été, presque comme chaque jour depuis le 31 janvier, le théâtre d'accrochages sporadiques entre la milice des Forces Libanaises (FL) et l'armée du général Michel Aoun. Un milicien a été tué et trois civils blessés, dont un adolescent de 14 ans touché par un éclat d'obus au moment où il entrait dans une boulangerie. – *(AFP.)*

GABON

Le pays s'engage sur la voie du multipartisme

PROCHE-ORIENT

« Nous avons été des otages comme les autres »

LIBAN

Violence sur tous les fronts

POLITIQUE

Devant la commission des lois de l'Assemblée nationale

La réforme du Conseil constitutionnel à l'heure de « l'ouverture »

La commission des lois de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 19 avril, les deux projets de loi – constitutionnelle et organique – relatifs à la réforme de la saisine du Conseil constitutionnel. Au cours de cette discussion, le groupe UDC a renouvelé son soutien au projet et n'a pas présenté d'amendement, tandis que l'UDF se montrait nettement plus réticente. Le groupe communiste, hostile à l'existence même du Conseil constitutionnel, a déposé un amendement de suppression du projet. Des « ouvertures » ont en revanche été faites à certaines propositions du groupe RPR. Les deux projets de loi seront soumis en première lecture à l'Assemblée nationale, mardi 24 et mercredi 25 avril. Le premier ministre, M. Michel Rocard, interviendra dans le débat aux côtés de M. Pierre Arpaillange, garde des sceaux.

Constat de désaccord pur et simple ou amorce de dialogue ? Après des semaines de déclarations politiques contradictoires, nul ne pouvait prévoir, à l'ouverture de la séance de la commission des lois consacrée à l'examen des projets de loi réformant la saisine du Conseil constitutionnel, laquelle des deux branches de l'alternative l'emporterait.

Sur cet échiquier politique brouillé se dessinaient toutefois quelques grandes tendances : aucune concession n'était à attendre du groupe communiste, qui conteste depuis sa création la légitimité même du Conseil constitutionnel. Le groupe centriste apparaissait lui, farouchement favorable au projet, sans être pour autant enthousiaste à l'idée d'assumer pleinement un « splendide isolement » politique au sein de l'opposition, tandis que le groupe UDF était très majoritairement contre.

Quant au RPR, il était profondément divisé : M. Jacques Chirac – qui avait inscrit la réforme de la saisine du Conseil constitutionnel dans son programme de candidat à l'élection présidentielle – était intervenu à plusieurs reprises cette semaine, en réunion de groupe et au sein de l'intergroupe de l'opposition, en faveur du projet, tout en l'assortissant de conditions.

Son point de vue semblait notamment partagé, au sein des membres RPR de la commission des lois, par M. Jacques Toubon et à un moindre degré par MM. Jean-Louis Debré, Robert Pandraud et Pierre Mazeaud, contre l'avis d'une partie du groupe refusant par principe de soutenir un texte émanant du gouvernement, *a fortiori* sur une suggestion du président de la République. Cette brèche inattendue dans le « monolithisme » traditionnel du groupe RPR a naturellement conduit à faire converger vers lui les propositions d'ouverture de la majorité.

« Ni révolution ni gadget »

Présentant son rapport, M. Michel Sapin a estimé que ces deux projets ne constituaient, selon la formule de M. Georges Vedel, *« ni une révolution ni un gadget »* mais plutôt *« une évolution et une vraie réforme »*. Cette réforme, a-t-il précisé, s'inscrit, d'une part, dans l'évolution des institutions de la Ve République, qui a permis *« la mise en cause de la loi au regard de la Constitution »*, et se traduit, d'autre part, par un *« rapprochement de l'état de droit français avec celui des grandes démocraties occidentales »* qui, dans leur majorité, offrent un contrôle de constitutionnalité par voie d'exception.

Répondant par avance aux critiques sur la remise en cause systématique des lois, le rapporteur a estimé que ce risque était restreint pour les textes votés depuis 1958, en raison notamment du contrôle exercé *a priori* par le Conseil d'Etat sur les projets de loi et de la réforme de 1974 qui, en ouvrant le droit de saisine du Conseil aux députés, a permis le contrôle de la constitutionnalité de la plupart des grandes lois votées depuis cette date. Evoquant ensuite les dispositions de loi susceptibles d'être mises en cause, M. Sapin a précisé que le contrôle de la constitutionnalité par voie d'exception ne saurait être *« plus large »* que celui existant aujourd'hui. Il s'agit des droits fondamentaux reconnus dans la Constitution de 1958, dans la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, dans le préambule de la Constitution de 1946, mais aussi des *« principes reconnus par les lois de la République »* (liberté d'association ou existence d'une juridiction administrative indépendante), des *« principes généraux du droit »* (liberté d'aller et venir, continuité du service public) et des *« objectifs de valeur constitutionnelle »* (pluralisme de la presse écrite et de la communication audiovisuelle).

Du nouveau rôle dévolu au Conseil constitutionnel par l'accroissement de son caractère juridictionnel, M. Sapin a tiré trois conséquences : au niveau de ses règles de fonctionnement afin de *« garantir le caractère contradictoire des débats »*, de ses moyens, qui devront être *« renforcés »*, et du statut de ses membres, qui pourrait être *« réexaminé »* dans le cadre de cette réforme. Enfin le rapporteur a renouvelé son souhait que, dans l'hypothèse où les projets seraient votés en termes conformes par les deux assemblées, *« la procédure parlementaire soit poursuivie jusqu'à son terme, par la convocation du Parlement en congrès »*, conformément à l'article 89 de la Constitution.

Partie d'échec

L'audition du rapporteur une fois terminée, les commissaires aux lois ont rejeté la question préalable (tendant à faire décider qu'il n'y avait pas lieu à délibérer sur le projet) déposée par les groupes RPR, UDF et PC. Cette hypothèque levée, la partie d'échecs pouvait alors véritablement commencer. Premier débat, premiers signes d'ouverture : l'examen de plusieurs articles additionnels avant l'article premier du projet de loi, déposés par les groupes UDF et RPR, a en effet donné lieu à une discussion sur la recevabilité de ces propositions. M. Sapin a tout d'abord rappelé pour mémoire que, lors de la réforme de 1974, tous les amendements portant sur un article autre que celui visé par le projet de loi, – à l'époque ils étaient d'origine socialiste, – avaient été déclarés irrecevables en commission.

Mais le rapporteur s'est attaché à distinguer certains bons grains RPR de l'ivraie UDF, en donnant une interprétation « libérale » de l'article 98-5 du règlement de l'Assemblée nationale, relatif à l'irrecevabilité. Selon M. Sapin, il existe deux catégories d'amendements : ceux qui sont *« manifestement étrangers à l'objet de la réforme »*, comme le référendum d'initiative populaire ou la composition du Conseil supérieur de la magistrature, et qui tombent sous le coup de l'irrecevabilité ; et ceux qui sont *« liés à la réforme proposée, même s'ils portent sur des articles autres que ceux dont le projet envisage la révision »*, comme les amendements relatifs à la composition du Conseil constitutionnel, et qui devraient pouvoir être examinés. Cette interprétation, retenue à l'issue d'un vote des membres de la commission, a donc permis d'éliminer un certain nombre d'amendements émanant notamment du groupe UDF.

M. Francis Delattre (UDF) n'a pas eu plus de chance avec l'un des principaux amendements – recevables – déposés par son groupe. Estimant que ce projet ne conférait pas véritablement un droit nouveau aux *« citoyens »* puisque la procédure n'était ouverte qu'aux *« justiciables »*, M. Delattre proposait d'opposer à la *« voie d'exception »* retenue dans le texte celle de la *« voie d'action »*, qui permettrait à tout citoyen de recourir au Conseil constitutionnel. Afin toutefois de limiter les procédures manifestement intempestives ou infondées, le député UDF précisait que la voie d'action ne pourrait s'engager qu'à la suite d'une pétition appuyée par cent mille signatures de citoyens régulièrement inscrits sur les listes électorales. Cet amendement, soutenu par le seul groupe RPR, a été rejeté.

En revanche, certains amendements RPR ont fait l'objet d'une plus grande sollicitude de la part du rapporteur et de la majorité socialiste. Certes, la proposition de M. Jacques Toubon tendant à faire ratifier la nomination des membres du Conseil constitutionnel par les deux assemblées du Parlement à la majorité des trois cinquièmes, a été rejetée sans appel. Mais deux autres suggestions relatives à la composition du Conseil, émanant de MM. Pandraud et Mazeaud, ont reçu un accueil plus nuancé. La première avait pour objet de supprimer la présence des anciens présidents de la République comme membres de droit du Conseil constitutionnel (seul M. Giscard d'Estaing s'est prévalu de ce droit).

A priori, cet amendement « anecdotique » ne déplaisait pas à certains élus socialistes, mais il a soulevé l'opposition contrite du groupe UDF, qui n'a pas jugé bon de s'associer sur ce point au vote RPR... La deuxième suggestion consistait à prévoir l'élection du président du Conseil – aujourd'hui nommé par le président de la République – par ses membres. *Le rapporteur a déclaré ne pas être « hostile »* à ces deux amendements, mais il a demandé à la commission de les repousser *« à ce stade du débat »*.

M. Toubon a, à son tour, obtenu satisfaction sur un autre thème cher à son groupe : la substitution, dans le projet de loi, de la notion de *« bloc de constitutionnalité »* à celle des *« droits fondamentaux »* retenue dans la rédaction actuelle. Le rapporteur a estimé que si ces deux expressions faisaient référence au même contenu, celle de *« droits fondamentaux »* – employée par le président de la République – était en effet susceptible d'introduire un élément d'incertitude juridique dans le projet et méritait donc d'être modifiée.

Le risque d'engorgement

Autre question de taille soulevée par M. Toubon : celle relative aux « filtres » institués dans le projet de loi, afin d'éviter la multiplicité des contentieux et les entraves au bon fonctionnement de la justice. Le projet prévoit en effet un premier filtre des requêtes au niveau des juridictions de fond, puis un second au niveau des juridictions suprêmes, Conseil d'Etat et Cour de cassation.

Pour le député RPR – en désaccord total avec l'UDF sur ce point – ce second filtrage ne se justifie pas, d'une part parce que ce « droit de regard » dévolu aux deux juridictions suprêmes constitue en fait un contrôle de constitutionnalité préalable à celui exercé par le Conseil constitutionnel et *« crée vraiment le gouvernement des juges »*. Et d'autre part parce qu'il est selon lui peu probable que la réforme de la saisine entraîne un véritable engorgement des tribunaux.

M. Sapin a admis que ce risque d'engorgement ne se poserait sans doute pas à moyen terme, mais qu'en revanche de nombreuses requêtes seraient sans doute présentées dans la période suivant l'entrée en application de la réforme. Une solution pourrait éventuellement être apportée à cette question, en renonçant à faire figurer le double filtrage dans la loi constitutionnelle, très difficile à modifier, pour l'inscrire dans la loi organique.

Cette notion de double filtrage chagrinait également M. Marc Dolez (PS), qui s'est déclaré pour sa part favorable à un assouplissement du contrôle exercé par la juridiction de première instance. Le projet de loi prévoit que le juge peut refuser de déférer une requête devant le Conseil si celle-ci n'a pas un rapport direct avec l'objet du procès en cours, si elle a déjà été déclarée conforme à la Constitution par le Conseil et enfin si elle est *« manifestement infondée »*. La commission a adopté un amendement de M. Dolez, supprimant ce dernier critère qui reconnaissait là encore au juge *« un certain pouvoir d'appréciation de la constitutionnalité des lois »*.

A l'issue de la réunion de la commission, certains membres du groupe RPR ne cachaient pas avoir reçu « cinq sur cinq » les ouvertures proposées par le rapporteur. D'autres négociations auront sans doute lieu d'ici au débat de mardi. Mais suffiront-elles à emporter le soutien ou l'abstention du groupe ? Dans les couloirs du Palais-Bourbon, M. Toubon faisait un parallèle significatif avec l'attitude de certains députés RPR, dont lui-même, lors du vote du projet de loi sur l'abolition de la peine de mort en 1981. *« J'ai voté l'article premier du projet supprimant la peine de mort. Mais j'avais déposé un article additionnel instituant en contrepartie une peine d'emprisonnement incompressible, qui a été rejeté. J'ai donc voté contre l'ensemble du texte. »* Cette fois, confiait M. Toubon, *« c'est exactement la même chose : oui sur le principe, mais non sur le texte si les conditions ne sont pas remplies »*...

PASCALE ROBERT-DIARD

Le Sénat réticent

Les présidents de groupe de la majorité sénatoriale ne sont pas emballés, loin s'en faut, par le projet de loi relatif à l'élargissement de la saisine du Conseil constitutionnel. Lors de la présentation du projet de loi au conseil des ministres, M. Marcel Lucotte, président du groupe des Républicains et Indépendants (cinquante-deux sénateurs), s'était déclaré *« très réservé »* (*le Monde* du 29 mars). M. Daniel Hoeffel, président de l'Union centriste (soixante-huit sénateurs), s'était contenté d'indiquer que *« la confection de la loi ne devait pas quitter le Parlement »*.

Jeudi 19 avril, à l'occasion de la séance de questions d'actualité, M. Charles Pasqua, président du groupe RPR (quatre-vingt-dix sénateurs), a exprimé certaines réserves. Après avoir souligné que la saisine pourrait éventuellement lutter contre le désintérêt de l'opinion pour la chose publique, il a insisté sur le fait que les justiciables pourraient remettre en cause *« des lois adoptées avant »* la mise en place du Conseil constitutionnel. Il a également fait remarquer que ce texte ouvrirait la possibilité *« aux étrangers séjournant en France de contester »* certaines lois.

Compte tenu de l'opposition quasi viscérale du groupe communiste (seize sénateurs) au projet, les soixante-six sénateurs socialistes favorables à l'extension de la saisine semblent pour l'instant assez isolés. Sensibles *« au principe »*, les sénateurs du *Rassemblement démocratique et européen* n'ont pas encore arrêté leur position.

M. Barre votera la réforme

M. Raymond Barre député apparenté UDC du Rhône a l'intention de voter en faveur de la réforme de saisine du Conseil constitutionnel. IL a en effet confié à ses collaborateurs jeudi 19 avril : *« C'est un bon texte qui représente de nouveaux progrès vers l'Etat de droit et nous rapproche des grandes démocraties modernes. Les arguments présentés à l'encontre de ce texte tiennent plus de la tactique dilatoire que de conssidérations de fond. Je pense qu'il faut savoir s'élever au-dessus des attitudes politiciennes, c'est pourquoi je voterai ce projet de loi »*.

Selon M. Le Pors

Le livre de M. Marchais traduit une « stagnation de la réflexion théorique »

Dans un entretien publié, vendredi 20 avril, par *Libération*, M. Anicet Le Pors, ancien ministre et membre du comité central du PCF, affirme que le contenu de dernier livre, *Démocratie*, publié par M. Georges Marchais, secrétaire général de son parti, lui *« donne le sentiment d'une certaine stagnation de la réflexion théorique »*. M. Le Pors se dit, à propos de cet ouvrage, *« surpris par ce qui ressemble fort à une véritable apologie du centralisme »*.

Selon l'ancien ministre, pour être comparable, en importance, au *Défi démocratique* publié par M. Marchais en 1973, *« il faudrait que* Démocratie *prenne toute la mesure des changements en France et dans le monde, qu'il porte à un bien plus haut niveau sa réflexion sur la notion d'avant-garde et sur celle de centralisme démocratique »*. M. Le Pors voudrait aussi que soient assurées *« à tous les communistes qui le souhaitent les mêmes possibilités d'expression »* personnelle que celles dont bénéficie M. Marchais.

M. Le Pors pense que le PCF devrait *« envisager de s'acheminer vers un congrès de type nouveau »* pour le congrès prévu à la fin de l'année. L'ancien ministre pose *« trois conditions »* pour cela. Comme première condition, il demande *« un débat vraiment respectueux de toutes les opinions avec, dès maintenant, une expression libre et diversifiée »*. Sur ce plan, la *« pratique actuelle* [du PCF] *n'est pas exemplaire »*.

Deuxième condition : *« il faut respecter toutes les sensibilités »*. C'est pourquoi M. Le Pors *« s'interroge sur la nécessité d'un texte de résolution prééminent issu de la direction, de même que sur l'utilité du rapport-fleuve du secrétaire général au début du congrès sur lequel intervient un vote bloqué »*.

Troisième condition : l'ancien ministre pose *« le problème de la représentation de toutes les sensibilités dans les instances dirigeantes »*. M. Le Pors juge à ce propos que la prise de position personnelle dans ce sens de M. Marchais lors de l'émission *l'heure de vérité* du 10 avril, est *« sans portée statutaire »*. M. Le Pors souhaite, au passage, *« une révision complète des statuts et de leur préambule »* mais ne revendique pas l'organisation institutionnelle en tendances.

□ **M. Brice Lalonde : la vie politique française est « nulle ».** – M. Brice Lalonde, ministre de l'environnement, s'est rendu à Cahors, jeudi 19 avril, pour soutenir M. Michel Grindefer, candidat de la liste Alternative, les écologistes de Cahors pour le premier tour de l'élection municipale du dimanche 22 provoqué par l'annulation de l'élection de M. Maurice Faure, qui ne se représente pas. Or, le matin même, M. Michel Rocard était également venu dans le chef-lieu du Lot pour soutenir M. Bernard Charles, député, candidat radical de gauche. M. Lalonde a annoncé son intention de *« lancer un mouvement écologiste dans lequel seraient admis les membres de tous les partis »*, affirmant que *« l'écologie représentait l'idéal de demain. »* Le ministre de l'environnement a jugé que la vie politique française était *« nulle »* et expliqué qu'il se rendait au Parlement *« parce qu'il paraît qu'il faut qu'on y aille »*. C'est le président de la République qui a rappelé récemment aux membres du gouvernement que leur devoir était d'être plus assidus aux séances des assemblées parlementaires.

POINT DE VUE

La victoire du droit sur le politique

par Alain Madelin

SANS hésiter, l'opposition devrait dire oui au projet permettant à tous les justiciables de saisir le Conseil constitutionnel d'un recours contre les dispositions législatives susceptibles de porter atteinte à leurs droits fondamentaux. Aucun argument ne me paraît pouvoir justifier une autre attitude. On ne peut bien sûr accepter les arguments de ceux qui estiment que ces voies de recours supplémentaires jettent la suspicion sur la qualité du travail parlementaire ou sont de nature à restreindre une fois encore les pouvoirs du Parlement. Ce ne sont là que vieux prétextes – heureusement en voie de disparition – à l'hostilité au Conseil constitutionnel lui-même.

On ne peut davantage accepter l'argument selon lequel le projet porterait atteinte à la « sécurité juridique » en permettant aux justiciables de saisir le Conseil constitutionnel sur la constitutionnalité des lois antérieures à l'existence du Conseil constitutionnel (1958) ou à la possibilité de saisine parlementaire (1974), qui a en fait institué un véritable filtre constitutionnel.

En fait, le principal effet – et la principale vertu – de la réforme proposée consiste justement à pouvoir reprendre dans les lois qui n'ont pu être soumises au Conseil constitutionnel les dispositions qui pourraient être contraires aux droits fondamentaux. Faut-il, au bénéfice de l'ancienneté, légitimer les violations acquises de droits fondamentaux ? Peut-on préférer la sécurité juridique à la justice ?

Depuis plus de trente ans d'ailleurs, le droit français ne peut-il être contesté directement au regard du droit communautaire devant la Cour de Luxembourg et depuis près de dix ans au regard de la Convention européenne des droits de l'homme devant la Cour de Strasbourg ?

Restent les arguments tirés de la composition jugée non satisfaisante du Conseil constitutionnel lui-même ou de l'ambiguïté voire des contradictions qui peuvent exister dans les textes servant de référence (et tout particulièrement le préambule de la Constitution de 1946) aux travaux du Conseil constitutionnel. Ce sont là de vrais problèmes. Il est bon de les évoquer. Il est bon que s'engage aussi sur ces points une vraie réflexion constitutionnelle, mais force est de constater que ces problèmes sont liés au fonctionnement du Conseil constitutionnel et non à la réforme proposée.

Evoquer ces problèmes ne peut servir à esquiver la réponse positive à apporter au projet du gouvernement. Le pouvoir aurait trop beau jeu d'objecter que l'actuelle opposition a eu tout le loisir, au cours des vingt-cinq années de pouvoir qu'elle a exercées sous la Ve République, de poser elle-même ces problèmes.

Tous ces mauvais arguments cachent une réalité simple : l'opposition est pour la réforme constitutionnelle, mais, en l'approuvant, elle craint de donner une victoire politique à François Mitterrand.

Une réforme libérale

En fait il ne s'agit pas d'une réforme socialiste, mais d'une réforme libérale. Il ne s'agit pas de prêter la main à la victoire d'une idée socialiste de François Mitterrand, mais d'assurer la réussite d'une idée libérale, habilement – ou heureusement – récupérée par le chef de l'Etat. Il serait facile de rappeler le long mépris de François Mitterrand pour le Conseil constitutionnel, qualifié par lui dans les années 60 de *« château dérisoire d'une dérisoire démocratie »* qu'*« une poignée d'avoine fera rentrer à l'écurie »* (*le Coup d'Etat permanent*). Conseil constitutionnel que le programme commun de gouvernement de la gauche proposait en 1973 de remplacer par une très curieuse « Cour suprême », que les citoyens auraient pu saisir directement, mais qui n'aurait été alors compétente que pour la violation de quelques articles de la Déclaration des droits de l'homme, excluant notamment toute garantie du droit de propriété. Conseil constitutionnel enfin que François Mitterrand qualifiait en 1978 d'*« institution à la Napoléon III qui ne devrait pas avoir cours dans la vie démocratique d'aujourd'hui »*, ajoutant : *« Il s'agit d'une institution dont il faudra se défaire. »*

Qui ne se souvient du célèbre *« vous avez juridiquement tort parce que vous êtes politiquement minoritaires »*, lancé par André Laignel, symbole de l'absolutisme parlementaire du socialisme en 1981 ?

Et lorsque François Mitterrand en 1984, pour sortir de la bataille scolaire, propose une réforme de la Constitution, permettant de soumettre à référendum *« les projets de loi concernant les garanties fondamentales des libertés publiques »*, le projet omet tout aval du Conseil constitutionnel aux projets de loi pouvant être soumis à référendum, ce qui revenait, comme je l'avais dénoncé à l'époque, à abaisser la protection constitutionnelle des libertés publiques.

En fait le socialisme a trop longtemps correspondu à la volonté de soumettre la vie de la société à un projet politique, à une vision du bien mise en œuvre par l'Etat. Il se conjugue dans notre pays avec cette maladie bien française qui consiste à identifier le droit à la volonté d'une assemblée souveraine.

Or, pour les libéraux, la démocratie ce n'est pas la loi de la majorité, c'est le droit de la minorité, à commencer par la plus petite des minorités, la personne humaine. Dans toutes les langues européennes, le mot loi a deux sens : ce qui est juste et ce qui est légal. Or la règle de la majorité n'est pas suffisante pour déterminer ce qui est juste, et la pensée libérale est faite de cette conviction que le droit est antérieur et supérieur au pouvoir du législateur.

Cette culture politique libérale s'affirme lentement dans notre pays. La primauté du droit protégé par la Constitution sur la loi ne date que de 1958. Ce n'est qu'en 1974 avec Valéry Giscard d'Estaing – et contre les socialistes à l'époque – que s'est mise en place une véritable protection constitutionnelle.

La réforme proposée aujourd'hui est une pierre de plus sur le chemin de notre découverte du droit. C'est dire toute l'énergie que doivent mettre les libéraux de l'opposition à soutenir cette réforme. Elle est la leur. Adopter ce projet de réforme constitutionnelle, ce n'est pas donner à François Mitterrand une victoire politique, c'est assurer la victoire du droit sur la politique. Et cela me paraît beaucoup plus important.

▶ **Alain Madelin, député UDF d'Ille-et-Vilaine, ancien ministre.**

POLITIQUE

Les travaux du Parlement

Les députés communistes mettent M. Jospin en difficulté

Les députés n'ont pu achever, jeudi 19 avril, l'examen du projet de loi relatif aux droits et obligations de l'Etat et des départements en matière de formation des personnels enseignants, et portant diverses dispositions relatives à l'éducation nationale. L'opposition de droite a largement utilisé ses temps de parole pour remettre en question la politique de l'enseignement supérieur du gouvernement. A 2 heures du matin, dix articles restaient encore en discussion. Le débat devait se terminer vendredi 20 avril. Le ministre de l'éducation nationale, M. Lionel Jospin, a été contraint, dans la nuit, d'accepter, à la demande du groupe communiste, le retrait d'un article important afin de préserver les chances d'adoption de son projet grâce à l'abstention communiste.

A 1 heure du matin, M. Lionel Jospin créait la surprise en annonçant qu'il acceptait un amendement communiste de suppression de l'article 18, qui ouvrait la possibilité aux collectivités territoriales de se voir confier par l'Etat la maîtrise d'ouvrage de construction d'établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'éducation ou du ministre de l'agriculture.

Il expliquait que le gouvernement allait revoir sa copie, avant de tenter de réintroduire cette disposition ultérieurement, à l'occasion des navettes entre les deux Chambres. Le groupe communiste marquait ainsi indiscutablement un point en faisant plier le ministre de l'éducation nationale. Alors que la droite et le centre n'avaient cessé d'accuser le gouvernement de frilosité décentralisatrice, les députés communistes avaient dénoncé *« le désengagement financier de l'Etat (...) et la prise en charge croissante de l'enseignement supérieur par les collectivités territoriales, avec pour conséquence l'alourdissement de la fiscalité locale »* (M. Georges Hage, PCF-Nord).

Le ministre semble bel et bien s'être fait piéger par les députés communistes. Ces derniers, lors de l'examen du texte en commission des affaires culturelles, n'avaient pas manifesté d'allergie insoutenable au projet et à son article 18.

Qui plus est, lors du débat d'orientation pour l'éducation qui avait eu lieu l'année dernière, M. Jospin avait pu bénéficier de la bienveillance des amis de M. André Lajoinie.

Compte tenu de ces auspices favorables, et du caractère plutôt technique de ce texte, il n'a pas pris la précaution de prévoir dans sa musette un 49-3 (engagement de responsabilité) au cas où... Le retournement du groupe communiste, conditionnant une éventuelle abstention sur le texte au retrait de l'article 18, l'a contraint à faire marche arrière en séance publique. Il risquait, en effet, de voir son projet repoussé par une conjonction des oppositions.

Il semble d'ailleurs peu probable que ce soit uniquement la question soulevée par cet article qui ait motivé un tel durcissement de la part du PCF. Un député socialiste le mettait sur le compte d'une instruction de la place du colonel Fabien. Les députés communistes seraient en train de « se faire les muscles » avant les deux batailles parlementaires qu'ils entendent mener contre le nouveau statut de Renault et la réforme des postes et télécommunications. M. Jospin se serait donc trouvé, jeudi soir, au mauvais endroit, au mauvais moment.

L'opposition de droite a santé sur l'occasion pour tenter de ressusciter « la coalition socialo-communiste ». *« Vous n'avez pas de majorité et vous êtes obligés de faire des concessions aux communistes sur le dos de la politique universitaire pour faire passer votre projet »*, a déclaré le président du groupe UDF, M. Charles Millon, qui après avoir critiqué, lui aussi, l'article 18, semblait soudain lui trouver des vertus. Après une suspension de séance, M. Millon lançait encore, approuvé du chef par M. Jacques Toubon (RPR) : *« Vous démontrez que vous ne pouvez gouverner sans les communistes. »*

Mise en cause de la politique universitaire

Auparavant, le député UDF avait décidé avec ses amis RPR et UDC de déborder largement le cadre de cette discussion technique pour mettre en cause l'ensemble de la politique universitaire du gouvernement. *« Alors que nos universités connaissent une crise sans précédent, on souhaiterait que le gouvernement consacre son ardeur réformatrice aux problèmes les plus criants. (...) C'est la gestion par l'Etat, la centralisation avec ses règles uniformes et ses lourdeurs qui sont condamnées »* expliquait le député UDF, en cela partisan d'universités largement autonomes.

« Ca va péter ! », s'exclamait M. Toubon en reprenant le titre de *l'Etudiant* du mois d'avril. Pour l'ancien président de la commission des lois, le gouvernement se contenterait de coller des *« rustines »* sur la chambre à air surgonflée des universités : *« C'est tout le système qu'il faut changer et non pas mettre en place des petites mesures pour l'immédiat ».*

« Vous dites : « Ça va péter », s'étonnait M. Lionel Jospin, *mais ça a déjà pété... Rappelez-vous quand votre politique jetait dans les rues un million de lycéens et d'étudiants... ». « Oui, je travaille en urgence devant la vague qui arrive, mais nous y travaillons avec force »*, ajoutait-il, estimant qu'un transfert de compétence vers les régions ne serait pas le *« coup de baguette magique »* qui résoudrait tous les problèmes. Le rapporteur du projet, M. Jean-Pierre Sueur (PS), reprochait à l'opposition de chercher une *« balkanisation »* de l'enseignement en proposant par trop de réduire le rôle d'un Etat garant de l'équilibre général.

Quant au texte présenté par M. Jospin – qui a presque disparu derrière l'affrontement politique, – il fixe les responsabilités de l'Etat et des collectivités locales pour la gestion des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). Ils remplaceront les écoles normales et chaque académie sera doté d'une IUFM d'ici à octobre 1991. Le projet prévoit d'affecter les locaux et le mobilier des écoles normales, aux IUFM. Les départements qui gèrent actuellement les écoles normales se trouveront face à un choix : conserver leurs responsabilités en signant une convention avec l'Etat ou mettre leurs biens à la disposition de l'Etat qui les prend en charge ainsi que les fonctionnaires affectés à leur entretien et à leur gestion relevant de la fonction publique territoriale.

« Cela va permettre de mettre en place un système tout à fait nouveau de formation, et il va donner à la collaboration de l'Etat avec les collectivités locales un nouvel essor », a affirmé le ministre, tandis que M. Bernard Derosier (PS) expliquait que *« réussir les IUFM, ce sera gagner dans chaque école, dans chaque collège, dans chaque lycée, la bataille de l'accueil des élèves, de leur formation, de leur orientation, de leur future insertion ». « Ces instituts doivent être des établissements d'un type nouveau et ne pas se réduire à une addition des établissements existants déjà »*, a souligné le rapporteur, M. Sueur.

M. Bruno Bourg-Broc (RPR) a jugé sévèrement un projet qui *« n'indique pas les voies financières pour résoudre le problème de l'explosion universitaire, mais qui se défausse subrepticement en donnant le mistigri aux collectivités locales »*. Pour sa part, M. François Bayrou (UDC), tout en reconnaissant les efforts du ministre, a exprimé sa crainte de voir le gouvernement *« ne faire que polir les angles les plus choquants d'un système que vous ne remettez pas en cause »*.

PIERRE SERVENT

Défense de la loi Falloux

La querelle scolaire suit parfois un cours particulièrement sinueux. Répondant jeudi 19 avril aux « questions-cribles » des députés, M. Lionel Jospin s'est trouvé pris dans un rebond de l'histoire qui ne manquait pas de saveur. Objet de la controverse : la récente décision du Conseil d'Etat interdisant aux collectivités locales de financer à hauteur de plus de 10 % les dépenses d'investissement des établissements d'enseignement secondaire privés.

Largement critiquée par l'opposition, cette disposition prend appui sur la loi Falloux de 1850, décriée depuis plus d'un siècle par les défenseurs de la laïcité. Face à M. Bruno Bourg, député RPR qui réclamait l'abrogation de cette loi, M. Jospin a sereinement expliqué qu'il ne reviendrait pas sur ce point pour ne pas risquer de *« mettre en danger l'équilibre existant entre l'enseignement privé et la collectivité nationale tout entière ».*

Bon prince, le ministre de l'éducation nationale a même pris la peine de souligner que le fonctionnement actuel garantit aux institutions privées une liberté qu'elles perdraient si elles devaient demander à l'Etat des autorisations de construction pour bénéficier à coup sûr des postes correspondants. Au risque d'être soupçonné, comme ce fut le cas par M. Bourg Broc, de défendre l'enseignement privé... pour mieux l'entraver.

R. R.

JOURNAL D'UN AMATEUR

PHILIPPE BOUCHER

ROUSSEAU plane toujours au-dessus de la démocratie ; pour rêver d'un peuple sage que rassemblerait l'*agora* chaque fois qu'il devrait se prononcer sur son sort ou modifier les règles de sa vie ; où des citoyens aux visages de dieux énonceraient des lois rédigées pour les Tables.

Si cela fut jamais, il n'en est rien aujourd'hui et la représentation est doublement nécessaire : pour que la démocratie n'étouffe pas de la multitude et pour éviter que ne s'expriment sans apprêts les passions incurables ou les fureurs et les enthousiasmes d'un instant.

C'est la légitimité de la représentation, sous réserve qu'elle ne confisque pas le mandat qui est le sien pour des querelles qui ne concernent qu'elle et que le peuple récuse à bon droit. L'équilibre est difficile à déterminer et doit être à chaque fois retrouvé.

En multipliant les sondages à propos de tout, de tous, de n'importe qui et de n'importe quoi, la démocratie, c'est-à-dire au premier rang la presse qui s'est lancée à corps perdu dans une entreprise dont elle attendait un surcroît d'intérêt, a joué avec le feu.

Elle a ressuscité l'idée que la démocratie représentative, instaurée *faute de mieux*, était d'abord une usurpation. Quelques exemplaires trompe-l'œil venus de l'étranger (Suisse, Italie) ont complété le tableau. La démocratie a vendu de la fausse monnaie pour restaurer son crédit. Elle a aussi contribué à se ruiner.

C'est si vrai que le référendum est toujours, en France, agité par des forces politiques en perte de vitesse. Le général de Gaulle, qui n'a pas fait que du bien à la démocratie en prétendant l'élargir, y allait puiser un renouveau de soutien lorsqu'il se sentait en déclin ou que peinaient à passer des décisions que freinait, pas forcément à tort, la classe politique (notamment l'élection du chef de l'Etat au suffrage universel direct en 1962).

Lorsque M. François Mitterrand sent venir, en 1984, le vent du boulet avec les projets sur l'enseignement privé, il invente une parade avec le référendum sur les questions de société dont on ne peut pas croire qu'il méconnaissait les périls.

Lorsque l'opposition court après un cheval de bataille qu'elle serait, malgré tout, fort embarrassée de dénicher pour le faire gagner, elle réclame une consultation générale sur la peine de mort.

Tant et si bien que l'appel au peuple est devenu soupçonnable et le recours au référendum une manœuvre douteuse ; qu'invoquer l'opinion s'apparente à une escroquerie puisqu'on ne lui demande pas ce qu'elle pense, mais d'approuver. Ce n'est pas vraiment nouveau, mais la tradition n'est pas une excuse.

AINSI qu'on pouvait s'en douter, nul peuple n'étant hostile à une voie de droit supplémentaire, *a fortiori* dans une époque aussi rude, froide et compliquée que la nôtre, l'opinion serait favorable à l'exception d'inconstitutionnalité ; autrement dit le droit pour chaque citoyen d'invoquer la Constitution contre une loi (civile ou pénale, de forme ou de fond) que voudraient lui appliquer les tribunaux.

Cette faculté lui est déjà reconnue pour faire vérifier qu'un décret est bien conforme à la loi, un arrêté au décret, etc. C'est ce qu'on appelle, en droit, la hiérarchie des normes, qui va de la simple circulaire à la Constitution. Jusqu'à présent, seule la loi échappe à ce contrôle populaire... et à cette hiérarchie, passé le moment où la loi est définitivement acquise. Du moins en droit interne. Il y a de la logique à mettre fin à cette (autre) exception.

A plus forte raison pour les lois antérieures à 1974, lorsque leur contrôle de conformité à la Constitution était rarissime, sinon douteux. Point n'est besoin de revenir sur cette période peu glorieuse.

Aussi long et lent qu'il pourrait être au hasard des procédures des uns et des autres, ce nettoyage de l'appareil législatif français ne serait pas du luxe. Il permettrait de constater l'abondance des textes scélérats, de ceux qui-peuvent-toujours-servir, même à des démocrates, ne remontant pas tous à la nuit des temps, et dont une dictature un peu futée ferait le meilleur usage sans avoir à leur faire dire ce qu'ils ne disent pas.

Peuple

Car, à l'inverse d'autres pays où la loi se dissout dans la désuétude, la loi, selon un principe millénaire, ne meurt pas en France. Aurait-il été oublié pendant cent ans et plus, qu'un texte peut être sorti de sa poussière et appliqué comme s'il avait été adopté la veille.

Or nombre de textes votés, souvent à la hâte bien sûr, dans des périodes troublées sont toujours en vigueur et en général peu respectueux de l'idée contemporaine de liberté.

Contrairement à ce que prétend, sans y croire, l'opposition, une telle innovation n'affecterait guère ou pas du tout le fonctionnement de l'institution judiciaire. Il ne sera pas difficile au juge d'avoir raison des manœuvres dites dilatoires et les objections qui seront sérieuses mériteront qu'on s'y attarde, enfin.

Il abaisse encore, en revanche, la majesté de la loi (et donc le prestige de ceux qui la votent), une loi décidément rognée par tous les bouts : par la Constitution de 1958 qui a limitativement énuméré le domaine qui est le sien, par l'intervention du Conseil constitutionnel, par les oukazes venus de Bruxelles, par les arrêts des juridictions européennes, sans perdre de vue les mécanismes parlementaires qui sont d'abord à la disposition du gouvernement ; maintenant, peut-être, par chaque citoyen ; le cas échéant, dût M. Giscard d'Estaing s'en évanouir, par un étranger. Mais oui, les étrangers ont plein accès aux tribunaux nationaux, comme d'ailleurs dans la plupart des pays.

ENCORE faut-il que ce contrôle de la loi, qui n'est en effet pas rien, soit le fait d'autorités incontestables. On est loin de compte. Les ambiguïtés de la Commission de Bruxelles sont connues (l'absence, pratiquement, de tout contrôle parlementaire), les tares du Conseil constitutionnel, moins.

Non pas tellement comme le soutient l'opposition, sans trop y croire davantage, par le mode de désignation de ses membres. Il ne saurait en être de parfait. Celui-là en vaut bien un autre. L'usage qu'en a fait en son temps l'opposition est-il à l'abri de tous les reproches ?

Combien plus répréhensible est le droit pour un membre du Conseil constitutionnel d'exercer en même temps à peu près tous les métiers, sauf, ce qui est bien le minimum, celui de ministre, de parlementaire ou bien de siéger au Conseil économique et social.

Être membre de la Haute Autorité de l'audiovisuel interdisait jusqu'à une fonction de conseiller municipal dans une commune de cent habitants. Rien n'est changé au CSA. Mais appartenir au Conseil constitutionnel ne met nul obstacle à l'état simultané de maire d'une grande ville, de président d'un conseil général, de haut magistrat à la Cour de cassation ou d'avocat. Des noms ? Quand on voudra. De droite comme de gauche.

La loi, il est vrai, prévoit que, alors, l'indemnité est réduite de moitié. La force de cette dissuasion reste à prouver. C'est une farce et elle n'est pas drôle. Si le Conseil constitutionnel veut devenir le juge de toutes les lois, qu'il commence par se juger lui-même.

Sous cette réserve qui devrait être dirimante, c'est-à-dire infranchissable, l'opposition n'a aucune objection réelle à formuler contre une réforme que souhaita M. Chirac pour se concilier les électeurs en 1988.

Surtout pas de vouloir combiner cette réforme avec la réduction du mandat présidentiel à cinq ans. Même si c'est une idée qui mérite examen, elle n'a aucun rapport avec ce qui est envisagé à présent, une réforme, pas un libre-service. Persévérer dans cette idée serait une bourde politique qui ne ferait qu'accroître le fossé entre les citoyens et leurs élus qui ne disposeraient, en la circonstance, que d'un dossier détestable.

Lorsque, en 1974, M. Giscard d'Estaing proposa que les lois, avant leur promulgation, puissent être déférées au Conseil constitutionnel par l'opposition (en fait), selon une procédure qu'avait d'ailleurs envisagée l'avant-projet de Constitution de 1958, la gauche vota contre. C'était une sottise. La droite n'est pas, en 1990, obligée d'imiter ce mauvais exemple. Ou bien elle ne sera pas moins sotte.

P.-S. – Dans la brochure qu'il a diffusée à ce propos, le service d'information et de diffusion du premier ministre indique que cette exception *« peut être soulevée à tout moment de la procédure »*, ... *« à l'exception de la cour d'assises. »* Cela, bien sûr, au motif que cette juridiction, majoritairement composée de citoyens (neuf, pour trois magistrats professionnels), est réputée souveraine. (C'est ce principe en forme de mythe qui rend difficile la création d'un appel contre les décisions des cours d'assises.)

Mais cela ne peut impliquer qu'il soit interdit à un plaideur d'invoquer l'inconstitutionnalité d'une loi devant la Cour de cassation lorsqu'il forme un pourvoi contre une décision d'assises. La note du SID est sur ce point imprécise.

Tout comme l'avant-projet de loi est discutable lorsqu'il interdit de soulever une exception d'inconstitutionnalité si elle a déjà été examinée par le Conseil. Cela reviendrait à proscrire le revirement de jurisprudence, ce qui serait là bien étrange.

Imagine-t-on, d'autre part, une procédure échouant parce qu'elle a été mal présentée, mais qui écarterait alors tout autre recours à propos de la même disposition, pourtant critiquable ? N'est-ce pas là aussi que doit jouer le rôle de filtre dévolu au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation ?

SPÉCIAL COPAINS. – Reçu du cher Henri Guillemin, après l'« Amateur » de la semaine dernière (« Eau »), cet aphorisme tiré du *Journal* de Jules Renard : *« Pour arriver, il faut mettre de l'eau dans son vin, jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de vin. »*

La réforme de la Poste et des télécommunications

Le ministre des postes, télécommunications et de l'espace, M. Paul Quilès, a présenté, jeudi 19 avril, devant la commission des finances de l'Assemblée nationale, son projet de loi sur la réforme de la Poste et des télécommunications.

Qualifiée de « bonne réforme » par les élus socialistes et les députés du centre, de « petite réforme » par les commissaires RPR et UDF, le projet de loi n'a suscité une vive opposition que du côté du PC. Les députés se sont notamment interrogés sur les attributions financières de la Poste, qui, selon le texte de loi, ne pourra pas distribuer de prêts. *« Lorsqu'on fait le décompte de tout ce qui vous a été imposé et interdit, c'est le ministère des finances qui a gagné les négociations »*, a lancé M. François d'Aubert, UDF.

Pour le ministre, ce projet de loi a avant tout le mérite d'inscrire dans la loi les attributions financières de la Poste, ce qui n'avait jamais été fait dans un texte jusqu'alors. Il a estimé, d'autre part que la réforme permettrait de sortir de la tutelle du ministère des finances.

Le ministre a souligné que la tutelle de l'Etat devait se manifester au travers de l'élaboration de cahiers de charges et des contrats de plan, du contrôle de leur exécution et du maintien de la complémentarité entre la Poste et France Télécom. Il a insisté sur l'importance des fonctions conférées à la commission supérieure du personnel et des affaires sociales, au conseil national des PTT et à la commission supérieure du service public, *« dont le rôle porterait notamment sur le contrôle du respect de la loi dans son ensemble et des missions de service public des exploitants en particulier »*. Les députés ont par ailleurs demandé que le Parlement soit associé à l'élaboration du cahier des charges.

Au Sénat

Poursuite de la discussion sur l'hospitalisation pour troubles mentaux

Après le rejet, mercredi 18 avril, du contre-projet élaboré en commission des lois (*le Monde* du 19 avril) par M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort), l'étude du texte du gouvernement est repartie sur des bases plus consensuelles. Les sénateurs ont adopté l'article 1 du projet, relatif à la lutte contre les maladies mentales et aux droits des malades mentaux, après avoir voté certaines propositions du rapporteur de la commission des affaires sociales saisie sur le fond, M. Jean Dumont (RI, Deux-Sèvres) qui n'ont pas modifié l'économie du texte.

A l'article deux, qui institue une commission départementale – sans pouvoir décisionnel – chargée de veiller au respect des libertés individuelles, les sénateurs ont suivi le rapporteur sur plusieurs amendements tendant à accroître les compétences de cette commission, composée d'un psychiatre, d'un magistrat et de deux personnalités, la première désignée par le préfet et la seconde par le président du conseil général. Cette commission a été dotée d'un président, élu en son sein. Son champ d'intervention a été étendu à toutes les « personnes hospitalisées », y compris en hospitalisation libre.

Les sénateurs ont également renforcé les moyens d'information de la commission en précisant que les personnels des établissements hospitaliers seront tenus de lui donner toute demande d'informations. Ils ont enfin adopté un amendement présenté par M. Paul Souffrin (PC, Moselle) au nom du groupe communiste, donnant à la commission la possibilité de saisir le président du tribunal de grande instance, afin qu'il ordonne, le cas échéant, la sortie immédiate d'un patient placé de manière abusive.

G. PA.

... en difficulté

PIERRE SERVENT

La réforme de la Poste et des télécommunications

Poursuite de la discussion sur l'hospitalisation pour troubles mentaux

SOCIÉTÉ/CULTURE

Célébration mondiale du Jour de la Terre

Un 22 avril en bleu et vert

Après vingt ans de silence, les promoteurs du Earth Day (Jour de la Terre) récidivent : le 22 avril sera, pour la planète entière, un jour d'hommage à la nature et une occasion de manifester son attachement à la sauvegarde de l'environnement.

Mais, cette fois, il ne s'agit plus d'une fête américaine, escortée de son minuscule appendice parisien. Dans cent trente pays du monde, des comités se sont formés pour organiser manifestations, expositions, colloques et fêtes diverses.

On plantera des arbres, on fera du vélo, on lancera des cerfs-volants et on s'engagera dans une action précise pour aider à la bonne santé de la planète.

Les promoteurs de l'opération escomptent que plusieurs dizaines de millions de terriens seront directement impliqués dans ce grand jour, dont les couleurs seront le bleu et le vert.

En France, plusieurs manifestations spectaculaires ont été prévues. Tout au long des 835 kilomètres du cours de la Loire, une chaîne humaine se formera à l'initiative des comités « Loire vivante », qui se battent contre plusieurs projets de barrages. Une arche de trois mille cerfs-volants reliera les deux rives du Cher à Tours. Dans les Alpes, un thermomètre géant sera dressé sur la mer de Glace pour symboliser le réchauffement de la planète. Un son et lumière sera projeté sur les falaises d'Etretat.

En région parisienne

Mais une foule d'opérations plus modestes auront lieu dans l'Hexagone. On va marcher pour les droits de l'homme dans le Charolais. On parlera du nucléaire à Mont-de-Marsan et de l'agriculture biologique à Luxeuil (Haute-Saône). On protestera en musique contre les déchets nucléaires à Parthenay (Deux-Sèvres). On triera les ordures ménagères à Montpellier et à Peyssac (Lot) et on édifiera à Toulouse un monument *« au déchet inconnu »*. On ramassera les bouteilles en plastique à Boulogne et les cartouches de chasse à Saint-Quentin. On formera une chaîne humaine autour de l'étang de Berre. Des parapentes et deltaplanes s'envoleront du puy de Dôme. On distribuera des larves de coccinelles à Caen pour lutter contre les pucerons... Et, comme le 22 avril tombe cette année un dimanche, des offices religieux seront consacrés au Jour de la Terre.

Après le colloque organisé à l'Unesco par le WWF (Fonds mondial pour la nature) sur les forêts tropicales, du 19 au 21 avril, ce sont les Verts qui lèvent le rideau à Issy-les-Moulineaux, avec la projection en avant-première, samedi 21 avril à 20 heures au Palais des congrès, d'un film soviétique sur la catastrophe de Tchernobyl, suivie d'un débat avec des scientifiques français de retour d'URSS.

Le dimanche 22 avril, à Paris, consigne est donnée à tous de s'habiller en bleu et vert et d'abandonner les véhicules particuliers à moteur. Priorité donc aux transports publics et surtout au vélo, aux patins à roulettes ou à la marche. Des rassemblements « ludiques » sont prévus au Champ-de-Mars, aux Tuileries (chaîne humaine autour des arbres) et sur l'esplanade du Musée de l'Homme. Un lâcher de cerfs-volants aura lieu à l'Arche de la Défense. Un concert de fausses notes sera donné à 15 heures, avenue de Wagram, devant l'immeuble de la direction de l'équipement d'EDF. La section « jeunes » de Pax Christi organise une remontée de la Seine en bateau, de Mantes-la-Jolie à Conflans-Sainte-Honorine (tél. : 46-63-10-30). Enfin, un concert de clôture aura lieu à partir de 19 h 30 à la Grande Halle de La Villette, avec au programme le groupe Kassav, Manu Dibango, Moré Kanté, les Négresses vertes, etc.

Tout au long de la journée, des programmes spéciaux seront diffusés sur Antenne 2, Canal Plus et Europe 1. Enfin, le comité Stop-Nogent organise une marche qui partira de Paris le 22 avril et s'achèvera par une fête le samedi 26 mai à Nogent-sur-Seine (1).

Pour la première fois donc, toutes les organisations et institutions s'occupant d'environnement ou d'écologie se manifesteront le même jour et dans un seul but : défendre le patrimoine naturel commun à tous.

ROGER CANS

(1) Pour toute information concernant le programme prévu dans le monde à l'occasion du Jour de la Terre, on peut s'adresser à l'agence de presse INFOS qui diffuse par minitel des fiches détaillées sur chaque manifestation. Composer le 3615, code INFO, ou le 3616, code INFOPRO, mot-clé CENV.

Vingt ans déjà

L'idée du « Jour de la terre » revient à deux Américains. L'un, Gaylor Nelson, était sénateur démocrate du Wisconsin. L'autre, Denis Hayes, étudiait à la faculté de droit de Harvard. En septembre 1969, les deux hommes tombent d'accord pour faire du mercredi 22 avril 1970 un jour de célébration de la nature et de la terre, qu'ils appellent d'abord « Ecology Day », puis simplement « Earth Day. »

Grâce à un intense travail de *lobbying* à Washington, les deux hommes réussissent à faire de ce jour une grande fête où quelque vingt millions d'Américains se rassemblent dans tous les Etats pour célébrer la nature et manifester contre les pollueurs. Le même jour, à Paris, une cinquantaine d'étudiants manifestent avenue du Maine (*le Monde* du 24 avril 1970), conduits par deux élèves de grandes écoles fondateurs du mouvement L'homme et son environnement, Christian Garnier, élève de l'Ecole centrale, et François-Henri Bigard, élève de HEC.

Christian Garnier, aujourd'hui ingénieur, est secrétaire général de la Fédération française des sociétés de protection de la nature (France, nature, environnement). François-Henri Bigard, aujourd'hui analyste financier, est président de l'association Ethique et environnement (8, rue Jean-Goujon, Paris 8e). Quant à Denis Hayes, il s'est mis en congé de son bureau d'avocats pour diriger la Earth Day 1990 Coalition.

Ces deux manifestations ont débouché en 1971 sur la création de l'EPA, l'Agence américaine pour la protection de l'environnement, et en France la création d'un ministère de l'environnement.

R. C.

Pour « changer l'image détestable » du surgénérateur

Superphénix s'offre une revue en couleur

LYON
de notre bureau régional

M. Pierre Schmitt, chef de centrale du surgénérateur Superphénix, de Creys-Malville (Isère), a présenté à Lyon, mercredi 19 avril, le premier numéro d'une revue trimestrielle *Les colonnes de Creys*, éditée par son établissement. Le tirage atteindra 30 000 exemplaires, pour une diffusion gratuite dans six départements de la région Rhône-Alpes, auprès de destinataires considérés comme des « leaders d'opinion » (élus, professions libérales, directeurs d'établissements scolaires, gendarmeries, syndicats d'initiative).

Dans l'éditorial, de cette revue en quadrichromie M. Schmitt se propose de *« changer l'image détestable créée à partir du seul récit de l'incident du barillet de 1987 ou à partir des quelques difficultés rencontrées lors de la mise en service, qui sont tout à fait normales pour une réalisation nouvelle »*. Le réacteur à neutrons rapides est resté à l'arrêt plus de deux ans, de 1987 à 1989. Il vient d'obtenir une autorisation de redémarrage après un nouvel arrêt de sept mois (*Le Monde* du 15 avril), alors qu'une décision du tribunal administratif de Grenoble est attendue suite au recours déposé par des militants écologistes et des communes helvétiques.

Le premier numéro de la nouvelle revue comprend un document sur la radioactivité naturelle et une tribune rédigée par M. Michel Lavérie, chef du service central de sûreté des installations nucléaires, sous le titre « *La sûreté nucléaire a besoin d'une opinion publique éclairée.* » Un autre article, signé de M. Michel Zaugger, chef du service de l'information de l'Energie-Ouest-Suisse (EOS) souligne que *« le courant passe de plus en plus entre la Suisse et la France »*, allusion aux importations helvétiques d'électricité.

Selon M. Schmitt, *Les colonnes de Creys* publieront un « courrier des lecteurs » représentatif, *« sans craindre le dialogue, la contradiction ou l'opposition »*.

GÉRARD BUÉTAS

SPORTS

FOOTBALL : l'élimination de Marseille

M. Rocard entre en jeu

Le premier ministre reconnait qu'il est un profane en ce qui concerne le football. Un aveu évoqué dans une lettre qu'il vient d'envoyer à Bernard Tapie à la suite de l'élimination de l'Olympique de Marseille en coupe d'Europe. Le «profane» a pourtant regardé le match mercredi soir à la télévision. Et comme les dix millions de téléspectateurs (soit un record avec 35% d'audience), il a été *«perturbé»* par le but marqué, visiblement de la main de Vata, le joueur de Benfica (*Le Monde* du 20 avril).

Alors Michel Rocard, toujours sensible à ce qui passionne les Français, a pris sa plume indignée pour dire à Bernard Tapie qu'il *« s'interrogeait sur les conditions de cette élimination »*. Rejoignent les propos enfiévrés des habitués des «Café des sports», il s'inquiète des *« erreurs manifestes d'arbitrages »* qui deviennent, selon lui, des *injustices « aussi impardonnables qu'incompréhensibles »*. Et le chef du gouvernement, emporté par son élan, annonce qu'il demande au secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports de prendre *des contacts nécessaires»* pour envisager de doter les juges arbitres *« d'un écran de contrôle placé sur le bord du terrain »*.

Cette lettre a fait sourire l'amateur de ballon rond qu'est Philippe Séguin. Le maire d'Epinal a proposé un carton rouge à l'encontre du premier ministre, pour ses propos *« ridicules et démagogiques »*. *« L'erreur d'arbitrage est un élément du jeu »* ajoute le député RPR, qui considère le comportement du président du club de Marseille *« plus digne en la circonstance »*. Le navigateur Michel Rocard est sans doute trop influencé par les règles de la course en mer qui permettent toutes sortes de réclamations, et où la victoire s'obtient souvent au tribunal comme la dernière épreuve de la Coupe de l'América en témoigne.

S.B.

□ **Nouveau président pour l'UEFA.** – Le Suédois Lennart Johansson a été élu président de l'Union européenne des associations de football (UEFA), jeudi 19 avril à Malte lors du vingtième congrès de l'organisation, en remplacement du Français Jacques Georges, en place depuis 1983 et qui ne se représentait pas.

□ **BASKET-BALL : Les Yougoslaves de Split champions d'Europe** .– Le club yougoslave de Split a remporté, pour la deuxième fois consécutive, la Coupe d'Europe des clubs champions de basket-ball en battant en finale Barcelone par 72 à 67 jeudi 19 avril à Saragosse (Espagne). Limoges a pris la troisième place de cette compétition en dominant les Grecs de Salonique (103-91).

TENNIS : Open de Nice, *huitièmes de finale*. – Santoro (Fra.) b. Chesnokov (URSS), 6-3, 6-4 ; Rosset (Sui.) b. Carbonnel (Esp.), 7-6 (7-3), 4-6, 6-4 ; Hlasek (Sui.) b. Pistolesi (Ita.), 6-4, 6-4 ; Aguilera (Esp.) b. Rahunen (Fin.), 6-2, 2-6, 6-4.

MÉDECINE

Un entretien avec le directeur général de l'OMS

Suite de la première page

Pour faire appel aux politiciens, aux médias, au grand public, il est beaucoup plus facile de dire qu'il faut respecter les droits de l'homme, qu'il ne faut pas discriminer, pas stigmatiser etc...

– Mais est-il ou non nécessaire de dénoncer les situations où, à travers le monde, les malades ou les séropositifs vis-à-vis du virus du sida font l'objet d'une forme de ségrégation voire d'enfermement ? Est-il important de rappeler continuellement comme pouvait, à sa manière, le faire le Dr. Mann, cette dimension politique inhérente à la lutte contre cette maladie?



– C'est certainement nécessaire mais notre approche est beaucoup plus technique. L'approche politique pose un problème particulier. La plupart des contaminations sont dues à des comportements, à des modes de vie particuliers qui peuvent ou non être acceptés dans telle ou telle société, dans tel ou tel contexte culturel, religieux ou politique. On peut prendre l'exemple de l'homosexualité et de la sodomie condamnées dans les pays arabes alors que dans d'autres pays une telle condamnation n'existe pas. De la même manière, les situations sont très différentes avec la consommation de drogues, cet autre facteur de risque important vis-à-vis du sida.

« L'approche politique n'est pas sans danger

Dans ce contexte l'approche politique n'est pas sans danger. Il y a malheureusement souvent confusion entre les droits de l'homme, les droits des personnes contaminées et les comportements à risque vis-à-vis de cette maladie. J'ajouterai qu'il y a aussi une tendance trop répandue à simplifier la réalité et qui conduit à dire que la drogue ou la prostitution par exemple équivalent en définitive au sida. Pour notre part, organisation spécialisée, nous disons et nous rappelons que les personnes contaminées par le virus sont des personnes comme les autres. Mais nous mettons aussi en garde contre la confusion qu'il y a entre la maladie et certains comportements. C'est là un message très difficile à transmettre au grand public, beaucoup d'organismes non gouvernementaux ou d'associations ayant pour leur part tendance à faire cette confusion.

– Le rôle de l'OMS doit-il rester celui d'un organisme intergouvernemental, aux compétences techniques ? Votre organisation doit-elle, au contraire, développer une action très volontariste en expliquant que la lutte contre le sida ne pourra, à terme, être gagnée qu'en respectant les principes fondamentaux des droits de l'homme, en n'imposant pas, par exemple, de dépistages systématiques des populations?

– L'OMS, vous le savez, est une agence spécialisée des Nations Unies et, en cela avant tout une organisation technique. Notre approche est professionnelle, médicale. C'est dans ce sens que l'universalité de notre action est acceptée par les Etats-membres. Et c'est dans ce contexte que je peux dire et rappeler que le fait de s'engager vers des formes de *discrimination* n'est pas une méthode de lutte efficace.

– Il est quand même difficile d'assimiler, comme vous le faites, le sida à la tuberculose ou à une parasitose intestinale. L'une des caractéristiques de cette maladie virale est avant tout d'être transmise par voie sexuelle.

– Oui, bien sûr, c'est là le problème-clé. Si l'on excepte quelques pays africains où la contamination peut encore se faire par l'utilisation du sang, les relations sexuelles et la consommation de drogue par injection sont les deux grands modes de contamination des adultes, étant entendu que, souvent, cette consommation de drogue peut constituer, d'une certaine manière, un événement précédant la relation sexuelle.

L'autre grand problème, est celui de la pauvreté. Le sida, comme d'ailleurs d'autres maladies, est lié, et de plus en plus fréquemment, à la pauvreté. Ce phénomène s'observe particulièrement en Afrique, en Thaïlande, en Inde ou dans plusieurs parties du continent américain . Aujourd'hui, on pense qu'aux alentours de l'an 2000 environ, un million de personnes mourront chaque année du sida. On peut toutefois espérer des progrès thérapeutiques mais il y a aussi et surtout des problèmes économiques. Si l'écart entre les nantis et les pauvres s'élargit, comme c'est le cas dans les pays en voie de développement, mais pas seulement dans ces pays, ce chiffre sera bel et bien atteint. Si on parvient à faire des efforts dans le domaine social ce chiffre pourrait, en définitive, ne pas être atteint. A cet égard, la lutte contre le sida passe par la lutte contre le dénuement et la pauvreté.

– La prochaine Assemblée mondiale de la santé s'ouvrira, début mai, à Genève. On reparle déjà des problèmes soulevés par les revendications de l'OLP qui souhaite devenir membre de plein droit de votre organisation. Où en est-on à ce sujet?

– Ce point est d'ores et déjà inscrit à l'ordre du jour. Nous avons préparé un rapport précisant les conséquences financières et juridiques de cette question. Nous avons aussi préparé un rapport résumant la situation et l'action de l'OMS quant à l'assistance spéciale vis-à-vis du peuple palestinien . Nous sommes dans la famille des Nations Unies. Or, l'Assemblée générale des Nations-Unies, l'an dernier, a décidé de reporter à plus tard sa décision. Mon souhait personnel est qu'en définitive nous nous alignions sur la position des Nations Unies. Cela dit, il est nécessaire d'apporter une aide médicale aux populations concernées. Et l'OMS se doit d'apporter cette aide dans les territoires occupés avec la collaboration de tout le monde, y compris d'Israël. Tout en n'étant pas un Etat membre de l'OMS, la Palestine bénéficie déjà d'une coopération avec notre organisation.

Propos recueillis par
JEAN-YVES NAU

Le professeur Joël Ménard présidera le conseil scientifique de l'Agence d'évaluation médicale

M. Claude Evin, le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale devait inaugurer, vendredi 20 avril, les locaux de l'Agence pour le développement de l'évaluation médicale dirigée par le professeur Yves Matillon.

La France se met enfin à l'heure de l'évaluation médicale. Il était temps, à en juger par les gros nuages qui planent actuellement sur notre système de santé : crise de l'hôpital public, augmentation des dépenses de santé, malaise des médecins de ville, pas un de ces dossiers ne devrait à vrai dire pouvoir se passer d'études d'évaluation.

Pour se convaincre de l'importance de cette agence, il suffit de consulter les quelques missions que lui a assignées, à titre d'exemple, M. Evin : évaluer les techniques pour sélectionner celles qui apportent réellement un progrès ; évaluer les médicaments ; évaluer les filières des soins, évaluer les filières diagnostiques et les stratégies thérapeutiques, aussi bien à l'hôpital qu'en médecine ambulatoire, etc.

Pour mener à bien cette tâche, l'agence bénéficiera sur le budget de l'Etat d'un crédit de 8 millions de francs auxquels s'ajouteront des financements des caisses d'assurance maladie. D'ores et déjà, une dizaine de personnes y travaillent à temps plein plusieurs autres à temps partiel.

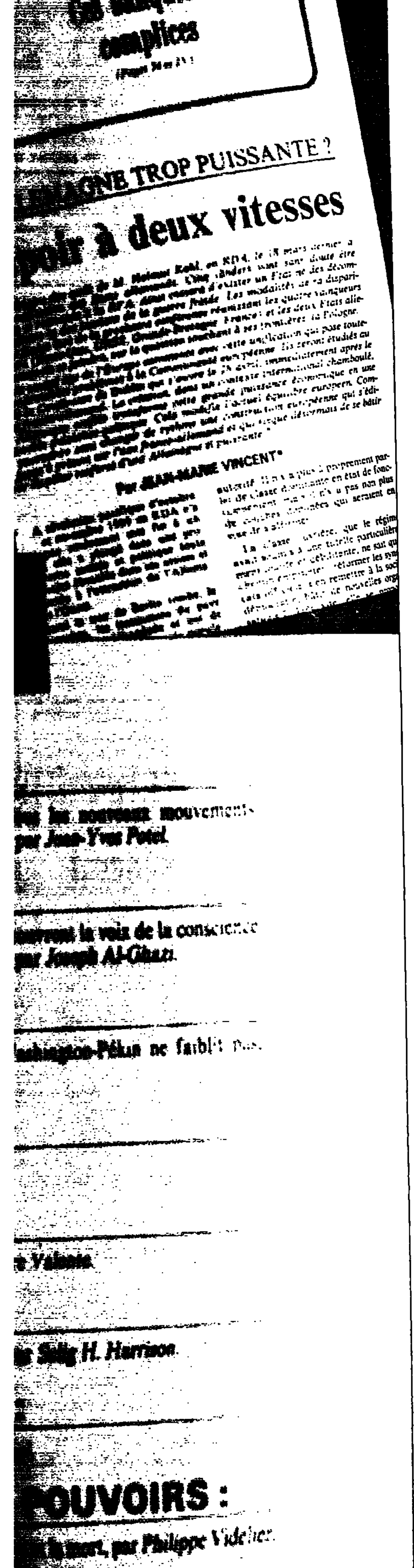
Le conseil scientifique, présidé par le professeur Joël Ménard, un spécialiste de l'hypertension artérielle mondialement connu, comprend des personnalités aussi reconnues que le docteur Pierre Gallois (Mâcon), les professeurs René Mornex (Lyon), Emile Papiernik (qui est le père spirituel de la promotion de l'évaluation médicale en France) et Edouard Zarifian (Caen) .

On y remarque également la présence de quatre spécialistes étrangers (canadien, américain, hollandais et suisse) de l'évaluation médicale.

« J'entends avant tout faire de cette agence un organisme technique et scientifique indiscutable, nous a déclaré le professeur Matillon, *en aucun cas il ne s'agira d'un organisme politique ou d'une structure destinée à contrôler les dépenses. »* Symbole de la nécessité de faire de l'évaluation médicale : pratiquement dans le même temps où était inaugurée l'agence française, le congrès des Etats-Unis créait une structure similaire.

FRANCK NOUCHI






DROGUE
Les banquiers
complices

...AGNE TROP PUISSANTE ?

...oir à deux vitesses

Par JEAN-MARIE VINCENT

... les nouveaux mouvements
par Jean-Yves Potel

... la voix de la conscience
par Joseph Al-Ghazi

Washington-Pékin ne faiblit pas

... Valente

... Selig H. Harrison

POUVOIRS :

... par Philippe Videlier

JOURNAUX

SOCIÉTÉ

Le rapport du GAFI présenté par M. Pierre Bérégovoy

Quarante recommandations pour traquer l'argent de la drogue

M. Pierre Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, a rendu public, jeudi 19 avril, le rapport établi par le Groupe d'action financière sur le blanchissement des capitaux (GAFI), groupe d'experts internationaux créé en juillet 1989 à Paris lors du sommet des sept pays industrialisés. Ce rapport a été approuvé par les quinze gouvernements concernés, dont la Suisse et le Luxembourg (1). Il inspire le projet de loir organisant la coopération des établissements financiers dans la lutte contre le blanchissement, qui sera présenté par M. Bérégovoy au conseil des ministres du 9 mai (*le Monde* du 20 avril). Selon ce projet qui prescrit une levée *« sous conditions »* du secret bancaire, les banques devront signaler au ministère des finances toute opération *« suspecte »*.

700 milliards de francs : tel est, selon le GAFI, le chiffre d'affaires annuel lié à la vente de cocaïne, d'héroïne et de cannabis, aux Etats-Unis et en Europe. Prélevés sur cette manne financière, si considérable qu'elle pourrait destabiliser l'économie mondiale, les experts estiment qu'environ 500 milliards de francs feraient l'objet d'un blanchissement ou d'un investissement au profit des trafiquants. Ces derniers en tireraient un bénéfice estimé à plus de 1,3 million de francs...

Les trafiquants ont su exploiter les nombreuses failles du système financier international. Pour contrecarrer leurs Méthodes de blanchiment des narco-dollars, le Gafi adresse aux Etats-membres quarante recommandations.

Identifier les clients

La plus novatrice concerne la levée du secret bancaire par les institutions financières, lorsqu'elles suspectent que des fonds proviennent d'une activité criminelle. Sans en avertir les clients concernés, elles devront établir par écrit l'exament des opérations *« complexes »* ou *« inhabituelles »* (qui n'ont pas de cause économique ou licite apparente) et avertir les autorités compétentes. Des dispositions législatives devront protéger les institutions financières, qui pourraient être attaquées par les clients ainsi suspectés, pour violation des règles de confidentialité ou du secret bancaire.

La plupart des banques *« honorables »* n'ouvrent pas de compte sans connaître l'identité de leur client, a constaté le Gafi. Mais toutes ne se renseignent pas sur l'identité véritable des personnes aux noms desquels certains comptes sont ouverts, et la plupart sont très peu vigilantes lorsqu'il s'agit d'opérations de change en liquide au guicher, ou de chèques de caisses, ou encore de virements télégraphiques effectués pour des non-déposants. Le groupe d'experts demande donc que les institutions financières soient *« tenues »* d'identifier leurs clients et d'enregistrer leur identité, tout en leur conseillant de refuser l'ouverture de comptes anonymes. Il recommande aussi de surveiller davantage le système financier informel – bureaux dechange, organismes d'achat de chèques contre espèces, etc. – où il arrive – que l'on passe outre à l'interdiction d'accepter des dépôts.

Scepticisme policier

Eviter que des capitaux illicites soient exportés vers des « paradis bancaires » conduit le GAFI à recommander la surveillance des transports d'espèces transfrontaliers, à condition que *« la liberté des mouvements de capitaux ne se trouve en aucune façon restreinte »*. Les institutions financières sont invitées à la vigilance pour leurs transactions avec les sociétés ou institutions résidant dans les pays à faible réglementation.

Enfin, le groupe d'experts incite vivement chacun des pays membres à ratifier la Convention de Vienne sur le trafic de stupéfiants, adoptée par les Nations unies le 20 décembre 1988, mais seulement ratifiée par quatre pays (Bahamas, Chine, Nigéria et Sénégal). Cette ratification améliorerait une coopération internationale actuellement d'autant plus difficile que le blanchiment de capitaux n'est pas considéré comme un crime dans beaucoup de pays. Un second projet de loi, visant à sa ratification par la France, sera examiné par le conseil des ministres du 9 mai, a indiqué M. Bérégovoy.

Les recommandations du GAFI seront *« intégralement »* mises en œuvre par la France, a ajouté le ministre des finances. Le projet de loi concocté par ses services imposera aux banques, aux compagnies d'assurance, aux sociétés de Bourse et aux changeurs de signaler – de leur propre initiative – toute opération suspecte à une cellule spécialisée du ministère des finances. En cas de versement d'une grosse somme d'argent liquide ou de mouvement de capitaux inhabituel, les banquiers devront alerter cette cellule, baptisée Traitement du renseignement et de l'action contre les circuits financiers clandestins (TRACFIN). Créée le 22 janvier dernier et composée d'une dizaine de hauts-fonctionnaires des finances et d'un magistrat, la TRACFIN pourra bloquer une transaction pendant douze heures, le temps de vérifier les informations.

Si les soupçons semblent justifiées, la cellule saisira la justice en vue d'un blocage de plus longue durée. Les policiers ne pourront intervenir que sur les affaires transmises par les douaniers, ou sur commission rogatoire des juges, a précisé M. Bérégovoy. Une façon de mettre un terme au conflit de compétences qui a opposé, depuis plusieurs mois, le ministère des finances à celui de l'intérieur, et dont l'enjeu est le contrôle de la lutte contre le blanchiment des capitaux. En septembre 1989, M. Pierre Joxe avait mis en place l'Office central de répression de la grande délinquance financière. Mais cet office de la place Beauvau n'a toujours pas d'existence légale, car M. Bérégovoy a refusé de signer le décret interministériel qui le créerait. Le rôle central aujourd'hui reconnu à laTRACFIN est, pour la rue de Rivoli, une source de satisfaction.

Les réserves des banques

Les spécialistes de la police judiciaire sont sceptiques. Ils vivent mal cette priorité donnée à l'administration des finances – Trésor, Fisc et Douanes – et ceci d'autant plus qu'ils avaient ressenti, il y a quelques mois, comme une déclaration de guerre la tentative avortée de M. Michel Charasse d'accorder la qualification d'officier de police judiciaire à une centaine de douaniers. Au-delà de rivalités corporatistes, ils estiment que la promotion du TRACFIN consacre un choix gouvernemental critiquable : privilégier la traque financière plutôt que les poursuites judiciaires ; donner la priorité à la récupération d'argent pour les caisses de l'Etat – mission traditionnelle du fisc et des douanes – plutôt qu'au démantèlement des réseaux de blanchiment. Bref, ils reprochent à l'Etat de faire passer sa gourmandise financière avant la répression policière. Leurs inquiétudes sont renforcées par les question laissées en suspens lors de la conférence de presse de M. Bérégovoy.

Si les mouvements suspects de capitaux proviennent de la fraude fiscale, le TRACFIN transmettra-t-il ses informations aux services du fisc ? *« La levée du secret bancaire ne doit pas être utilisée à des fins fiscales, et les placements anonymes qui n'ont rien à voir avec le trafic de drogue, n'auront rien à craindre »*, a assuré le ministre de l'économie. Que deviendront les « soupçons » injustifiés qui seront transmis par les banques aux services compétents ? *« Il est évident qu'il faut qu'il n'en reste aucune trace »*, a répondu le ministre, qui a affirmé que le traitement des informations ne s'accompagnera pas de la création *«de fichiers informatiques »*, quoique le TRACFIN dispose d'ordinateurs. Des sanctions seront-elles prévues contre les établissements financiers qui dérogeront à ces obligations ? Oui, a dit M. Bérégovoy, qui n'a pas souhaité préciser ce point avant l'examen du texte en conseil des ministres.

Tout en se déclarant favorable aux principes du projet, l'Association française des banques a tenu à rassurer sa clientèle : *« Il n'y aura pas de déclarations inconsidérées (...) et la décision de transmettre un dossier suspect sera prise au sein du la banque, au plus haut niveau »*. Conclusion du ministre des finances : *C'est avant tout sur la coopération des établissements financiers que repose le succès de la lutte anti-blanchiment »*.

ERICH INCIYAN

(1) Le rapport a été adopté par les gouvernements des sept pays participants au Sommet (Allemagne fédérale, Canada, Etats-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni), ainsi que l'Australie, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Suède et la Suisse, et la Commission des communautés européennes.

« Placement », « empilage » et « intégration »

Les experts du GAFI ont repéré trois méthodes principales de blanchiment des narco-dollars :

1. – L'étape du *« placement »* permet d'écouler d'importantes sommes en liquide. Soit par des dépôts ou des achats d'instruments monétaires dans des établissements financiers. Soit par des investissements dans des secteurs brassant beaucoup de liquidités – casinos, négociants en métaux précieux, services d'encaissement des chèques, restaurants, bars, etc. Soit encore par l'achat de voitures, d'avions ou de biens immobiliers.

2. – Une autre technique, dite *« de l'empilage »*, consiste à multiplier les opérations financières : conversion du numéraire en chèques de voyage, en lettres de crédit, en actions ou en obligations, achat et revente de biens (or, voitures, etc.), transferts électroniques de fonds. Les pays possédant une réglementation bancaire laxiste, une industrie de services financiers, et facilitant l'installation de sociétés *« boîtes à lettres »*, sont particulièrement prisés pour faire circuler l'argent vers les circuits financiers internationaux.

3. – Enfin, la méthode de *« l'intégration »* revient à réintroduire les sommes blanchies dans l'économie grâce à des sociétés-écran : ventes de biens immobiliers, fausses factures en import-export, remboursement par des filiales de prêts fictifs accordés par leur maison-mère.

E. In.

Les explications d'un spécialiste d'Interpol

Blanchiment, mode d'emploi

Interpol a constitué, en 1983, un groupe spécialement chargé de dépister et d'analyser les *« fonds provenant d'activités criminelles »* (FOPAC), dont un sous-groupe s'intéresse exclusivement au blanchiment de l'argent de la drogue. Son responsable, M. Gerald Moebius, en poste au siège mondial d'Interpol, à Lyon, expose quelques unes des « recettes » des narco-blanchisseurs.

LYON

de notre bureau régional

Les trafiquants sont aussi artisans. Malgré l'ampleur des sommes brassées, malgré leur quête de respectabilité, ils ont encore recours à des porteurs de valises afin d'exporter des espèces.

« Le seul risque de cette vieille méthode est la confiscation ou l'abandon de la valise bourrée de billets qui passe alors aux profits et pertes, ce que les Américains appellent le « cost doing business », explique M. Moebius. *« Il n'est pas rare qu'un passeur prenne l'avion avec deux valises absolument identiques, l'une contenant l'argent, l'autre des effets personnels. En cas de contrôle à la douane, il peut jouer sur la confusion des bagages et des reçus d'enregistrement. »*

Le « schtroumpfage » pour brouiller les pistes

Cet artisanat serait particulièrement développé aux Etats-Unis pour contourner le *« Bank secrecy act »* – une loi promulguée dès le début des années 70 (*le Monde* du 20 avril), – qui oblige chaque citoyen à déclarer toute opération financière supérieure à 10 000 dollars. *« Afin d'éparpiller les fonds illicites, les organisations font appel à des « commis voyageurs » – que nous appelons les « smurfs » ou, en français, les « schtroumpfs » – et qui circulent, avec leurs attachés-cases, de banque en banque pour effectuer des dépôts inférieurs à 10 000 dollars »*, dit M. Moebius. Une seule organisation, basée à Miami, aurait ainsi réussi à disperser, en six mois, quelque 240 millions de dollars, provisoirement stockés dans des cartons.

Le « schtroumpfage » est l'un des moyens, parmi les plus élémentaires, de brouiller les pistes. Mais, pour faire en sorte que les enquêteurs se perdent dans un dédale financier, les blanchisseurs montent des opérations beaucoup plus sophistiquées.

« D'excellentes laveries »

Les paradis fiscaux et, plus largement, les pays disposant d'un régime politique libéral, n'exerçant pas de contrôle des changes et respectant le secret bancaire, en constituent les plaques tournantes. *« Prenons un exemple*, explique M. Moebius : *Mr. Smith de Bristol dispose de 1 million de livres sterling d'argent sale. Il le fait transporter dans une banque des îles Vierges britanniques. De là, le pactole est transféré sur un compte bancaire aux îles Caïman. Dernière étape, Mr. Smith demande un prêt de 1 million de livres dans une banque de Londres en présentant comme caution la banque des îles Caïman. Le tour est joué »* .

Selon ce responsable d'Interpol, dans certaines îles des Caraïbes, des sociétés fantômes, avec PDG, raison sociale, coordonnées et bureaux factices, sont livrables clés en main pour servir d'*« écran »* ou de *« tiroir »* à des flux monétaires d'origine criminelle : *« Le virement des recettes de la tournée mondiale d'une star du show-biz – comment contrôler le nombre de places réellement vendues à Tokyo ou à Amsterdam ?, – des importations de pseudo lingots d'or, remplacés par du plomb, la fausse facturation à l'import d'essieux de voitures bons pour la casse, ont pu occasionellement servir de couverture à des mouvements d'argent sale. Et, plus banalement, les commerces et services qui réalisent l'essentiel de leur chiffre d'affaire en liquide – restaurants, boîtes de nuit, stations-service, salons de jeux, casinos, etc. – constituent d'excellentes laveries. »*

Heureux de voir les politiques *« enfin décidés à s'attaquer à un problème qui gangrène l'économie de nombreux pays »*, les spécialistes d'Interpol regrettent d'avoir trop longtemps *« prêché dans le désert »*. *« Je ne serais pas étonné de découvrir que telle grande chaîne d'hôtels ou tel groupe multinational est entre les mains des narco-trafiquants qui ont déjà pu se payer des quartiers entiers en Floride ou à Hongkong »*, soupire M. Moebius.

Estimant que les saisies, même spectaculaires, n'ont qu'un *« effet déstabilisateur momentané »*, les policiers souhaiteraient voir mises en oeuvre des législations plus draconiennes. *« Que la présomption d'innocence joue pour les personnes c'est très sain, mais pour les fonds suspects, un renversement de la charge de la preuve serait salutaire,* précise M. Moebius. *On pourrait ainsi geler des avoirs à l'étranger, immobiliser des biens, éviter qu'un avocat ou un notaire peu scrupuleux puisse faire disparaître les traces d'opérations financières « parlantes ». La Grande-Bretagne est en pointe : un tribunal peut, par exemple, y estimer le bénéfice d'un trafic et prolonger les peines d'emprisonement à défaut d'un remboursement intégral. Mais dans beaucoup de pays, comme la Suisse, le blanchiment n'est pas encore considéré comme un délit... »*

ROBERT BELLERET

IMMIGRATION

La visite de parlementaires européens enquêtant sur le racisme

Marseille outragée

MARSEILLE

de notre envoyée spéciale

« Nous sommes ici au coeur de la ZUP numéro un », dit celui qui tenait lieu de guide. Enième arrêt, tout le monde descend de l'autocar en traînant du pied. Cette fois, c'est un commissariat de police que le groupe va visiter. Avant, c'était un centre social. Aprés, ce sera une bibliothèque, puis un théâtre... Pas vraiment de quoi alimenter une enquête sur le *racisme* et la xénophobie !

En venant passer trois jours à Marseille, les parlementaires européens membres de la commission d'enquête sur le racisme espéraient-ils que la cité phocéenne se livrerait ? Ils avaient voulu *« sortir de leur bocal »*, *« enquêter sur le terrain »*. Deux jours durant, ils auditionnèrent des associations. Puis, pendant une journée, jeudi 19 avril, ils parcoururent les quartiers Nord et Est de la ville en suivant un programme concocté par la municipalité.

« Le syndrôme Christine Ockrent »

Résultat ? Ils sont venus, mais ils n'ont pas vu grand chose, si ce n'est une manifestation du Front National, provoquée par leur propre présence. Les CRS étaient aussi nombreux que les manifestants. Autant dire que M. Bruno Mégret, le secrétaire général du parti, n'avait pas réussi à mobiliser ses troupes contre cette *« vaste opération politicienne »* menée, selon le quotidien d'extrême-droite *Présent* du jour même, par M. Glyn Ford, *« ennemi personnel de Le Pen »*.

Le fameux M. Ford, travailliste britannique rapporteur de la commission d'enquête, fut flatté de faire la Une mais repartit bredouille. Il était venu pour voir de prés l'une des trois *« capitales européennes du racisme »* -les deux autres étant selon lui Berlin et Londres. Il repartit avec une seule conviction : *Marseille* n'est pas du genre à tolérer cette étiquette, et surtout pas en ce moment, alors que la ville est encore sous le choc du *« syndrôme Christine Ockrent »*, pour reprendre l'expression du contractuel de la municipalité expliquant aux visiteurs pourquoi, suite à une certaine émission de télévision, on ne leur montrait que *« le Marseille clean »*. D'ailleurs, ni M. Robert Vigouroux, le maire de la ville, ni M. Jean-Claude Gaudin, président du Conseil régional, ne répondirent personnellement à l'invitation qui leur avait été faite de participer aux auditions.

Créée à l'automne dernier, la commission d'enquête sur le racisme et la xénophobie doit remettre cet été un rapport qui sera voté par le parlement européen, actualisant une enquête sur la montée du fascisme et du racisme en Europe, réalisée en 1985. Emergence des Républicains en RFA, montée de l'extrême-droite en France... En cinq ans, la situation a bien changé. Et entretemps, l'Acte unique a été signé, qui prévoit l'ouverture des frontières. *« Qu'adviendra-t-il aux non Européens au 1er janvier 1993? »* demanda timidement un représentant d'une association d'Algériens au cours des auditions. Trés bonne question, nous sommes justement là pour essayer de trouver une réponse, lui répondit en substance le président de la commission d'enquête, M. Jean-Thomas Nordmann . Apparemment, pour trouver des éléments de réponse, les parlementaires européens pourront repasser...

MARIE-PIERRE SUBTIL

M. Bernard Tapie expert en antiracisme

Parmi ses multiples talents, M. Bernard Tapie peut se flatter d'avoir mis en difficulté M. Jean-Marie Le Pen devant des caméras de télévision, à l'occasion du débat *« spécial immigration »* entre les deux hommes sur TF1 le 8 décembre 1989. C'est peut-être à ce titre que M. Tapie – qui, à l'époque avait été, dit-on, encouragé par le premier ministre à affronter l'ogre du Front national – est venu, mercredi 11 avril, « plancher » à propos du racisme, devant les membres du cabinet du premier ministre, à l'occasion de la réunion hebdomadaire de l'ensemble des collaborateurs de M. Michel Rocard.

Le député-homme d'affaires-président de l'OM-pourfendeur du racisme a fait forte impression. S'enflammant, comme à l'accoutumée, il a expliqué que le gouvernement, en gros, avait *« tout faux »* sur le racisme – selon l'expression de l'un des collaborateurs de M. Rocard – et provoqué une grande discussion qui a, semble-t-il, été très appréciée par le cabinet du premier ministre.

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 20 avril 1990 :

UNE DÉCISION :

● Du 13 avril 1990 fixant le nombre, le siège et le ressort des écoles de notariat ;

UN ARRÊTÉ :

● Du 20 février 1990 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les Etats membres de la Communauté économique européenne et permettant l'inscription à un tableau régional d'architectes.

LE WEEK-END DU CHINEUR

Drouot-Richelieu : samedi 21 avril, 14 h: photographies, tapis d'Orient.

ILE-DE-FRANCE
Samedi 21 avril

Nanterre, 11 h et 14 h : mobilier, argenterie.

Dimanche 22 avril

Chantilly, 14 h 30 : objets d'art, mobilier ; Chartres, 14 h : TSF ; Compiègne, 14 h : mobilier, objets d'art ; La Varenne-Saint-Hilaire, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; Verrières, 14 h 30 : atelier Gregori.

PLUS LOIN
Samedi 21 avril

Aix-en-Provence, 9 h 30 et 14 h 30 : arts africains, mobilier, objets d'art ; Autun, 14 h 30 : livres ; Blangy-sur-Bresle, 13 h 30 : cartes postales ; Cahors, 14 h : livres ; Cannes, 14 h 30 : armes ; Châtellerault, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; Coutances, 14 h 30 : mobilier, objets d'art; La Roche-sur-Yon, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; Nice, 14 h 30 : Extrême-Orient, mobilier ; Pamiers, 14 h 30 : grands vins. Saint-Jean-de-Luz, 14 h 30 : argenterie, mobilier ; Villefranche-sur-Saône, 15 h : mobilier, objets d'art.

Dimanche 22 avril

Alençon, 14 h 30 : mobilier, tableaux ; Aubagne, 14 h 30 tableaux, sculptures ; Beaune, 14 h : mobilier, objets d'art ; Bernay, 14 h 15 : mobilier, argenterie ; Blangy-sur-Bresle, 13 h 30 : timbres ; Cahors, 14 h 30 : affiches de cinéma ; Châlons-sur-Marne, 14 h : tableaux ; Chinon, 14 h 30 : photographies, mobilier ; Deauville, 10 h et 14 h : tableaux, mobilier ; Doullens, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; Evreux, 14 h 30 : tableaux modernes ; Gien, 14 h : timbres ; Issoudun, 14 h 15 : mobilier, objets d'art ; Marseille (Castellane), 10 h et 14 h 30 : livres ; Nice, 14 h 30 : mobilier, objets d'art ; Poitiers, 14 h 15 : mobilier, armes ; Pont-Audemer, 14 h 30 : timbres, cartes postales ; Reims, 14 h : mobilier, objets d'art, monnaie ; Rouen, 14 h : cartes anciennes, étains ; Saumur, 14 h 30 : tableaux modernes ; Soissons, 14 h : vins, alcools ; Vinca, 14 h 30 : militariat.

LES FOIRES ET SALONS

Paris-Batignolles ; Rouen, Antibes, Chambéry, Senlis, Soissons, Château-Gontier et Oissel.

Marseille outragée

MARIE PIERRE SUBTIL

LE WEEK-END DU CHINEUR

THÉATRE

Le chemin qui conduit à la mort

La dernière pièce de Bernard-Marie Koltès, « Roberto Zucco », a été créée à Berlin à la Schaubühne, dans la mise en scène de Peter Stein

BERLIN

de notre envoyée spéciale

Le 15 avril 1989, Bernard-Marie Koltès mourait. Exactement un an après avait lieu à Berlin la troisième représentation de sa dernière pièce, *Roberto Zucco*, en création mondiale à la Schaubühne, version allemande de Simon Werle, mise en scène de Peter Stein. L'histoire suit celle d'un personnage réel, Roberto Succo, qui sans motif apparent a tué père et mère, a été enfermé dans un asile psychiatrique, dont il s'est évadé. En fait, il avait le droit de sortir et un jour n'est pas revenu. Il a fui, a tué plusieurs personnes dont un inspecteur de police. Recherché d'abord sous le nom d'André, il a finalement été reconnu par une jeune fille qui l'avait aimé. Il a été repris, a juré qu'il s'évaderait, est monté sur le toit de la prison, est tombé, a été soigné et s'est suicidé.

Bernard-Marie Koltès s'inspire de quelques-uns de ces épisodes, mais ne s'intéresse nullement au « cas Succo », ne cherche pas la vérité sur le personnage. Simplement un jour, dans le métro, il a vu affiché un avis de recherche, et a commencé de rêver. Il était malade et le savait, il a écrit en état d'urgence, se doutant bien que le temps était devenu précieux, et que la pièce devrait porter tout ce qu'il avait à dire. Elle est une sorte de chemin de croix en quinze stations, un chemin qui conduit à l'évasion suprême, à la mort enfin acceptée.

Sur le toit de la prison, Roberto Zucco se carapatte. Il va chez sa mère, tendrement l'étrangle, change sa tenue de prisonnier pour un treillis.

On le retrouve chez *« la gamine »* qu'il a séduite, qui vit entre un frère et une soeur, à côté de parents enlisés dans leur médiocrité. Elle s'évade elle aussi pour le chercher dans le Petit Chicago. Il rencontre un vieil homme dans le métro, prend une femme en otage et, toujours sans raison aucune, abat son enfant. Il s'enfuit, est en quelque sorte dénoncé par l'amour de *« la gamine »*. Sur le toit de la prison, silhouette en contre-jour il s'accroche au cercle éblouissant d'un soleil qui tourne, *« et devient aveuglant comme l'éclat d'une bombe atomique. On ne voit plus rien »*, écrit Koltès. Une voix crie *« Il tombe !»* C'est fini, Roberto Zucco, comme un oiseau noir s'est élancé. Le soleil n'est plus qu'un immense projecteur.

Une pièce faite d'amour

Le lyrisme grandiose de cette scène contraste avec la rigueur tranchante du spectacle. Peter Stein s'intéresse à Roberto Zucco, mais sans compassion pour lui, le seul à porter un nom, les autres rôles sont désignés par ce qu'ils représentent : la dame élégante, l'inspecteur mélancolique, la pute affolée... et sont habillés en conséquence, de façon plus ou moins poussée, qui parfois tourne à la caricature quand il s'agit des filles et des voyous du Petit Chicago, ou des gendarmes – qui portent un képi.

Ils arborent les signes de leurs stéréotypes, à l'exception de Roberto Zucco, et aussi de *« la gamine »*, de son frère *« le frangin »*, du vieux monsieur, rencontré dans la nuit du métro et qui, de ce garçon dont le visage traqué s'affiche sur le mur, ne veut rien d'autre qu'une voix sans identité. *« Aidez-moi*, dit-il, *à l'heure où le bruit envahira ce lieu. Aidez-moi, accompagnez le vieil homme perdu que je suis, jusqu'à la sortie ; et au-delà peut-être »* ... Les néons clignotent, s'allument, le vrombissement du métro s'enfle, deux phares roulent à toute vitesse vers le public jusqu'au moment où le noir se fait, où les deux parois qui forment le rideau de scène glissent l'une vers l'autre et se referment.

Le spectacle imbrique et en même temps oppose naturalisme et théâtralité. Le décor (de Jürgen Rose, ainsi que les costumes) – gris comme les murs gris de l'ennui et des prisons, – s'étale en largeur, se divise en trois parties alternativement découvertes par le glissement des parois légèrement courbes. Côté cour, c'est la maison de *« la gamine »* étriquée, écrasée. Côté jardin, c'est d'abord la maison de la mère, puis le Petit Chicago, tout aussi écrasé. Entre les deux, un espace au contraire étiré, que l'on pourrait appeler espace d'évasion : toit de la prison, quai du métro et de la gare, jardin public. Mais il n'y a pas de ciel, mais le décor est encerclé par les murs toujours gris de la scène avec, au-dessus des portes closes, la clarté verte, diffuse, du panneau *Ausgang*.

Sans doute pourrait-on imaginer une vision moins coupante du texte de Koltès, texte formidablement dense et aérien, qui concentre l'essentiel d'une vie en mots simples, en phrases lumineuses, en poésie pudique, en souffrance contenue, en rires un peu timides. Peter Stein balaie toute menace d'émotion équivoque. Avec une force inexorable, et bien entendu une intelligence, une cohérence remarquables, il montre la marche d'un homme cerné de toute part, un tueur sans doute, un associal qui n'a pas sa place dans ce monde qu'il ne comprend pas, et que cette sorte d'innocence place au- delà de l'amour et des lois.

Démarche souple, jeunesse sans âge, Max Tidof, comédien de la télévision qui fait ses débuts sur scène, est exactement le garçon crédule et futé, indifférent à la vie comme à la mort, allant son chemin sans tenir compte des obstacles. Il est presque pâle, et absolument présent : personnage d'un autre monde, contrairement à « la gamine » Dörie Lyssewski, blonde, charnue, magnifiquement charnelle. Une enfant amoureuse, obsédée par son amour. Ce n'est pas par inconscience qu'elle le trahit. Pour elle, le trahir serait ne pas le reconnaître et ses mots alors sont un cantique des cantiques. *Roberto Zucco* est une pièce faite d'amour.

COLETTE GODARD

ZAZOU



MARC ENGUERAND

Ils aimaient danser sur des rythmes de jazz, les garçons en veste large, les filles en jupe plissée. Leur façon de résister à l'ordre moral qui tentait de régner en France entre 1941 et 1944, c'était le dandysme. Ils étaient *« swing, swing, swing, oh ! terriblement swing »*, chantaient en agitant l'index et scandant *« zazou »* trois fois, sur le modèle de Johnny Hess – qui venait d'un duo avec Charles Trenet – et de Jacky Gaillard – qui venait de chez Ray Ventura. D'où le surnom qui les a fait connaître et sert de titre à la nouvelle comédie musicale de Jérôme Savary. *Zazou* fera ses débuts au Théâtre de Chaillot à partir du 24 avril à 20 h 30. Tél. : 47-27-81-15.

Pâques en Allemagne

Entre Hambourg et Berlin, trois spectacles de Bob Wilson, Klaus Grüber, Peter Stein

Pendant les fêtes de Pâques, l'activité théâtrale ne ralentit pas en RFA. Occasion pour les journalistes d'aller y faire un tour, il y avait Bob Wilson, Klaus Grüber, Peter Stein.

Bob Wilson, c'était à Hambourg : *Black Rider*, musique de Tom Waits, livret de William Burroughs *lointainement inspiré par* la légende du Freishütz. Bob Wilson a dessiné les maquettes des toiles peintes pour le décor.

Hambourg est une ville cossue, très belle, mais dans l'après-midi du vendredi saint entièrement consacrée à la religion. En tout cas, à l'exception du port et encore, les rues sont désertes, les magasins et les cafés fermés. Tombe bruine froide, reste la télévision de l'hôtel. TV5 diffuse un reportage sur les néo-nazis de Leipzig. Groupuscules, peut-être, mais virulents. Interviewé, l'un des rares *juifs de la ville (14 000* avant la guerre, une cinquantaine à présent) se demande s'il va rester. Suit une enquête sur les enfants autistes. TV 5 n'est vraisemblablement pas championne de l'audimat.

Le *sérieux* Théâtre Thalia refuse du monde les soirs où se donne *Black Rider*, fantaisie potache d'un joyeux amateurisme, avec une boîte magique, des balles de fusil ensorcelées, des chansons bien rythmées, en anglais. Imaginons *The Rocky Horror Show* à la Comédie Picture Française. On en reparlera, puisque le spectacle doit venir à Paris pour le Festival d'automne après une tournée européenne. On parlera surtout d'un acteur nommé Dominique Horwitz, jeune diable grinçant au sourire maléfique. La révélation.

En quarante-cinq minutes d'avion, on est à Berlin. La ville à présent désencerclée s'est vidée de ses habitants, partis – c'est encore nouveau, ils ne sont pas encore blasés – goûter aux campagnes de l'Est. A Hambourg, le chauffeur de taxi s'était arrêté (et avait arrêté son compteur) le temps de photographier une camionnette rose, décorée de bulles d'eau en trompe-l'œil. A Berlin, ce sont les touristes allemands et japonais qui se baladent, appareil en bandoulière. Sans plus de mur à photographier, sans rien à acheter.

Le soir, les jeunes Berlinois de l'Est, reconnaissables à leurs jeans trop bien repassés, s'agglutinent en pouffant devant des affiches coquines. A la porte des discothèques, ils comptent leurs pfennigs sous l'œil méfiant du videur. La lune de miel est terminée. A la Schaubühne, quand on vient de l'Est, on a droit au vestiaire gratuit. Mais on paie sa place.

La Schaubühne présente en alternance dans la salle A la dernière pièce de Bernard-Marie Koltès, *Roberto Zucco*, en création mondiale, mise en scène de Peter Stein, et *Phœnix*, de Marina Zwetajewa, par Klaus Grüber : au cours d'un banquet de fantômes felliniens, Casanova (Bernhard Minetti) raconte avec beaucoup de détails sanglants comment, étant adolescent, une sorcière de Murano l'a sauvé de la mort. Puis, seul dans son grenier, il relit et jette ses écrits, refuse une bourse, donne un luxueux habit à un vieux domestique, et à une très jeune fille il donne l'ultime, le plus doux baiser ; et s'en va...

Marcello Mastroianni, Casanova déchu de *la Fuite à Varennes*, d'Ettore Scola, envisageait de prendre le rôle à Paris et New-York. Mais que deviendrait le spectacle sans Grüber. Impossible de résister à la magnificence des images, à la splendeur désespérée de cette histoire, simple *comme une confidence, et qui* doit également venir au Festival d'automne. Seulement, aller ensuite à l'Est, au Deutsches Theater, voir un *Hamlet* mis en scène par Heiner Müller sur le thème « Tout est pourri au *royaume* de la DDR », c'est peut-être beaucoup.

C. G.

Ni masculin ni féminin

« Madame l'abbé de Choisy », ou les surprenantes mémoires d'un académicien du XVIIe siècle

Racine, un matin de février 1687, reçut chez lui un candidat à l'Académie française, qui faisait ses visites d'usage : l'abbé de Choisy.

François Timoléon de Choisy, alors âgé de quarante-trois ans, n'avait pas encore écrit grand-chose. Il venait tout juste de publier, coup sur coup, comme pour justifier sa candidature, une courte vie de Salomon, un dialogue sur l'immortalité de Dieu, et la traduction de quelques Psaumes.

Racine, parti peu après se soigner aux eaux de Bourbon, envoya une lettre à Boileau, lui recommandant de voter, en son absence, pour l'abbé de Choisy, au cas où *« trente-neuf voix ne suffiraient pas »*.

Racine écrivait cela sans plus de commentaire, ce qui peut tout de même surprendre, car l'abbé de Choisy était venu chez Racine, comme chez les autres académiciens, habillé, coiffé, maquillé en femme : *« J'avais une robe blanche à fleurs d'or, les parements étaient de satin noir, des rubans couleur de rose, des diamants, des mouches.»*

L'abbé de Choisy fut reçu haut la main à l'Académie française. Un fait *stupéfiant de la vie de la société française* sous Louis XIV est la réaction, ou plutôt l'absence complète de réaction, des témoins du travestissement de Timoléon de Choisy. Il n'était pas un doux illuminé obscur, un inconnu sur qui il eût été loisible de fermer les yeux. Il habitait le palais du Luxembourg, chez Gaston d'Orléans, il était connu, à Versailles et partout, comme le loup blanc.

Lorsqu'il était un petit garçon, sa mère avait eu la faiblesse de l'habiller en fille, elle lui avait fait percer les oreilles pour lui faire porter des boucles, elle le couvrait de bijoux, et tout à l'avenant. Et l'histoire est simple : Choisy perd sa mère quand il a vingt-deux ans, il hérite de ses robes somptueuses, de tous ses bijoux, et il ne trouve pas le cœur, le goût, d'abandonner ce que sa mère, jusqu'alors, lui a fait mettre. Il ne fut pas capable de la quitter, ni de quitter son enfance – l'expression est de lui, un jour qu'il crut de prendre l'habit masculin (ce qui ne dura qu'un éclair) : *« Je résolus de quitter, si je le pouvais, toutes mes petites enfances, qui commençaient à n'être plus de saison. »*

Choisy avait un corps svelte, un semblant de poitrine, un visage aux charmants traits fins, la peau blanche. Sous l'aspect d'une femme il semblait une vraie femme, sans rien d'équivoque. Il n'avait aucunement l'air d'un travesti. Il n'était pas homosexuel. Il aimait plaire aux femmes, aux hommes aussi, et il séduisait beaucoup, en jupe, or, comme il dit : *« les hommes, quand ils croient être beaux, sont plus entêtés de leur beauté que les femmes »*.

C'est cette situation si singulière qui faisait que le Tout-Versailles, le Tout-Paris, connaissant fort bien Timoléon, sachant bien qu'il était un homme, acceptait son aspect de femme comme une chose allant de soi, n'appelant aucune remarque, aucun sourire. Tous étaient sous le charme, et lorsqu'il quêtait, à l'église, les louis d'or pleuvaient.

Belle comme un ange

Ce qui prouve quand même que les esprits étaient alors plus libres, plus ouverts, plus élégants que de nos jours. Une fois, une seule fois, Choisy encaissa une remarque. C'était à l'Opéra. Il y avait là le petit dauphin, et son précepteur, Charles de Montausier, un vrai croquemitaine. Il demanda à Choisy : *« Vous n'avez pas honte ? »*

L'enfant, qui savait lui aussi que Choisy était un homme, dit : *« Mais elle est belle comme un ange ! »*. Choisy vit dans l'apostrophe de Montausier une simple *« bizarrerie »*, mais, tout de même, rentré chez lui, il ouvrit un atlas, choisit au hasard une ville, Bourges, qu'il ne connaissait pas, et alla vivre quelque temps là-bas, sous le nom de comtesse de La Barre. Il y mit la main sur une jeune actrice de passage, qu'il habilla en homme, et que tout le monde appelait « Monsieur le comte », jusqu'au jour où le petit comte, dit Choisy dans son journal, *« eut la mauvaise habitude de vomir tous les matins »* : il y avait des espérances.

L'absence de comédie, de jeu, de la part de Choisy, s'exprime clairement dans une phrase qu'il eut juste après s'être ruiné au jeu : *« je perdis tout mon argent, puis mes pendants d'oreilles, mes bagues : il n'y eut plus moyen de faire la belle, la rage me prit, je ne songeai plus à m'habiller en femme et m'en allai voyager pour cacher ma honte »*. La honte de paraître un homme.

Mais Timoléon réapparut bientôt, et, pour lui éviter une gêne matérielle, le sévère Bossuet lui passa commande d'une *Histoire de l'Eglise* en onze gros volumes. *« Vous n'exigez pas que je porte, pour l'écrire, la soutane, ou un vêtement masculin ? »*, lui demanda Choisy, vaguement inquiet. *« Mais pas du tout, chère Madame »*, répondit Bossuet, qui n'était pas rancunier : Choisy avait naguère, en robe de satin de grand bal, séduit et enlevé sa belle-sœur.

Les *Mémoires de l'abbé de Choisy habillé en femme* parurent onze ans après la mort de l'auteur. Ils ont été assez souvent réédités, et ce texte étrange, authentique, est à présent disponible aux Editions du Mercure de France. Un élève de Francis Huster, Hervé Briaux, joue des pages de ce livre au Théâtre Renaud-Barrault, dans une mise en scène d'Isabelle Nanty. Briaux donne une composition si l'on peut dire très « fruitée », très gourmande, et un peu trop « baron de Charlus », de cette figure *d'exception*. Le vrai abbé de Choisy était sûrement moins pittoresque, c'était même là le secret de son charme, celui de la simplicité, du naturel. Mais le spectacle d'Hervé Briaux est irrésistible de drôlerie, et il vous incitera à lire un livre passionnant, et en fin de compte merveilleux puisqu'il est un manifeste d'anti-rumeur, d'anti-racisme, d'anti-méchanceté.

Un dernier mot : nous n'avons pas abordé la situation d' « abbé » de Timoléon de Choisy. Tant de gens étaient tonsurés, sans plus, à l'époque, afin de toucher ceci ou cela. Choisy devint prêtre très tard, au Siam, c'est une autre histoire.

MICHEL COURNOT

► Théâtre Renaud-Barrault, maison internationale du théâtre, du mardi au samedi à 21 h. Dimanche à 17 h. Tel : 42-56-60-70.

MUSIQUES

Xenakis le séducteur

Deux œuvres au lyrisme triomphant

On a retrouvé avec plaisir, jeudi *au Centre Pompidou, Michel Tabachnik* à la tête de l'Ensemble Inter-Contemporain, son intelligence des textes, sa battue vigoureuse et subtile, son intransigeance rythmique et une manière dionysiaque de faire de la musique.

Le compositeur qu'il est aussi, nous séduisait il y a dix et vingt ans avec des œuvres telles que *Supernovae* ou surtout *Mondes pour deux orchestres*. Mais il s'est engagé depuis dans des recherches de type mystagogique (1) dont les résultats musicaux ne sont pas encore très concluants. Ainsi de son *Concerto pour piano et orchestre*, courageusement défendu par Pierre-Laurent Aimard, où l'on essaye en vain de se raccrocher à quelque élément conducteur qui nous fasse entrer dans l'œuvre. Le piano, aux formules lourdement chargées, a du mal à émerger d'un orchestre assez massif, même si, vers la fin, certains *jeux plus légers rendent quelque* agrément à l'écoute.

Une seconde création, celle de *Pièce noire*, du compositeur allemand Robert H.P. Platz (1951), pour treize instruments et deux bandes magnétiques réalisées à l'IRCAM, m'a paru invertébrée et insaisissable.

Deux partitions de Xenakis rehaussaient heureusement ce programme. *Jalons* (1986) commence de manière violente, avec des blocs hurlants, des glissando brûlants, de mystérieux messages codés. Dans le grave rôdent des bêtes sauvages. Mais le chaos peu à peu s'harmonise ; les cuivres ponctuent majestueusement les discours agiles des bois ou de la harpe. Une force roborative s'élève de mécanismes apparemment implacables jusqu'à une sorte de lyrisme triomphant, avant que le rythme, devenu très unanime entre les instruments, se désarticule peu à peu, revenant sans doute à *l'état originel*.

Thallein (1984) est un peu la sœur aînée de *Jalons* : les deux œuvres ont presque la même formation (celle d'un orchestre symphonique réduit à quinze instruments) et sont dédiées, la première, au London Sinfonietta, la seconde à l'Ensemble Inter Contemporain, qui sont cousins... Cependant, *Thallein* est plus rayonnante et d'un accès encore plus direct que sa cadette. Xenakis y déploie une séduction rare avec ses moyens habituels : glissando, mélodies raides et cabossées, murailles de cuivres, arborescences des bois, piano galopant, mélanges acides ou déchirant... Mais tout s'organise à merveille, respire, chante, emporté par une gaieté, une pulsation rythmique irrésistible, une vitalité éblouissante, *« bourgeonnante »*, puisque telle est la signification du titre. *Un chef-d'œuvre.*

JACQUES LONCHAMPT

(1) De type ésotérique et religieux.

► Programme redonné ce vendredi 20 avril (20 h 30) dans la grande salle du Centre Georges-Pompidou.

CULTURE

CINÉMA

Mythologie et reflets

Le XXVIIe Festival de Perpignan vient de s'achever
Il avait pour thème « Le cinéma et son histoire »

Connu sous le titre « Confrontation », le Festival de Perpignan, le plus ancien en France après celui de Cannes, propose un choix d'œuvres de tous les temps et de tous les pays autour d'un thème précis, cette année : « Le cinéma raconte son histoire ». Un thème qui devait fasciner les jeunes spectateurs venus en masse découvrir des titres célèbres comme *Chantons sous la pluie, Sunset Boulevard, la Comtesse aux pieds nus.* Même si d'autres pays étaient représentés, Hollywood et sa mythologie formaient le noyau dur de la sélection, et alimentaient les débats qui suivaient les projections du matin : Hollywood super-mystification, Hollywood témoin de son temps... Hollywood leader incontesté du cinéma mondial en dépit des critiques. Le plus curieux, dans le choix de Perpignan, c'est que l'on n'y a vu pratiquement aucun des classiques de la grande époque, celle qui va du muet aux débuts du parlant dans les années 30. La seule référence est venue de films très critiques des années 80, comme *Frances,* sur l'actrice Frances Farmer, ou *Maman très chère* sur Joan Crawford. Oubli, méconnaissance, compensés par un petit film espagnol de 1953, *la Vie en ombres,* de Lorenzo Llobat, qui à lui seul justifiait le festival.

Cinéphile parfait et cinéaste occasionnel, Llobet imagine au lendemain de la seconde guerre mondiale, dans la grisaille franquiste qui a tout envahi, le destin d'un homme qui lui ressemble comme un double, né au début du siècle, au beau milieu d'une représentation au cinématographe – la maman accouche au milieu du public, – puis imposant à coups de poings son admiration pour Charlot, traversant la guerre d'Espagne caméra à l'œil – la petite Emo de Beil et Howell dont Joris Ivens fera le symbole du cinéaste militant. Qu'importe si cette caméra a été connue plus tard. L'important, c'est la façon de filmer.

La mort de Greta Garbo en plein festival ajoutait encore à l'ambiguïté. Un historien, ignorant la force des mythes, a dénoncé l'excès de nostalgie qui entoure ce cinéma. En opposition au culte des morts, Niklaus Schilling, un cinéaste suisse installé dans l'Allemagne de Fassbinder, a dans *Chassé du paradis* décrit l'odyssée d'un acteur blond, ami de Fellini, qui, revenu dans son pays, n'y retrouvait que la fièvre de l'argent et l'omniprésence de la télévision. Max Ophüls, débutant en 1932 avec *le Studio amoureux,* frôlant les clichés de l'époque, celle du *Chemin du paradis,* racontait l'histoire d'une inconnue qui échange la gloire du cinéma contre un amour sincère.

Avons-nous finalement acquis un regard plus « historique » sur le cinéma se contemplant dans son miroir ? Peu probable. A chaque époque son évasion. Le plaisir demeure un but et la redécouverte une joie, ce que consigne l'Institut Jean-Vigo, qui chapeaute la manifestation, et entre pour la première fois cette année dans ses meubles, l'ancien Conservatoire de musique. Enfin, le prix Jean-Mitry – du nom d'un ami de toujours du festival, mort l'an dernier, – qui doit récompenser les travaux de critiques et historiens, a été attribué au *Cinéma des pays de l'Est* d'Antonin et Mire Liehm, éditions du Cerf.

LOUIS MARCORELLES

DANSE

Carolyn Carlson caracole après son ombre

« Steppe » au Théâtre de la Ville

Tout l'univers de Carolyn Carlson est déjà dans la première image : le rideau de tulle, les rochers, une divinité, des bois, un feu follet et un personnage dont l'avancée lente et inexorable représente le temps tel qu'il s'écoule dans les rêves. Sans oublier la musique vibratoire de René Aubry, et quelques chants d'oiseaux... Plus inattendus sont les films projetés sur l'écran de tulle.

Pourquoi avoir intitulé cette pièce *Steppe* ? Il y a peu encore, elle s'appelait *Light,* en opposition avec la dernière création, *Dark,* en 1988. Il doit s'agir d'un probable jeu de mots avec le nom anglais *« step »* (pas, marche). *Dark* ressemblait à une crime de tétanie prolongée pour dénoncer l'horreur du monde et le triomphe du lai ; *« Steppe »* représente sans l'ombre d'un doute un pas de géant vers la lumière. Tout y est délié, doux, les couleurs sont chaudes, orange et safrané, coupées de violet ou de mauve, et les lumières de Peter Vos écrivent des histoires à elles toutes seules. La danse très souvent fait penser, du moins dans son esprit lyrique et sacré, à celle d'Isadora Duncan.

Balanchine disait que le mouvement était soporifique. Le chorégraphe devait l'agencer de manière à créer la surprise pour maintenir le spectateur en éveil. Très souvent chez Carlson, le mouvement hypnotise, il est continu et favorise une certaine somnolence. Evidemment, quand la chorégraphe arrive, le cheveu hirsute, ondulante dans un fourreau de velours rouge, quand son image est reprise, agrandie, sur un écran où elle rugit telle Bagheera qui se prendra pour une femme-serpent, toute la salle se sent pour elle l'âme de Mowgli. Il y a ainsi dans *« Steppe »* des moments de belle intensité que l'on doit aux danseurs, à Larrio Ekson, ou à Peter Morin dont la fidélité à la chorégraphe remonte à 1974 quand l'artiste californienne créait à l'Opéra de Paris où Rolf Liebermann l'avait installée. La nature, la spiritualité, le rêve et sa symbolique, qui incarnent si profondément le tempérament de Carolyn Carlson, ont perdu dans leur expression la force et la magie naïve, personnelles qui vibraient encore dans *« l'orso e la luna »,* chorégraphie créée au Théâtre Malibran de Venise, en 1983.

DOMINIQUE FRETARD

▶ « Steppe », du vendredi 20 au samedi 28 avril, à 20 h 45 ; dimanche 22, à 17 h ; dimanche 29 à 15 h. Théâtre de la Ville, tél. 48-87-54-42. Ce spectacle sera également donné du 10 au 13 mai à l'Hippodrome de Douai, et du 16 au 22 mai au Port-de-la-Lune à Bordeaux.

COMMUNICATION

En attendant l'adoption d'un nouveau plan d'aide à l'audiovisuel européen

Les professionnels dressent un bilan positif des programmes Media

Deux jours avant l'ouverture, vendredi 20 avril, du vingt-septième marché international de programmes de télévision (MIP-TV) trois cents professionnels avaient déjà pris leurs quartiers de printemps au palais des festivals de Cannes. Objet de ce forum inhabituel : dresser un bilan de MEDIA, une expérience-pilote qui devrait donner naissance, si les Douze européens en sont d'accord, à un programme d'aide à l'industrie audio-visuelle européenne, lié à Eureka et doté cette fois de 250 millions d'Ecus (1,75 milliard de francs).

CANNES

de notre envoyé spécial

Ils s'appellent EVE SCRIPT CARTOON ou bien encore BABEL, ils se présentent sous formes d'associations, de clubs d'investissements ou de fonds de capital-risque. Et ils sont nés du programme MEDIA (Mesures pour Encourager le Développement de l'Industrie Audio-visuelle) adopté en 1987 à titre expérimental par la Commission des Communautés européennes.

Il s'agissait de préparer l'avènement d'un grand marché européen de l'audio-visuel - la directive « *Télévision sans frontières* » était en gestation - en favorisant le développement économique des activités culturelles que sont le cinéma et la télévision. Une initiative accueillie alors avec un certain scepticisme, particulièrement en France où professionnels et grands groupes privés se gaussaient de son faible budget : quatorze millions d'Ecus (moins de cent millions de francs) saupoudrés en deux ans à l'échelle de la Communauté, quand les seules sommes reversées annuellement par le compte de soutien aux producteurs de l'Hexagone atteignent le milliard de francs. Ce n'est pas cela, disait-on, qui permettra de répondre aux défis américain et japonais.

A l'heure du bilan, pourtant, MEDIA peut revendiquer d'indéniables réussites : sa cohérence qui le fait intervenir à toutes les étapes de la chaîne audio-visuelle - formation, financement, production et distribution des oeuvres - ; son attention prioritaire aux petites et moyennes entreprises, son souci constant de privilégier les petits pays ou les cultures minoritaires de la Communauté ; sa volonté, enfin, de ne pas mettre en place une nouvelle machine à subventions, mais d'injecter dans des projets naissants des capitaux chargés *« d'amorcer la pompe »* avant que d'autres, privés cette fois, ne viennent prendre le relais. Autant d'objectifs tenus, même si les réalisations de MEDIA demeurent fort inégales.

Des réussites inégales

Réussie la mise en place de l'European Film Distribution Office (EFDO), première coopérative de distribution de films à petit budget installée à Hambourg. *« 92 % des professionnels déclarent qu'ils feront à nouveau appel à nous* - explique ainsi son président, Dieter Kosslick - *75 %, que notre soutien leur a permis de distribuer leurs films avec un budget plus élevé ; 71 % sont d'avis que leurs oeuvres ont mieux atteint le public grâce à notre participation financière »* ... Sans son aide, jamais le film danois *« Le festin de Babette »* n'aurait fait la carrière européenne que l'on sait ; jamais *« La vie est un long fleuve tranquille »* n'aurait aussi facilement conquis la Grande Bretagne, la RFA ou l'Italie : 80 % des films européens ne franchissent jamais en effet les frontières de leurs pays d'origine.

Réussie aussi la percée d'EURO-AIM, cette association européenne pour un marché de producteurs indépendants (*Le Monde* du 18 octobre 1988) qui a déjà aidé plus d'un millier de jeunes entreprises de production à présenter leurs programmes dans les festivals et manifestations de Cannes, Berlin, Monte Carlo, Annecy et San Sebastian.

Réussis encore, les efforts de CARTOON, l'association européenne du film d'animation, qui regroupe vingt-cinq studios de nationalités différentes (*Le Monde* du 7 juin). Réussis enfin les débuts de SCRIPT, un fonds présidé par le producteur et réalisateur Sir Richard Attenborough, qui attribue principalement des aides à l'écriture de scénarios ... De quoi faire oublier les balbutiements d'EVE (Espace Vidéo Européen), les choix incertains du Club d'Investissements MEDIA pour les technologies avancées, ou les retards de MEDIA Venture, ce fonds de capital-risque qui semble rencontrer quelques difficultés à réunir les vingt-cinq à cinquante millions d'Ecus de son capital.

« Nous avons manqué de temps - plaide l'infatigable responsable du programme MEDIA à Bruxelles, Mme Holde Lhoest. - *Même si nous avons démontré l'essentiel : l'Europe de l'audio-visuel ne se construit pas par l'argent - ou pas seulement. Elle se réalise avant tout par la coopération des professionnels »*.

Concurrence de l'Eureka de l'audio-visuel et pressions politiques aidant, la commission de Bruxelles s'est en effet vue contrainte d'écourter la phase-pilote de MEDIA et de proposer aux Douze l'adoption, avant la fin de l'année, d'un nouveau plan d'aide à l'industrie audio-visuelle européenne. Baptisé à nouveau MEDIA, il devrait démarrer au 1er janvier 1991 pour pouvoir prendre le relais de son prédécesseur *« sans hiatus »* selon l'expression du commissaire européen à l'audio-visuel, M. Jean Dondelinger. Un pari institutionnel qui est encore loin d'être gagné tant la procédure communautaire est complexe et l'hostilité de la Grande Bretagne prévisible.

Il restera encore au nouveau MEDIA à trouver sa place aux côtés d'Eureka audio-visuel. Le partage entre les deux institutions des deux cent-cinquante millions d'Ecus (1,75 milliards de francs) proposés par la commission pour favoriser le développement de la production, est loin d'être arrêté. Et si les deux instances annoncent déjà des actions communes comme le développement du projet MAP-TV - axé sur les archives télé-visuelles - ou la création d'un fonds de garantie européen (Euro MEDIA Garantie), elles se livrent déjà une sévère concurrence dans les pays de l'est. *« MEDIA c'est l'audio-visuel au menu ; Eureka c'est plutôt à la carte »* affirment de concert leurs responsables pour distinguer leurs démarches. Encore faut-il savoir qui paye le déjeuner ?

PIERRE-ANGEL GAY

Les diffuseurs de RFA réticents face à la norme D2 Mac

La réunification allemande peut-elle parasiter la télévision européenne ?

Le sort de la norme D2 Mac Paquet, première étape vers la télévision haute définition européenne (TVHD), est en suspens. Malgré une directive européenne et des engagements répétés en faveur de cette norme, des voix s'élèvent en République fédérale d'Allemagne pour contester ce choix, au nom des impératifs de la réunification. Le sommet franco-allemand des 25 et 26 avril à Paris donnera aux ministres des PTT et de l'industrie des deux pays l'occasion d'examiner ce dossier.

La stratégie européenne d'introduction de la télévision haute définition, élaborée notamment au sein du projet Eurêka 1995, inclut une étape intermédiaire connue sous le nom de D2 Mac. Cette norme a été adoptée officiellement par une directive des Communautés européennes pour les satellites de télévision directe. La France et l'Allemagne se sont engagées à adapter leurs réseaux câblés à la transmission du D2 Mac, et à le promouvoir sur leurs satellites de télévision directe (TDF1 et 2 en France, TV Sat 2 en RFA).

Si la partie française a commencé à mettre en œuvre ces engagements, le débat entre partisans et adversaires du D2 Mac continue en Allemagne. Et les rumeurs d'un abandon possible alimentent les inquiétudes à Paris et Bruxelles.

Car les diffuseurs allemands, et notamment les deux grandes chaînes publiques ARD et ZDF, s'opposent au D2 Mac. Ils préféreraient soutenir la mise au point du « PAL Plus », une amélioration de la norme en vigueur en RFA, avant de passer directement à la télévision haute définition, et s'affranchir ainsi de l'étape intermédiaire. Leurs arguments sont à la fois techniques, politiques et commerciaux.

Commercialement les deux grandes chaînes publiques – qui ne sont pas diffusées sur TV Sat 2 – ne voient guère d'intérêt en effet à promouvoir une norme qui donnera finalement un avantage à leurs concurrents privés. De leur côté, ces dernières, diffusées sur TV Sat 2, ont pour objectif de toucher le plus vaste public et sont donc réticentes à utiliser une norme nouvelle, qui implique un équipement de réception coûteux. Techniquement, le PAL permet déjà la stéréo (au contraire du SECAM français), ce qui ôte un des attraits du D2 Mac.

Enfin, et c'est ce qui explique la montée des rumeurs, les Allemands de l'Ouest ont les yeux braqués vers l'Est. Au nom de la prochaine unification allemande, les chaînes de RFA voudraient pouvoir arroser largement le pays-frère, grâce à des satellites qui ignorent par définition les frontières. Et le faire en PAL, la norme actuelle.

Ces incertitudes ne favorisent pas l'implication des industriels allemands (même filiales de groupes européens) dans la fabrication de récepteurs aux nouvelles normes. Et, par réalisme, ils participent aux travaux de développement du PAL Plus.

Baisser les bras face aux Japonais

Si cette dernière voie était choisie, l'un des arguments majeurs de la TVHD européenne, à savoir la transition progressive et compatible du D2 Mac au HD Mac, s'effondrerait. *« Autant baisser les bras tout de suite face aux Japonais »*, s'indigne un adversaire du PAL Plus, en notant que cette technique n'existe encore que sur le papier, et que les premiers prototypes ne verront le jour que dans deux ans. Encore les matériels de réception seront-ils alors aussi chers que ceux du D2 Mac, qui fonctionne déjà.

Si la RFA optait pour une diffusion en PAL sur TV Sat 2, les couleurs de la norme D ou D2 Mac ne seraient plus portées que par les chaînes des satellites français TDF 1 et britannique BSB, ainsi que par quelques chaînes scandinaves. L'espoir d'unifier à terme les parcs de téléviseurs du continent sur de nouvelles normes serait largement compromis. Le front commun européen dans la bataille de la TVHD apparaîtrait pour le moins lézardé. Plus directement, ce choix impliquerait que Première (chaîne cryptée germanophone que préparent Bertelsmann, Canal Plus et Kirch) quitte le satellite TDF 1, comme son contrat lui en ouvre le droit.

« Le gouvernement allemand va devoir choisir entre une politique industrielle et européenne à long terme, et une politique à court terme à l'Est, avec des implications électorales », résume un spécialiste français.

Les experts de Bruxelles, comme les deux grands industriels européens de la télévision Philips et Thomson qui vont rapprocher leurs efforts de recherche sur la haute définition (*le Monde* du 19 avril), poussent en faveur du D2 Mac tout comme la France, au nom des intérêts à long terme de l'industrie. M. Helmut Kohl arbitrera-t-il en faveur de la solidarité européenne ? C'est, en tout cas, l'argument essentiel qu'il peut opposer à la pression de ses diffuseurs et de son opinion.

MICHEL COLONNA D'ISTRIA

La Poste veut développer le portage à domicile des quotidiens

La Poste va réformer son système d'acheminement des quotidiens et souhaite négocier avec les éditeurs un développement du portage à domicile.

Au-delà d'une série de mesures pour améliorer la qualité de l'acheminement actuel des quotidiens, M. Quilès souhaite engager la Poste dans le portage matinal à domicile des journaux, avec des tournées spéciales avant 7 heures du matin.

La moitié des 650 millions de quotidiens confiés annuellement à la Poste pourraient bénéficier de ce système, dont le partage des coûts doit être discuté avec les partenaires. Un exemplaire porté reviendrait en effet à 1,90 franc environ à Paris, contre 1,30 franc en distribution classique.



Le Monde

SANS VISA





Capitale européenne de la culture pour 1990, la grande ville d'Ecosse renoue avec un patrimoine esthétique auquel l'architecte Charles Rennie Mackintosh avait imposé, au début du siècle, ses lignes, ses motifs carrés et son style.

Glasgow dans le tartan de Mackintosh

APRÈS Athènes, Florence, Amsterdam, Berlin et Paris, Glasgow a *été désignée* « capitale européenne de la culture » pour 1990. La métropole écossaise espère ainsi signifier avec éclat qu'elle est sortie des années de crise et rappeler que son passé industriel lui a légué aussi un patrimoine artistique original à l'audience largement internationale.

On ne voudrait pas ici contrarier M. Peter Trowles, qui déjà semble accablé par l'attirance universelle qu'exerce le chef-d'œuvre architectural dont il a en charge le petit musée, pourtant, on ne peut se retenir d'inciter encore ceux qui feront le voyage *de Glasgow à tenter* cette excursion-là : l'école d'art de Renfrew Street, terminée en *1909* par Charles Rennie Mackintosh, précurseur britannique du mouvement moderne, mais surtout membre éminent du club d'artistes qui, de Vienne, avec la Sécession, à Barcelone, avec Gaudi, en passant par Bruxelles (Horta) et Paris (Guimard), firent basculer le siècle et l'art dans un même élan : du neuf, du nouveau.

« A chaque époque, son art, à l'art, sa liberté », avait lancé de Vienne l'architecte Olbrich. Toute l'Europe créative, dans une effervescence que seule la guerre allait refroidir, entrait dans le jeu avec ferveur.

Glasgow, à l'époque, n'était *ni si loin ni si* pauvre et déconfite qu'elle put l'être dans la seconde moitié de ce siècle. *Glasgow avait en* 1900 autant d'habitants qu'aujourd'hui (720 000 environ) et elle en aura près d'un million – ainsi que le record des *slums*, des taudis – dans les années 30.

C'était une énorme puissance industrielle et commerciale, la deuxième cité de l'empire, devant Bombay : ses chantiers navals (sur une vingtaine, il ne lui en reste que cinq ou six) *produisaient* autant que la France et l'Allemagne réunies et allaient fournir *aux Japonais de quoi* défaire les Russes sur mer, tandis que ses aciéries envoyaient à New-York, en pièces détachées, de quoi orner, en fonte *moulée, toutes* les façades néoclassiques des négociants de Manhattan.

Le commerce avec les Amériques, d'où Glasgow avait ramené les deux tiers du tabac fumé en Europe, avait fait sa fortune du jour où l'Ecosse avait été admise à entrer en relations directes avec les colonies et où l'on avait constaté que, depuis l'estuaire de la Clyde, la route était moins longue et plus sûre.

Bien placée aussi côté Europe du Nord, sur cet étranglement de terre qui commande les solitudes des Highlands, Glasgow avait donc – et a toujours – une atmosphère *« transatlantique »*. Complexés deux fois – par l'aristocratique Edimbourg, et par les Anglais, – les *habitants* de Glasgow, accueillants, directs et chaleureux, n'oublient jamais, avec leur accent rocailleux, de vous rappeler la Vieille Alliance avec la France *et d'insister aussi sur le caractère* « cosmopolitan » de leur ville. L'Europe – et cette nomination de capitale de la culture pour 1990 le montre – leur semble toujours plus proche que Londres, où l'Ecosse envoie trop de députés travaillistes (soixante-six contre dix conservateurs) pour se sentir à l'aise avec le gouvernement.

Grès rouge et tourelles d'angle

Transatlantique aussi, le paysage urbain et pas seulement à cause des grues géantes, *des grands ciels et des oiseaux* de mer qui offrent la mesure des lointains : bâti selon un plan orthogonal, le centre de la ville donne une impression de puissance ramassée dans un poing, avec cette alternance de façades de grès rouge lourdement sculptées, de tourelles d'angle, de temples néogrecs et néoégyptiens qui sont des banques ou des églises (l'une d'elles transformée en boîte de nuit) ; ces extravagances historicistes, palais vénitiens, tout en verre et en fonte ; les verrières monumentales des grandes gares ou des centres commerciaux qui parfois hélas ! les remplacent et font *déferler sans retenue* un style « nouille » envahissant... Mais cela plaît au prince de Galles, *Charlie Boy comme on dit* familièrement ici, qui avait relevé un exemple glaswégien pour le donner en modèle.

L'ornement riche et chargé qui était celui des réussites commerciales à la fin du siècle dernier inspire aujourd'hui les jeunes loups de l'architecture, saisis par un nouvel essor économique (dans le secteur des services et de l'informatique) qui n'enraye pourtant ni le chômage ni l'émigration (6 % d'habitants de moins en cinq ans), mais qui ranime (boutiques, lofts et restaurants) les vieux quartiers des docks délaissés.

Le plan carré du centre de la ville a ceci de curieux qu'il n'a tenu aucun compte d'un relief naturel très accentué et que ses rues au cordeau accusent de fortes pentes et ouvrent ainsi des perspectives ou très courtes ou bien vertigineuses. C'est au sommet de l'une de ces collines que fut construite l'école d'art de Glasgow dont la mystérieuse allure de forteresse médiévale révisée par les shoguns attire et intrigue les « pèlerins » du monde entier.

Ce bâtiment, écrit Jean-Claude Garcias dans l'ouvrage à la fois synthétique et critique qu'il a consacré à l'architecte (éditions Hazan), *« donne l'impression d'hésiter entre l'ancien et le nouveau, la rationalité constructive et le mysticisme celtique, le fonctionnalisme pédagogique et le subjectivisme art nouveau... Une Sagrada familia des brumes du Nord »*.

Ce chef-d'œuvre a *« au moins cinq façades »*, dit Andrew MacMillan, qui le connaît d'autant mieux qu'il dirige l'école d'architecture voisine, malheureusement trop proche et trop laide, mais bonne école au demeurant, cotée parmi les meilleures avec Cambridge et Bath et où, nous dit Robin Lorimer, l'un de ses professeurs, se présentent chaque année dix fois plus de candidats qu'il n'y a de places.

Construite en deux temps, à dix ans d'intervalle (1897-1899 et 1907-1909), l'école d'art de *Mackintosh témoigne aussi de* l'évolution de son auteur et de sa maturité. La façade est, austère et majestueuse, est *plus* proche du style dit « baronial » écossais, inspiré des constructions médiévales que l'on continuait à pratiquer jusque dans les années 30 pour des résidences et des châteaux « à la manière de ».

Au nord, sur la rue, s'ouvrent les grands vitrages des ateliers, puissance et harmonie *classiques dénuées de références* et d'ornements, si ce n'est ceux, complètement originaux, des ferronneries, leurs arcs tendus et l'effet d'allégement qu'elles produisent. L'entrée principale, en haut des marches, les ouvertures asymétriques du bureau-atelier directorial qui la surmontent forment un ensemble en soi. Au sud, vers la ville, la muraille prend toute sa hauteur, toute son austérité aussi, mais, là encore, les détails (la coursive, la verrière-jardin suspendu) intriguent.

La *façade événement* est à l'ouest, où trois cascades de verre plombé au carré (motif *obsessionnel chez Mackintosh*, mais tout autant traditionnel dans l'architecture ancienne des îles britanniques), en surimpression d'un mur nu, sont comme des guerriers en armure prêts à batailler avec les étoiles. La forte pente de la ruelle accentue cet effet de majesté... qui n'a d'autre souci, en fait, que d'éclairer admirablement la bibliothèque et sa mezzanine.

L'intérieur n'est pas moins passionnant et il a le charme rare d'être fréquenté, utilisé, vivant en somme : le naturel avec lequel les esclaves de Michel-Ange prennent la pose dans les couloirs de chêne sombre, la roideur des prophètes du portail de Chartres à l'entrée de la salle des professeurs, les toiles inachevées et les couleurs renversées dans les ateliers donnent toute leur valeur aux pièces réservées au rassemblement de meubles et d'objets, plus nettement « musée ».

Aussi surprenant que cela *puisse paraître, d'une fin de* siècle à l'autre, Mackintosh est parfaitement d'actualité. Architecte et designer, comme on dirait aujourd'hui, il est l'auteur de meubles et d'objets qui sont devenus, ces vingt dernières années, de véritables fétiches. Artiste-charnière, il a su recueillir et traduire dans une langue originale les apports de plusieurs cultures qui n'avaient aucune raison de se rencontrer : des châteaux médiévaux d'Ecosse aux abstractions géométriques inspirées par le Japon, des arabesques de l'art nouveau, version longiligne avec visages émaciés, végétaux stylisés, figés dans une raideur nordique et puritaine, au cubisme spatial d'un Frank Lloyd Wright.

Un projet de 1901 en chantier

Quatre-vingts ans plus tard, l'écho de l'œuvre est tout aussi international. Celui qui fut, en son temps, adulé par les Viennois et les Allemands et mieux connu sur le continent que dans son pays grâce aux publications dans les revues d'art décoratif, qui diffusaient largement ses idées, est – juste retour d'inspiration – fort prisé au Japon. Il faut y voir un jeune architecte construire une maison quasiment « autour » de la chaise-échelle, posée contre la courbure d'un long mur blanc, sous un fenestron placé intentionnellement pour mesurer la cote morale d'un artiste qui mourut délaissé, à soixante ans, en 1928, après une retraite d'aquarelliste dans le sud de la France.

Actualité de Mackintosh. Le noir de ses bois teintés, le blanc laqué de ses chambres, s'ils devaient surprendre le bourgeois victorien embarrassé de fanfreluches, de moulures et de sculptures, de velours frappé et de tentures, ont été, sont encore, en harmonie avec le goût de la simplicité, de la nudité, que nous avons su acquérir. Du coup, après l'avoir ignoré, bradé, on le vénère et, adorant le décorateur, on retrouve l'architecte.

De l'authentique au reconstitué, *du tout-vrai au tout-frais*, la visite à Glasgow offre une palette d'émotions et de déceptions, sans compter celles qui sont encore à venir, puisqu'un chantier mackintoshien est actuellement en cours : dans un parc public et sur l'initiative d'un ingénieur ami des arts, le projet pour la « maison d'un amateur d'art », qui le fit remarquer au concours de Darmstadt, en 1901, est en passe d'être réalisé. Celle-ci sera aménagée, décorée selon les quatorze planches du concours.

Des *artistes s'escriment* à imaginer les arabesques manquantes sur les panneaux déco*ratifs en plâtre colorié qu'au*rait dessinés Margaret McDonald, si elle était là pour *le faire*. Margaret, *épouse*, artiste, égérie, qui ornait de son imagerie lascive et frêle, de ses allégories d'union, où *le* mystique semble souvent l'emporter sur le charnel, et de ses *rosebuds* en offrande perpétuelle, le décor sombre ou immaculé, mais toujours sobre et lisse, qu'ils avaient choisi pour faire de leur vie une œuvre d'art.

Authentique, émouvante et vivante, on l'a dit, l'école d'art. Authentiques et agréablement muséifiées, l'église de Queen's Cross et la grande demeure de Hill House, à une vingtaine de kilomètres de Glasgow, face à un vaste paysage d'estuaire (30 000 visiteurs par an). Reconstruite dans un musée de Glasgow, la maison aménagée par les Mackintosh pour eux-mêmes.

Reconstitué, le décor du salon de thé Willow, dans Sauchie-Hall Street, seul édifice survivant d'une série de commandes passées par l'entreprenante et militante anti-alcoolique Mrs Kate Cranston, qui avait décidé d'offrir aux dames et aux gens bien des lieux de réunion plus chics et plus sobres que les pubs enfumés de la ville.

MICHÈLE CHAMPENOIS

Lire la suite page 17

SANS VISA

JEUX

échecs

N° 1381

OBSTINATION

(Sommet de Reykjavik, match URSS-Angleterre-Etats-Unis-Pays nordiques, mars 1990)

Blancs : J. NUNN (Angleterre)
Noirs : EINGORN

Défense française

1. é4	é6	14. Tg4 (i)	Cxé5 (j)
2. d4	d5	15. Cxé5	fxé5
3. Cç3	Fb4	16. Txé5	Tf5 (k)
4. é5 (a)	ç5	17. Dé2! (l)	g6 (m)
5. a3	çxd4 (b)	18. Fh6! (n)	Rf7
6. axb4	dxç3	19. h4	Fd7
7. Cf3! (ç)	Cé7 (d)	20. Tb4! (o)	a5 (p)
8. Fd3	Cd7 (é)	21. Txb7	Dç8
9. 0-0	Cç6	22. Txf5+	éxf5
10. Té1	Cxb4	23. Db2	a4
11. bxç3	Cxd3 (f)	24. Db5 !	Ré6 (q)
12. çxd3	0-0	25. Tb6+!	
13. Ta4!! (g)	f6 (h)		abandon (r)

NOTES

a) Cette avance, probablement la seule façon pour les Blancs d'essayer de prendre l'initiative, connut une réputation exécrable après la partie Lasker-Maroczy du Tournoi de New-York 1924 et dut sa réhabilitation au Tournoi de Londres 1927 grâce à la partie Bogoljubov-Thomas.

b) On poursuit toujours de nos jours par 5..., Fxç3+ ; si 5..., Fa5 représente encore une alternative importante malgré les chances des Blancs après 6. b4!, çxb4 ; 7. Cb5, on sait depuis 1933, comme l'a démontré Rauser contre Alatorzev, que la prise 5..., çxd4 donne aux Blancs l'occasion d'entrer dans un gambit qui leur laisse un clair avantage positionnel après 6. axb4, dxç3 ; 7. Cf3!, l'avantage de développement des Blancs compensant largement le pion perdu. L'obstination des Noirs paraît ainsi surprenante et cache sans doute une arrière-pensée, c'est-à-dire une variante préparée.

ç) Après 7. bxç3, Dç7 ; 8. Cf3, Cé7 ; 9. Fd3, Cg6 ; 10. 0-0, Cd7 (si 10..., Cxé5 ; 11. Ff4, Cxf3+ ; 12. Dxf3, Dé7, Dg3!) ; 11. Té1, Dxç3! avec avantage aux Noirs (Em. Lasker-Maroczy, New-York 1924) (et non 11..., Cxé5? ; 12. Cxé5, Cxé5 ; 13. Ff4, f6 ; 14. Dh5+). Cette idée de Rauzer (7. Cf3!) est vraiment très forte : à partir de maintenant les difficultés des Noirs à trouver un mode de développement satisfaisant iront croissantes.

d) Si 7..., çxb2 ; 8. Fxb2, Cé7 ; 9. Fd3, Cb-ç6 ; 10. Dd2, Cg6 ; 11. b5, Cç-é7 ; 12. h4! et l'initiative des Blancs est claire (Wood-Wallis, par cor. 1946). Si 7..., çxb2 ; 8. Fxb2, f6 ; 9. éxf6, Cxf6 ; 10. Fd3, et la paire de F braquée sur le futur roque ennemi assure aux Blancs de belles perspectives. Si 7..., Dç7 ; 8. Dd4 !, Cé7 ; 9. Fd3, Cd7 ; 10. 0-0, Cç6 (ou 10..., çxb2 ; 11. Fxb2) ; 11. Dxç3, Db6 ; 12. b5 avec avantage aux Blancs (Rauzer-Alatorzev, 1933).

é) Si 8..., Cb-ç6 ; 9. b5!

f) Telle était le plan des Noirs : éliminer le dangereux F-R blanc avant de roquer en conservant un pion de plus.

g) Probablement la plus belle idée des Blancs dans cette position : profitant du passage sur la quatrième rangée, le transfert d'une T sur l'aile-R crée soudain de sérieuses menaces sur le R noir.

h) Si 13..., h6? ; 14. Fxh6, gxh6 ; 15. Dd2, Rh7 ; 16. Th4.

i) Menace 15. Fh6.

j) Si 14..., f5 ; 15. Th4 menaçant Cg5 et Dh5.

k) A nouveau des échanges qui paraissent alléger la pression tout en gardant le pion de plus.

l) Et non 17. Té1, é5! et les Blancs perdent l'initiative.

m) Après 17..., Txé5 ; 18. Dxé5, Dé7 ; 19. Fa3! les Blancs gagnent : si 19..., Df7 (Dd7) ; 20. Tf4. Ou bien 18..., g6 ; 19. Fh6, Dé7 ; 20. h4 suivi de h5. On voit ici que le jeu des Noirs n'est pas aisé.

n) Menace 19. Txf5, éxf5 ; 20. Td4!

o) Un retour spectaculaire et efficace de la T-D sur l'aile D avec la double menace 21. Txb7 et 21. g4!

p) Si 20..., b6 ; 21. g4, Txé5 ; 22. Dxé5, Df6 ; 23. Dç7 menaçant 24. Dxd7+ et 24. Tf4. Attaqués sur deux fronts, les Noirs ne peuvent faire face et doivent rendre le pion dans une piètre situation.

q) Si 24..., Ré8 ; 25. Dxd5+.

r) Si 25..., Rf7 ; 26. Dxd5 ; si 25..., Ré7 ; 26. Fg5+, Rf8 ; 27. Dxd5. Le déséquilibre des Noirs n'a pas cessé depuis leur cinquième coup.

Solution de l'étude n° 1380
A. GILLBERG (1986)

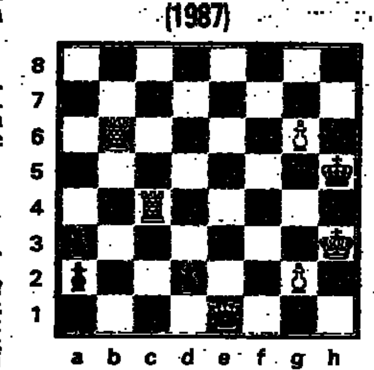
(Blancs : Ré6, Th8, Cd8, Pd6. Noirs, Rb8, Tç1 et f2, Pd3.)

1. Cf7+!, Ra7! ; 2. d7, Tç6+ ; 3. Cd6! (et non 3. Ré5?, Te2+ ; 4. Rd5, d2 ; 5. Tb1, Té1!), Te2+! ; 4. Rd5, Txd6+ (et non 4..., d2? ; 5. Rxç6, d1=D ; 6. Ta8+!) ; 5. Rxd6, d2 ; maintenant si 6. Tb1, Té1.

6. Ta8+!, Rb7! (et non 6..., Rxa8 ; 7. d8=D+) ; 7. Tb8+! (si 7. Ta1, Té1 ; 8. Td1!, Txd1 ; 9. d8=D, Tç1!), Ra6! ; 8. Tb6+!, Ra7 ; 9. Tb1, Té1 ; 10. Td1!, Txd1 ; 11. d8=D, Ta1 ; 12. Dç7+ et le pion d2 tombe bientôt.

CLAUDE LEMOINE

ÉTUDE N° 1381
E. DOBRESCU (1987)



BLANCS (5) : Rh3, Tç4 et b6, Pg2 et g6.
NOIRS (5) : Rh5, Dé1, P3a, a2, d2.
Les Blancs jouent et gagnent.

bridge

N° 1379

UN LABYRINTHE

Ce chelem a été comparé au Labyrinthe que Dédale avait construit en Crète pour abriter le Minotaure. En effet, la donne a été distribuée au cours d'un tournoi en Crète, et il était très difficile de faire douze levées.

Nord : ♠ A R 10 6 4 / ♡ V 10 5 4 / ◇ --- / ♣ R D 10 4
Ouest : ♠ V 8 / ♡ R D 6 / ◇ 10 8 7 3 2 / ♣ 6 5 3
Est : ♠ D 9 7 2 / ♡ 9 7 3 2 / ◇ D 9 5 / ♣ A 2
Sud : ♠ 5 3 / ♡ A 8 / ◇ A R V 6 4 / ♣ V 9 8 7

Ouest ayant entamé le 3 de Trèfle, Est prit avec l'As et contre-attaqua Cœur. *Comment Tulla Riisnaes, en Sud, a-t-elle gagné* ce PETIT CHELEM à Trèfle contre toute défense ?

Réponse :

Il faut espérer un partage 3-2 des atouts, ensuite une répartition favorable des Piques (Dame Valet secs, ou trois Piques dans une des mains), enfin l'affranchissement du Valet de Carreau (par une coupe si la Dame de Carreau est troisième).

Après avoir fait l'As de Cœur, la déclarante a donc réalisé As Roi de Pique et coupé un Pique. Malheureusement, Ouest au troisième tour n'a plus fourni, et le fil d'Ariane est tout à coup devenu invisible. De toute manière, il fallait faire *trois Carreaux* et couper une deuxième fois Pique car il était indispensable d'*affranchir le cinquième Pique*. Alors, après avoir tiré As Roi de Carreau et coupé un Carreau, Tulla *coupa le quatrième Pique* avec son avant-dernier atout, et brusquement le fil d'Ariane réapparut car Ouest, qui avait été obligé de défausser un Cœur, fut *squeezé* avec :

♡R ◇10 8 ♣6 5

1) *Si Ouest jette le Roi de Cœur*, tout le mort devient maître en jouant atout ; 2) *Si Ouest préfère sous-couper*, Sud joue le Valet de Trèfle (pour faire tomber les deux atouts adverses), puis il tire le Valet de Carreau, et Nord fait encore le Roi de Trèfle et le 10 de Pique ; 3) *Si Ouest lâche le 8 de Carreau*, alors Sud tire le Valet de Trèfle et le Valet de Carreau, et elle fait le reste en jouant *le 6 de Carreau* maître...

Incroyable mais vrai

On a vu dans la chronique du 3 mars 1990 l'aventure qui était arrivée il y a bien longtemps à l'arbitre américain Al Sobel. Mais il y a plus extraordinaire avec cette donne jouée en 1986 en Amérique dans un tournoi « vermeil », c'est-à-dire réservé aux paires totalisant plus de cent-vingt ans.

Nord : ♠ 10 8 4 3 / ♡ 7 6 2 / ◇ A / ♣ D 10 7 6 4
Ouest : ♠ A D V / ♡ R V 4 / ◇ R 8 7 2 / ♣ A R 3
Est : ♠ 9 / ♡ 10 9 3 / ◇ 6 5 4 3 / ♣ V 9 8 5 2
Sud : ♠ R 7 6 5 2 / ♡ A D 8 5 / ◇ D V 10 9 / ♣ ---

Ann : S. don. Tous vuln.

Sud	*Ouest*	*Nord*	*Est*
1♠	contre	3♠	passe
4♠	contre	passe	passe...

Ouest ayant attaqué le Roi de Trèfle, *comment Margaret Suran, en Sud, a-t-elle fait* ONZE levées (une de mieux) au contrat de QUATRE PIQUES malgré la meilleure défense ?

Note sur les enchères

Le soutien à saut à « 3 Piques » sur le contre d'appel était *un barrage* faible qui promettait 8 à 10 points en comptant la distribution.

Avec une main plus belle (par exemple la Dame de Pique au lieu du 10), Nord aurait employé la convention développée par A. Truscott et qui a pris son nom. Elle consiste, sur le contre d'appel, *à sauter à « 2 SA »* afin d'indiquer une main qui n'est plus un barrage, mais qui promet un bon soutien dans la couleur contrée et *10 à 12 points* en comptant la distribution.

Sur « 3 Piques », la sagesse aurait été de passer, mais pour Margaret Suran la fortune doit sourire aux audacieuses !

PHILIPPE BRUGNON

dames

N° 378

MINI, MAXI

(Championnat des Pays-Bas, juniors, 1988).

Blancs : LIVESTRO
Noirs : GALEN

Ouverture : ROOZENBURG
Début : R.C. Keller

1. 33-29	17-22	16. 44-40	2-7
2. 39-33	11-17	17. 47-42! (j)	22-28! (h)
3. 44-39	6-11	18. 33x22	17x28
4. 50-44	1-6	19. 26x17	11x22
5. 31-26	16-21	20. 35-30 (i)	7-11
6. 32-28 (a)	19-23	21. 31-26	11-17
7. 28x19	14x23 (b)	22. 37-31 (j)	17-21 (k)
8. 35-30	10-14	23. 26x17	22x11
9. 30-24	5-10 (c)	24. 42-37	16-21 (l)
10. 37-31 (d)	20-25	25. 38-32! (m)	18-22 (n)
11. 24-20	15x24	26. 39-33! (o)	28x39
12. 29x20	11-16 (e)	27. 48-42 (p)	39x48
13. 13-20 (f)	7-11	28. 49-43	48x39
14. 42-37	14-19	29. 34x43 (p)	25x34
15. 40-35	10-14 (g)	30. 40-48! (r)	aban.

NOTES

a) Des notions sur le célèbre début Keller (ancien GMI néerlandais disparu en 1981) ont été proposées notamment dans les chroniques « le début Keller » et « la guêpière de Kislowodsk » (*le Monde* du 31 décembre 1988).

D'autres aperçus de ce systsème Keller illustreront aujourd'hui les premiers commentaires de cette partie.

b) Ou 7. ... (13x24); 8. 37-32 (14-19); 9. 34-30.b1 (20-25); 10. 29x20 (25x14); 11. 33-29 (19-23); 12. 30-25 (23x34); 13. 30x29 (14-20); 14. 25x14 (10x19); 15. 41-37 (9-13); 16. 35-30 (5-10); 17. 30-25 (10-14); 18. 46-41 (15-20);19. 44-40 (4-10), etc. [Kalk-Eggens, Groningen, novembre 1985].

b1) 9. 37-32 (14-19); 10. 41-37 (9-13); 11. 34-30 (20-25); 11. 29x20 (25x14); 12. 33-29 (14-20); 13. 30-25 (19-23); 14. 25x14 (23x34); 15. 40x29 (10x19); 16. 35-30 (5-10); 17. 30-25 (10-14); 18. 44-40 (3-9); 19. 39-34 -11-16), etc. [Valneris-Leesmann, Tallinn, juin, 1988].

c) A ce stade-là, les Noirs placent parfois l'avant-poste à 28 par 9. ... (23-28); 10. 40-35 (20-25); 11. 24-20 (15x24); 12. 29x20 (14-19); 13. 20-15 (5-10); 14. 44-40 (10-14); 15. 37-31 (19-23); 16. 34-29 (23x34); 17. 40 x29, etc. [Sonderen-Buurke, Eibergen, janvier 1987.

d) Les Blancs refusent l'alternative de l'avant-poste des Noirs par, entre autres continuations, 10. 33-28 (22 x33); 11. 39x19 (14x23); 12. 38-32 (20-25); 13. 42-38 (11-16); 14. 37-31 (9-14); 15. 40-35 (14-19); 16. 44-39 (19x30); 17. 35x24, etc. [Wirny-Clerc, match Pays-Bas-URSS, septembre 1988].

e) Un tour pointu et agressif se dessine aussi dans la variante 12. ... (14-19); 13. 20-15 (10-14); 14. 40-35 (11-16); 15. 34-30 (25x34); 16. 39x30 (7-11); 17. 44-39 (22-27); 18. 31x22 (17x28); 19. 26x17 (12x21); 20. 33x22 (18x27), etc. [Verdel-Ramdiem, Utrecht, septembre 1988].

f) Autre caractéristique du début Keller, dans cette variante : ce glissement d'un pion blanc à 15, encore indolore, marque le premier jalon d'une stratégie d'oppression sur l'aile gauche des Noirs.

g) Stratégie abstraite, muette, dont la richesse ne saurait être encore perçue passés les trois ou quatre premiers trimestres d'étude méthodique.

h) Les Noirs réagissent en percutant le centre adverse pour placer, autre identité du début Keller, le fameux avant-poste à 28.

i) Le premier temps d'un vaste mouvement d'enveloppement face à la puissance et à la compacité du centre adverse.

j) La poursuite de la stratégie d'enveloppement sur toute la ligne du front.

k) Pour se donner plus de liberté de mouvement, les Noirs perdent du temps.

l) Pour parer une éventuelle tentative des Blancs d'encerclement général.

m) Contre-enchaînement et tenté de faute.

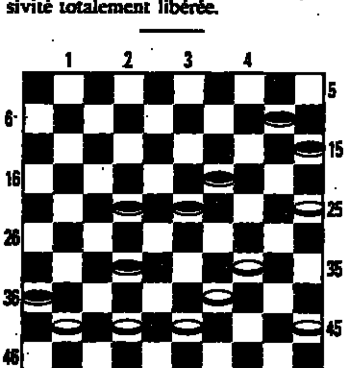
n) La faute tactique qui laisse un sentiment d'inachevé dans cette belle partie de jeu positionnel prolongeant le début Keller. 25. ... (11-17) semble être le coup le plus rigoureux.

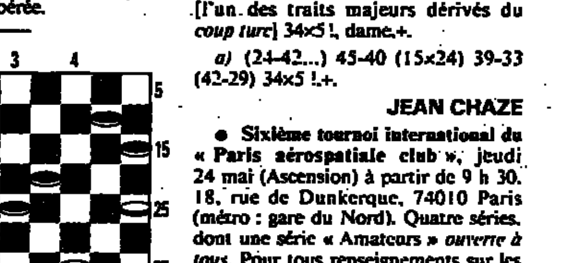
o) L'ouverture du dernier acte sous forme d'une combinaison « mini » puisque ne comportant que cinq temps, mais pour un résultat « maxi » : le gain.

p) Envoi à dame.

q) Un mécanisme classique aux innombrables applications.

r) Quelle envolée que cette rafle de *six* pions ! Un seuil rarement atteint en compétition et un exemple d'agressivité totalement libérée.





PROBLÈME SPRINGER 1949

Les Blancs jouent et gagnent.

Un dérivé du *coup turc* par le grand Benedictus Springer, ancien champion du monde, premier virtuose au monde dans les parties sans voir (en 1923).

● SOLUTION : 42-38 ! (36x47) 38 x29 (47x24*) [forcé] 25-20 !! [un grand styliste] (24-35), a 39-33 ! [l'un des multiples schémas du *coup turc* prend corps] (15x24) 45-40 (35x29) [l'un des traits majeurs dérivés du *coup turc*] 34x5 !, dame.+.

a) (24-42...) 45-40 (15x24) 39-33 (42-29) 34x5 !.+.

JEAN CHAZE

● **Sixième tournoi international du « Paris aérospatiale club »**, jeudi 24 mai (Ascension) à partir de 9 h 30. 18, rue de Dunkerque, 74010 Paris (métro : gare du Nord). Quatre séries, dont une série « Amateurs » *ouverte à tous*. Pour tous renseignements sur les conditions de participation, s'adresser directement à M. Almanza, 55, rue Sedaine, 93700 Drancy. Tél. : 48-31-85-84. Date limite inscriptions : 15 mai.

Se recommander du *Monde*.

mots croisés

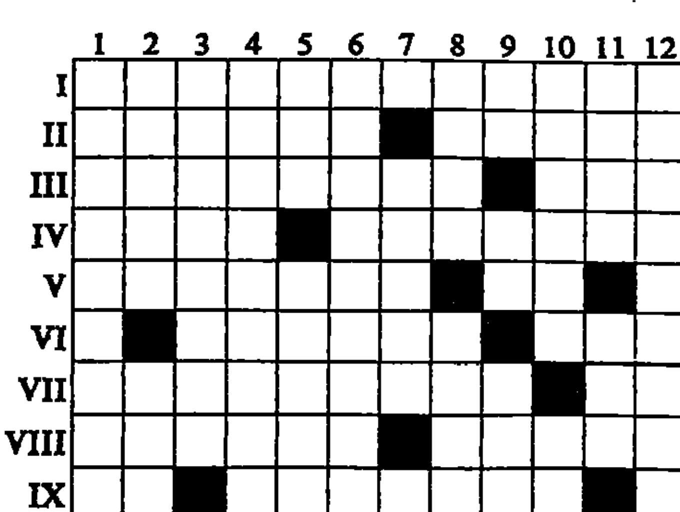
N° 608

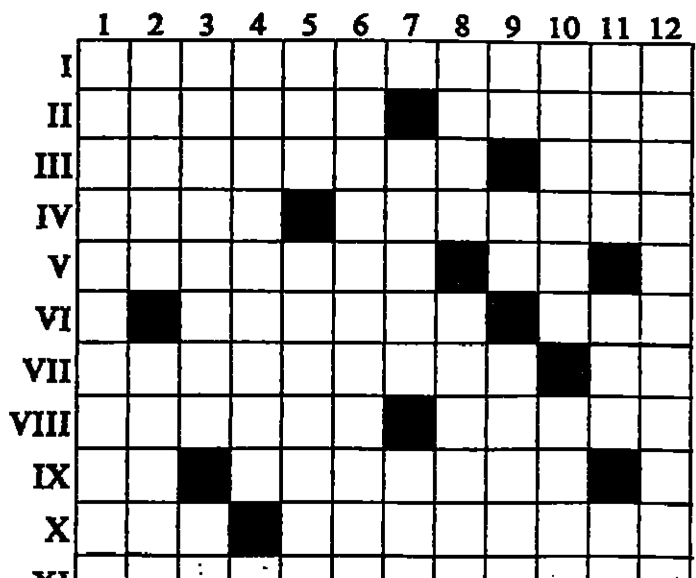
Horizontalement

I. Le voilà requinqué. – II. Toasts. Fondateur. – III. Détesté par le précédent. Pyrénéenne. – IV. Sait épier. Tête de pieuvre. – V. On les prend ou on vous les envoie. Pronom. – VI. On lui a enlevé le haut. Lieu de passage ou de voyage. – VII. Recueil de textes sacrés. Pronom. – VIII. Font un joli décor. Palmier. – IX. Note inversée. Sabbats. – X. Lance un appel. Spécialement contracté. – XI. Si on ne les déblaie pas, ils finiront par faire une montagne.

Verticalement

1. Ici il est à sa place. – 2. Sent la mer. Aux Pays-Bas. – 3. Donnent du brillant. Conjonction. – 4. On peut les mettre en pots. – 5. Elle tourne toujours. Ne sont pas faits pour les cochons. – 6. Elégances. – 7. Belles fugitives. Il est pour bientôt. – 8. C'est le bon. Elle est moins respectable, la tête en bas. – 9. A laissé peu de traces. Note. Outil. – 10. Ils en étalent. Un sein mal présenté. – 11. Fut un inventeur. Dans le bon sens, on y est tous fichés. C'est un bon. – 12. Ancêtres de la perestroïka.





SOLUTION DU N° 607

Horizontalement

I. Beaumarchais. – II. Octroie. Ubac. – III. Ure. Nectar. – IV. Tiret. Lénine. – V. Itinérant. Or. – VI. Quêteuse. Tto. – VII. Urne' Essoras. – VIII. Ien. Trempera. – IX. Ethéré. Fin. – X. Ré. Mena. Ilet. – XI. Emoustillées.

Verticalement

1. Boutiquière. – 2. Ecriture. Em. – 3. Atérienne. – 4. Ur. Ente. Tmu. – 5. Montée. Thés. – 6. Aie. Ruèrent. – 7. Reclasserai. – 8. Tenesme. – 9. Huant. Op. Il. – 10. Abri. Trèfle. – 11. Ia. Notariée. – 12. Sclérosants.

FRANÇOIS DORLET

anacroisés®

N° 610

Horizontalement

1. DENPSSUU. – 2. ACCEGOU. – 3. DEEIRU. – 4. GIKMNOS. – 5. AAELPRR (+ 1). – 6. EENOPRS (+ 4). – 7. AERSSSU (+ 4). – 8. CEEHIIMS. – 9. ADEILSU (+ 1). – 10. AEEENSS. – 11. AAENSUX. – 12. EEFGLMS. – 13. AEELOT. – 14. AEGNPRT. – 15. EEMOPRSS. – 16. ALNOOS. – 17. AEMNOPR. – 18. ACEOPRU (+ 2). – 19. ACEINUV (+ 1). – 20. AINNORRU. – 21. AEEELST (+ 1). – 22. AAINRTT (+ 4). – DEEESSS.

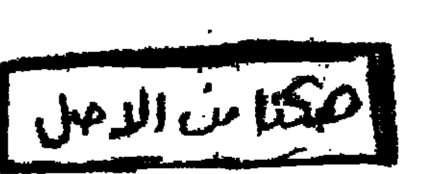
Verticalement

24. AOPPSSU. – 25. AFINNOOS. – 26. AEERSTU (+ 2). – 27. AFINNO. – 28. AENRRSS. –29. EEILOPT (+ 2). – 30. IOPRRU. – 31. EMNORSU (+ 2). – 32. DEEEINR. – 33. ADEISSS. – 34. EIMNOT (+ 1). – 35. EHNRSTU (+ 1). – 36. ACELORRS. – 37. ACEEEPS. – 38. EKMOOSU. – 39. CEELOPRU. – 40. ACEIIMS (+ 1). – 41. ADEEMNO. – 42. AEGHNRU. – 43. AEELTTX. – 44. EEMMNS. – 45. AEFISV. – 46. AEENPSST (+ 1).

SOLUTION DU N° 609

1. ACROBATE (CABOTERA). – 2. ARGUTIE (GUETRAI, GUITARE, TARGUIE, URGEAIT). – 3. ORATORIO. – 4. RATONADE. – 5. BELERAI (BLAIREE). – 6. SECHOIRS. – 7. REAGIRA (AGRAIRE, GARERAI, RAGERAI, RAGREAI). – 8. VIOLINE (INVIOLE, OLIVINE). – 9. ISTHME. – 10. DEFILEUR (DEFLEURI). – 11. CAMELIA (AMICALE, MALACIE). – 12. MAIZENA. – 13. OSTINATO. – 14. BISTRAT. – 15. ESPACEES. – 16. CERVIER (RECRIVE). – 17. SELECTAS (CELESTAS). – 18. ERSEAUX, anneaux (RESEAUX). – 19. ABRASIVE (BAVERAIS). – 20. DROLETS. – 21. IODEUSES (ODIEUSES, SUEDOISE). – 22. RATICHON (CHANTOIR). – 23. DIGITALE (ALGIDITE). – 24. BONHOMIE. – 25. DERATENT (DATERENT, DENATTER, ATTENDRE). – 26. TADORNE (TORNADE, DETRONA, ERODANT, ADORENT). – 27. ARMOISES (MOIRASSE, MOISERAS). – 28. ARBORISA (ARBORAIS). – 29. CIBICHE. – 30. THIAZINE, colorant bleu. – 31. GOLIATH, géant. – 32. GEMIRENT (MEGIRENT, REGIMENT, EMIGRENT). – 33. TERGITE. – 34. ELARGIRA (GLAIRERA). – 35. EPITAPHE. – 36. ANTHRAX.

MICHEL CHARLEMAGNE et MICHEL DUGUET



SANS VISA

VOYAGES

Glasgow dans le tartan de Mackintosh

Suite de la page 15

Dans l'église de Queen's Cross – grès rouge fortifié à l'extérieur, décor style « Toshie » à l'intérieur – Patricia Douglas, gardienne de ces lieux et directrice bénévole de l'association internationale (1 500 membres) des amis de Mackintosh, se souvient : *« L'exposition du centenaire, en 1968, ne vint même pas à Glasgow. En 1973, quand nous avons créé l'association, plusieurs édifices, dont cette église, étaient menacés. C'était la période autoroutes de la municipalité, et rien ne résistait. »* Mais elle rappelle aussi avec amusement avoir vu arriver du monde entier, pour un colloque, des fidèles habillés de gris clair et d'une touche de rose ou de mauve, les couleurs clés.

Et elle s'inquiète de la commercialisation désordonnée des objets souvenirs, du graphisme et même des meubles. Difficile de dire dès maintenant quelle sera la qualité des reproductions dans le nouveau lieu de culte et de visite que sera, dès la fin de l'année, la Maison d'un amateur d'art toute neuve. Sans doute ne portera-t-elle pas ombrage à cette Hill House construite, elle, à l'époque du fameux concours et dans le même esprit pour un éditeur, Walter Blackie, et sa famille et qui, bien que musée depuis une dizaine d'années, garde l'empreinte légère de ceux qui y ont vécu.

Pièces sombres, l'entrée, le bureau ; boiseries aux plans légèrement incurvés des cheminées ; fluidité des espaces distribués dans la maison ; luminosité qui inonde la pièce de séjour blanche intimisée par un plafond sombre ; nuptialité exagérément immaculée de la chambre, adoucie par le détail des mobiliers, le dessin d'une petite fenêtre arrondie...

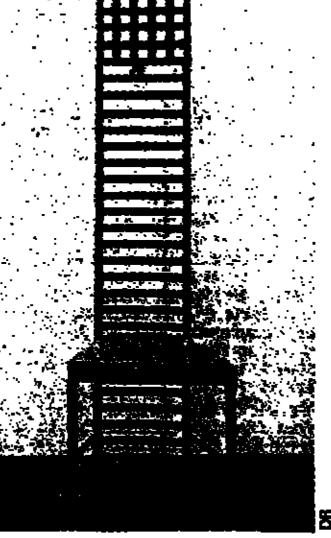
Meubles-étalons

Partout, les meubles sont en place, patinés, et l'on voit apparaître toujours la veinure du bois derrière la teinture. La chaise dite de *Hill House*, avec son assise étroite et la haute échelle du dossier, est là, à sa place, et on lui reconnaît aisément son rôle d'appoint de l'architecture. Car les meubles de Mackintosh restent avant tout des meubles d'architecte, et c'est sans doute pourquoi ils fascinent tant les architectes. Compas, mesures, étalons, indicateurs d'échelle, comme les balises le sont au marin, ils donnent constamment le *la*, la règle et la mesure. D'ailleurs, n'en déplaise à ceux qui veulent faire de Toshie le seul pionnier britannique de l'art moderne et, partant, un des divinateurs de ce qui allait être le *credo des années 30 et suivantes*, ces meubles ne sont pas, mais pas du tout, « fonctionnels ». Ni dans leur usage ni dans leur fabrication.

Jean-Claude Garcias éclaire très précisément ce point. Il *décompte vingt-cinq lattes de* bois et rien de moins que soixante tenons pour réaliser la chaise cubique dont le piétement découpe dans l'espace huit cubes, chaise de service dont le dossier bas accentue l'effet symbolique, tandis que les sièges d'apparat ont toujours des dossiers exagérément hauts, 1 mètre, parfois plus, donnant à celui qui s'y pose l'obligation de se tenir aussi droit que le dossier, et l'autorité que confère le meuble.

C'est particulièrement vrai pour la plus spectaculaire de ces créations : la Willow chair, du nom du salon de thé pour lequel elle fut dessinée, dans Sanchiehall Street, celui dont les murs et la façade existaient encore et *qui a été réaménagé partiellement* il y a quelques années. Le fauteuil, l'un des succès de la firme italienne Cassina, qui a une sorte d'exclusivité, était conçu pour être unique et pour un usage bien précis, à la fois *siège solennel pour la maîtresse* des lieux, directrice du restaurant, et meuble de séparation, claustra ou paravent entre deux parties de la salle. Très haut, très large et très plat, c'est une sorte de trône à l'assise étroite, en arc de cercle, sur un socle plein *et* dont le dossier ajouré en petits carrés dessine la silhouette extrêmement stylisée d'un saule (willow en anglais).

Là encore, la fabrication d'un tel siège est particulièrement peu *rationnelle. On est loin des* trouvailles de la firme Thonet qui, dès le milieu du dix-neuvième siècle, avait inventé, en courbant le bois à chaud pour lui imprimer les contorsions les plus variées et les silhouettes les plus *arabesquées, la fabrication en* série d'un nombre illimité de ces œuvres d'art.


La chaise de Hill House

Roger Billcliffe, un spécialiste, a dénombré près de quatre cents modèles de meubles différents que les collectionneurs pourchassent à travers les rares ventes (la dernière apparition, ardemment disputée par le Musée d'Orsay, à Paris, remonte à plusieurs années) et chez quelques familles de Glasgow qui détiendraient encore des objets (80 000 F à 90 000 F pour une chaise) que leurs parents ont pu acquérir pour quelques guinées lorsque, dans les années 30, les salons de thé ont été fermés et leur contenu dispersé.

La Willow chair authentique et unique est en lieu sûr ; on peut la voir à l'école d'art ainsi que la banquette laquée en jaune qui avait été imaginée pour une salle souterraine demandée à l'architecte par Mrs Cranston, son alliée fidèle : le « Dug-out » (l'excavé) aux murs entièrement peints en noir devait évoquer les tranchées et faire partager ainsi symboliquement l'effort de guerre aux clientes du salon de thé.

Nous étions en 1916, et les Mackintosh habitaient Londres : leur esthétique avait pris des couleurs, de l'extravagance et devançait l'art déco. On la retrouve dans les papiers peints dessinés pour un industriel de Northampton. Et si l'excès des décors rayés de bleu, blanc et noir que l'on peut voir au Musée Hunterian de Glasgow semble trop *oppressant*, se souvenir *que* George Bernard Shaw, à la question du maître de maison qui lui proposait cette chambre d'amis : *« J'espère que ça ne vous empêchera pas de dormir ? »*, avait répondu : *« Non, je dors toujours les yeux fermés. »*

MICHÈLE CHAMPENOIS

Carnet de route

● **Visites**
On peut visiter l'école d'art de Glasgow, 167 Renfrew Street (tél. : 44-41-332-97-97), de préférence le samedi et pendant les vacances ; en semaine, la maison des Mackintosh reconstruite dans la Hunterian Art Gallery, à l'université (tél. : 330-54-31) ; l'église de Queen's Cross, 870 Garscube Road, Glasgow G 20 (tél. : 946-66-00), siège de la Mackintosh Society ; et la demeure de Hill House, tous les jours, de 13 à 17 heures, propriété du National Trust of Scotland, à Helensburgh, accessible par route et chemin de fer, à 30 kilomètres à l'ouest de Glasgow. Tél : 436-39-00.

● **Musées**
Outre les collections importantes du Musée Hunterian et de celui de Kevingrove, ne pas manquer *la Burrell Collection* (tapisseries médiévales, antiquités égyptiennes et gréco-romaines) offerte par cet armateur à sa ville, qui a su lui édifier un abri aussi remarquable que moderne, au milieu d'un parc.

● **Livres**
Sur Mackintosh, le livre de Jean-Claude Garcias (éditions Hazan), complet, concis et critique. En anglais, l'ouvrage de Robert McLeod, chez Collins (1968, réédité depuis) et, tout récent, un livre collectif sur l'Ecole d'art, sous la direction de William Buchanan, chez Richard Drew, Glasgow.

Sur la ville, un guide architectural, *Central Glasgow*, de Charles McKean, David et Frank Walker. Sur l'Ecosse, nouvelle édition en Points-Planète (Ed. du Seuil) de l'ouvrage de Christian Civardi.

● **Festival**
Le programme des manifestations culturelles (expositions, concerts, compétitions sportives) organisées en 1990 par la ville de Glasgow peut être obtenu auprès de l'Office britannique de tourisme (63, rue Pierre-Charron, 75008 Paris, tél. : 42-89-11-11). Sont notamment prévus : une exposition Mackintosh à l'Ecole d'art, de juin à août ; une présentation des dessins de l'architecte au Musée de Kevingrove et un colloque en août.

● **Voyage**
Plusieurs vols en direct Paris-Glasgow sont assurés du lundi au vendredi par British Airways et Air France (1 h 45) et permettent d'éviter la correspondance à Londres (compter deux heures de plus). Renseignements à l'Office britannique de tourisme pour l'hébergement.

● ***Spécial architecture***
Un voyage d'études destiné aux urbanistes, aux architectes et aux élus est organisé du 5 au 9 mai à Glasgow et Edimbourg par l'Institut français d'architecture (6, rue de Tournon, 75006 Paris, tél. : 46-33-90-36) pour 7 500 francs tout compris. Visites de quartiers. Rencontres avec des professionnels.

SEMAINE GOURMANDE

CANDIDO

Depuis des lustres, de père en fils, cette petite salle basse aux murs épais d'une campagne de Galice fleure bon l'opérette – pardon, la zarzuela (c'est le même mot en espagnol). On connaissait aussi le mini-jardin, derrière, avec ses quelques plants de tomate. Mais la nouveauté est que celui-ci est couvert d'une verrière et occupable toute l'année, avec ses *tables de plein air*.

Et, naturellement, les classiques d'outre-Pyrénées le merveilleux jambon Serrano, les moules en sauce escabèche, la zarzuela de mariscos, la paella, la parrillada (cochon et agneau de lait à l'espagnole), la morue comme en Biscaye *et les gambas à l'ail. Vins du* pays, dont les jerez apéritifs. Carte : 200-300 F.

► *CANDIDO,*
40, avenue de Versailles,
75016 Paris. Tél. : 45-27-86-68.
Fermé dimanche soir.
CB - AE. Chiens acceptés.

COPENHAGUE

Les passants pressés ne connaissent, sur les Champs, que la boutique danoise. Au premier étage, la grande salle du *Copenhague*, solennelle, propose une cuisine très « typée », avec la « table danoise » (490 F pour deux), le canard salé, le mignon de renne et le célèbre saumon à l'unilatéral *(avec akvavit et bière du pays)*. A la carte, compter 400-500 F. Mais voici la saison où, au fond du couloir, le patio *Flora Danica*, connu seulement des habitués, vous séduira. Saumon fumé, harengs frits, poissons marinés et bœuf en gelée. *Compter 325-400 F.*

► *COPENHAGUE*
et FLORA DANICA,
142, av. des Champs-Elysées,
75008 Paris.
Tél. : 43-59-20-41.
Parking George-V. AE - DC - CB.

AGENDA

CINÉMA

VENDREDI 20 AVRIL

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE CHAILLOT (47-04-24-24)

VENDREDI

Les Ecrans de la liberté présentent : URSS, cinquante ans de cinéma retrouvé : Jena, Jenetchka et Katiouche (1967, v.o. traduction simultanée), de Vladimir Motyl, 16 h ; Quarante années de cinéma de Hong Kong : The Dead and the Deadly (1982, v.o. s.t. anglais), de Wu Ma, 19 h ; les Ecrans de la liberté présentent : URSS, cinquante ans de cinéma retrouvé : l'Illusionniste (1967, v.o. traduction simultanée), de Piotr Todorovski ; la Folie (1968, v.o. traduction simultanée), de Kalio Kiok, 21 h.

Centre Georges Pompidou

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

VENDREDI

Le Cinéma des pays nordiques : Gjest Baardsen (1939, v.o. s.t. anglais - traduction simultanée), de Tancred Ibsen, 14 h 30 ; l'Héritage (1988, v.o. s.t.f.), de Pekka Parikka, 17 h 30 ; Gillap (1975, v.o. s.t.f.), de Roy Andersson, 20 h 30.

Vidéothèque de Paris

2, grande galerie porte Saint-Eustache. Forum des Halles (40-26-34-30)

VENDREDI

Le Parisienne : Rêve de femmes : Dina chez les rois (1966) de Dominique Delouche, le Rhume de Vénus (1984) de Jean-Louis Fournier, Cléo de 5 à 7 (1962) d'Agnès Varda, 14 h 30 ; Parisiennes en herbe : les Veuves de quinze ans (1966) de Jean Rouch, Diabolo menthe (1977) de Diane Kurys, 16 h 30 ; Courtisanes : Bande annonce : Voici le temps des assassins (1955) de Julien Duvivier, le Bon Dieu sans confession (1953) de Claude Autant-Lara, 18 h 30 ; Rêve de femmes : Eves futures (1964) de Jacques Baratier, Mannequins oui, mais après ? (1966) de Jean Baral, Qui êtes-vous Polly Magoo ? (1966) de William Klein, 20 h 30.

LES FILMS NOUVEAUX

CONTRETEMPS. Film français de Jean-Daniel Pollet : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

HISTOIRE DE GARÇONS ET DE FILLES. Film italien de Pupi Avati, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos I, 5e (43-54-42-34) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SIDEWALK STORIES. Film américain de Charles Lane, v.o. : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57).

LES EXCLUSIVITÉS

AFFAIRES PRIVÉES (*) (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

ALLO MAMAN ICI BÉBÉ (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

ALWAYS (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

AU-DELA DU FEU (iranien, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65).

AUX SOURCES DU NIL (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95).

BAGDAD CAFÉ (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

BORIS GODOUNOV (Fr.-Esp.-Youg., v.o.) : Vendôme Opéra, 2e (47-42-97-52).

BRÈVE HISTOIRE D'AMOUR (Pol., v.o.) : Escurial, 13e (47-07-28-04).

LA CAMPAGNE DE CICÉRON (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

LE CERCLE DES POÈTES DISPARUS (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

CÉZANNE (Fr.-All.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

CHARLIE (A., v.f.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

CHÉRIE, J'AI RÉTRÉCI LES GOSSES (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; v.f. : Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

CHET BAKER, LET'S GET LOST (A., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

CINÉMA PARADISO (Fr.-It., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

CONTE DE PRINTEMPS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

CRIMES ET DÉLITS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81).

LE CUISINIER, LE VOLEUR, SA FEMME ET SON AMANT (*) (Fr.-Brit., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

CYRANO DE BERGERAC (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01).

LE DÉCALOGUE 1, UN SEUL DIEU TU ADORERAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE DÉCALOGUE 10, TU NE CONVOITERAS PAS LES BIENS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 2, TU NE COMMETTRAS POINT DE PARJURE (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE DÉCALOGUE 3, TU RESPECTERAS LE JOUR DU SEIGNEUR (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE DÉCALOGUE 4, TU HONORERAS TON PÈRE ET TA MÈRE (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

LE DÉCALOGUE 5, TU NE TUERAS POINT (*) (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 6, TU NE SERAS PAS LUXURIEUX (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 7, TU NE VOLERAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 8, TU NE MENTIRAS PAS (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

LE DÉCALOGUE 9, TU NE CONVOITERAS PAS LA FEMME (Pol., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).

DO THE RIGHT THING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

DRUGSTORE COW-BOY (*) (A., v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ELÉMENTAIRE, MON CHER... LOCK HOLMES (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

ENTRE CIEL ET TERRE (A., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

ERREUR DE JEUNESSE (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ET LA LUMIÈRE FUT (Fr.-All.-It.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

LA FÊTE DES PÈRES (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

LE GRAND BLEU (Fr., v.f.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA GUERRE DES ROSE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

IL Y A DES JOURS... ET DES LUNES (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

JAMAIS, NULLE PART, A PERSONNE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

LES MAITRES DE L'OMBRE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).

MAUVAIS SANG (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Brit., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).

LES 1001 NUITS (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

MILOU EN MAI (Fr.) : Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

MISTER FROST (Fr., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94).

MON VINGTIÈME SIÈCLE (Hong., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

MONA ET MOI (Fr.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

MUSIC BOX (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; v.f. : Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86).

MY LEFT FOOT (irlandais, v.o.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

MYSTERY TRAIN (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NÉ UN 4 JUILLET (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

NÉS DES ÉTOILES (Jap., v.f.) : La Géode, 19e (46-42-13-13).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) : Studio Galande, 5e (43-54-72-71) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

NIKITA (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

NOCE BLANCHE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

NOIR PÉCHÉ (Fr.-All.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

OU EST LA MAISON DE MON AMI ? (iranien, v.o.) : Utopia Champollion, 5e (43-26-84-65) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

PACIFIC PALISADES (Fr., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46).

PALOMBELLA ROSSA (It., v.o.) : Reflet Logos II, 5e (43-54-42-34) ; Studio 28, 18e (46-06-36-07).

LE PETIT DIABLE (It., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).

POLO EN AMÉRIQUE (Su., v.f.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

POTINS DE FEMMES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

POURQUOI BODHI-DHARMA EST-IL PARTI VERS L'ORIENT ? (coréen, v.o.) : 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83).

QUAND HARRY RENCONTRE SALLY (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

RIPOUX CONTRE RIPOUX (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37).

ROGER ET MOI (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

SEXE, MENSONGES ET VIDÉO (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

SHE-DEVIL (A., v.o.) : UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

SUSIE ET LES BAKER BOYS (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60).

TANGO & CASH (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

TATIE DANIELLE (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette Bis, 13e (43-31-60-74) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LE TEMPS DES GITANS (Youg., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

THE MAHABHARATA (Fr., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

TURNER & HOOCH (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Pathé Wepler II (ex-Images), 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

UN JEU D'ENFANT (Fr.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38).

UN MONDE SANS PITIÉ (Fr.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; Le Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).

VALMONT (Fr., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LA VIE EST UN LONG FLEUVE TRANQUILLE (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE VISITEUR DU MUSÉE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (45-44-28-80).

LE VOLEUR DE SAVONNETTES (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

THÉATRES

SPECTACLES NOUVEAUX

(Les jours de première et de relâche sont indiqués entre parenthèses.)

CALAMITY JANE. Lucernaire Forum. Centre national d'art et d'essai (45-44-57-34) dim. à 21 h 30 (18).

SHAPTAL. Essaïon de Paris (42-78-46-42) dim. soir, lun. à 20 h 30 ; dim. 16 h. (18).

LE ROI LEAR. Le Plessis-Robinson. Amphithéâtre Pablo-Picasso (46-30-45-29) jeu., vend., sam. à 21 h ; dim. à 17 h (19).

LA FEMME ABANDONNÉE. Dix-Huit Théâtre (42-26-47-47) dim. soir, lun. à 20 h 30 ; dim. à 16 h (20).

SAINTE CARMEN DE MONTRÉAL. Théâtre de l'Est parisien (43-64-80-80) dim. soir, lun. à 20 h 30 ; jeudi à 19 h ; dimanche à 15 h (24).

ZAZOU. Théâtre national de Chaillot (47-27-81-15) dim. soir, lun. à 20 h 30 ; dimanche 15 h (24).

BAJAZET. Crypte Sainte-Agnès (Eglise Saint-Eustache) (47-00-19-31) lun. à 20 h 45, jeu. 19 h ; sam. 20 h ; dim. 15 h 30 (24).

LA CHAIR ET LE COUTEAU. Guichet Montparnasse (43-27-88-61) dim., lun. à 22 h 15 (24).

HISTOIRES Z'ORDINAIRES. Bateau-Théâtre Péniche « Docteur Paradis » (42-08-68-89) dim., lun. 20 h 15 (24).

LES MARIONNETTES DE TBILISSI. Théâtre Renaud-Barrault (42-56-60-70) dim. soir, lun. 20 h 30 ; mer. 15 h ; sam. et dim. 15 h et 17 h (24).

LES MÉTAMORPHOSES D'OVIDE. Tourtour (48-87-82-48) dim., lun. à 19 h (24).

PATRICK ADLER LIMITE LES DÉGATS. Bataclan (47-00-30-12) dim. soir, lun. à 20 h 30 ; dim. 16 h (24).

MONSIEUR LE Nº 6 : SADE. Villejuif. Théâtre Romain-Rolland (47-26-15-02). Sam., lun., mardi à 20 h 30 ; dimanche 15 h (21).

CONCERTS

CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Ensemble InterContemporain. 20 h 30, vend. Dir. : Michel Tabachnik. Pierre-Laurent Aimard (piano). Œuvres de Xenakis, H.P. Platz, Tabachnik. Grande salle.

CHAPELLE SAINT-LOUIS DE LA SALPÊTRIÈRE. Quintette Aria de Paris, 16 h 30, dim. Dir. : Franck Masquelir. Œuvres de Vivaldi, Mozart, Dubois, Guyot.

CHATELET. THÉATRE MUSICAL DE PARIS. (40-28-28-40). Collegium Vocale Köln. 20 h 30, lun. Dir. : Wolfgang Fromme. Beth Griffith, Régine Saus (sopranos), Helga Hamm-Albrecht (mezzo-soprano), Wolfgang Fromme, Celso Antunes (ténors), Heribert Feckler (basse). Stimmung, de Stockhausen.

EGLISE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS. Orchestre symphonique Pro Arte de Paris. 21 h, mer. Dir. : Francis Bardot. Maîtrise des Hauts-de-Seine. Œuvres de Gabrielli, Mozart.

PARIS EN VISITES

SAMEDI 21 AVRIL

« Le corps en morceaux au Musée d'Orsay », 11 heures, entrée de l'exposition, quai Anatole-France (D. Bouchard).

« Montmartre, cités d'artistes, ruelles et jardins », 11 heures et 14 h 30, métro Abbesses (M.-C. Lasnier).

« Une heure à la Concorde », 11 heures, métro Assemblée-Nationale (V. de Langlade).

« Le Musée Picasso », 14 heures, entrée, 5, rue de Thorigny (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« Versailles : ministère des affaires étrangères », 14 h 30, 5, rue de l'Indépendance-Américaine (Office du tourisme).

« Le langage caché et mystérieux de dix tableaux du Louvre », 14 h 30, grilles du Conseil d'Etat, place du Palais-Royal (Arts et caetera).

« Vieux quartiers de l'île de la Cité », 14 h 30, Pont-Neuf, statue Henri IV (E. Romann).

« Le Louvre, du donjon à la Pyramide », 14 h 30, 2, place du Palais-Royal, devant le Louvre des Antiquaires (Connaissance de Paris).

« Le Louvre, des fortifications de Philippe-Auguste à l'intérieur de la Pyramide », 14 h 30, métro Louvre-Rivoli (C. Merle).

« L'Institut. Histoire des académies », 14 h 30, 23, quai Conti (D. Fleuriot).

« La Mosquée. Histoire de l'islam », 14 h 30, entrée, place du Puits-de-l'Ermite (M. Pohyer).

« Hôtels du Marais sud », 14 h 30, métro Saint-Paul. Le Marais (Lutèce-Visites).

« La Conciergerie réaménagée », 14 h 45, 1, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

« Montée exceptionnelle dans les galeries hautes de l'église Saint-Merri (lampe de poche), 14 h 45, métro Hôtel-de-Ville, sortie rue du Renard (M. Banassat).

« Le Grand Orient de France », 15 heures, 16, rue Cadet (I. Hauller).

« L'étrange quartier Saint-Sulpice », 15 heures, sortie métro Saint-Sulpice (Résurrection du passé).

« Le quartier du Gros-Caillou », 15 heures, sortie métro Latour-Maubourg (Paris et son histoire).

« Le Palais-Bourbon », 16 h 15, 126, rue de l'Université. Inscription préalable au 45-55-87-93. Carte d'identité (D. Bouchard).

« Une heure au Père-Lachaise », 11 heures : « Leurs meilleures pensées devant leurs dernières demeures au Père-Lachaise », 14 h 45, porte principale, boulevard de Ménilmontant (V. de Langlade).

« L'Opéra de C. Garnier », 11 heures, dans l'entrée (C. Merle).

« Ateliers d'artistes, jardins et curiosités de Montparnasse », 11 heures et 15 heures, métro Vavin (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

« La cathédrale Notre-Dame », 14 h 30, portail central (Arts et caetera).

« L'Arche de la Défense et son quartier », 14 h 30, hall du RER, sortie L (Connaissance de Paris).

« Les croisades et les rois de France », 14 h 30, parvis de la basilique de Saint-Denis (Lutèce-Visites).

« Montmartre, cités d'artistes, ruelles et jardins », 14 h 30, métro Abbesses (M. Pohyer).

« Jean-François Auburtin, peintre du symbolisme », 14 h 45, entrée de l'exposition, mairie, 6, rue Drouot (L'art pour tous).

« L'hôtel de Camondo. Les fastes du parc Monceau », 15 heures, 63, rue de Monceau (I. Hauller).

« La Grande Arche et le quartier de la Défense », 15 heures, RER La-Défense, sortie L (M.-C. Lasnier).

« Saint-Etienne-du-Mont et l'histoire de la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, portail, place Sainte-Geneviève (Connaissance de Paris).

« Cours et passages du vieux faubourg Saint-Antoine », 15 heures, sortie métro Faidherbe-Chaligny (Résurrection du passé).

« Les arènes de Lutèce et la montagne Sainte-Geneviève », 15 heures, sortie métro Jussieu (Paris et son histoire).

« La cathédrale orthodoxe russe », 15 h 30, 12, rue Daru (Tourisme culturel).

DIMANCHE 22 AVRIL

« Le Marais révolutionnaire », 10 h 30, 87, rue Vieille-du-Temple (Sauvegarde du Paris historique).

« A Montmartre, cités d'artistes d'hier et d'aujourd'hui », 10 h 30, métro Abbesses (M. Banassat).

CONFÉRENCES

DIMANCHE 22 AVRIL

60, boulevard Latour-Maubourg, 14 h 30 : « La Thaïlande » ; 16 h 30 : « Le Népal » ; 18 h 30 : « La Norvège », par M. Brumfeld (Rencontre des peuples).

1, rue des Prouvaires, 15 heures : « L'avènement d'un monde meilleur d'après les prophéties », par M. Jodin ; « Saint Cloud, prince, moine et thaumaturge », par Natya.

Salle Psyché, 15, rue J.-J. Rousseau, 15 heures : « La radiesthésie, son principe, ses bases et ses différents domaines d'application », par L. Hourdequin (Uafipes).

AGENDA

RADIO-TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément du samedi daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » □ Film à éviter ■ On peut voir ■■ Ne pas manquer ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Vendredi 20 avril

TF 1

20.40 **Variétés :**
Avis de recherche.
Invité : Dick Rivers. Avec The Christians, Les Vagabonds, Les Innocents, L'affaire Luis Trio, Michel Fugain, Enrico Macias, Elton John.
22.40 ▶ **Magazine :**
52' sur la Une.
De Jean Bertolino.
Les mannequins : des flashes, des sourires et des larmes, de Sylviane Schmitt.
23.40 **Documentaire :**
La saga de la chanson française.
De Christian Mesnil.
8. Georges Brassens.
0.35 **Journal, Météo et Bourse.**

A 2

20.40 **Série :**
Détective gentleman.
Qui est cet homme ? De Robert Young, avec Albert Fortell, Marisa Berenson.
Mort ou vivant ?
21.35 **Apostrophes.**
Magazine littéraire de Bernard Pivot.
Thème : Les belles du Seigneur. Avec Laure Adler (*la Vie quotidienne dans les maisons closes de la IIIe République*), Christine Bravo (*Avenida B.*), Christine Duhon (*Une année amoureuse de Virginia Woolf*), P.D. James (*Par action et par omission*), Hélène de Monferrand (*les Amies d'Héloïse*), Gérard Valbert (*Albert Cohen, le Seigneur*).
22.55 **Journal et Météo.**
23.15 **Cinéma : I love you.** ■
Film franco-italien de Marco Ferreri (1986).

FR 3

20.35 **Magazine : Thalassa.**
Sur les quais, d'Olivier Guiton.
21.35 **Feuilleton : Pierre le Grand** (7e épisode).
22.40 **Journal et Météo.**
23.05 **Magazine :**
Faut pas rêver.
De Georges Pernoud, présenté par Marc Besson.
0.00 **Musique :**
Carnet de notes.
Suite espagnole, de De Falla, par Sonia Wieder-Atherton, violoncelle, et Laurent Cabasso, piano.
0.15 *Documentaire :*
Aventures de l'esprit.
Palettes : Le tricheur à l'as de carreau, de Georges de La Tour ; Philippe Soupault et le surréalisme (3e partie).

CANAL +

20.30 **Sport : Football.**
Championnat de France : Bordeaux-Lyon.
22.35 **Flash d'informations.**
22.40 **Magazine : Exploits.**
23.00 **Cinéma : Vent de folie.** ■
Film américain de Nico Mastorakis (1988). Avec Meg Foster, Wings Hauser, David McCallum.

LA CINQ

20.30 **Drôles d'histoires.**
20.40 **Téléfilm :**
Douce revanche.
De David Greene, avec Kevin Dobson, Kelly McGillis.
Quatorze ans après un suicide.
22.20 **Téléfilm : Double vie.**
De Wolfgang Tumler, avec Volker Brandt, Ernst Jacobi.
Une femme a été assassinée. Son mari est-il le meurtrier ?
0.00 **Journal de minuit.**
0.10 **Bob Morane** (rediff.).

M 6

20.35 **Téléfilm : L'or des Viets.**
De Romano Scavolini, avec Clive Wood, Baird Stafford.
La guerre du Vietnam, un sujet d'inspiration inépuisable.
22.10 **Série : Brigade de nuit.**
23.05 **Série :**
Destination danger.
0.00 **Six minutes d'informations.**

LA SEPT

21.00 **Théâtre : L'indiade ou l'Inde de leurs rêves.**
D'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine.
22.45 **Documentaire :**
L'horloge du village.
De Philippe Costantini.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Radio-archives.** Les poètes, les peintres et Samuel Beckett.
21.30 **Musique : Black and blue.**
Mister Roony Vooty.
22.40 **Nuits magnétiques.** Les délices des mathématiques.
0.05 **Du jour au lendemain.**
0.50 **Musique : Coda.** Bessie Smith.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 **Concert** (en direct de la salle Pleyel) : Aurore sur les champs, de Svetlanov ; Antar, suite symphonique op. 9, de Rimski-Korsakov ; Les tableaux d'une exposition, de Moussorgski (orchestration de Ravel), par l'Orchestre national de France, dir. Evgueni Svetlanov.
22.30 **Musique légère.**
23.07 **Le livre des mesianges.**
0.30 **Poissons d'or.**

Samedi 21 avril

TF1

15.45 **Tiercé à Enghien.**
15.55 **La Une est à vous** (suite).
17.00 **Divertissement :**
Mondo Dingo.
17.30 **Trente millions d'amis.**
Le professeur Hamburger : témoignage sur l'expérimentation animale ; Montpellier : taxi pour animaux ; Le « conservatoire » du père Coutard.
18.00 *Série : Paire d'as.*
18.50 **Série : Marc et Sophie.**
20.00 **Journal, Météo.**
20.45 **Variétés : Succès fous.**
Emission présentée par Christian Morin, Philippe Risoli et Patrick Roy.
22.20 **Magazine : Ushuaïa.**
De Nicolas Hulot.
Les meilleures séquences : Clément Ader ; Surf des airs ; Le Rafale ; Parapente acrobatique ; Voltige aérienne ; La patrouille du désert ; Léo Dickinson ; Surfly.
23.20 *Magazine : Formule sport.*
0.15 *Journal et Météo.*

A 2

14.45 **Magazine :**
Sports passion.
Rugby : championnat de France (Montferrand-Bègles) ; Le magazine du tennis.
17.05 **Magazine :**
Aventures-voyages.
Les explorateurs, de Nicholas Noxon.
18.05 **INC.**
18.10 **Club sandwich.**
Les trésors d'Universal ; Woody Woodpecker show ; La reine de la jungle ; Woody Woodpecker show ; Les nouvelles aventures de Lassie ; Le cartoon surprise.
19.30 **Jeu :**
Dessinez, c'est gagné !
Présenté par Patrice Laffont.
20.00 Journal et Météo.
20.40 **Variétés :**
Champs-Elysées.
Emission présentée par Michel Drucker.
Avec Vanessa Paradis, Franck Langloff, Alain Lanty, Jean-Louis Aubert, Stephan Eicher, Véronique Rivière, Johnny Clegg, l'Orchestre de jazz de Radio-Danemark, Patrick Bouchitey, Zabou, Gérard Jugnot, Jacqueline Maillan, Patrick Adler et des clips de Saint-Preux et Prince.
22.30 **Magazine :**
Fruits de la passion.
23.30 *Journal et Météo.*
23.50 **Magazine :**
Lunettes noires pour nuits blanches.

FR 3

14.00 *Magazine : Rencontres.*
Proposé par la FAS et l'ARA.

— De 15.00 à 19.00 La Sept —

19.00 **Le 19-20 de l'information.**
19.10 à 19.30, le journal de la région.

— De 20.00 à 0.00 La Sept —

0.00 **Série rose : L'élève.**
De Harry Kumel, avec Michael Lees, Isabelle Strawa.

CANAL +

14.00 **Téléfilm : Un séducteur en mal d'amour.**
D'Arthur Allan Seidelman, avec Barry Bostwick, Polly Bergen.
15.45 **Documentaire :**
L'argent de la Bourse.
De Jean-Pierre Moscaro et Michel Thoulouze.
17.30 **La boutique de Maryse.**
18.00 **Cabou cadin.**
Charlotte, Fléo et Benjamin.
18.04 **Dessins animés :**
Décode pas Bunny.

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Top 50.**
Présenté par Marc Toesca.
20.30 **Téléfilm :**
Le protocole du silence.
De Colin Bucksey, avec Larry Lamb, Cherie Lunghi.
Espionnage dans la Royal Navy.
22.00 **Documentaire :**
Génération Grand Bleu.
De Laurent Beccaria, Isabelle Giordano et Bertrand Merino Peris.
Des adolescents racontent pourquoi ils ont aimé le film de Luc Besson.
22.50 **Flash d'informations.**
23.00 **Cinéma :**
Le grand bleu. ■■
Film français de Luc Besson (1987-1988). Avec Jean-Marc Barr, Rosanna Arquette, Jean Reno (version courte).

LA 5

13.35 **Sport : Tennis.**
Tournoi de Nice.
18.00 **Série : Riptide.**
18.50 *Journal images.*
19.00 **Divertissement :**
Les fléaux capitaux.
La radio et la télévision, par Luis Rego.
19.45 **Journal.**
20.30 **Drôles d'histoires.**
20.40 **Téléfilm :**
La rançon mexicaine.
Avec Audrey Hepburn.
Pour délivrer son fiancé enlevé, une jeune pianiste vole...
22.20 **Sport : Football.** Résultats.
22.25 **Téléfilm : Narcotic force.**
Un ancien agent du FBI venge ses deux frères.
0.00 *Journal de minuit.*

M 6

16.15 **Série : Brigade de nuit.**
17.05 **Série : Vegas.**
18.00 **Infos : M 6 express.**
18.05 **Variétés : Multitop.**
19.25 **Magazine : Turbo.**
19.54 **Six minutes d'infOS.**
20.00 **Série : Cosby show.**
20.35 **Série :**
Hongkong connection.
Le bâton rouge.
21.30 **Série : Les cadavres exquis de Patricia Highsmith.**
Un curieux suicide, de Robert Bierman, avec Nicol Williamson, Jane Lapotaire.
Une haine vieille de dix-sept ans.
22.25 **Téléfilm : Trois lettres en souffrance.**
De Gene Nelson et Paul Krasny, avec John Forsythe, Pamela Franklin.
Un an de retard dans la distribution du courrier. La vie de neuf personnes s'en trouve bouleversée.
0.00 **Six minutes d'infos.**
0.05 **Série : Le prisonnier.**

LA SEPT

15.35 **Documentaire : Charles Sterling, un chasseur dans la nuit médiévale.**
De Richard Copans.
16.00 **Documentaire :**
Rodin-fragments.
De Roland Scheer et Robert Cahen.
17.00 **Documentaire : Le salon de musique** (Claude Helffer).
De Jean Baronnet.
17.55 **Magazine : Mégamix.**
De Martin Meissonnier.
19.00 *Documentaire : Foot's* **Barn travelling theater.**
De Stéphane Gillet et Carole Hertmann.
20.00 **Documentaire :**
Histoire parallèle.
De Philippe Grandieux.
20.55 **Documentaire :**
Route One-USA (2e partie).
De Robert Kramer.
22.50 **Soir 3.**
23.10 **Documentaire : Le tango stupéfiant.** D'Ann Foremann.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Photo-portrait.** Monique Lange, écrivain, scénariste.
20.45 **Dramatique.** Comme un sac dans un seau, d'Yves-Fabrice Lebeau.
22.35 **Musique : Opus.**
Claude Dejacques.
0.05 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

20.05 **Opéra** (donné le 11 et le 13 avril au Châtelet) : La force du destin, opéra en 4 actes de Verdi, par le Chœur et l'Orchestre philharmonique de Radio-France, dir., Nello Santi ; sol. : Gabriela Beneckova, Isola Jones, Lando Bartolini, Giorgio Zancanaro, Bonaldo Giaotti, Daniel Ottevaere, Alfredo Mariotti, Guy Gabelle, André Cognet.
23.08 **Le monde de la nuit.**
0.30 **La terrasse des audiences du clair de lune.**

Dimanche 22 avril

TF 1

7.50 *Jardinez avec Nicolas.*
8.05 **Le Disney club.**
Les Gummi ; La bande à Picsou ; Tic et Tac ; Reportages ; Cuisine ; Jeu ; Vive le pogostic ; Série : Le chevalier Lumière ; Variétés.
10.05 **Hit NRJ-TF1.**
10.55 *Magazine :*
Les animaux du monde.
Sur les traces de la loutre géante.
11.25 **Magazine : Auto-moto.**
11.55 **Jeu : Tournez... manège.**
12.30 **Jeu : Le juste prix.**
12.53 **Météo, Traffic infos** *et Journal.*
13.20 **Série :**
Un flic dans la Mafia.
14.15 **Série : Rick Hunter, inspecteur choc.**
15.10 **Variétés :**
Y a-t-il encore un coco dans le show ?
15.40 **Feuilleton : Côte ouest.**
16.30 **Tiercé à Longchamp.**
16.40 **Dessins animés :**
Disney parade.
18.00 **Magazine : Téléfoot.**
19.00 **Magazine : 7 sur 7.**
Présenté par Anne Sinclair.
Invité : Philippe Séguin, député RPR, maire d'Epinal.
19.50 **Loto sportif.**
20.00 **Journal, Météo et Tapis vert.**
20.40 **Cinéma :**
Le jour de gloire. □
Film français de Jacques Besnard (*1976*). Avec Jean Lefebvre, Pierre Tornade, Darry Cowl.
22.20 **Magazine :**
Ciné dimanche.
22.30 **Cinéma : Un assassin qui passe.** ■■
Film français de Michel Vianey (1980). Avec Carole Laure, Richard Berry, Jean-Louis Trintignant.
0.20 **Journal et Météo.**
0.40 **Série : Mésaventures.**
1.10 **Musique : Contrastes en concert.**

A 2

8.00 **Oscar et Daphné.**
Hello Kitty ; Jeannot le chat ; Dany raconte ; Bouli ; Les Ratties.
8.40 **Knock-Knock** (rediff.).
8.47 **Jardinages.**
9.00 **Connaître l'islam.**
9.15 **Emissions israélites.**
9.30 **Foi et traditions des chrétiens orientaux.**
10.00 **Présence protestante.**
10.30 **Le jour du Seigneur.**
11.00 **Messe,** en la paroisse Notre-Dame de Carentan (Manche).
12.05 **Dimanche Martin.** Comme sur un plateau.
13.00 **Journal et Météo.**
13.20 **Spécial Journée de la Terre.**
De tous les coins du monde, en *direct de la Grande Halle de La Villette.*
13.30 **Dimanche Martin** (suite).
Avec le commandant Cousteau.
15.05 **Spécial Journée de la Terre** (suite).
15.10 **Série : Mac Gyver.**
16.00 **L'école des fans.**
Spécial papies et mamies.
16.55 **Spécial Journée de la Terre** (suite).
Avec le commandant Cousteau et les enfants d'Asnières.
17.35 **Documentaire : Lilliput en Antarctique.**
Du commandant Cousteau.
18.15 **Spécial Journée de la Terre** (suite).
18.20 **Magazine : Stade 2.**
Football : championnat de France ; Cyclisme : Coupe du monde ; Basket : Coupe d'Europe, portrait de l'équipe de Limoges ; Moto : 24 Heures du Mans ; Canoë-kayak : Tour de Corse ; Tennis : Open de Nice ; Water-polo : Tournoi des huit nations à Marseille ; Ski de vitesse : record du monde ; Le point sur la journée de la Terre.
19.25 **Série : Maguy.**
20.00 **Journal, opération Drapeau** *blanc 90 et Météo.*
20.40 **Cinéma :**
Les dieux sont tombés sur la tête. ■
Film botswanien de Jamie Uys (1981). Avec Xao, Marius Weyers, Sandra Prinsloo.
22.25 **Spécial Journée de la Terre** (suite).
Avec Haroun Tazieff, le commandant Cousteau, Joël de Rosnay, Jean-Marie Pelt.
23.25 **Journal et Météo.**
23.50 **Lilliput en Antarctique** (rediff.).

FR 3

8.00 **Samdynamite.**
Casper ; Minimômes ; Denver ; Paroles de bêtes ; Fraggle rock... and roll ; Le zoo club ; Les comptines du Vieux Continent ; Dix doigts de malice ; Les p'tits loups-garous ; Skippy ; Maguila le gorille ; Comptine en anglais ; Dusty.
10.30 **Magazine : Mascarines.**
Présenté par Gladys Say.
12.00 **Flash d'informations.**
12.05 *Télévision régionale.*
12.45 **Journal.**
13.00 **Magazine :**
D'un soleil à l'autre.
13.30 **Magazine : Musicales.**
D'Alain Duault. Les nouvelles voix françaises, avec Joan Sutherland.
14.30 **Expression directe.**
CNPF ; PR.
14.50 **Magazine :**
Sports 3 dimanche.
Rugby : championnat de France ; Séquence humour ; Actualités.
17.30 **Magazine : Montagne.**
Vilcabamba, la vallée des centenaires, de Marie-Monique Robin, Gonzalo Anjon et Michèle Courbou.
18.00 **Amuse 3.**
Les entrechats ; Cartoon ; Kimboo ; Les tortues ; Jeu : Il était une fois la vie.
19.00 **Le 19-20 de l'information.**
De 19.10 à 19.30, le journal de la région.
20.00 **Série : Benny Hill.**
20.35 **Variétés : Chapiteau 3.**
Avec Johnny Clegg, François Feldman, Adamo, Philippe Swan, Claude Barzotti, Gangsters d'amour, Saoul Sisters, André Lamy, les auteurs de BD François Schuitten, Benoît Peeters, Jacques de Decker, journaliste, Thierry Meeus, directeur du parc de loisirs Mini-Europe, Jeanne Mas, Coppens, France Brel.
22.10 **Journal et Météo.**
22.35 **Magazine : Le divan.**
D'Henry Chapier.
Invitée : Vanessa Redgrave.
23.00 **Cinéma : Panique.** ■■■
Film français de Julien Duvivier (1946). Avec Michel Simon, Viviane Romance, Max Dalban.
0.35 **Musique :**
Carnet de notes.

CANAL PLUS

8.25 **Cabou cadin**
Agence toutouristiques ; Barney ; Charlotte, Fléo et Benjamin.
9.00 **Cinéma :**
La femme de mon pote. ■
Film français de Bertrand Blier (1983). Avec Coluche, Isabelle Huppert, Thierry Lhermitte.
10.40 **Cinéma : Mes meilleurs copains.** ■■
Film français de Jean-Marie Poiré (*1988*). Avec Gérard Lanvin, Christian Clavier, Jean-Pierre Bacri.

— En clair jusqu'à 14.00 —

12.30 **Magazine : Rapido.**
Présenté par Antoine de Caunes.
13.00 *Flash d'informations.*
13.05 **Magazine : Mon zénith à moi.**
Présenté par Michel Denisot.
Invité : Thierry Ardisson.
14.00 **Magazine : Dontact.**
14.05 **Téléfilm : L'œil du python.**
De William Friedkin, avec Joe Cortese, Jack Youngblood.
Espionnage.
15.40 **Documentaire : Baka 2 ou les secrets de la forêt.**
De Phil Agland.
16.35 **Documentaire :**
Chasse à l'Indien en Amérique du Sud.
De Nick Gray.
17.05 **Magazine : 24 heures.**
Rediffusion du 21 avril.
18.00 **Cinéma : Divine enfant.** □
Film français de Jean-Pierre Mocky (1988). Avec Laura Martel, Jean-Pierre Mocky, Sophie Moyse.

— En clair jusqu'à 20.30 —

19.30 **Flash d'informations.**
19.35 **Dessins animés :**
Ça cartoon.
Présentés par Philippe Dana.
20.30 **Cinéma :**
Les yeux noirs. ■■
Film italien de Nikita Mikhalkov (1986). Avec Marcello Mastroianni, Silvana Mangano, Marthe Keller.
22.20 **Flash d'informations.**
22.25 **Documentaire :**
Tchernobyl an 2
ou le seuil d'intolérance.
De Rollan Serguienko.
23.30 **Cinéma : Tristana.** ■■■
Film franco-italo-espagnol de Luis Bunuel (1969). Avec Catherine Deneuve, Fernando Rey, Franco Nero.
1.05 **Cinéma : Mascara.** □
Film belgo-néerlando-français de Patrick Conrad (1986). Avec Charlotte Rampling, Michael Sarrazin, Derek De Lint.

LA CINQ

8.00 **Dessins animés.**
Les triplés (rediff.) ; Le manège enchanté (rediff.) ; Sandy Jonquille ; Le magicien d'Oz ; T'as le bonjour d'Albert ; Les triplés ; Le magicien d'Oz ; Vas-y Julie ! ; Les triplés ; A plein gaz.
10.35 **Série : L'homme qui valait trois milliards.**
11.27 **Série : Superminds.**
12.30 **Documentaire :**
Beauté sauvage.
De Frédéric Rossif.
Nos compagnons, les animaux.
13.00 **Journal.**
13.35 **Série : K 2000.**
14.30 **Sport : Tennis.**
Tournoi de Nice (finale en direct).
16.00 **Série : Supercopter.**
16.50 **Magazine :**
Télé-matchs dimanche.
18.00 **Série : Riptide.**
18.50 **Journal images.**
19.00 **Divertissement :**
Les fléaux capitaux.
La politique, par Marc Jolivet.
19.45 **Journal.**
20.30 **Drôles d'histoires.**
20.40 **Cinéma :**
Garde à vue. ■■
Film français de Claude Miller (1981). Avec Lino Ventura, Michel Serrault, Romy Schneider.
22.10 **Magazine : Ciné Cinq.**
22.30 **Cinéma :**
Hurlements. ■■
Film américain de Joe Dante (1981). Avec Dee Wallace, Patrick McNee, Dennis Dugan.
0.00 **Journal de minuit.**
0.25 **Série :**
Tendresse et passion.
0.55 **Série : Voisin, voisine.**
1.55 **Le journal de la nuit.**

M 6

9.00 *Jeu : Pour un clip avec toi.*
10.30 **Variétés : Fréquenstar.**
11.00 **Série : L'île fantastique.**
11.55 **Infoconsommation.**
12.00 **Informations :**
M 6 express.
12.05 **Magazine :**
Sport 6 première.
Spécial Coupe du monde de football.
12.35 **Série : La petite maison dans la prairie.**
13.20 **Série : Cosby show** (rediff.).
13.50 **Série : Commando du désert.**
14.20 **Série : Laramie.**
15.10 **Série : Les envahisseurs.**
16.15 **Série : Brigade de nuit.**
17.05 **Série : Vegas.**
18.00 **Informations :**
M 6 express.
18.05 **Série : Devlin connection.**
19.00 **Magazine : Culture pub.**
19.30 **Série : Murphy Brown.**
19.54 **Six minutes d'infos.**
20.00 **Série : Cosby show.**
20.35 **Cinéma : Les branchés de Saint-Tropez.** □
Film français de Max Pecas (1983). Avec Olivia Dutron, Xavier Lepetit, Yves Thuillier.
22.05 **Magazine : Sport 6.**
22.15 **Capital.**
22.20 **Téléfilm : En état de choc.**
De Mark G. Gilhuis, avec Raymonde Elmendorf, Pamela Bakal.
La spirale de la folie.
0.00 **Six minutes d'infos.**
0.05 **Rediffusions.**
Murphy Brown ; Le glaive et la balance (justice et terrorisme) ; Culture pub ; Parcours santé (la prothèse de la hanche) ; M 6 aime (les films rock) ; Le glaive et la balance ; Culture pub.

LA SEPT

14.30 **Méthode Victor : anglais.**
15.00 **Téléfilm :**
La valse du mariage.
De Matti Ijäs.
16.00 **Film d'animation : Stills.**
De Leif Marcussen.
16.15 **Documentaire :**
L'âge d'or du cinéma (3).
De John Edwards.
16.45 **Documentaire :**
Les cousins d'Amérique.
De Philippe Costantini.
18.00 **Théâtre : L'indiade ou l'Inde de leurs rêves** (2e partie).
D'Hélène Cixous, mise en scène d'Ariane Mnouchkine.
19.45 **Documentaire :**
L'horloge du village.
De Philippe Costantini.
21.00 **Cinéma : Le vœu.** ■■
Film portugais d'Antonio de Macedo (1972).
22.40 **Court métrage :**
Le peintre et la ville.
De Manoel de Oliveira.
23.05 **Film d'animation :**
Rochers.
De Leif Marcussen.
23.15 **Documentaire :**
Les vacances du cinéaste.
De Johan Van der Keuken.

FRANCE-CULTURE

20.30 **Atelier de création radiophonique.** Les mangeurs de pomme de terre (rediff.).
22.35 *Musique : Le concert.*
Autour de l'intégrale des trios et quatuors à cordes d'Anton Webern. Œuvres de Webern, Berg, Schumann, par le Quatuor Rosamonde.
0.05 **Clair de nuit.**

FRANCE-MUSIQUE

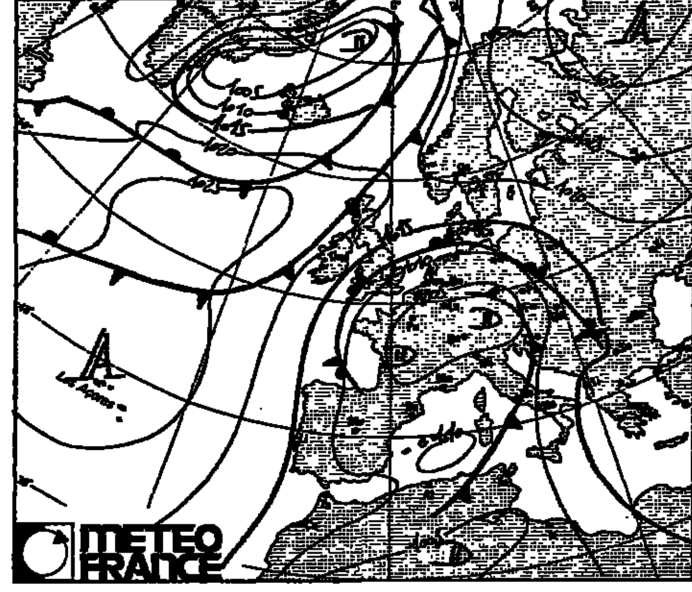
20.30 **Concert** (donné le 6 janvier à la Philharmonie de Berlin) : Musique pour cordes, percussion et célesta, de Bartok ; Symphonie no 2, en mi mineur op. 27, de Rachmaninov, par l'Orchestre philharmonique de Berlin, dir. Simon Rattle.
23.05 **Climats.** Musiques traditionnelles.
0.30 **Archives dans la nuit.**
Joseph Keilberth, en concert.

AGENDA

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 20 AVRIL 1990A 0 HEURE TU

PRÉVISIONS POUR LE 22 AVRIL 1990A 12 HEURES TU



Evolution probable du temps en France entre le vendredi 20 avril à 0 heure et le dimanche 22 avril à 24 heures.

Le temps sera caractérisé par une forte instabilité sur la moitié sud avec des averses, de l'orage et de la grêle. Celle-ci ne touchera que le sud-est dimanche.

Ailleurs, les nuages seront très présents mais çà et là les éclaircies pourront se montrer.

Samedi : beaucoup de nuages, orages dans le sud.

Le matin, le ciel sera très nuageux près des côtes de la Manche et il pourra même y avoir quelques gouttes de pluie. De l'Aquitaine au Languedoc-Roussillon, aux Alpes et à la Corse, les nuages seront au rendez-vous et averses et orages débuteront en mer.

Sur le reste du pays, le ciel sera plutôt dégagé mais brumeux et des gelées se produiront.

Les températures minimales seront fraîches, des gelées matinales se produiront dans le centre avec des températures de l'ordre de – 1 à 2 degrés, ailleurs elles iront de 5 à 7 degrés.

Les températures maximales iront de 10 à 12 degrés sur la moitié nord, 11 à 13 °C dans le centre et 15 à 17 degrés près de la Méditerranée.

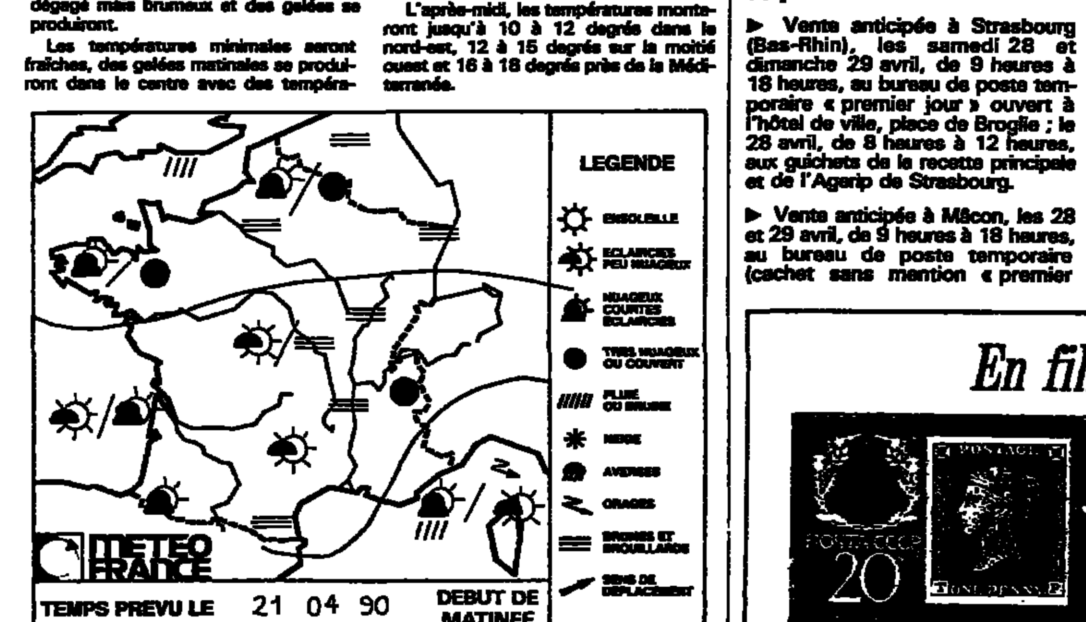
Dimanche : toujours des orages dans le sud-est, variable ailleurs.

Le matin, les nuages seront toujours là près des côtes de la Manche. De la Franche-Comté au sud-est et à la Corse, le ciel sera couvert avec des pluies voire des orages en Corse et sur la Côte-d'Azur. Ailleurs, le ciel sera clair et brumeux.

En cours d'après-midi, les régions situées près des frontières du nord-est seront sous la pluie. Des orages éclateront sur les Alpes et la Corse.

Les températures minimales iront de 0 à 4 degrés dans l'intérieur, de 5 à 7 degrés près des côtes de la Manche et de la Méditerranée.

L'après-midi, les températures monteront jusqu'à 10 à 12 degrés dans le nord-est, 12 à 15 degrés sur la moitié ouest et 16 à 18 degrés près de la Méditerranée.





TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé
Valeurs extrêmes relevées entre le 19-04-1990 à 6 heures TU et le 20-04-1990 à 6 heures TU — le 20-04-1990

FRANCE			
AJACCIO	15	8	O
BIARRITZ	13	6	A
BORDEAUX	13	4	N
BOURGES	9	1	P
BREST	11	6	N
CAEN	10	3	P
CHERBOURG	10	5	A
CLERMONT-FER.	11	-1	C
DIJON	10	4	P
GRENOBLESM-H	15	4	P
LILLE	8	2	P
LIMOGES	9	2	P
LYON	12	5	P
MARSEILLE-MAR.	16	7	P
NANCY	10	-1	N
NANTES	12	5	P
NICE	17	7	O
PARIS-MONTS.	9	3	D
PAU	13	4	A
PERPIGNAN	19	7	D
RENNES	11	4	P
ST-ETIENNE	12	3	P
STRASBOURG	13	2	C
TOURS	11	3	C
TOULOUSE	16	5	P
POINTE-A-PITRE	32	22	A

ÉTRANGER			
ALGER	19	8	C
AMSTERDAM	10	3	N
ATHÈNES	19	12	D
BANGKOK	38	27	N
BARCELONE	20	9	D
BELGRADE	19	10	N
BERLIN	14	9	A
BRUXELLES	8	2	N
LE CAIRE	28	17	D
COPENHAGUE	10	7	C
DAKAR	27	17	D
DELHI	39	30	D
DJERBA	18	12	D
GENÈVE	12	5	N
HONGKONG	28	20	P
ISTANBUL	19	14	C
JÉRUSALEM	28	13	C
LISBONNE	21	11	D
LONDRES	13	3	N
LOS ANGELES	21	14	N
LUXEMBOURG	9	3	C
MADRID	20	8	N
MARRAKECH	30	14	D
MEXICO	27	11	B
MILAN	15	6	C
MONTRÉAL	15	-3	C
MOSCOU	16	3	D
NAIROBI	26	17	B
NEW-YORK	16	6	C
OSLO	14	7	P
PALMA-DE-MAL.	18	11	N
PÉKIN	17	6	C
RIO-DE-JANEIRO	24	23	C
ROME	11	5	N
SINGAPOUR	34	28	N
STOCKHOLM	12	4	P
SYDNEY	19	17	P
TOKYO	15	9	C
TUNIS	15	7	C
VARSOVIE	20	8	D
VENISE	10	6	C
VIENNE	11	7	C

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

CARNET DU Monde

Naissances

– Bertrand
et Frédérique FRAGONARD,
Justine et Alice
ont la joie d'annoncer la naissance de

David,

le 17 avril 1990.

Décès

– Mme Ahmed Balafrej,
née Fattouma Bennani,
Ses enfants, Souad, Leïla, Anis, May et Amina,
Ses gendres, et belle-fille,
Ses petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès survenu à Rabat, le 14 avril 1990, de leur époux, père et grand-père

Hadj Ahmed BALAFREJ,
ancien secrétaire général
du Parti de l'Istiqlal
(Parti de l'indépendance), 1944-1960,
ancien ministre des affaires étrangères,
ancien président du Conseil,
ancien représentant personnel
de Sa Majesté le roi Hassan II,
grand-croix de la Légion d'honneur.

Ses obsèques ont eu lieu à Rabat, le 16 avril.

Domicile : Kilomètre 3,
Route des Zaërs
Rabat (Maroc).

– La Maison de poésie
a la tristesse de faire part du décès de son trésorier,

Marcel BÉGUEY,

survenu le 11 avril 1990.

Une messe à son intention sera célébrée vendredi 27 avril, à 10 h 30, en l'église Saint-Eustache, à Paris.

Maison de poésie 11 *bis*, rue Ballu, 75009 Paris.

– Le directeur
Et les membres du laboratoire d'anthropologie sociale,
ont la douleur et l'immense peine de faire part du décès accidentel de

Suzy BERNUS
directeur de recherche
au Centre national
de la recherche scientifique,

survenu au Mali.

Sa fille

Ariane

l'a accompagnée dans la mort.

Les obsèques auront lieu lundi 23 avril 1990, à 14 heures, au temple Pentemont, 37, rue Tournefort, 75005 Paris.

Ils présentent leurs condoléances émues à son mari Edmond et à ses enfants.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Henri BIRAULT,
professeur émérite de philosophie à l'université Paris-Sorbonne,

survenu le 16 avril 1990, à l'âge de soixante-douze ans.

Selon sa volonté, les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité, le jeudi 19 avril, à Paris, en l'église Sainte-Marie des Batignolles.

De la part de
Mme Lemoine Leboiteux,
Ses élèves
Et tous ses amis.

14, avenue Robert-Schuman,
92100 Boulogne.

[Né le 18 mars 1918, à Paris, Henri Birault avait fait ses études à l'Ecole normale supérieure. Agrégé de philosophie et docteur ès lettres, il fut assistant à la faculté des lettres de Paris, puis chargé d'enseignement à la faculté des lettres de Lille avant de devenir professeur de philosophie contemporaine à Paris-Sorbonne, jusqu'en 1983. Henri Birault a notamment travaillé sur l'œuvre de Nietzsche, et publié plusieurs études : *Nietzsche et le pari de Pascal*, en 1962, *De la béatitude chez Nietzsche*, en 1964 et *Etudes nietzschéennes*, en 1978. Il a aussi écrit des ouvrages sur Martin Heidegger, parmi lesquels *la Foi et la pensée d'après Heidegger*, en 1954, et surtout *Heidegger et l'expérience de la pensée* (Gallimard), pour lequel il obtint le Prix Nietzsche en 1978.]

– Les personnels d'active et de réserve du 24e régiment d'infanterie et du groupement d'instruction prémilitaire de Vincennes,
ont la douleur de faire part du décès de

Lieutenant-colonel
Olivier BOULA de MAREUIL,

officier de la Légion d'honneur,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix de la valeur militaire,

survenu le 12 avril 1990. L'inhumation a eu lieu le mardi 17 avril à Saumur.

Une cérémonie religieuse en sa mémoire aura lieu au Fort-Neuf de Vincennes, le mercredi 25 avril, à 18 heures.

– Mme Jacques Biffaud,
Marie-France et Henri Peponnet,
Patrick et Annick Biffaud,
Marie-Jo Biffaud,
Dominique et Jean-Paul Déroulède,
Jean-François et Joëlle Biffaud,
Olivier et Claire Biffaud,
Jean-Christophe Biffaud
et leurs enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

France CAZEAUX,

dans sa soixante-dix-huitième année.

La cérémonie religieuse se déroulera en l'église Saint-Pierre de Neuilly, mardi 24 avril 1990, à 15 h 30 et l'inhumation au cimetière de Bourg-la-Reine, à 17 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Nous apprenons la mort, le 2 avril 1990, à Paris, du peintre d'origine américaine

Elizabeth FRANZHEIM.

Elle était âgée de soixante-sept ans.

[Née à Chicago en 1923, Elizabeth Franzheim, après des études d'art aux États-Unis, commence, entre le Texas et la Louisiane, une carrière largement tournée vers le portrait et le paysage, mais aussi vers la scénographie. Elle part en Europe en 1959 pour bientôt s'installer à Paris, et, sans renier l'espace caractéristique de la peinture américaine, choisit les chemins d'une liberté créatrice, sans attaches, sans références explicites, entre l'abstrait et le figuratif, l'hyperréalisme et le surréalisme, aux techniques et à l'expression changeantes. Sa personnalité, cependant, en faisait une artiste appréciée, dont l'œuvre, entre la France et les États-Unis, a été largement exposée en Europe et jusqu'au Japon.]

– Tahiti. Paris. Mens.

M. et Mme Pierre Frier,
leurs fils,
Dominique, Jean-François, Patrice, Laurent et Damien,
Leur petite-fille Ariane,

ont la douleur de faire part du décès de

Mme Edouard FRIER,

endormie dans la paix du Seigneur, à Grenoble, le 18 avril 1990.

20, avenue des Tilleuls,
78400 Chatou.

– Nous apprenons le décès, le vendredi 13 avril 1990, à Paris, du

général de corps aérien
(cadre de réserve)
Jean-Louis GAROT,
compagnon de la Libération,

dont les obsèques seront célébrées le lundi 23 avril, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame-de-Grâce de Passy, à Paris.

[Né le 29 mai 1916, à Alençon (Orne) et ancien élève de Saint-Cyr, Jean-Louis Garot, jeune lieutenant de l'armée de l'air, rejoint Londres dès juin 1940 et il commandera l'escadrille Nancy du célèbre groupe Lorraine des forces aériennes de la France libre. Il totalise sur le front Ouest soixante-quatorze missions de bombardement. Capitaine, il sera fait compagnon de la Libération le 28 mai 1945. Après la guerre, il continue de servir dans l'armée de l'air. Avec le grade de général de division aérienne, puis avec le rang de général de corps aérien, Jean-Louis Garot sera notamment attaché militaire à Washington entre 1966 et 1970. Titulaire de nombreuses décorations étrangères, le général Garot était grand officier de la Légion d'honneur.]

– M. Michel Glatigny,
son mari,
Mlle Marie-Cécile Glatigny,
M. et Mme Gobeled-Glatigny,
M. Jean-Michel Glatigny,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Cécile GLATIGNY,
née Piettre,
agrégée de l'Université,

Les funérailles ont eu lieu le vendredi 20 avril 1990, à 11 heures, en l'église Saint-Paul de Marcq-en-Barœul (Nord).

127, avenue Calmette,
59700 Marcq-en-Barœul.

– Marie-José et Robert Sarkis
et leurs enfants,
Magny et StJohn Morgan-Davies
et leurs enfants,
Yves Morvan,
ses filles, son fils, ses petits-enfants et ses gendres,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Anne-Marie MORVAN,
née Pennanec'h,

survenu à Mombasa (Kenya), dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées ultérieurement en l'église de Minihy-Tréguier (Côtes-d'Armor).

53, rue de l'Abbé-Groult,
75015 Paris.
16, boulevard Foch,
22410 Saint-Quay-Portrieux.

– Le docteur Jacques Zagdoun,
son époux,
M. et Mme André Zagdoun,
M. Claude Zagdoun,
Mme Claire Lise Ducros,
Mme Susanne Valentin,
sa sœur,
Mme Annette Pic,
notre amie fidèle,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme le docteur Michelle
ZAGDOUN-VALENTIN,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ex-médecin anesthésiste
de l'hôpital de Rambouillet,

survenu le 14 avril 1990, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

18, avenue Foch,
78120 Rambouillet.

Anniversaires

– Le 21 avril 1987, notre fils et frère bien aimé et très cher

François TRONIK,
HEC 1981,

nous quittait.

Son souvenir est impérissable.

Messes anniversaire

– Le mardi 24 avril 1990, à 18 h 30, une messe sera célébrée en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à l'intention de

Mme Pierre WALLUT,
née Henriette Debains,

rappelée à Dieu le 3 avril.

De la part de ses enfants,
M. et Mme Marc Piston,
M. et Mme Bernard Wallut,
Mme Claude Vanbremeersch,
Mme Chapuis-Wallut,
M. et Mme Jacques Wallut,
M. et Mme Claude Baste Morand,
De ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants.

Remerciements

– M. Mendel Gourevitch,
M. et Mme René Gourevitch
et leurs enfants,
Sylvie et Antoine,
M. Charles Gourevitch,
Les familles Gluzman, Kouchniroff,
très touchés des nombreuses marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

Mme GOUREVITCH,
née Gina Kouchniroff,

vous adressent leurs plus sincères remerciements.

Communic. diverses

– Radio-Shalom (94,8), mardi 24 avril, à 20 heures, émission « La lettre et l'esprit ». Alain Suied reçoit M. Michel Schneider, directeur de la musique au ministère de la culture.

PHILATHÉLIE

Série « Europa » : édifices postaux

La Poste mettra en vente générale, le lundi 30 avril, deux timbres de la série « Europa » consacrés à des bâtiments postaux d'hier et d'aujourd'hui.

Le premier, à 2,30 F, représente la recette principale des poste de Mâcon (Saône-et-Loire), terminée en 1914. Les architectes Choquin et Lavirotte avaient conçu un projet pour la poste d'Alger... qui vit le jour en définitive à Mâcon, ce qui explique l'allure orientale du bâtiment.

Le second, à 3,20 F, représente le bureau ultramoderne de Cerisay (Deux-Sèvres).

A noter, que trente-cinq administrations postales, membres de la Conférence européenne des administrations des postes et télécommunications (CEPT), dont la France, émettent chacune, tous les ans des timbres sur un sujet commun. L'Europe spatiale a été retenue pour 1991.

Les timbres, au format horizontal 36 × 22 mm, dessinés et gravés par Raymond Coatantiec, sont imprimés en taille-douce, en feuilles de cinquante.

► Vente anticipée à Strasbourg (Bas-Rhin), les samedi 28 et dimanche 29 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire « premier jour » ouvert à l'hôtel de ville, place de Broglie ; le 28 avril, de 8 heures à 12 heures, aux guichets de la recette principale et de l'Agerip de Strasbourg.

► Vente anticipée à Mâcon, les 28 et 29 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire (cachet sans mention « premier jour ») ouvert à l'hôtel des postes, 18, rue Mathieu ; le 28 avril, de 8 h 30 à 12 heures, au guichet philatélique de Mâcon-RP.

► Vente anticipée à Cerisay, les 28 et 29 avril, de 9 heures à 18 heures, au bureau de poste temporaire (cachet sans mention « premier jour ») ouvert dans l'enceinte du bureau de poste, avenue du Maréchal-Marigny ; le 28 avril, de 8 h 30 à 12 heures, aux guichets du bureau de poste de Cerisay.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes*
24, rue Chauchat, 75009 Paris
Tél. : (1) 42-47-99-08

En filigrane

● 150e anniversaire du « Penny black ». – L'Union soviétique a émis une série de quatre timbres plus un bloc-feuillet pour célébrer le 150e anniversaire du « Penny black », le premier timbre-poste du monde, qui donnera lieu à toute une série de festivités en Angleterre du 3 au 13 mai. Cette série comporte une curiosité graphique : l'artiste soviétique a représenté sur le timbre à 20 kopecks un « Penny black » imaginaire puisqu'il n'y a jamais eu de lettre « P » imprimée dans le coin inférieur droit d'un tel timbre. La poste d'URSS s'en est rendu compte et a procédé à l'émission d'un second timbre à 20 kopecks, corrigé, comportant un « F » dans le coin inférieur droit tout à fait plausible. Rappelons que, à l'origine, le premier timbre du monde était imprimé en feuilles de deux cent quarante, en vingt rangées de douze, chaque timbre étant « numéroté » alphabétiquement, AA pour la vignette de la première rangée de la première colonne jusqu'à TL pour le douzième de la vingtième rangée...

● Expo-bourses. – Le Club philatélique de Soullans (Vendée) organise, les 21 et 22 avril, une exposition sur le thème des sapeurs-pompiers.

L'Amicale philatélique de Castelnaudary (Aude) fête le 25e anniversaire de l'Amicale des donneurs de sang avec une expo thématique, galerie Paul-Sibra à l'hôtel de ville de Castelnaudary (souvenirs philatéliques : Guy Hélias, 63, avenue du 8 mai 1945, 11400 Castelnaudary).

L'Amicale philatélique septeuillaise organise une bourse toutes collections, le 22 avril, au foyer rural municipal de Septeuil (Yvelines). Renseignements : Tél. : (1) 30-93-48-60 (après 19 heures).

Un Salon toutes collections se déroulera les 21 et 22 avril au marché couvert de Coutances (Manche).

– M. Michel Glatigny,
son mari,
Mlle Marie-Cécile Glatigny,
M. et Mme Gobeled-Glatigny,
M. Jean-Michel Glatigny,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Cécile GLATIGNY,
née Pierre,
agrégée de l'Université.

Les funérailles ont eu lieu le vendredi 20 avril 1990, à 11 heures, en l'église Saint-Paul de Marcq-en-Barœul (Nord).

127, avenue Calmette,
59700 Marcq-en-Barœul.

– Marie-José et Robert Sarkis et leurs enfants,
Maguy et StJohn Morgan-Davies et leurs enfants,
Yves Morvan,
ses filles, son fils, ses petits-enfants et ses gendres,
Sa famille,
Ses amis,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Anne-Marie MORVAN,
née Pennanec'h,

survenu à Mombasa (Kenya), dans sa quatre-vingt-cinquième année.

Les obsèques religieuses seront célébrées ultérieurement en l'église de Minihy-Tréguier (Côtes-d'Armor).

53, rue de l'Abbé-Groult,
75015 Paris
16, boulevard Foch,
22410 Saint-Quay-Portrieux.

– Le docteur Jacques Zagdoun,
son époux,
M. et Mme André Zagdoun,
M. Claude Zagdoun,
Mme Claire Lise Ducros,
Mme Susanne Valentin,
sa sœur,
Mme Annette Pic,
notre amie fidèle,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme le docteur Michelle ZAGDOUN-VALENTIN,
ancien interne des hôpitaux de Paris,
ex-médecin anesthésiste
de l'hôpital de Rambouillet,

survenu le 14 avril 1990, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

L'incinération a eu lieu dans la plus stricte intimité.

18, avenue Foch,
78120 Rambouillet.

Anniversaire

Le 21 avril 1987, notre fils et frère aimé et très cher

François TRONIK,
HEC 1981,

nous quittait.
Son souvenir est impérissable.

Messes anniversaire

Le mardi 24 avril 1990, à 18 h 30, une messe sera célébrée en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois à l'intention de

Mme Pierre WALLUT,
née Henriette Debains,

rappelée à Dieu le 1 avril.

De la part de ses enfants,
M. et Mme Marc Patton,
M. et Mme Bernard Wallut,
Mme Claude Vandermeersch,
Mme Jacques Wallut,
M. et Mme Jacques Wallut,
M. et Mme Claude Rame Manuel,
De ses petits-enfants
et arrière-petits-enfants.

Remerciements

M. Michel Gourevitch,
M. et Mme René Gourevitch
et leurs enfants,

Le Monde

ÉCONOMIE

SECTION C

BILLET

Un budget de consensus

M. Michel Rocard s'apprête à envoyer à chacun de ses ministres une lettre « cadrant » pour 1991 les moyens et les objectifs du gouvernement en matière de dépenses publiques. L'autoritarisme de la lettre de cadrage n'a cessé de s'accentuer - en apparence du moins - depuis une dizaine d'années, c'est à dire depuis que les comptes de l'Etat traditionnellement équilibrés ont versé dans le déficit.

La nécessité de réduire un déficit budgétaire a naturellement, amené les gouvernements, depuis huit ans, à intervenir pour tenter de freiner progressivement la dérive des dépenses publiques. Ces efforts ont été couronnés de succès.

Le danger est maintenant de céder à la facilité, la croissance économique apportant chaque année depuis 1987 d'abondantes recettes fiscales qui donnent l'impression, c'est vrai, de pouvoir multiplier les dépenses publiques. Aussi la lettre de cadrage que va adresser Michel Rocard à ses ministres rappelle-t-elle la nécessité de réduire le déficit budgétaire d'au moins dix milliards en 1991, pour ramener celui-ci à 80 milliards, voire moins. Le même souci de rigueur amène Michel Rocard – poussé il faut bien le dire par Pierre Bérégovoy – à limiter étroitement le nombre des priorités : l'éducation nationale, la recherche, le logement social. D'autres actions comme la formation, la justice seront des actions privilégiées mais non prioritaires. Enfin le premier ministre relance le principe d'une pause catégorielle pour les traitements des fonctionnaires, tandis que les effectifs seront stabilisés. Le plus surprenant est que le Parti socialiste non seulement consent, mais coopère...

Toutes ces précautions seront-elles suffisantes pour contenir la dépense publique dans les limites qu'on voudrait lui fixer, c'est-à-dire une progression de 5,2 %, un peu inférieure à l'accroissement de la richesse nationale (+ 5,5 %) ? Rien n'est moins certain quand on sait que ce qui a été fait et accordé depuis deux ans entraînera une progression des salaires de la fonction publique de 6 % au moins l'année prochaine. Et que ces salaires représentent à eux seuls 40 % du total des dépenses budgétaires...

AL. V.

Une réunion d'urgence des producteurs de pétrole est convoquée le 2 mai

L'OPEP va prendre des «mesures exceptionnelles» pour arrêter la chute des cours

Pour enrayer la rechute des cours du brut qui menaçait de prendre des proportions inquiétantes (*Le Monde* du 13 avril), le président de l'OPEP, M. Sadek Boussena, ministre algérien du pétrole a annoncé jeudi 19 avril la réunion d'urgence, le 2 mai à Genève, du comité de surveillance du cartel. Cette réunion, précisait-on de source proche de l'OPEP, vise à adopter des «mesures exceptionnelles» pendant une période transitoire afin de «redresser la situation d'ici le mois de juin», date à laquelle le cartel tiendra sa conférence ordinaire et décidera de la stratégie pour la seconde partie de l'année.

L'annonce de la réunion d'urgence des huit principaux membres du cartel a stoppé net la dégradation des cours qui avaient chuté de près de trois dollars par baril depuis deux semaines en raison de l'engorgement du marché. Jeudi 19 avril au soir le brut américain de référence était repassé au dessus de la barre des 18 dollars par baril, en hausse de plus d'un dollar en quelques heures.

«Il fallait faire quelque chose pour que les cours remontent» assure un officiel de l'organisation, ajoutant que «le marché ne se contentera pas de mots». De fait, l'OPEP doit d'urgence réduire son rythme d'extraction afin de l'adapter à la baisse saisonnière de la demande. Or jusqu'ici le cartel non seulement n'a pas réduit sa production mais a même poussé celle-ci à son maximum, dépassant de deux bons millions de barils le plafond qu'il s'était fixé pour le trimestre.

Trois des principaux producteurs du Golfe, le Koweït, les Emirats Arabes Unis et, dans une moindre mesure l'Arabie Saoudite ont largement excédé leurs quotas, alors que, selon un négociant «les cuves débordent», précipitant ainsi la rechute des cours. La réunion de ces trois pays mardi 17 avril à Djeddah n'ayant pas donné d'autre résultat qu'un engagement de pure forme qui n'a pas convaincu le marché, les autres membres du cartel se devaient donc de réagir.

Indisciplinés chroniques

C'est ce qu'a fait le président de l'OPEP, en convoquant, après moult consultations téléphoniques avec ses homologues, une réunion d'urgence. Le scénario prévu consistera à adopter très vite des mesures exceptionnelles de réduction de la production. Prises «sur des bases volontaires» par chacun des pays producteurs, ces baisses «transitoires» ne préjugeront en rien des quotas ultérieurement adoptés pour la seconde moitié de l'année, lesquels seront fixés lors de la conférence ordinaire qui vient d'être repoussée d'un mois, du 25 mai au 25 juin, précisait-on au sein de l'organisation jeudi soir.

Ce plan d'urgence devrait permettre, s'il réussit, d'évacuer le problème posé par le Koweït et les Emirats arabes unis, les indisciplinés chroniques du cartel, libres ou non de se joindre aux mesures d'exception adoptées par les autres pays, mais qui, s'ils refusent, risquent de perdre toute crédibilité à l'intérieur de l'organisation.

Contrairement à ce qui s'était passé lors des crises des années précédentes, l'OPEP sait que la réduction de la production nécessaire n'est que transitoire. En effet, passées quelques semaines délicates, la demande prévue pour la seconde moitié de l'année semble largement suffisante pour permettre à la quasi totalité des pays membres de produire à pleine capacité. Et cela d'autant que la production de la Mer du Nord devrait diminuer de 600 000 barils/jours en septembre et octobre en raison des travaux de maintenance prévus sur plusieurs champs et que la production soviétique paraît durablement orientée à la baisse.

VÉRONIQUE MAURUS

Un éditorial du « Financial Times »

« La palme du monétarisme revient à M. François Mitterrand »

« Mitterrand, le monétariste ». Sous ce titre, l'influent quotidien britannique, le *Financial Times*, consacre, dans son édition datée du 20 avril, un éditorial que le président français n'appréciera sans doute que modérément.

« Quel est le dirigeant d'un grand pays, jadis prodigue, qui a été le plus disposé à accepter un taux de chomage élevé afin de débarrasser son pays du fléau de l'inflation ? » A cette question, on serait tenter de répondre Mme Thatcher. *« Réponse évidente, mais fausse »* rétorque le quotidien saumon pour qui *« la palme du monétarisme revient à M. François Mitterrand ».* L'éditorial compare alors les performances économiques récentes de la France et de la Grande Bretagne. *« Les contrastes sont spectaculaires »* écrit-il, à l'avantage de la France. Il note par exemple : *« le gouvernement socialiste de M. Mitterrand a réussi à limiter la hausse des salaires réels à moins de 6 % entre 1983 et 1989, alors que le traitement soit disant très dur imposé par Mme Thatcher aux syndicats n'a pas empêché une progression des salaires réels de 20% ». « Alors qu'en France,* écrit encore le quotidien de la City, *la masse monétaire a augmenté de 53 % entre 1983 et 1989, pendant la même période celle-ci a crû de 142 % dans la Grande-Bretagne supposée monétariste de Mme Thatcher »*

La France a, certes, connu, dans les années 1980 une croissance plus faible que la Grande Bretagne, mais elle a amélioré sa *« compétitivité »* et devrait enregistrer de belles perfomances dans les années 1990.

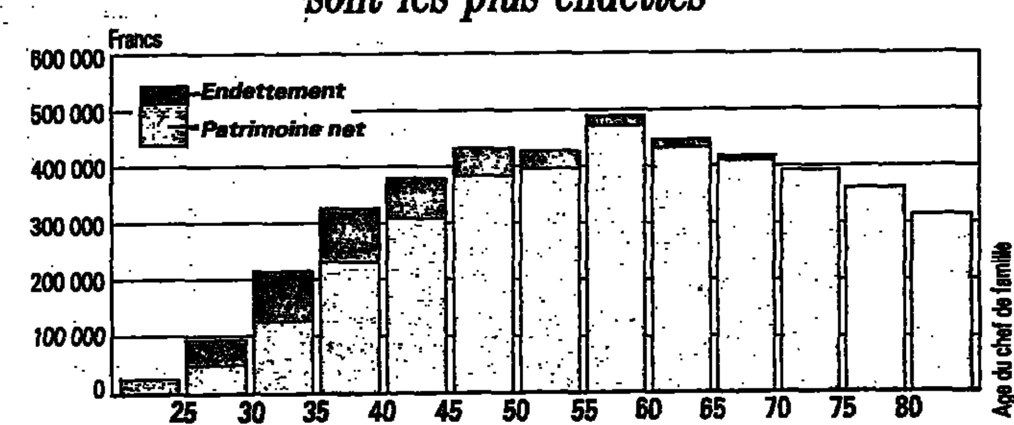
Pour le « FT », *« la différence la plus importante... provient de ce que la France a privilégié la stabilisation à la libéralisation, alors que la Grande Bretagne a, dans la réalité, choisi de libéraliser plutôt que de stabiliser »*

Les Britanniques finiront ils pas emprunter la voie ouverte par M. Mitterrand, celle d'un *« socialisme centré sur la désinflation et la libéralisation douce »* ? Le quotidien libéral semble le souhaiter. Il souligne que M. Mitterrand a déjà des disciples et cite MM. Felipe Gonzales (le premier ministre espagnol) et John Smith (le chancelier de l'échiquier dans le cabinet fantome des travaillistes) et conclut : *« Le principal legs politique des années 80 ne sera peut-être ni le « Reaganisme » ni le « Thatcherisme » mais le « Mitterrandisme ».* Il est parfois, pour un socialiste, des compliments durs à assumer...

E. I.

Logement

Les jeunes ménages accédant à la propriété sont les plus endettés



Les ménages entre quarante-cinq et soixante-quinze ans ont un patrimoine moyen plus élevé et sont moins endettés. Les plus forts endettements s'observent chez les ménages de trente à quarante-cinq ans. Il s'agit ici de chiffres moyens sur toute la France, zones rurales et urbaines confondues. Selon l'étude de M. Taffin (Accession, endettement, surendettement, INSEE, avril 1990), en 1984, derniers chiffres connus, les acccédants récents, *« comprennent une forte proportion de propriétaires de logements de faible valeur mais lourdement endettés ».*

A propos de l'Europe de l'Est et de l'Espagne

Deux mises en garde du FMI

Les pays à économie planifiée d'Europe de l'Est doivent renoncer à des réformes partielles et à la recherche d'une troisième voie entre une économie de planification centralisée et une économie de marché, a déclaré jeudi 19 avril à Londres, M. Michel Camdessus. Le directeur général du Fonds monétaire international estime que les réformes à l'Est doivent être menées de front et de manière aussi rapide que possible.

Il est nécessaire, selon lui, d'instaurer rapidement un système de prix libres mais aussi une politique de libération des salaires et de mobilité de la main-d'oeuvre. M. Camdessus a souligné l'importance du programme économique polonais qu'il a qualifié d'extrêmement courageux.

Par ailleurs, le Fonds monétaire international a, selon *le Financial Times*, adressé une note au ministre des finances espagnol pour le mettre en garde contre les risques que feraient courir à l'économie du pays une accélération de l'inflation et une détérioration de la balance des paiements courants. Selon le FMI qui a envoyé récemment un groupe d'experts en Espagne, il est urgent que le patronat, les syndicats et le gouvernement s'entendent pour éviter que la hausse rapide des salaires ne compromettent les efforts faits par ailleurs pour assurer une bonne entrée du pays dans le marché européen.

Après le conflit avec les banques françaises

La DG Bank parle d'escroquerie interne

Le conseil d'administration de DG Bank (Deutsche Genossenschaftsbank) a réaffirmé, jeudi 19 avril, son soutien à la direction de la banque, estimant que des activités *« criminelles »* avaient été à l'origine du conflit ayant opposé la banque ouest-allemande à plusieurs banques françaises. La DG Bank soutient que les opérations sur titres qui étaient à l'origine du conflit *« étaient organisées de façon à contourner les différentes instances de contrôle à l'intérieur de la banque ».*

Par l'intermédiaire de Profina, une société basée à Guernesey, des escrocs auraient tiré jusqu'à 20 millions de deutschemarks de profits de ces opérations. Le parquet qui poursuit ses recherches dans cette direction continue parallèlement son enquête à l'intérieur de la DG Bank elle-même.

Un tribunal de New- York inflige une peine de quatre mois de prison et 1 million de dollars d'amende à M. Robert Freedman

Un ancien responsable de Goldman Sachs est condamné pour délit d'initié

Etrange passage de relais en ce moment dans les prisons américaines pour les anciennes stars de Wall Street condamnées pour délits d'initiés dans des opérations boursières. Il y a à peine deux semaines, Ivan Boesky, celui par qui le scandale est arrivé, éclaboussant l'ensemble de la place financière américaine, quittait discrètement la prison où il venait de purger deux ans sur les trois ans - et 100 millions de dollars d'amende - que lui ont valu ses coupables activités.

NEW YORK

de notre correspondant

Dans deux mois, une autre étoile montante du New York Stock Exchange, Robert Freeman, l'ex-chef arbitragiste de Goldman Sachs, l'une des principales banques d'affaires, prendra le relais dans un établissement pénitentier de Floride. Le 17 avril, le tribunal fédéral du district de Manhattan a en effet condamné l'ancien familier de la bourse new-yorkaise à quatre mois de prison et 1 million de dollars d'amende pour fraude liée à la détention d'informations privilégiées. Une condamnation plutôt légère au regard des 5 ans de prison, assortis d'une amende de 2 millions de dollars qui constituent la peine maximale pour ce genre d'affaires.

« Mouillé » par Ivan Boesky

Robert Freeman avait été arrêté début 1987 en même temps que deux autres boursiers convaincus de complicité de délits d'initiés, conduits, menottés au poignet et devant les caméras de télévision, vers le lieu de leur inculpation. Par la suite, après deux ans d'enquête menée sous la conduite « musclée » de Rudolph Giuliani, l'ancien procureur général, candidat malheureux à la mairie de New York, le parquet décidait de ne retenir que le cas de Robert Freeman.

Lors de son procès, celui-ci a plaidé coupable pour un seul chef d'accusation - fraude postale - tout en admettant avoir reçu en 1986 une commission pour services rendus de la part de Martin Siegel, un responsable des fusions-acquisitions chez Drexel Burnham Lambert, une banque d'investissement new-yorkaise, inculpé pour avoir monnayé des informations sur le projet de rachat du groupe alimentaire Beatrice Cos, par la firme Kohlberg, Kravis, Roberts. Ce groupe allait par la suite emporter haut la main le rachat de RJR Nabisco, autre géant du même secteur d'activité lors de la plus importante opération de LBO (rachat par endettement) menée à ce jour aux Etats-Unis.

Comme quantité d'autres grands noms de Wall Street, Martin Siegel avait été « mouillé » par Ivan Boesky lors de son étroite « coopération » avec les autorités boursières américaines. D'autres as de la finance, également convaincus de fraude boursière, attendent de connaître leur sort. C'est notamment le cas du célèbre Michael Milken, l'ex-empereur des « Junk bonds » de la défunte banque Drexel Burnham Lambert qui devrait connaître dans les prochains jours l'issue des négociations menées entre ses avocats et l'appareil judiciaire. Il y a tout juste un an, l'enfant terrible de Los Angeles où il avait installé son bunker financier, écopait de 98 chefs d'inculpation. Un palmarès qui lui vaut au bas mot 20 ans de prison. *« Tout au plus quatre ou cinq ans »*, assurent maintenant ses défenseurs, persuadés d'avoir bien plaidé la cause de leur client. Michael Milken sera fixé dans quelques jours, vraisemblablement à la fin de la semaine. Ses avocats ont peut être raison. La déconfiture de Drexel Burnham Lambert a calmé les rancoeurs de tous ceux qui, tant à Wall Street qu'au sein des autorités boursières et judiciaires, se montraient prodigieusement agacés par les coups d'éclat du « Wunderkind » et de sa banque, la plus agressive des grandes firmes new-yorkaises. Et il ne manquerait plus que Michael Milken se mette à « parler », lui aussi ...

SERGE MARTI



CADRES DÉBUTANTS, CADRES CONFIRMÉS

VOS 3 RENDEZ-VOUS AVEC L'EMPLOI

dans la section C - Economie

LUNDI
(numéro daté mardi)

LES DIRIGEANTS
Les postes à plus de 400 KF annuels. La rubrique des cadres de direction prêts à s'engager dans des responsabilités de haut niveau.

LES JURISTES
Du contentieux à la rédaction de contrats, des montages juridiques aux négociations internationales, tous les métiers du droit.

L'UNIVERS DE LA GESTION
Des opportunités de carrière pour les contrôleurs de gestion, les directeurs financiers, les directeurs administratifs, les analystes financiers, les auditeurs, les chefs comptables.

MARDI
(numéro daté mercredi)

« LE MONDE DES CADRES »
La rubrique généraliste des cadres débutants et des cadres confirmés. Leurs domaines de compétence : les études, les ressources humaines, la communication, le marketing.

LA FONCTION COMMERCIALE
Toutes les annonces d'avenir pour les ingénieurs commerciaux, les directeurs des ventes, les directeurs export, les chefs de produit.

+

UN SUPPLÉMENT SPÉCIAL EMPLOI

▶ **L'informatique :** *un secteur clé de l'entreprise qui offre de nouvelles perspectives : ingénieurs système, spécialistes des logiciels, des bases de données...*

▶ **Secteurs de pointe :** *pour tous ceux qui souhaitent valoriser leur expertise en électronique, dans les biotechnologies, en chimie, en mécanique, en aéronautique.*

SUPPLÉMENT SPÉCIAL, diffusé gratuitement avec votre quotidien.

MERCREDI
(numéro daté jeudi)

CARRIÈRES EUROPÉENNES EN ENTREPRISES
De véritables carrières européennes à fort potentiel d'évolution. En liaison avec sept quotidiens européens.

L'INTERNATIONAL
Une sélection de postes basés à l'étranger dans des organismes internationaux ou dans des firmes multinationales.

« LE MONDE DES CADRES »
La rubrique généraliste de l'emploi des cadres.

36 15 LM

un mois d'offres d'emplois parues dans *le Monde*. Le service télématique expert de l'emploi des cadres.

LE MONDE, point de rencontre des grandes ambitions

صكنا من الاصل

ÉCONOMIE

INDUSTE

En rachetant les titres du Crédit Lyonnais

La CE accroît sa participation dans le capital d'Alcatel

La Cpagnie Générale d'Electé (CGE) a rcheté la particion du CréditLyonnais (1,5 % dans le capital d'Alcatel, sa iale spécialisée dans les systèes de communication. Le jeudi 9 avril à Amsterdam, M. Pre Suard, le résident de la CE, a commenté devant la pree la forte hausse des bénéfice enregistrée par Alcatel en 199 qui ont progressé de 32 % par rappoc à 1988.

AMSTERDAM

de notre correspondant

Les titres du Crdit Lyonnais ont té payés *« au jute prix du marché »*, a indiquéM. Suard, avant de préciser que l CGE était prête à accroître encoe sa participation dans Alcatel qu'lle contrôle désormais à 63 %. es 37 % restants sont la propriét du groupe américain ITT. Que e dernier mette e vente des actios *« et la CGE le achètera »* a afirmé son présider, rappelant quelors de la créatn d'Alcatel en 986, la CGE ait souhaité y paiciper à hauteude 70 %.

La CGE, :l'évidence, n'pas abandonné ette ambition i se situe dans l prolongementle la décision de rebaptiser le groupe Alcatel-Alsthom-CGE *(le Monde du 6 avril)* mais ... se heurte pour l'heure à un obstacle : rien n'indiqué qu'ITT ait l'intention de se désengager. *« Les Américains sont enthousiasmés par les résultats d'Alcatel »*, a expliqué M. Suard qui ne l'est pas moins : *« Tous nos groupes de produits ont progressé de manière spectaculaire »*.

Alcatel -qui est une société de droit néerlandais- a vu ses ventes progresser en 1989 de 15,2 % (89,8 milliards de francs) et a dégagé un bénéfice net de 3,35 milliards de francs en hausse de quelque 32,6 %. *« Avec 4,1 % de profits sur nos ventes, contre 2 % en 1987, nous avons battu un nouveau record »*, a affirmé M. Suard.

Au cours du dernier exercice, les activités d'Alcatel ont progressé de 5,8 % dans le secteur de la *« commutation publique »* de l'entreprise. Affirmant être devenu le leader avec 15 % du marché mondial et 33 % du marché européen, elle a simultanément maintenu sa position de premier fournisseur mondial de *« câbles électriques et des communications »*. Elle a enfin maintenu sa présence dans les secteurs *« transmissions »* (plus 9,7 %) et *« systèmes professionnels »* (plus 11,9 %).

En termes géographiques, Alcatel a réalisé 81,7 % de son chiffre d'affaires en Europe, qui restera son berceau malgré son développement dans des pays tels le Mexique, le Pakistan ou Taïwan. *« L'Europe, c'est aussi bien l'Ouest -et pas uniquement les pays de la CEE- que l'Est »*, a précisé M. Suard.

Mais, tout en prévoyant un volume d'affaires accru avec les pays d'Europe centrale et orientale, le président de la CGE est resté prudent : *« l'Est a désespérément besoin de modernisation, mais son problème crucial est le manque de devises. Contrairement à ce que l'on pourrait croire, les transferts de technologie par accords de licences ne sont pas moins risqués que les livraisons directes : nous devons garder la maîtrise de notre technologie. C'est pourquoi Alcatel préfère la solution des joint ventures »*.

M. Suard a également annoncé la signature imminente d'un contrat entre Alcatel-Espagne et la Chine d'une valeur de 288 millions de francs (livraison de 300 000 lignes téléphoniques et de centraux à commutation, Système 12, notamment). Ce contrat est le cinquième conclu par Alcatel en République populaire dont elle est devenue le premier fournisseur.

CHRISTIAN CHARTIER

TRANSPORT

Incapable d'honorer ses engagements

M. Frank Lorenzo se voit retirer la gestion d'Eastern Airlines

Les prix bradés de Eastern Airlines n'ont pas suffi à remplir ses avions et un an après avoir été contrainte de se placer sous la protection de l'article 11 de la loi sur les faillites, la compagnie se voit confiée, par décision judiciaire, à un mandataire.

NEW-YORK

de notre correspondant

Un nouveau coup dur pour M. Frank Lorenzo, le propriétaire d'Eastern Airlines jusqu'au 19 mars et qui, jusqu'au bout, a proclamé sa foi dans le redressement de cette société qui a pourtant terminé l'année 1989 avec une perte de 852 millions de dollars (environ 4,85 milliards de francs), à comparer avec un chiffre d'affaires de 1,5 milliard. Un déficit qui a lourdement pesé sur les comptes de la société-mère, Texas Air, une société rachetée en 1972 par cet ancien analyste financier de TWA alors qu'elle était au bord de la faillite. Par la suite, M. Frank Lorenzo devait s'emparer de Continental Airlines, puis d'Eastern Airlines.

Après une longue traversée du désert, Continental Airlines a refait surface l'année dernière. Il en va tout autrement pour Eastern. Cette compagnie a subi le contrecoup d'une dérive financière de plusieurs années et d'une grève dure de ses pilotes qui lui a coûté, pendant de longs mois, plusieurs millions de dollars par jour. Le « Rambo du ciel américain » avait juré de ne pas céder à ses salariés. Il a dû faire amende honorable devant ses banquiers.

En 1988, M. Lorenzo abandonnait au promoteur immobilier Donald Trump le service de navettes reliant plusieurs fois par jour New York à Washington et à Boston. La concession était insuffisante. Le 9 mars 1989, en raison déjà de l'ampleur des pertes, la filiale de Texas Air était placée sous la protection de la loi sur les faillites.

Pressé par ses nombreux créanciers à qui il devait 980 millions de dollars, M. Lorenzo leur promettait dans un premier temps le remboursement quasi total. Six mois plus tard, il ne parlait plus que de 50 % du montant. Fin mars, on en était à 30 cents pour chaque dollar dû...

Le juge a donc confié la compagnie à M. Martin Shugrue, ancien vice-président de Panam. M. Lorenzo devrait se souvenir de lui : il l'avait licencié de son poste de directeur général de Continental Airlines !

SERGE MARTI

Après la nomination d'un directeur du projet

La SNCF recherche un consensus sur le tracé du TGV-Méditerranéen

MARSEILLE

de notre correspondant

Face aux manifestations quotidiennes traduisant l'inquiétude des communes riveraines du tracé du futur TGV-Méditerranéen, est à la campagne de la coordination des associations régionales (1), forte de soixante-treize adhésions, vers les milieux d'affaires (Chambres de commerce, Rotary, Lions), la direction de la SNCF semble décidée à jouer la concertation. M. Pierre Isard, un polytechnicien de trente-cinq ans, ingénieur des Ponts et Chaussées vient d'être nommé directeur du projet, pour établir un dialogue constructif avec les élus, les représentants des forces socio-économiques et les associations régionales. Pour ce faire, M. Isard « se décentralise » et s'installe à la direction régionale de la SNCF afin de se trouver sur place jusqu'au terme du projet.

M. Jacques Fournier, président du conseil d'administration de la SNCF, venu Marseille afin « d'introniser » le directeur du projet, en a profité pour rappeler que *« personne ne met en doute l'intérêt du TGV-Méditerranée »*, dont la réalisation placera le midi de la France *« au carrefour de trois axes majeurs du développement européen »* ceux qui relieront l'Espagne à l'Allemagne, l'Angleterre à la Méditerranée et l'Aquitaine à l'Italie.

Après avoir souligné que le projet, qui soulève tant de réactions critiques, était *« une première esquisse »* et précisé que *« la SNCF n'a aucunement l'intention d'imposer un tracé »*, M. Fournier a souhaité que le débat *« se fonde sur des faits bien établis »*. Pour lui l'environnement des régions Rhône-Alpes et Provence-Côte d'Azur *« esst très sensible »*, il convient de *« ramener à ses justes proportions l'impact du projet »* sur le paysage et les activités agricoles : M. Fournier a précisé qu'une ligne de TGV utilise un espace de 30 mètres de large *« soit sensiblement moins qu'une autoroute »*.

La mission du nouveau directeur du projet sera donc de *« préserver au maximum l'équilibre écologique, de prendre en compte les intérêts légitimes des habitants, des exploitants agricoles »*...

JEAN CONTRUCCI

(1) Groupe de réflexion et d'analyse. – CARDE. – TGV 2, avenue de la Résistance, 13410 Lambesc. Tél. : 42-92-81-62.

SOCIAL

Fin du confli sur l'organisation du travail

l'activité d Renault à Billancourt est d nouveau normale

Le travail a repris finalement depuis le début de semaine à l'usine Renault de Bi court dont l'activité était pertue depuis le 4 avril par un mouvent de grève organisé à l'appel s syndicats CGT, CFDT et FO.

Ces débrayages, lenchés sur le site de l'île Segui *le Monde* du 7 avril), étaient dnés à protester contre les difficu (*redécoupage* des tâches, allonent des déplacementssur les cnes) engendrées par le ralentissent de la production de l'« Exp » – version utilitaire de la Sr-Cinq ,– dont le *rythme de fa*cation quotidien vient de passe 420 à 370 véhicules.

Après troours de conflit, les syndicats ontenu la création de vingt-deux tes supplémentaires jusqu'au m de juillet pour l'atelier de mge-sellerie et de plusieurs autpour l'atelier de cataphorèse préparation des carrosser.

Toute, le différend portant sur le ment des jours de grève n'a pu être réglé. La direction a accepté de neutraliser quatre heures non travaillées, mais a refusé d'aller au-delà de cette *proposition. Le retour complet à la* normale est finalement intervenu mardi 17 avril. La fermeture du site industriel de Renault-Billancourt, qui emploie actuellement quelque 3 800 salariés, doit se faire progressivement d'ici à 1992.

□ **La CFDT signe l'accord salarial 1990.** – La CFDT a annoncé jeudi 19 avril son intention de signer, dès ce vendredi 20 avril, l'accord salarial proposé par la direction de Renault. Celui-ci prévoit pour 1990 une augmentation générale des salaires de 2,5 % (0,5 % au 1er mars, 1 % au 1er juin, 0,5 % au 1er octobre et au 1er décembre) avec une *« clause de revoyure »* au cours du deuxième semestre. Première organisation à se prononcer sur les propositions de la direction, la CFDT se félicite également de la *« consolidation de l'intéressement »* contenue dans cet accord.

ÉTRANGER

Les négociations de l'Uruguay round

M. Andriessen se prononce pour l'interdiction des subventions qui faussent le commerce

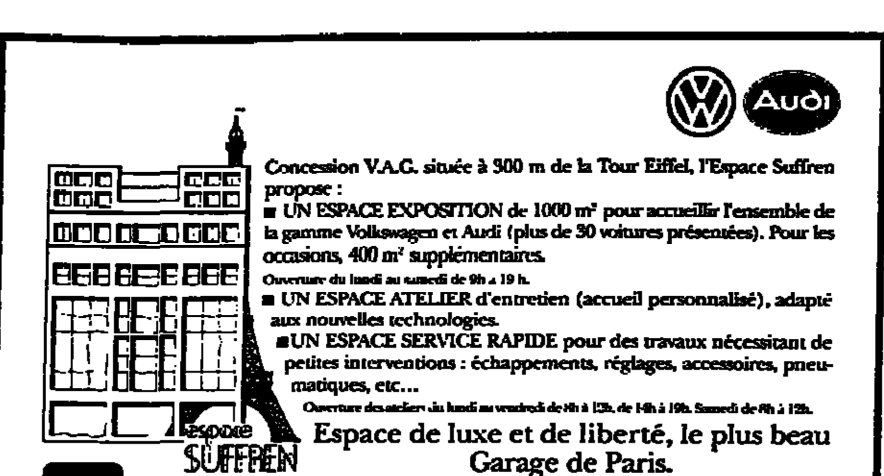
« Un certain nombre de participants sont désorientés par le peu de progrès réalisés jusqu'à maintenant », a déclaré M. Frans Andriessen, vice-président de la commission de la CEE à une trentaine de ministres du commerce réunis à Puerto-Vallarta (Mexique) lors de l'ouverture d'une réunion informelle de l'Uruguay Round (négociation multilatérale pour la libéralisation du commerce mondial). *« Le moment est crucial parce que le temps qui nous reste est court »*, a ajouté M. Andriessen faisant allusion à la fin de l'Uruguay Round en décembre prochain.

Le vice-président de la commission a également estimé que les subventions qui tendent à fausser le commerce, celles qui vont aux exportations, par exemple, doivent être interdites, mais que celles qui ont peu d'effet sur le commerce international doivent être exemptées de mesures disciplinaires. – *(AFP.)*

□ **Fusion compromise entre les deux géants finlandais Rauma Repola et United Paper Mills.** – Le projet de fusion entre les sociétés finlandaises Rauma Repola (mécanique, *métallurgie, bois, plastique*) et United Paper Mills (UPM, bois et papier) apparait bien compromis. Le groupe industriel forestier Metsae Serla, qui possède 30 % du capital d'United Paper Mills, s'est opposé à l'opération en refusant jeudi 19 avril d'apporter ses titres en échange de 20 % des actions de la nouvelle société. La fusion qui devait donner naissance au premier groupe industriel finlandais privé avait été imaginée par la Kansallisbanken, actionnaire de Rauma-Repola et d'UPM, et l'une des deux plus grandes banques du pays.

□ **Thomson et Philips confirment leur rapprochement sur la TVHD.** – Thomson et Philips envisagent bel et bien d'associer leurs efforts en matière de télévision haute définition. Le groupe néerlandais Philips a en effet confirmé qu'il avait engagé des pourparlers avec le groupe nationalisé français dans un communiqué publié jeudi 19 avril à son siège de Eidenhoven. *« Les discussions pourraient conduire à une coopération plus étroite »* entre les deux groupes indique précisément le texte, *« essentiellement dans le domaine des composants-clés pour la télévision haute définition »*. Une telle association est souhaitée dans les milieux européens où l'on s'inquiète de l'avance prise par les industriels japonais pour le développement de cette « télévision du futur ».

Le Monde AUTOMOBILE



Alfa Romeo

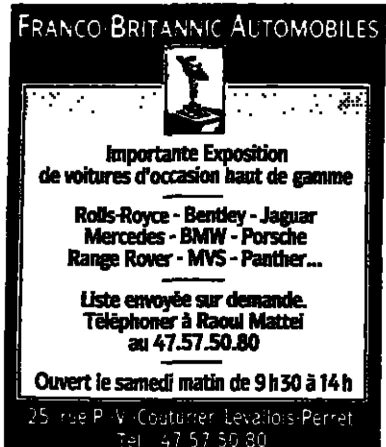
ALFA 164 3 l V6, déc. 88, mod. 89, noir verni, int. gris, climat., sièges chauffants, freins ABS, alarme, gl. teint., boîte et embr. récents 0 km. pns et jantes récents, pr. m. 33 900 km. DUFIEUX 46-05-61-55 ap. 19 h. 165 000 F

BMW

530 I
Oct. 88, mod. 89, bleu métal., int. cuir beige, T.O. élect., radio K7, première main. 23 000 km, 185 000 M. PIGOT 44-60-18-87. bur. 60-47-34-36, dom.

323 IS 2 P.
Janv. 89, noir métal., int. gris, alarme, radio, pont autobloc, becquet, pré-équipée, tél. première main, 26 000 km. 132 000 F. M. FLIPPE. 48-53-59-00, bur. 60-66-19-20 ap. 21 h.

524 DIESEL TURBO
Autom., août 89, mod. 90, bronze métal., int. anthracite, climat. régul. vitre, pré-équipé radio, première main, 13 500 km - 190 000 F. M. FONTAINE 39-65-93-90 bur. 30-99-70-75, dom.



Cadillac

SEVILLE DIESEL AUTOM
Août 80, rouge int. cuir, climat., sièges élect., direct. assist., radio K7, CB, cruise control, t.o. élect., 74 000 km, 120 000 F. M. BRATTEBY (16)93-58-96-43

COUPE 33 CV AUTOM 82
Beige verni, int. beige, cuir, radio K7, climat., 130 000 km, 115 000 F. M. SAMUT 42-42-37-51 bur. 42-42-28-44 dom.

Chevrolet

CHEVROLET - 74
Modèle rare
TBE. - Bleu métal.
50 000 F.
Tél. : (BUR) 39-82-40-27 (DOM) 39-78-63-31.

Chrysler

VOYAGER
Juin 89, gris verni, int. gris, air condit., gl. teint., radio, 7 places, 25 000 km, M. MARTY 110 000 F 42-62-30-38

Coupé LEBARON, déc. 89 mod. 90. beige métal., int. cuir beige, radio K7, boîte autom., air condit., sièges + rétros élect., jantes alu, gl. élect., première main, 6 000 km, M. OHAMADI 43-34-54-29

Citroën

XM 20 I AMBIANCE, oct. 89, mod. 90, gris axinite métal verni, int. velours gris/noir, suspension hydractive, freins ABS, sièges électr., gl. teint., ferm. électr., pré-équip. radio, pr. m., 5 000 km. MAILLE 47-91-95-25 bur. 39-89-71-74 ap. 19 h. 145 000 F

BX TZ DIESEL TURBO, déc. 89, mod. 90, rouge, int. noir, freins ABS, climat., pns larges, radio, alarme, gl. teint., aileron, pr. m., 8 000 km. KAGAN 40-66-03-00 bur. 64-61-72-72 ap. 21 h 30. 120 000 F

XM DIES 12 Séduction, nov. 89 mod. 90, gris axinite métal verni, int. bleu, suspension hydractive, freins ABS, radio K7, direct. assist., garantie longue durée, pr. m., 62 000 km. 145 000 F. M. LARUE 47-26-05-40 ap. 18 h

XM DIES 12 Séduction, nov. 89, mod. 90, rouge mandarin, métal verni, int. velours gris, suspension hydractive, gl. teint. électr., direct. assist., essuie-gl. AR. pré-équip. radio, pr. m. 5 800 km. 125 000 F. M. ARGENTIN 64-02-76-51

Collaborateur vend Citroën BX 19 TRD Turbo, 16 000 km, glaces teintées, condamnation électrique des portes, coul. gris axinite, peint. métal. verni, appuie-têtes AR, équip. radio. Garantie supplémentaire 6 mois. 87 000 F
Tél. : 34-72-63-50

Fiat

FIAT TIPO Turbo diesel, janvier 89, gris bleu métal, 31 000 km, état impeccable. M. FERNET 47-31-39-23 dom. 60-77-83-83 bur.

FIAT 131 D
Supermirafiori 2500 gris métallisé, 1982 p.m., 147 000 km. Très bon état, contrôle effectué. Pneus, amortisseurs, batteries récents (factures). 16 000 F. Tél. : 60-60-63-93.

Ford

Coupé SIERRA COSWORTH, déc. 86 mod. 87, gris, int. gris, radio, alarme, 70 700 km. M. JABEUR. 115 000 F 48-33-72-61 bur. 39-35-09-40 dom.

SCORPIO GHIA 4 X 4, déc. 86, beige métal, int. cuir noir, pack VIP, climat., ordi-bord, TO électr., sièges électr., 70 000 km compteur. M. YOUYOU 45-23-58-54 bur. 64-07-45-66 dom.

Jaguar

COUPÉ XJS 5,3, AUTOM. Avril 76, bleu métal., int. beige, climat. 5 000 km, pneus neufs, 78 000 km. 99 000 F. M. MULLER 48-47-11-69

SOVEREIGN V12 5,3 L 1989, 22 000 km, marine, 260 000 F - 47-42-71-00

JAGUAR TYPE E 1961. 3,8 L gris métal. extérieur, cuir rouge int., restauration complète. Prix : 600 000 F (19-44) 273832239

Rare 420 an. 67, champagne + cuir rouge, roues fil, radio, t.b.e., 200 000 F. 93-32-23-01

XJ 12 5,3 SOVEREIGN AUTOM Août 84, mod. 85, gris métal. verni, int. cuir, première main, 85 000 km. 140 000 F. M. DUMONT 42-46-82-28, bur. 93-49-85-28, dom.

XJ12 5,3 SOVEREIGN AUTOM Oct. 84, mod. 85, gris métal., int. cuir AB, climat. boîte 85 000 km, première main, 112 000 km, 110 000 F. M. LEROY 47-82-66-41, bur., demander Maurice.

XJ12 5,3 HE VANDEN Plas., autom., fév. 83, prune métal., int. cuir beige, alarme, radio K7, 100 000 km, 130 000 F. M. RAMBLA 48-34-54-69, bur. 42-39-88-02, ap. 20 h.

Lancia

DELTA INTEGRALE 16 S
Sept. 89, mod. 90, noir métal int. alcantara recaro, freins ABS, alarme, radio K7, gl. teint. p. m., 14 000 km REV 43-25-67-40, dom.

DELTA HF INTEGRALE
Avr. 88, gris métal, alarme, radio K7, TO, pr. m., 28 000 km, La Fosta 47-20-91-65 bur. 110 000 F

THEMA DIESEL TURBO
Avr. 89, platine métal., int. brun/vert, pré-équip., radio, gl. tatouées, pr. m., 45 000 km ULEHLA 43-07-36-32 bur. 43-65-57-28 dom. 110 000 F

THEMA TURBO IE
Sep. 88, mod. 89, bleu métal, int. beige, freins ABS, pr. m., 44 500 km PORTO GALLO 46-30-24-65 bur. - 60-48-00-31 ap. 20 h 105 000 F

LANCIA THEMA IE TURBO
an. 88, pr. m., 46 000 km Eq. ABS alarme Tél. 45-56-65-42

Mercedes

230 T AUTOM
Mars 83, blanc verni, int. noir, direct. assist., gl. teint. élect., 172 300 km. M. MONNET 34-16-61-61, bur 47-54-50-50, dom. 41 000 F

200 diesel, janv. 79, vert, int. vert, rétro-droit, 205 000 km., M. LEHOUX 45-82-92-80, bur. 43-06-84-10, dom.

260 E, janv. 89, noir métal, int. noir, TO, codacar, radio, freins ABS, pr. m., 40 700 km. 180 000 F. POLASTRON (16) 61-59-14-10 journée, province

MERCÉDÈS 190 D - 85
Noir verni. TBE.
Tout option + Baquet arr.
110 000 F.
Tél. : (BUR) 39-82-40-27 (DOM) 39-78-63-31.

Opel

CORSA 10 MODA 3 P.
sept. 89, noir verni, int. bleu, gl. teint, rétro droit, première main. 8 600 km. M. RENNETEAU. Tél. 48-62-55-92. bur. : 43-84-74-01 après 18 h. 45 000 F.

OPEL KADETTE TURBO DIESEL
1 litre 5, finition GL, février 89, 54 000 km, 65 000 F
Tél. : 43-78-81-39 après 20 h 30

Pontiac

PONTIAC TRANS AM - 77
Blanc nacré. TBE.
86 000 F à débattre.
Tél. : (BUR) 39-82-40-27 (DOM) 39-78-63-31.

Porsche

911 CARRERA 2, nov. 89 mod. 90, gris ardoise métal verni, int. cuir noir, climat., pont autobloc., minichaîne laser, pr. m., 3 000 km, 425 000 F 42-66-54-54 bur., 47-50-?7-86 ap. 20 h. BERTIER

924 S, mars 88, beige métal, int. cuir, 117 000 F. 30 200 km M. KAPANCI 45-89-0?-42 perm.

911 SC, déc mod. 78, noir verni, int. noir, alarme, tatouage, radio K7. 98 000 km COLIN. 150000 F 42-85-74-40 bur. 43-77-6?-5 dom.

944 L, fév. 83, noir, int. derniers, TO, alarme, écrous antivol, radio, 43 000 km. 110 000 F. M. POICHERET 43-66-16-?.

911 CARRERA 2, déc. 89 mod. 90, gris fonc métal verni, int. cuir noir, climat., pont autobloc., sièges électr., alarme, préquip. tél., pr. m. 5 400 km. 425 000 F. M. THIERY 49-00-11-22 bur

Renault

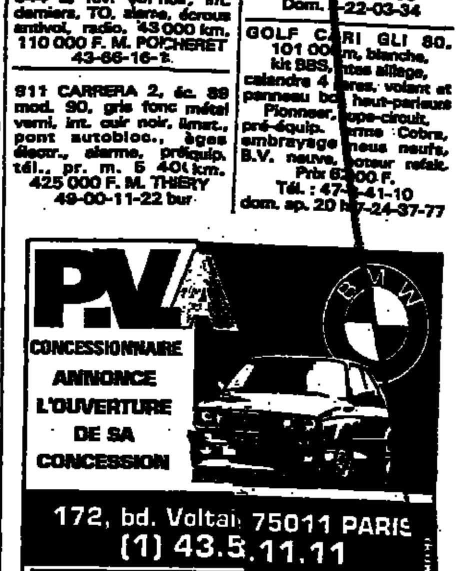
R11 TD - 85
102 000 km. t.l.o., 16 000 F, siège arrière 34-12-91-65.

Volkswagen

Vds GOLF GTI 16 S Oettinger 19.., gris anthracite, 95 000 km (moteur, peinture, amortisseurs, suspension, pneus : neufs) 70 000 F, état concours 45-4?-?1-09 ap. 20 h

CABRIOLET GOLF automatique, modèle 89, marine, parfait état, 20 000 km, alarme, radio Bur. ?-58-12-93 Dom. ?-22-03-34

GOLF CABRI GLI 80. 101 000 km, blanche, kit BBS, jantes alliage, calandre 4 phares, volant et panneau bois, haut-parleurs Pionneer, coupe-circuit, pré-équip. alarme Cobra, embrayage, pneus neufs, B.V. neuve, moteur refait. Prix 62 000 F. Tél. : 47-?-41-10 dom. ap. 20 h ?7-24-37-77







Le Monde des Cadres

INFORMATICIEN RESPONSABLE DU RECRUTEMENT

HTI : Société de Service et d'Ingénierie Informatique recherche un Informaticien Responsable du Recrutement.

Vous organiserez la sélection des candidatures et les différents entretiens et tests avec les candidats en vue de leur intégration dans notre équipe.

De formation BAC + 4, vous connaissez l'environnement informatique, ses métiers et ses techniques, (plus particulièrement l'IBM 38 et l'AS 400).

Vous avez une première expérience du recrutement, si possible au sein d'une société de service et possédez les qualités psychologiques et relationnelles nécessaires à la fonction.

Nous vous proposons de rejoindre une équipe professionnelle, jeune et ambitieuse.

Merci d'adresser votre dossier à HTI - Service Recrutement 43, rue Villiers - 92523 NEUILLY CEDEX - Tél. : 47.57.33.70



MEDIAPA

Institut National des Télécommunications
recrute

UN ENSEIGNANT-CONSULTANT
De profil ingénieur, cet enseignant aura acquis une expérience complémentaire en gestion, ou de profil école supérieure de commerce, il aura participé à des actions marketing dans le domaine de l'informatique et des télécommunications. Une expérience de l'enseignement et/ou du conseil souhaitée.

UN ENSEIGNANT-CHERCHEUR
De profil ingénieur, D.E.A. ou D.E.S.S., le candidat sera motivé pour la double compétence haute technologie et commerciale. Des travaux dans le domaine des systèmes de communication et d'information et une expérience d'enseignement et/ou de recherche sont souhaités.

Lettre candidature + CV + photo + prétentions à :
INT - DG - B. SALGUES
9, rue Charles-Fourier, 91011 EVRY CEDEX

GROUPE DE PRESSE Centre de Paris
recrute
DOCUMENTALISTE (H. ou F.)
Bonne connaissance des questions politiques et de l'administration en France souhaitée. Habitué(e) au dépouillement des journaux. Pratique de l'anglais et de l'allemand souhaitée.
Envoyer CV + photo à : SGP - PA n° 2231 13, avenue de l'Opéra 75001 Paris

RECHERCHONS
PSYCHOLOGUE
Vacataire. Solide expérience en recrutement exigée. Envoyer CV et prétentions à ORGATEC. 18, rue du Faubourg-du-Temple, 75011 Paris

VOUS ÊTES UNE JEUNE MANIPULATRICE
Vous souhaitez vous intégrer dans une équipe de pointe en radiologie vasculaire et interventionnelle, au sein d'un hôpital de renommée internationale.
Ecrivez-nous avec CV ou téléphonez-nous : Institut Gustave Roussy, direction du personnel, rue Camille-Desmoulins, 94805 Villejuif Cedex. Tél. : 45-59-48-23.

Import. Sté IMMOBILIÈRE
COMPTABLE BTS
EXPÉRIENCE CONFIRMÉE
Pl. stable. Avenir carrière. Env. C.V. SIFECO 78, r. de Turbigo. Paris 3e.

L'Office départemental d'action culturelle de Lot-et-Garonne (47)
recrute
son chargé de mission à l'animation culturelle
Conditions :
Niveau licence exigé, parfaite connaissance du milieu culturel. Exp. d'animation et de gestion dans le domaine culturel indispensable
Permis de conduire VL, motivation et disponibilité. Résidence AGEN
Les dossiers de candidature comprenant une lettre de motivation, un CV détaillé et une photo sont à adresser, avant le 30 avril 1990 à : O.D.A.C. 47 4, rue André-Chénier 47000 AGEN

L'AGENDA

Décoration

Tentures murales, doubles rideaux, réfection sièges.
ANTIQUITÉS, FAIENCES
A LA BOUTIQUE
39, r. Faidherbe. 43-56-76-30.

Peinture

ARTISTE
peint vos paysages préférés sur simple envoi de votre part de photographies. Si vous êtes intéressé, écrire à
A. CORBANI
13, rue Sainte-Anne 78000 VERSAILLES

Stages

Anglais. Immersion totale en Irlande. Excel. hébergement dans une maison de campagne. Groupe de 3/4 et 2 prof. qui savent proposer un programme individuel et participation à la vie irlandaise. 4 sem. juin à août 18 ans +. 12 000 F ch. individuelle, 8 000 F si on partage ch. Écrire à : V.O'Riordan S.A. Naas Secretarial College, Naas, Co. Kildare, Irlande.

Vacances

Tourisme

A LOUER JUILLET
Appartement 2 pièces, loggia, face à la mer, 100 mètres de la mer. La Corniche, Sète. Tél. : 47-37-73-35, le soir.

HOME D'ENFANTS VACANCES D'ÉTÉ
HAUT DOUBS (900 m alt.) 3 h de Paris par TGV, agrément Jeunesse et Sports. Yves et Liliane accueillent vos enfants dans ancienne ferme XVIIe, confort., rénov. au milieu des forêts et pâturages. Accueil limité à 14 enfts, cuis. saine et équilibrée, chbre 2 ou 3 avec sdb, wc. Activités avec moniteur : poneys, tennis, jeux, ping-pong, initiat. échecs, peinture s/bois, fabrication du pain, découverte environs.
Tarif tt compris 1 800 F/semaine par enft. Tél. : (16) 81-38-12-51. Le Crêt-l'Agneau, La Longeville 25650 MONTBENOIT.

DRISCOLL HOUSE-HOTEL
200 chambres simples
110 £ par sem.
Rens. : 172 New Kent Road LONDON SE 1 4YT-GB 19-44-1-703-41-75

ASSOCIATIONS

Appel

POÈMES EN LIBERTÉ MINITEL 3615 CLP

Association linguistique recrute chefs de groupe pour séjours en G.-B. + RFA Dipl.-direct colonie vac. minimum BAFA. Tél. : 47-23-67-22

Conférence

MARDI 24 AVRIL 1990
ROSE-CROIX-D'OR
« L'Échelle de l'Éternel devenir » 20 h 30
11, rue Cailleux Paris 13e.
Entrée libre et gratuite

Sessions et Stages

Institut supérieur franco-germanique 18, rue de la Glacière 75013 Paris – 45-35-55-16

1) entraînement concours : oraux : mai/juin 18 h 2 400 F
2) séjours ling. en RFA hébergement en famille
a) 1er-15/08 : 5 800 F (20 h de c.)
b) 25/07-15/08 8 700 F (30 h)
c) 18/07-15/08 9 500 F (30 h)
3) séjour linguistique.
+ stage entreprise RFA

UN AN AUX USA
Départ en juillet 16/25 ans. Pour moins de 80 F/jour accueil en famille et immersion culturelle par un travail volontaire ou highschool pour mineurs. INCA. (1) 47-70-15-88.

- Prix de la ligne 44 F TTC (25 signes, lettres ou espaces).
- Joindre une photocopie de déclaration au J.O.
- Chèque libellé à l'ordre du *Monde Publicité*, et adressé au plus tard le mercredi avant 11 heures pour parution du vendredi daté samedi au *Monde Publicité*, 5, rue de Monttessuy, 75007 Paris.

La rubrique Associations paraît tous les vendredis, sous le titre Agenda, dans les pages annonces classées.

Le Monde L'IMMOBILIER

appartements ventes

5e arrdt

PRÈS LUXEMBOURG
Mº PORT-ROYAL
imm. récent, bon standg, liv., coin chbre, entrée, cuis., bains, 50 m², parkg. 295, r. St-Jacques. Samedi-dimanche 14 h-17 h.

7e arrdt

Mº BAC
17 bis, quai VOLTAIRE, bon imm., calme, soleil, 5e, asc., chf cent. individuel, 147 m² à rénover, séj., s. à manger, 2 chbres, 2 grds dressings, entrée, cuis., 2 bains, 2 w.-c. Samedi-dimanche, 14 h-17 h.

9e arrdt

BUTTES-CHAUMONT
Sur parc, 4 pces, balc., box. Samedi 14/17 h, 58, rue Botzaris. Tél. : 42-02-67-66.

17e arrdt

PRIX INTÉRESSANT
Mº ROME
Bon imm., calme, 6e, asc., 2 p., entrée, cuis., bains. 37, rue BOURSAULT. Samedi-dimanche 14 h-17 h.

92 Hauts-de-Seine

COURBEVOIE-BECON
Séjour. 3 chbres, 90m², 1 720 000 F.
2 pces 50 m², 790 000 F.
Tél. : 47-88-26-84

NEUILLY (porte Maillot) 2 pces refait neuf, (arch.), cheminée, s. de bns, cuis. équipée, 5e ss. asc. Urgent cause mutation. Tél. : (1) 46-24-31-33.

95- Val-d'Oise

95 HERBLAY (centre-ville)
1er étage, appt F4, duplex 80 m² avec terrasse, cheminée, chauf. central indiv. Proche gare RER. Libre de suite. 680 000 F
Tél. : 39-78-64-83

appartements achats

RECH. URGENT 170 à 200 m². PARIS. Paiement comptant, chez notaire. 48-73-48-07.

RECH. URGENT 110 à 140 m², PARIS, préfère 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 4e, 12e, 9e. PAIE COMPTANT Tél. : (1) 48-73-35-43.

locations non meublées offres

Paris

Sans commission NEUF, résid. MANIN-CHANTECOQ 133/139, rue Manin, angle rue Goubet. Libre de suite, 2 pces, 50 m² - 4 525 ; 3 pces, 66m² + balc. 9 m² 5 948. Cave + charges comprises, chauf. ind. élect., appart. témoin ouvert lundi, merc., et samedi de 10 h à 12 h et de 14 h à 17 h. Mº Pte-Pantin Ourcq-Danube. Bus : PC Pte-Chaumont. Rens. : 45-65-37-02 h.b.

villas

MAROLLES-EN-BRIE
VAL-DE-MARNE
Villa 7 pièces sur 900 m² terrain, r.-de-ch., séj. dble, cathédrale, cheminée, 2 chbres, s. de bns, cuis. équipée, w.-c., buanderie. 1er ét., 2 chbres, s. de bns, dressing, garage 2 voit., terrasse 200 m², quartier résid. proche com, écoles, lycée, équip. sportif, golf, tennis, centre équestre. Prix : 1 725 000 F après 19 h, 45-98-12-78.

propriétés

Boissy-le-Repos. 100 km de Paris-Est, vallée du Petit Morin, 5 500 m², clos arboré. Maison rénovée 7 P + 2 cel. 620 000 F Tél. : 28-81-40-39

BOISSY-ST-LÉGER face RER, part. vd ensemble immobilier sur 2 000 m², 5 MF 42-36-89-34 après-midi

Propriété
Côte d'Armor-Goudelin 10' St Quay-Port
Maison de meunier en L, restaurée. Bord rivière, pierres, poutres apparentes, granit, sous ardoises, 5 pièces, 2 cheminées, 120 m² habitable de suite, garage, terrasse, dépendances 100 m², jardin arb. P et T. TGV, tous commerces, tennis, voile, golf, équitation, chasse, pêche. Prix 450 000 F justifié Tél. sur place : Alain Sétté (16) 96-70-00-13

maisons individuelles

95 C?Y ST-CHRIST. 6' RER, ?dition, 6 P. + mezzanine 20 m² + 2 gar., jardin 30?, 1 150 000 F UFFI ?-22-02-44

A SISIR
1 h Paris ?, aut. sud
MONTANS (45)
S/son terrain 2 h?, environnement splendide, ?, de campagne aménagée, ?, rustique 50 m², cheminée, ?, 3 chbres, bains, wc, chf cent, ?, grenier aménageable et ?, splendides dépendances ?.
Px tot. 590 ?
Long crédit po?
(16) 38-85-22-82 ?/24

fermettes

140 KM SUD ?IS
Fermette, cuis., s. 5 chbres, 2 bns, dépendances 2 50?.
Prix : 530 000 F.
Crédit 100 %.
THYRAULT CHARNY
(16) 86-91-88-64.

bureaux

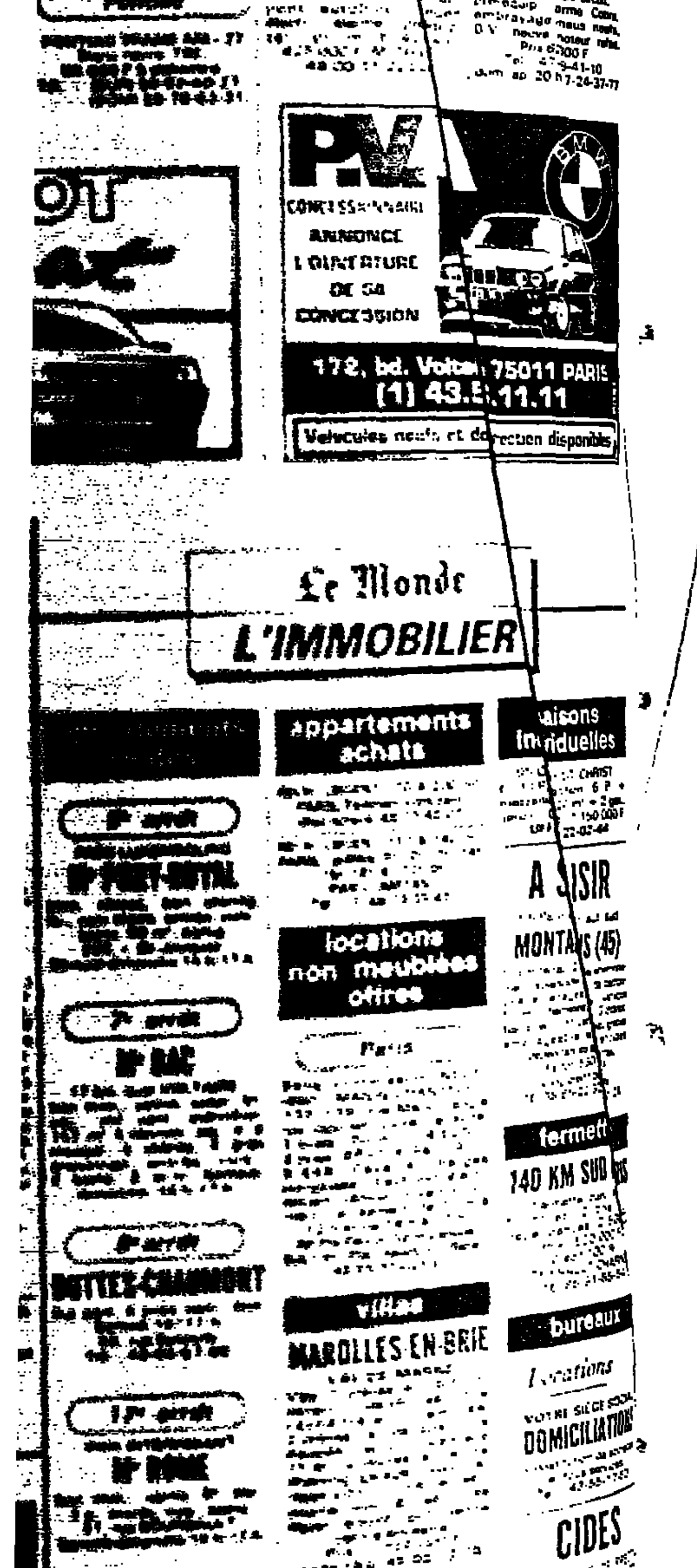
Locations

VOTRE SIÈGE SOCIAL
DOMICILIATIONS
Constitution de sociétés et tous services.
Tél. : 43-55-17-50.

CIDES
DES ADRESSES DE PRESTIGE POUR VOTRE SIÈGE OU VOTRE ANTENNE A PARIS
VOTRE SIÈGE SOCIAL A L'ÉTOILE
DANS NOS CENTRES D'AFFAIRES
★ AV. CHAMPS-ÉLYSÉES
★ AV. VICTOR-HUGO
★ R. DE PONTHIEU, 8e
★ ÉTOILE, IÉNA, 16e
★ PASSY-TROCADÉRO
Burx équipés, 1/2 j., secrét. téléph., services, télex, fax, Eurosignal.
DOMICILIATION : 190 à 390 F/m.
CONSTITUTION DE SOCIÉTÉS
CIDES 47-23-82-10.

AGRICULTURE
Le champagne
Le Lot-et-

صكا من الاهل



ÉCONOMIE

AGRICULTURE

Après la remise en question du système d'approvisionnement

Le champagne entre turbulences économiques et météorologiques

Cette année, toute intempérie pourrait provoquer un envol du prix du raisin. D'autant plus que le contrat d'approvisionnement, qui lie vignerons et maisons de négoce, n'a pas été renouvelé.

La Champagne viticole tremble, et va encore trembler quatre mortelles semaines pendant lesquelles le gel pourra brûler les feuilles tendres des ceps de vigne qui ont « débourré » quinze jours plus tôt que l'année dernière, elle-même en avance d'une semaine sur l'année précédente.

Déjà, la récolte pourrait être amputée de 10 % à 15 % après la nuit du 5 au 6 avril où la température est tombée à – 5 degrés. A partir de Pâques, la lune rousse a ouvert la période de tous les dangers, sans oublier, en juin, le risque de coulure de la fleur (absence de formation du fruit sous l'influence du froid et de l'humidité). Puis les vignerons devront redouter la grêle, la pourriture grise et la pluie pendant les vendanges, qui compromet la qualité.

Tout cela, après tout, fait partie des aléas de la viticulture : tant que le raisin n'est pas rentré dans les chais, on ne peut être sûr de rien, affirment les vignerons. Mais, l'an dernier, précisément, un quart du vignoble le plus septentrional de France avait déjà souffert, plus ou moins gravement, des gelées printanières, et une courte vague de froid avait perturbé la floraison et entraîné une coulure partielle de la fleur, en même temps qu'une diminution des rendements.

En conséquence, le volume de la récolte – 240 millions de bouteilles – s'était montré inférieur aux ventes de l'année (250 millions de bouteilles), et ce phénomène avait provoqué une tension sur le prix du raisin, relevé de 13,3 % à 26,78 francs le kilo.

C'est dire que, cette année, toute intempérie, et notamment le gel, risquera de provoquer un envol du prix du raisin, cette fois-ci beaucoup plus important avec, à la clé, des majorations sensibles du prix des bouteilles (il faut 1,3 kilo de raisin pour en remplir une).

Pourquoi cette année ? Tout simplement parce que le contrat d'approvisionnement liant les vignerons et les maisons de négoce, pour une période de six ans, depuis 1959 n'a pas été renouvelé à son échéance, lundi 2 avril (*le Monde* du 30 mars et du 5 avril 1990).

40 % de hausse pour le kilo de raisin ?

Aux termes de ce contrat, les maisons de négoce, qui produisent 67,3 % du champagne et ne sont propriétaires que de 12 % du vignoble, se voyaient garantir un approvisionnement en raisin, « l'engagement », qui était encore de 47 % de la récolte totale pendant les six dernières années. La semaine dernière, les vignerons, désireux d'augmenter leur part du gâteau en élaborant et commercialisant leurs propres vendanges, individuellement ou en coopératives, voulaient ramener l'engagement de 47 % à 43 %. Ce fut le « non » définitif des maisons de négoce qui, cette fois-ci, ont refusé de se faire grignoter davantage par les vignerons, le pourcentage d'engagement ne cessant de diminuer (il était encore de 52 % en 1975).

Désormais, il n'y aura plus de véritable garantie de livraison de raisin, sauf un système de butoir qui, en principe, limitera les approvisionnements de chaque acheteur à un plafond déterminé, fixé, chaque année, en fonction du volume des ventes et de la récolte, par le Comité interprofessionnel du vin de Champagne (CIVC).

Surtout, il n'y aura plus de fixation de prix de campagne pour le raisin mais un retour à la liberté, à partir d'un prix « indicatif » fixé chaque année par le CIVC : autant dire que chacun fera plus ou moins ce qu'il voudra et qu'il faudra payer pour avoir du raisin. Certains voient déjà un bond de 50 % cette année, de 50 % l'année suivante... et un écroulement la troisième année ! Sans aller jusqu'à ces extrêmes, il est possible que le prix du kilo de raisin augmente de 10 francs à la prochaine vendange, *soit un peu moins de 40 % de* hausse.

Naturellement, il y eut, la semaine dernière, une grosse émotion officielle. Quelques heures avant le constat d'échec, M. Bernard Stasi, député, maire (CDS) d'Epernay, ne déclarait-il pas sur FR 3 qu'il *« serait très grave pour le champagne qu'il n'y ait pas d'accord entre les vignerons et les négociants »* ? Le préfet de région, M. Yves Bonnet, avait, il y a quelques mois, pris fermement position en faveur du renouvellement du contrat, *« mécanisme contractuel unique dans la France viticole »*, que le vignoble alsacien examine pour, éventuellement, l'adopter.

Mais, dans la profession, l'émotion est bien moindre. En creusant bien, on décèlerait même le sentiment d'un certain soulagement. *« Cela aurait été un véritable désastre de renouveler l'accord*, affirme M. Joseph Henriot, chef de la maison Veuve Clicquot. *Le contrat ne fonctionnait qu'en position d'équilibre, à 52 % ou 53 % d'engagement, et actuellement il ne génère plus que des toxines. Les 43 % proposés se seraient plutôt réduits à 41 %, compte tenu des engagements des coopératives « sous conditions spéciales. »*

M. Henriot estime que, à terme, signer le contrat aurait forcé le grand négoce à passer des contrats de sous-traitance avec les coopératives : *« Dans dix ans, nous n'aurions même pas été sûrs de fournir aux consommateurs, français et étrangers, notre vin véritable, élaboré avec le raisin que nous achetons, et la liberté de faire nos propres assemblages. »* Et de conclure avec vigueur : *« La Veuve Clicquot ne fait pas le trottoir ! »*

Pour M. Yves Bénard, PDG du groupe Moët et Chandon, n° 1 du champagne avec 13 % des ventes et 26 % des exportations, très écouté dans une profession à qui il donne souvent le « la », il ne fallait pas, non plus, signer le contrat à 43 % d'engagement. *« Le négoce se rétrécissait à petit feu et il était indispensable de rétablir la vérité réelle de la demande par rapport à l'offre »* (allusion aux transactions hors contrat à des prix bien supérieurs).

Pas de liberté sans règle du jeu

« Le contrat, c'était un confort dangereux qui aboutissait à un système un peu kolkhozien, et il va falloir rendre les gens un peu plus responsables. » Il avertit que la garantie collective de paiement du raisin donnée par le CIVC va sauter et que des problèmes de solvabilité pourraient se poser un jour ou l'autre. Pour lui, le refus de l'accord n'est pas *« un coup de force des grandes maisons pour mettre les vignerons à genoux, comme dans les années 30, c'est une analyse objective d'un problème »*. En réalité, le retour aux années 30, où, effectivement, les grandes maisons, victimes de la crise, réduisirent à la portion congrue les vignerons dont les fils en ont gardé un souvenir tenace et douloureux, n'est plus guère possible. Les puissantes coopératives collectent et pressurent la moitié de la récolte, en commercialisent déjà 7 % sous leur propre nom (Jacquart, Raoul Collet, Nicolas Feuillatte, etc.) et livrent le reste à leurs adhérents, en bouteilles le plus souvent. C'est une force avec qui il faut désormais compter, et aussi négocier.

Ainsi, le groupe Moët et Chandon a signé, il y a quinze ans, un contrat avec la coopérative Union Champagne, à qui il achète, en raisin, l'équivalent de 2,5 millions de bouteilles par an, avec un intéressement en fonction de la valeur ajoutée, tandis que sa filiale Mercier fait élaborer, sous son contrôle, 1,5 million de ses propres bouteilles dans les chais du puissant Centre vinicole de Chouilly.

Ces contrats, qualifiés d'*« exemplaires »* par M. Bénard, préfigurent, selon lui, le genre d'accords bilatéraux qui seront vraisemblablement signés dans le cadre d'un partenariat actif. *« Personne, en Champagne, ne veut de liberté sans règle du jeu »*, affirme-t-il. Sans doute, mais le *« rééquilibrage »* attendu ne se fera pas sans grincements ni douleur. Les grandes maisons, qui assument l'essentiel de la recherche de qualité, de la promotion commerciale et de l'exportation, ne veulent plus prolonger ce qu'elles appellent la « rente » de certains petits producteurs qui ne font pas les mêmes efforts. En revanche, ces derniers veulent vendre en bouteilles chaque année plus cher « leur » raisin.

Partager le gâteau, certes, c'est une aspiration puissante, mais il y aura, un jour ou l'autre, des victimes, petites ou moyennes maisons de négoce sans surface financière suffisante ou même vignerons en cas de mévente : ce n'est pas le cas actuellement, mais cela pourrait venir. Bien entendu, chacun se veut responsable de manière à ne pas tuer la poule aux œufs d'or, mais jusqu'à quand et jusqu'à quel prix ? Probablement celui qu'acceptera le consommateur, le seul véritable arbitre.

FRANÇOIS RENARD

Giboulées, sécheresse et froid dans le Sud-Ouest

Le Lot-et-Garonne à l'heure des intempéries

Le Lot-et-Garonne est un département de pointe en *matière de météorologie*. Les agriculteurs organisent eux-mêmes la veille du ciel. Les aléas actuels soulignent l'utilité du système.

AGEN

de notre envoyé spécial

A l'Ecole d'agriculture, Jean-Michel Delmas avait négligé les cours sur l'irrigation. Pour ce Lot-et-Garonnais de souche, responsable syndical et producteur de pruneaux, le manque d'eau restait une hypothèse de tableau noir. Après une année sans pluie ou presque, il n'en croit pas ses yeux. La sécheresse a repeint son département en nature morte et ce ne sont pas les giboulées tardives qui vont arranger la situation. Les arbres fruitiers en fleurs donnent au paysage un fard précoce et trompeur. Sous la végétation apprêtée se fendille la terre.

Les tracteurs soulèvent derrière eux des nuages de poussière. Les cheminées des fermes fument. *« C'est l'hiver qui se venge*, observe Jean-Michel Delmas. *Il nous a privés de pluie. Il nous apporte le froid. »* Là où d'habitude s'enfoncent pieds et chevilles, le sol est dur comme pierre et les mottes résistent au pas.

Sur les pentes à garennes festonnées de chênes maigres, ou sur les coteaux calcaires propices aux vergers, partout se lit la soif végétale. Pas moyen de planter un piquet dans les prés sans faire éclater leurs têtes d'acacia. Echappent aux rigueurs du climat les moulins sans ailes et les tours de sémaphores perchés sur les vallons. Les prairies sont des paillassons dont seules les « blondes d'Aquitaine » savent faire gras. Il faut déjà puiser dans les réserves d'un fourrage de qualité médiocre. Comme le dit un paysan du cru : *« Il ne coûte pas cher mais il ne vaut pas grand-chose. »*

Quelques pieds de vigne viennent de geler, les lacs collinaires sont remplis au tiers ou au cinquième de leur capacité, une nouvelle sécheresse estivale se profile et, en attendant, on redoute les violents abats d'eau qui entraînent d'un coup les semis au fossé et emportent la terre trop légère. Nul n'a oublié la tornade du 6 juillet, les boulets de grêle qui ont perforé les hangars et piqué les fruits.

En Lot-et-Garonne, l'agriculture a su garder taille et visage humains. Des exploitations moyennes (23 hectares environ) réparties entre les reliefs ondulés des coteaux et les plaines fluviales. Une saine polyculture où alternent les fraises de printemps, les tomates et les pêches de l'été, les prunes de septembre, les pommes d'octobre, sans oublier les semences de betteraves, de carottes ou de haricots.

Pas moins de vingt-quatre productions végétales dont une maïsiculture réputée pour la teneur des grains en amidon, grâce à la luminosité de la région. Autant d'atouts assis sur un dénominateur commun : l'eau. Or, depuis 1982, la Garonne d'ordinaire volage ne sort plus de son lit. Et la pluviométrie accuse une nette décrue en dépit des ondées de Pâques. *« Si on ne récupère pas ce que la nature nous doit, nous allons entrer dans un cycle de sécheresse plus grave qu'en 1989 »*, prévient Jean-Michel Delmas.

« On n'avait jamais arrosé le blé... »

Déjà les agriculteurs s'adonnent à des pratiques peu usitées. *« Pour faire naître les semis on irrigue les orges et le colza*, affirme l'un d'eux. *On n'avait jamais arrosé le blé. Il a fallu s'y mettre. Pareil pour les légumes... »* Certains envisagent de vendre une partie de leur cheptel afin d'économiser le fourrage. Chacun arbitre en faveur de sa production fétiche.

Dans cette association d'exploitants qui a aménagé son propre lac, le faible taux de remplissage conduit à des choix draconiens : 8 hectares prévus en soja seront remplacés par autant de tournesol. Le maïs ne s'étendra pas davantage. Mais on continue de privilégier les grandes cultures sur les vergers de prunes.

Chez Philippe Valay, le président du Bureau interprofessionnel du pruneau, les ressources en eau sont réservées à ses 13 hectares de pruniers. Et pour cause. Au lieu des 80 000 mètres cubes espérés il ne disposait à la mi-avril que de 5 000 mètres cubes. D'une manière générale, la sole de maïs devrait sensiblement diminuer au profit du tournesol, du sorgho et des protéagineux de printemps (pois). Les responsables agricoles craignent de subir une baisse des prix de 40 % si le plafond fixé par Bruxelles à la production de tournesol n'est pas relevé en raison des circonstances climatiques exceptionnelles.

« En 1989, explique Jean-Michel Delmas, *le consommateur n'a pas supporté le coût de la sécheresse, mais les agriculteurs en ressentent ses conséquences financières. Nous remplissons encore des dossiers pour les calamités de l'année dernière. »* Passer du maïs au tournesol suppose un équipement spécial, des engins adaptés. *« Si les frais de nos emprunts ne sont pas repoussés en fin d'annuité, des situations individuelles terribles vont apparaître. Une sécheresse durable montrera que tous les systèmes de garantie contre les intempéries sont inadaptés »*, ajoute Philippe Valay.

Dans la plaine, on attend l'été pour se prononcer sur la récolte fruitière. *« S'il ne pleut pas assez, la grosseur des fruits sera irrégulière et les noyaux se fendront*, estime un producteur. *Les rendements peuvent baisser de 25 à 30 % et, si les racines sont insuffisamment irriguées, la récolte suivante sera aussi hypothéquée. »* Hormis les fraises arrosées au goutte à goutte, hormis le tabac qui se contente de légères aspersions, les cultures sont victimes d'un « stress » que seule une pluviométrie régulière pourrait dissiper.

Du côté d'Agen, on joue la solidarité. *« Il n'y aura pas de guerre de l'eau*, assure Jean-Michel Delmas. *Les agriculteurs gèrent les lacs et les réservoirs en commun. »* Au total, 2 200 retenues ont ainsi été aménagées dans le département pour un volume proche de 35 millions de mètres cubes. Aux yeux des agriculteurs associés l'eau n'est pas utile pour produire plus mais pour produire mieux.

« Il n'y aura pas de guerre de l'eau »

« Elle permet l'essor d'une polyculture équilibrée, ajoute Jean-Michel Delmas. *Elle est un élément de fixation qui garantit l'équilibre rural. »* Loin des visées de rendement à outrance, les gestionnaires de ces nouveaux lacs se réjouissent de voir approcher de leurs points d'eau les hérons, les martins-pêcheurs et les canards sauvages. L'arrivée de chevreuils et de sangliers les rend souvent moins poétiques... Les tours d'arrosage du maïs au canon sont rares et limités en superficie. On se veut ici des gardiens de la nature.

C'est dans cet esprit que, dès *1959*, les agriculteurs ont mis sur pied en Lot-et-Garonne une station climatologique adaptée à leurs besoins, *l'ACMG, cas unique en* France de service météo conçu sur mesure pour le monde paysan. *Créée à l'origine pour combattre le* gel puis la grêle et la sécheresse, cette association évalue sur le terrain les contraintes des exploitants.

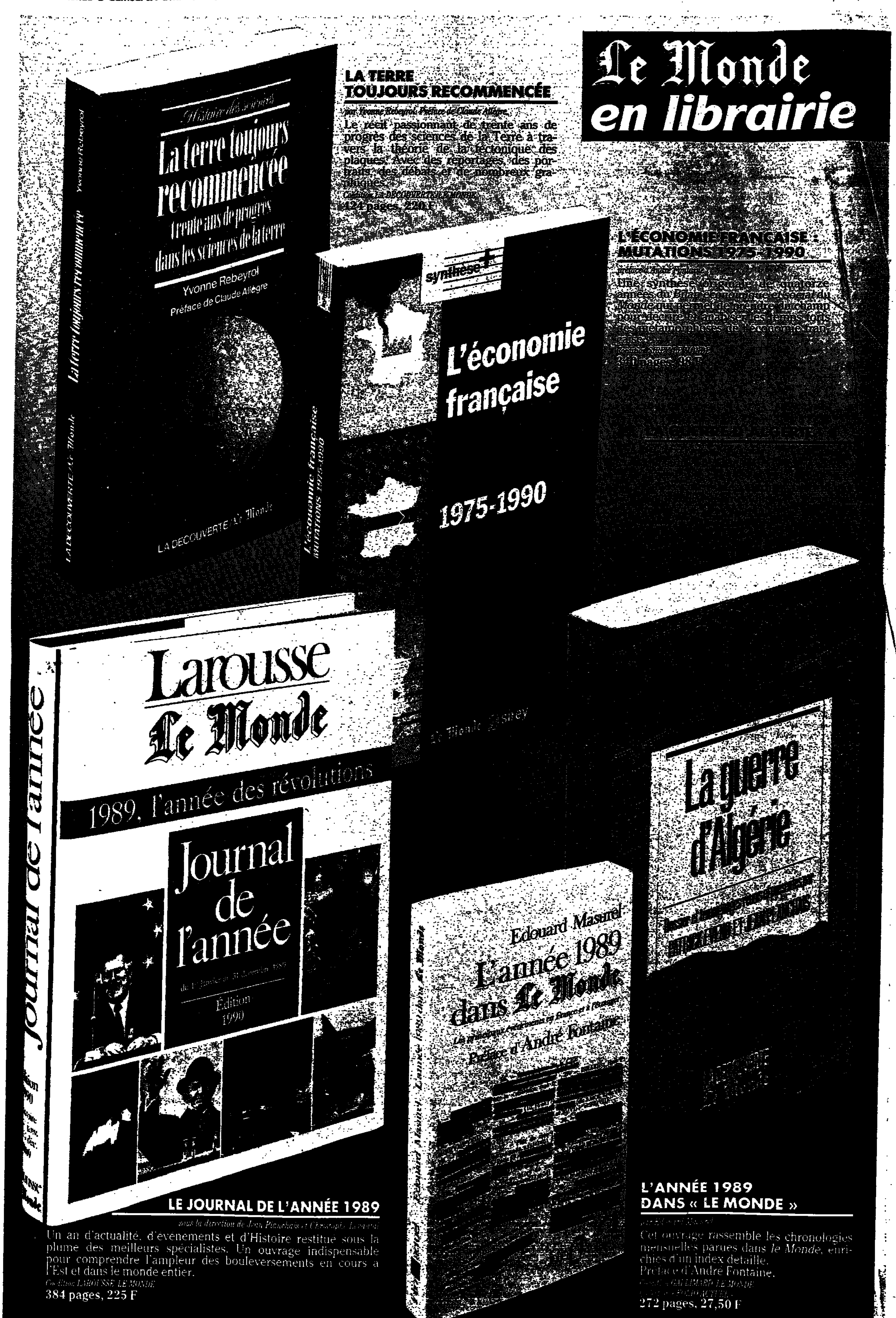
Elle leur fournit un appui technique à l'irrigation, les informe des meilleurs moments pour arroser, concocte deux bulletins météo par jour enregistrés sur répondeur téléphonique, utilise la télédétection pour étendre ses diagnostics ponctuels (effectués chez 500 agriculteurs) à l'ensemble du département.

« Nous avons réussi à limiter l'arrosage du maïs à quatre tours d'eau pour des rendements comparables à ceux obtenus avec dix tours », se réjouit Jean-François Berthoumieu, le responsable de l'ACMG. *« Il est venu un jour me dire que je devais commencer à irriguer. J'étais en pleine récolte et, si je m'étais écouté, je me serais abstenu. Mais ses tests montraient que mes vergers avaient besoin d'eau »*, témoigne Jean-Michel Delmas, toujours enclin à remettre l'arrosage à plus tard...

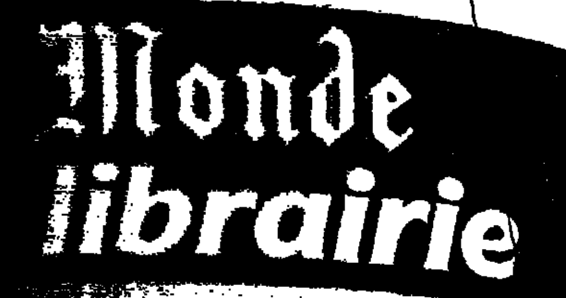
Chaque jour près de 700 appels d'agriculteurs arrivent au standard de l'association, qui sur les risques de gel, qui sur la date opportune d'irrigation. En observant les profils racinaires de la végétation, l'ACMG tire des enseignements sur l'évolution de la réserve en eau des plantes. Les mesures effectuées tous les huit jours permettent aux agriculteurs de réagir sur le champ. *« Un coup de téléphone m'a remboursé un siècle de cotisations ! »*, s'exclame un adhérent averti au bon moment d'un prochain coup de froid.

En temps normal l'hiver permet au sol de reconstituer ses réserves en eau. Depuis 1945, les stocks moyens n'avaient jamais été aussi faibles qu'ils le devinrent entre 1986 et 1989. *« Nous retenons l'hypothèse d'une sécheresse d'été*, affirme Jean-François Berthoumieu. *Nous proposons aux agriculteurs des solutions leur permettant de produire dans cette situation plutôt que d'entretenir un espoir de pluie. »* Dans sa cagna voisine de l'aérodrome agenais, le responsable de l'ACMG a entrepris des veilles de nuit. Les agriculteurs peuvent dormir tranquilles. Même s'ils rêvent d'être réveillés souvent par la pluie...

ÉRIC FOTTORINO



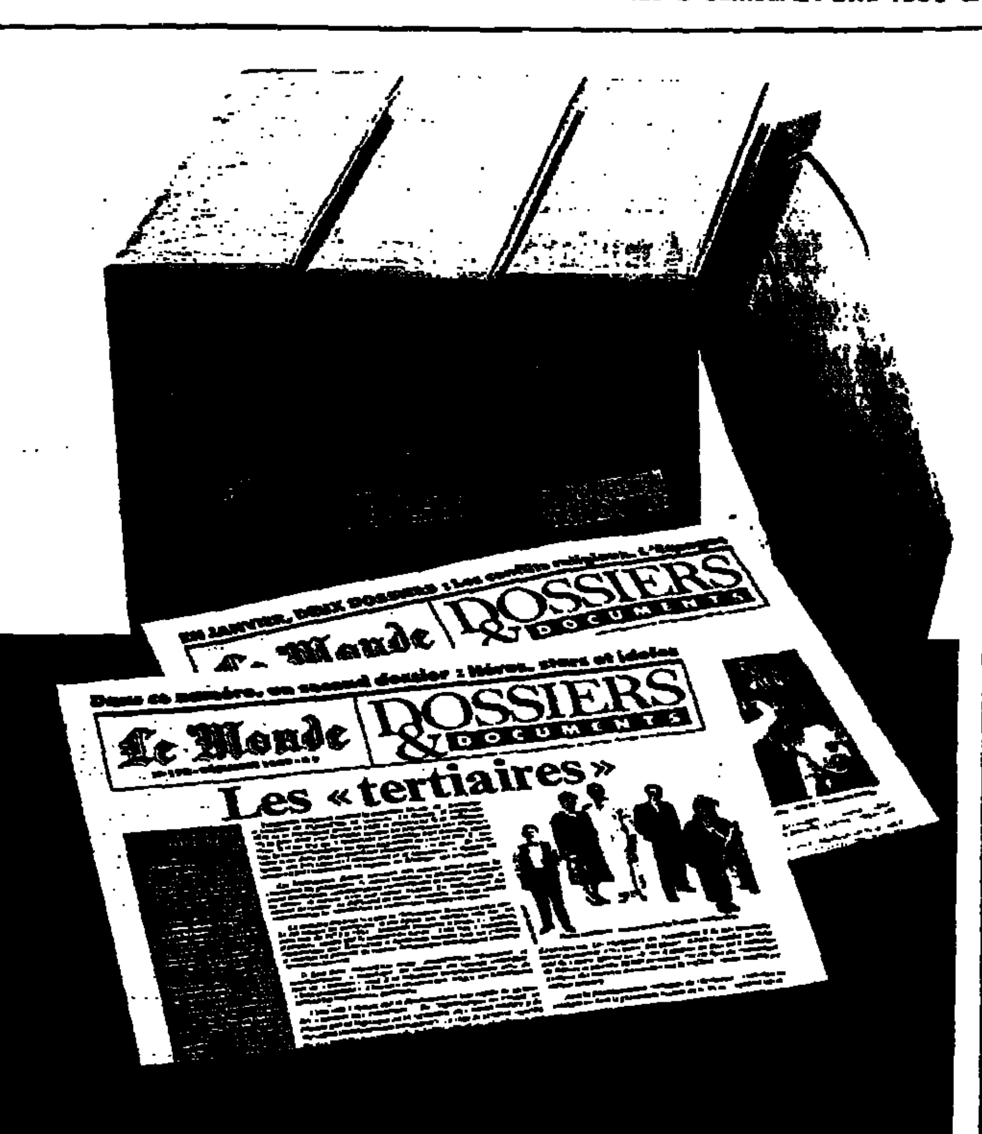
Le Monde
DOSS
& DO
CHAQU
LE MON
VOUS A
A PRÉ
VOS D
2 DOSSIE
AU SOM
L'HI
DU F
TRENTE
LE FRANC
8 FRANCS —



Le Monde DOSSIERS & DOCUMENTS

CHAQUE MOIS

LE MONDE VOUS AIDE A PRÉPARER VOS DOSSIERS



2 DOSSIERS EN 1

Tous les mois, les *Dossiers et documents* du *Monde* publient deux dossiers d'actualité, de quatre pages format quotidien chacun, sur des pays, des faits de société ou des problèmes d'économie. Deux fois par an, ils traitent sur seize pages d'un grand sujet fondamental (l'Europe de l'Est, la protection sociale, l'explosion des marchés financiers, l'économie de la drogue...).

Chaque dossier contient les articles les plus significatifs du *Monde*, du *Monde diplomatique* et du *Monde de l'éducation*.

Avec les *Dossiers et Documents*, *le Monde* ouvre sa documentation et met ses archives au service du public. Les *Dossiers et documents* s'adressent à ceux qui, pour leurs études secondaires ou supérieures, leurs travaux personnels ou leurs besoins professionnels, veulent mettre à jour leurs connaissances, retenir l'essentiel et conserver une information durable.

LE DOSSIER TYPE

1. UNE SYNTHÈSE du sujet rédigée spécialement pour le dossier.
2. *DES ARTICLES COURTS ET FACTUELS* parmi ceux publiés récemment dans *le Monde* et ses publications.
3. UN PLAN RIGOUREUX et des têtes de chapitre couvrant l'ensemble des aspects d'un problème.
4. *DES COURBES, DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX* originaux et adaptés.
5. *DES CHRONOLOGIES* précises et détaillées.

LA RÉFÉRENCE EN MATIÈRE PÉDAGOGIQUE

Les *Dossiers et documents* du *Monde* sont couramment utilisés dans l'enseignement secondaire. La plupart des sujets traités sont choisis en fonction des programmes scolaires. Ils constituent un complément utile des manuels, actualisent les derniers développements et signalent les statistiques les plus récentes.

PARMI LES DOSSIERS RÉCEMMENT PARUS

• LES MULTINATIONALES • LES RELATIONS EST-OUEST • L'EUROPE DE L'EST • L'ESPAGNE • LES CONFLITS RELIGIEUX • L'ÉCONOMIE DE LA DROGUE

A PARAITRE EN MAI

- **Un numéro spécial « révisions du bac » :** pour actualiser ses connaissances avant l'examen.
- **Le dernier état du monde :** États-Unis, URSS, Chine, Japon.
- **Le dernier état de la France :** la politique économique, l'emploi, la production, le commerce, la balance des paiements, la monnaie.

AU SOMMAIRE DU NUMÉRO D'AVRIL

PREMIER DOSSIER

L'HISTOIRE DU FRANC

Le Monde Dossiers et documents retrace l'histoire du franc de la fin de la seconde guerre mondiale à aujourd'hui. Il analyse les efforts des gouvernements pour faire du franc une monnaie forte et met en perspective le franc dans son contexte européen. Avec de nombreux graphiques et des statistiques récentes.

TRENTE ANS DE FRANC LOURD

Une érosion continue et des dévaluations en cascade ont marqué l'après-guerre avec un moment fort : la naissance du « nouveau franc » appelé aussi « franc lourd » ; lancé le 1er janvier 1960.

UNE MONNAIE RESPECTÉE

L'ancrage dans le système monétaire européen a permis une stabilisation progressive du franc. La volonté des différents gouvernements a toujours été d'avoir un franc fort, symbolisée par la récente levée du contrôle des changes.

LE FRANC, SATELLITE DU MARK

Malgré sa bonne tenue, le franc reste un satellite du mark.Le syndrome du « frère » plane sur la zone mark d'autant plus que le SME se polarise autour de la monnaie allemande.

SECOND DOSSIER

LA MONNAIE ÉLECTRONIQUE

Va-t-on vers la démonétisation ? En quelques années, les cartes de crédit sont devenues un moyen de la grande distribution. Elles ont connu un développement soutenu grâce aux multiples initiatives des commerçants. Néanmoins le chèque se porte toujours bien. *Le Monde Dossiers et documents* montre que commerçants et usagers sont satisfaits de ce nouveau moyen de paiement. Seul obstacle : la fraude, dont la France détient le record du monde, malgré l'amélioration des dispositifs de sécurité.



8 FRANCS – EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

MARCHÉS FINANCIERS

Avec une hausse de 11,5 %

La BNP affiche 3,4 milliards de francs de bénéfices consolidés en 1989

MM. Daniel Lebègue et Jacques Wahl, directeurs généraux, ont rendu public jeudi 19 avril, les résultats de la Banque nationale de Paris. Le bénéfice net consolidé part du groupe s'élève à 3,414 milliards soit une hausse de 11,5 % en 1989. Ces résultats ont été obtenus malgré un effort de provisionnement important des risques souverains (4,3 milliards de francs) et de la Banque internationale pour l'Afrique de l'ouest (BIAO) de 6,679 milliards de francs.

Devenu actionnaire majoritaire de la BIAO à la demande du gouvernement, la BNP souhaite aujourd'hui se désengager. Les modalités de cette sortie demeurent encore imprécises mais l'effort de provisionnement a couté 1,5 milliard de francs à la BNP. C'est le redressement de la BNP France qui demeure sans doute le fait le plus important de ce cru 1989. La progression du produit net bancaire s'est accélérée (+8 % contre 3,3 % en 1988) alors que la hausse des frais généraux et des amortissements s'est ralentie (4,1 % contre 5,7 %). Pour M Daniel Lebègue, cette évolution a traduit la poursuite du mouvement de réintermédiation des banques dans le financement de l'économie. Les crédits en francs ont augmenté de 16,5 % en moyenne annuelle pour atteindre 317 milliards de francs. Les particuliers ont cependant été plus demandeurs que les entreprises dans la mesure où leur part a représenté 21,1 % de cette augmentation contre 14 % pour les entreprises. M. Daniel Lebègue a aussi noté la dépendance croissante du système bancaire vis-à-vis des marchés financiers. Malgré une hausse des dépôts conforme à la progression du PIB, les banques voient s'accroitre considérablement le coût de leurs ressources. La marge qui avait baissé d'un demi point en 1988 s'est encore réduite de 0,40 % en 1989. *« Même le Crédit Agricole est devenu un emprunteur net »*, a affirmé M. Lebègue. *« Sur le marché monétaire, il n y a plus que la Banque de France et la Caisse des Dépôts pour prêter*, a-t-il déclaré . *En face, il y a tous les établissements de crédit qui empruntent pour se refinancer. »*

Matif SA entre dans le capital d'OMF et en prend la direction

Le président de Matif SA, M. Gérard Pfauwadel, a annoncé jeudi 19 avril une prise de participation à hauteur de 28 % dans le capital de la société OMF, une bourse électronique créée voici deux ans et qui assure depuis juin 1989 l'organisation du marché de contrats à terme sur les bons du Trésor à intérêt annualisé (BTAN 4 ans) .

Cette entrée de Matif SA dans le capital d'OMF s'accompagne de celle de cinq courtiers (Finacor, Viel, Grel, Liaud et la société de Bourse Tuffier) à hauteur de 27 % et du départ de l'actionnaire suédois OM International AB. M. Pfauwadel prend d'autre part la présidence d'OMF, à la place de M. Jacques Mayoux, et la société est recapitalisée de 50 millions de francs.

Enfin, les banques françaises actionnaires (Société Générale, BNP, Paribas, CCF) ramènent leur part dans le capital à hauteur de 45 %.

Les *« huit principaux établissements de la place »* pourraient faire partie de ces 40 %, a indiqué M. Pfauwadel. La nouvelle configuration du capital d'OMF reste soumise à l'aval du Comité des Etablissements de Crédit, qui se réunira le 26 avril.

□ **BAT poursuit ses cessions d'actifs pour résister à l'OPA de M. Goldsmith.** – British American Tobacco (BAT), le conglomérat britannique en butte à une OPA hostile de Sir James Goldsmith, poursuit sa restructuration. Jeudi 19 avril, les dirigeants du groupe ont annoncé la vente de la chaîne de magasins Marshall Field's, basée à Chicago, au groupe de distribution américain Dayton Hudson pour 6 milliards de francs. Le management de Marshall Field's avait bien tenté de monter une opération de RES, mais, selon M. Patrick Sheehy, le président de BAT, l'offre du groupe américain s'est révélée supérieure aux plans tant *« qualitatif que quantitatif »*. Profitant de l'immobilisation de M. Goldsmith, le groupe BAT poursuit son recentrage sur le tabac et les services financiers.

— AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS —



FRANCE CROISSANCE INVESTISSEMENTS

ACCUEILLE ECI DANS SON CAPITAL

ECI (Equity Capital for Industry), société anglaise de gestion de SICAF, créé il y a 20 ans, s'est investi dans le capital de FCI par l'intermédiaire de son fonds européen ECI Euroventures Ltd.

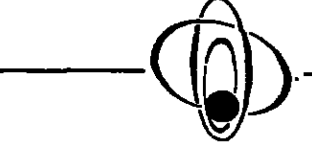
Par accord de principe, l'entrée de ECI se fait à hauteur de 10 %.

Ceci correspond à une volonté partagée de synergie européenne qui se traduira par des investissements directs communs en Europe, et dès à présent par des échanges de personnes.

ECI gère aujourd'hui environ 150 millions de livres sterling.

Les investissements récents de ECI dans la Banque Régionale de Barcelone vient renforcer la synergie FCI-ECI par l'intermédiaire d'IDEA, société partenaire espagnol de FCI.





Paluel-Marmont S.A.

Le 9 avril, le Conseil de Surveillance de P-M. S.A., présidé par M. J.-P. BRUNET, a examiné les comptes que lui présentait le Directoire pour l'exercice 1989.

Deux faits saillants ont été mis en évidence par M. Roger PALUEL-MARMONT, Président du Directoire :

– L'accroissement des capitaux propres consolidés de 355 MF à 438 MF qui trouve son origine dans l'exercice au 31 décembre 1989 des droits attachés aux OBSA pour 57 MF et dans l'imputation du résultat de l'année précédente aux réserves et au report à nouveau.

– Le renforcement du contrôle direct de la Cie LEBON porté de 31 % à 38 %.

Après la dotation aux amortissements des écarts d'acquisition de 5,2 MF, le résultat consolidé atteint 26,9 MF, niveau satisfaisant pour une phase de transition. Les comptes sociaux font apparaître un résultat net de 16 MF.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale un dividende global de 16,5 F dont 5,50 F d'avoir fiscal. Compte tenu de l'augmentation du nombre d'actions, la masse globale du dividende distribué est en augmentation de plus de 37 %.

Le Conseil de Surveillance a nommé M. Bernard AUBERGER Membre du Directoire.

NEW-YORK, 19 avril ↓

Nouveau recul

Wall Street a encore eu un nouvel accès de faiblesse jeudi en raison de la poursuite de la montée des taux d'intérêt à long terme aux Etats-Unis. L'indice Dow Jones a clôturé à 2 711,93, en baisse de 20,95 points.

Quoique 154 millions d'actions ont été échangées. Les baisses étaient deux fois plus nombreuses que les hausses : 959 contre 489. 536 titres restaient inchangés.

En raison notamment des craintes d'une relance de l'inflation, les taux d'intérêt ont continué à grimper jeudi : les bons du trésor à trente ans, principale référence sur le marché obligataire américain, ont terminé la journée à 8,85 % contre 8,75 % mercredi soir (et 8,71 % mardi soir).

Cette montée des taux d'intérêt inquiète le marché boursier, qui se montre très réservé sur les résultats des entreprises publiés actuellement pour le premier trimestre 1990. UAL a cédé 3-1/4 à 153, CBS a perdu 2 à 175-3/4 et Coca-Cola 2 à 77-1/4. Digital Equipment a progressé de 2-1/4 à 82-1/8, PPG Industries a gagné 1-3/8 à 44-3/4 et Bethlehem Steel 1/2 à 18-1/4.

VALEURS	Cours du 18 avril	Cours du 19 avril
Alcoa	64 1/8	63 3/8
A.T.T.	41 1/8	41
Boeing	71 1/2	71 1/8
Chase Manhattan Bank	27 1/4	27 5/8
Du Pont de Nemours	38 1/2	37 5/8
Eastman Kodak	38 5/8	39
Exxon	45 1/2	46
Ford	48	48 1/4
General Electric	66 1/4	65 3/4
General Motors	45 7/8	46 3/4
Goodyear	35 1/8	35
I.B.M.	109 3/4	109 1/8
I.T.T.	52 5/8	52 1/4
Mobil Oil	60 3/4	60 1/2
Pfizer	58 7/8	59 1/8
Schlumberger	50 1/2	51
Texaco	57 1/2	57 3/8
UAL Corp. ex-Allegis	156 1/4	153
Union Carbide	20	19 7/8
U.S.X.	34	33 3/4
Westinghouse	75 5/8	74 3/4
Xerox Corp.	54 1/2	54

PARIS, 19 avril ↓

Prises de bénéfice

L'heure était encore aux prises de bénéfice jeudi à la Bourse de Paris, qui prépare dans de bonnes conditions la liquidation mensuelle d'avril, l'une des plus brillantes de ces dernières années.

En effet, selon l'indice CAC 40 qui, mardi, était à un sommet, la hausse pour le mois écoulé voisine les 9 %.

A l'ouverture du marché jeudi, cet indice perdait 1,18 %. Mais ces pertes ont été réduites au fil des cotations, l'indice ne cédant plus que 0,07 % en clôture.

Depuis deux jours, les prises de bénéfice pèsent donc sur la cote. Un phénomène jugé tout à fait normal, voire sain, après le marathon des semaines précédentes. Ce réajustement des portefeuilles intervient dans un marché calme, le volume des affaires étant nettement moins important que celui des séances de la semaine avant Pâques.

Cette baisse ne devrait pas remettre en cause la reprise du marché constatée depuis un mois et demi, estiment les experts. Les bons résultats de l'économie française, la fermeté du franc continuent à séduire les investisseurs étrangers qui ont été les principaux artisans du redressement. Certains analystes invitent toutefois les opérateurs à la prudence. En effet, mercredi, Wall Street a vivement baissé en raison d'une nette remontée des taux d'intérêt à la suite de la publication de diverses statistiques aux Etats-Unis. Au vu de ces nouvelles, il ne faut pas s'attendre à un assouplissement de la politique de la FED. Les écarts les plus importants à la baisse se situaient entre 2,5 % et 4 %. Docks de France figurait en tête de liste des hausses.

A Paris, les taux à court terme ont encore fléchi jeudi pour revenir en dessous de 9,75 %.

LONDRES, 19 avril ↓

Forte baisse

Les tensions inflationnistes en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis ont encore perturbé jeudi la Bourse de Londres, qui a terminé la journée sur une forte baisse, l'indice Footsie des cent valeurs cédant 21,2 points à 2 184,7 points, son plus bas niveau depuis novembre dernier.

Le marché est toutefois resté très calme. 369,1 millions de titres avaient été échangés contre 323 millions mercredi. La faiblesse du marché obligataire américain, l'ouverture en baisse de Wall Street et les menaces de grève des travailleurs de la production électrique ont largement contribué à la morosité de la Bourse. La plupart des secteurs se sont repliés, notamment les alimentaires, les immobilières, les bancaires, les pétrolières et particulièrement les valeurs internationales. Après les pertes de la veille, le conglomérat industriel BTR a continué de baisser en raison des obstacles juridiques auxquels il doit faire face aux Etats-Unis, dans le cadre de son OPA sur l'américain Norton. En revanche, la brasserie Allied Lyons s'est améliorée après l'annonce de la vente de sa chaîne d'hôtels Embassy.

TOKYO, 20 avril ↓

Baisse de 0,4 %

La Bourse de Tokyo a terminé en baisse de 0,4 %, vendredi, sur des prises de bénéfices en fin de journée, l'indice Nikkei abandonnant 109,97 yens pour terminer la séance à 29 835,44 yens. Le marché avait ouvert en hausse de 0,8 % vendredi matin, mais des ventes d'arbitrage provenant de maisons de titres étrangères ont annulé les gains. Durant la journée, un volume d'environ 700 millions de titres ont été échangés contre 1 milliard jeudi matin. On dénombrait 532 hausses, 417 baisses et 158 valeurs inchangées. Les intervenants ont attribué ce recul aux incertitudes pesant sur le yen. Parmi les valeurs en hausse figuraient celles du secteur de la construction et des chemins de fer. Du côté des baisses à la mi-journée figuraient des valeurs de la construction navale.

FAITS ET RÉSULTATS

□ **Ciments français : hausse de 27 % du résultat net consolidé en 1989.** – Le groupe Ciments français a dégagé en 1989 un résultat net consolidé (part du groupe) d'un milliard de francs, en progression de 27 % par rapport à l'exercice précédent, ont annoncé jeudi 19 avril ses dirigeants. Le dividende net proposé sera de 30 francs par action (+ 20 %) et il pourra être payé en numéraire ou en actions, au choix de l'actionnaire. Il sera également proposé à la prochaine assemblée de diviser le titre par 3, à compter du 1er janvier 1991. En 1989, le groupe a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 12,5 milliards de francs en progression de 26% par rapport à 1988, réparti à égalité entre le ciment et les matériaux de construction. Pour l'exercice 1990, le groupe escompte dégager un résultat net total de 1,3 à 1,5 milliard de francs pour un chiffre d'affaires de 16 milliards de francs, dont 45 % à 50 % à l'étranger. Les dirigeants ont par ailleurs annoncé l'acquisition aux Etats-Unis de la société US Cement implantée à Pittsburgh (Pennsylvanie) et dont la capacité annuelle est de 500 000 tonnes.

□ **SGE: augmentation de 262 % du résultat net consolidé en 1989.** – Le groupe Société générale d'entreprise (SGE) a dégagé en 1989 un résultat net consolidé (part du groupe) de 381 millions de francs, en hausse de 262 % par rapport à l'exercice précédent, a annoncé jeudi 19 avril le groupe du bâtiment et travaux publics. Le résultat d'exploitation consolidé est passé de 208 millions de francs à 616 millions de francs. Le résultat courant a progressé pour sa part de 213 à 519 millions de francs, en dépit, a précisé la SGE, d'un accroissement des frais financiers lié à la réalisation d'un programme d'investissements de près de trois milliards de francs (acquisition de Norwest Holst en Grande-Bretagne, de Hagen au Portugal, des carrières Pascual en France...). Le chiffre d'affaires s'est établi à 35,4 milliards de francs en 1989 contre 33,6 milliards de francs l'année précédente.

□ **Apple Computer: hausse de 133,7 % du bénéfice net trimestriel.** – Le groupe informatique américain Apple Computer annonce une hausse de 133,7 % de son bénéfice net trimestriel ainsi qu'une progression de 8 % de son chiffre d'affaires. Le bénéfice net a atteint 131,8 millions de dollars au deuxième trimestre (terminé fin mars) de son exercice fiscal 1990 contre 56,4 millions pour la même période de l'exercice 1989, sur un chiffre d'affaires de 1,35 milliard contre 1,25 milliard précédemment. Le succès des nouveaux ordinateurs et l'augmentation des ventes en dehors des Etats-Unis, expliquent ce redressement. Apple avait accusé une baisse de 11 % de son bénéfice net au premier trimestre de l'exercice 1990 en raison notamment de coûts liés à un programme de restructuration.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Amault & Associés	....	430	Loca Investissement	....	300
Asystel	....	130 d	Locamic	....	138 10
B.A.C.	....	226 90	Maxis Communication	....	208 90
B. Demachy & Assoc.	....	576	Metallurg. Minière	....	225
Banque Tarneaud	191	191	Molex	220	215
B.I.C.M.	....	850	Navale-Delmas	....	1320
Boiron	....	400	Olivetti-Logabax	240	....
Boisset (Lyon)	....	....	Om. Gest.Fin.	....	605
Câbles de Lyon	....	3380	Pinault	....	505
Calberson	....	895	Presbourg (C.In & Fin)	....	82
Cardif	....	865	Présence Assurance	....	435
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	....	1551	Publicat. Filipacchi	....	769
C.D.M.E.	....	2270	Razel	....	730
C. Equip. Elect.	....	348	Rémy & Associés	....	376 10
C.E.G.E.P.	....	280	Rhône-Alpes Écu (Ly.)	....	311 80
C.F.P.I.	....	271	St-Honoré Matignon	....	248
Ciments d'Origny	....	708	S.C.G.P.M.	....	875
C.N.I.M.	....	870	Segin	....	395
Codetour	....	294 30	Sélection Inv. (Lyon)	....	110
Comareg	....	....	S.E.P.	....	405
Conforama	....	1085	[illegible]	....	537
Creeks	....	430 30 o	S.M.T.Goupil	....	300 80
Dalias	....	208 90 d	[illegible]	....	80 o
Dauphin	....	685	Sopra	219	219
Devanlay	....	1000	[illegible]	....	243
Deville	....	495	Thermador Hold. (Lyon)	....	321
Dollfus	....	172	TF 1	....	340 80
Editions Belfond	....	332	Unilog	....	180
Elysées Investissem.	....	14 45	Union Financ. de Fr.	....	540
Finacor	....	....	Viel et Cie	....	173
Garonor	....	820	Yves Saint-Laurent	....	1105
Gr. Foncier Fr. (G.F.F.)	....	420			
Gravograph	....	230			
Guintoli	....	971			
I.C.C.	....	283			
Idia	....	341			
Idianova	....	148 10			
I.M.S.	....	1246			
IN2	....	300			
Le gd livre du mois	....	440			

Marché des options négociables le 19 avril 1990

Nombre de contrats : 24 286

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Sept. dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Sept. dernier
Bouygues	600	–	80	–	–
CGE	640	21,90	35	20	30
Elf-Aquitaine	680	16	26	38	–
Eurotunnel SA-PLC	60	3,01	6,50	8,50	–
Euro-Disneyland SC	100	9	–	4,20	6
Havas	1 800	38	–	90	–
Lafarge-Coppée	425	25,50	–	18	26
Michelin	140	16	20,50	4,40	–
Midi	1 200	–	195	13	–
Paribas	600	30,50	53,75	25	–
Pernod-Ricard	1 333	35	60	–	–
Peugeot SA	775	153	–	4	–
Rhône-Poulenc CI	–	–	–	–	–
Saint-Gobain	640	34	48	19	–
Source Perrier	1 500	190	–	18	–
Société générale	600	28	45	22,50	–
Suez Financière	440	59	65	3,50	8
Thomson-CSF	140	12,90	16	6,50	11

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 19 avril 1990

Nombre de contrats : 78 092.

COURS	ÉCHÉANCES Juin 90	ÉCHÉANCES Septembre 90	ÉCHÉANCES Décembre 90
Dernier	101,52	101,46	101,50
Précédent	102,12	102,14	102,18

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Juin 90	OPTIONS D'ACHAT Sept. 90	OPTIONS DE VENTE Juin 90	OPTIONS DE VENTE Sept. 90
102	0,28	1,29	1,07	–

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,64 F ↑

Le dollar s'inscrivait en hausse le vendredi 20 avril, en Europe, s'échangeant à Paris 5,64 francs contre 5,635 francs la veille à la cotation officielle. La devise américaine cédait en revanche un peu de terrain à Tokyo, où de nombreux opérateurs estimaient qu'après la forte baisse du yen au cours des dernières semaines, une période de correction est nécessaire.

FRANCFORT	19 avril	20 avril
Dollar (en DM)	1,6755	1,6765
TOKYO	19 avril	20 avril
Dollar (en yens)	157,75	157,60

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (20 avril)	9 9/16-9 11/16 %
New-York (19 avril)	8 15/16-16 %

BOURSES

PARIS *(INSEE, base 100 : 29-12-89)*

	18 avril	19 avril
Valeurs françaises	101,10	–
Valeurs étrangères	93,60	–
(SBF, base 100 : 31-12-81)		
Indice général CAC	553,79	544,45
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	2 098,68	2 097,12

NEW-YORK *(Indice Dow Jones)*

Industrielles	2 732,88	2 711,94

LONDRES *(Indice « Financial Times »)*

Industrielles	1 732,6	1 712,2
Mines d'or	248	248,7
Fonds d'État	75,56	75,53

TOKYO

	19 avril	20 avril
Nikkei Dow Jones	29 945,41	29 835,44
Indice général	2 213,49	2 214,16

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. +	UN MOIS ou dép. –	DEUX MOIS Rep. +	DEUX MOIS ou dép. –	SIX MOIS Rep. +	SIX MOIS ou dép. –
$ E.-U.	5,6430	5,6450	+ 58	+ 75	+ 120	+ 145	+ 345	+ 405
$ can.	4,8500	4,8559	– 150	– 119	– 315	– 278	– 890	– 806
Yen (100)	3,5806	3,5834	+ 69	+ 89	+ 142	+ 170	+ 414	+ 469
DM	3,3580	3,3621	+ 41	+ 61	+ 89	+ 114	+ 213	+ 269
Florin	2,9873	2,9899	+ 28	+ 43	+ 60	+ 80	+ 159	+ 203
FB (100)	16,2342	16,2493	– 78	+ 29	– 145	+ 20	– 151	+ 159
FS	3,8000	3,8039	– 4	+ 15	+ 9	+ 34	+ 96	+ 157
L (1 000)	4,5748	4,5801	– 101	– 51	– 194	– 132	– 545	– 444
£	9,2771	9,2868	– 413	– 351	– 832	– 752	– 2357	– 2205

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	8 1/4	8 1/12	8 5/16	8 7/16	8 3/8	8 1/2	8 5/8	8 3/4
$ Yen	6 7/8	7 1/8	7 3/16	7 5/16	7 3/16	7 5/16	7 1/2	7 5/8
DM	7 3/4	8	7 7/8	8	8	8 1/8	8 1/2	8 5/8
Florin	7 3/4	8 1/4	8 1/4	8 3/8	8 3/8	8 1/2	8 5/8	8 3/4
F.B. (100)	9 3/4	10 1/4	9 7/8	10 1/8	10	10 1/4	10 1/16	10 5/16
F.S.	10 3/8	10 5/8	9 1/2	9 5/8	9 7/16	9 9/16	9 3/8	9 1/2
L (1000)	11	12	11 5/8	12 1/8	11 3/4	12 1/4	12	12 3/8
£	14 3/4	15	14 7/8	15	15 1/16	15 3/16	15 3/8	15 1/2
F franç.	9 9/16	9 13/16	9 3/4	9 7/8	9 13/16	9 15/16	10	10 1/8

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

[...]URSE DU 19 A[...]

Obligations

Actions

Cote des chan[...]

PARIS :

Second marché (sélection)

LA BOURSE SUR MINITEL 36-15 TAPEZ LEMONDE

Marché des options négociables le 19 avril 1990

MATIF

INDICES

CHANGES

BOURSES

MARCHÉ MONÉTAIRE

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

TAUX DES EUROMONNAIES

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DU 19 AVRIL

Cours relevés à 17 h 38

Règlement mensuel

Compensation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + −
3760	C.N.E. 3% ★	3710	3710	3700	− 0 27
1055	B.N.P. T.P.	1062	1061	1056	− 0 56
1235	C.C.F. T.P.	1235	1236	1235	....
1055	Créd. Lyon. T.P.	1075	1080	1080	+ 0 47
1700	Renault T.P.	1775	1780	1774	− 0 06
1835	Rhone-Poul. TP	1955	2000	1980	+ 0 26
1210	St-Gobain T.P.	1238	1220	1220	− 1 46
1240	Thomson T.P.	1212	1190	1190	− 1 82
875	Accor	943	935	947	+ 0 42
650	Air Liquide	722	715	714	− 1 11
2020	Als. Superm.	1980	1970	1970	− 1 01
570	A.L.S.P.I. ★	578	570	581	+ 2 26
2570	[illegible]	2498	2495	2510	+ 0 48
600	[illegible]	590	600	590	....
1020	Ass. Europ. ★	1029	1011	1022	− 0 68
495	Av. Dassault ★	519	510	519	....
250	Axa Midi Assur.	256	260	255	− 1 16
330	BAFP ★	355	350	351	− 1 13
310	Bail-Equipem. ★	331 90	330	336	+ 1 24
900	Bail Investiss. ★	955	955	955	....
395	B.N.P. C.I. ★	429	420	418	− 2 56
870	Bolloré Tech.	920	918	916	− 0 43
590	Cie Bancaire ★	644	630	646	+ 0 31
670	Bazar H.-V. ★	680	680	680	....
765	Béghin-Say ★	867	860	860	− 0 81
1370	Berger (Ste)	1361	1340	1340	− 0 15
630	Bic ★	648	645	640	− 1 23
820	B.I.P. ★	860	885	887	+ 3 23
585	B.I.S. ★	661	655	660	− 0 15
2840	Bongrain S.A. ★	3039	3022	3045	+ 0 20
995	Bon-Marché ★	1002	1000	1018	+ 1 60
580	Bouygues ★	662	660	669	+ 1 06
170	B.P. France ★	186 10	185	189	+ 1 76
780	B.S.N. ★	835	830	828	− 1 19
800	Canal Plus ★	888	880	892	+ 0 45
470	Cap Gem. S. ★	537	534	533	− 0 74
3110	Carrefour ★	3550	3419	3490	− 1 69
148	Casino ★	154 90	153	155	+ 0 06

[illegible]

Comptant (sélection)

[illegible]

SICAV (sélection) 19/4

[illegible]

Cote des changes

[illegible]

Marché libre de l'or

[illegible]

PUBLICITÉ FINANCIÈRE

Renseignements : 45-55-91-82, poste 4330

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ♦ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

An Sénat

Renforcement des mesures d'incitation à l'invention

Le Sénat a adopté, jeudi 19 avril, en première lecture après l'avoir légèrement modifié, le projet de loi relatif à la propriété industrielle présenté au nom du gouvernement par M. Roger Fauroux, ministre de l'industrie. L'objectif de cette loi est de remédier à la faiblesse de la France dans le domaine du dépôt de brevet (*le Monde* du 20 avril). Le groupe socialiste s'est abstenu.

En préambule à la discussion générale, M. Fauroux a énoncé *« la loi d'airain des entreprises : innover ou périr »*. Le ministre a indiqué que si *« la France est dans le peloton de tête des pays industrialisés (...) la recherche industrielle est un peu la Cendrillon de l'effort national »*. M. Jacques Thyraud (rep. et ind., Loir-et-Cher), rapporteur au nom de la commission, s'est déclaré *« en accord »* avec les grandes orientations du projet. Il a cependant présenté une série de propositions renforçant en premier lieu les dispositions du texte relatives à la crédibilité et à la protection des brevets. Les moyens de lutte contre la contrefaçon ont ainsi été accrus.

Le rapporteur a estimé que la faiblesse des incitations spécifiques pouvait être une des causes de la désaffection à l'égard du brevet. A cette occasion, majorité sénatoriale et gouvernement ont combattu à fronts renversés. *« Je suis un libéral, je ne veux pas alourdir les charges des entreprises, (...) d'ailleurs de telles mesures n'existent pas au Japon »*, a protesté M. Fauroux. Les sénateurs ont voté un ensemble de dispositions instituant *« une rémunération spécifique des inventeurs salariés pour l'invention de service »*. Le rapporteur a prôné ensuite l'adoption d'un amendement inspiré par M. Pierre Laffitte (rass. dem., Alpes maritimes) et réduisant de 50 % *« l'assiette de l'impôt sur le revenu de la rémunération supplémentaire due au salarié »*. M. Fauroux lui a cependant opposé l'article 40 de la Constitution qui indique qu'un amendement ayant pour conséquence une diminution des ressources publiques ou un accroissement des charges n'est pas recevable.

M. Thyraud a déposé en troisième lieu une série d'amendements tendant à limiter la réforme souhaitée par le ministre de la législation applicable aux professionnels de la propriété industrielle. Les sénateurs ont tout d'abord adopté un amendement établissant une liste de ces professionnels. Ils ont ensuite supprimé, contre l'avis de M. Fauroux, le monopole de leur représentation auprès de l'institut national de la propriété industrielle, ainsi qu'un article déterminant les conditions d'exercice en sociétés des conseils en propriétés industrielle. Ils ont suivi le rapporteur qui a estimé, sur le dernier point, qu'il n'était pas souhaitable d'anticiper sur le débat relatif aux sociétés de professionnels libéraux qui devrait intervenir prochainement devant le Parlement.

A l'issue de la discussion, M. Fauroux a profondément regretté le rejet par le Sénat d'un amendement – présenté opportunément par le groupe socialiste – faisant clairement référence à la communauté européenne. Cet amendement témoignait de la volonté de prise en compte d'une législation qui, M. Fauroux l'a fait remarquer, *« n'est pas encore en vigueur mais qui a déjà été ratifiée par le Parlement »*. Cette disposition devra réapparaître, à un moment ou l'autre de la discussion, pour éviter que le projet – en ne faisant référence qu'au territoire national – ne tombe sous le coup de l'article 30 du traité de Rome qui interdit toute mesure équivalent à une *« restriction quantitative »*.

G. PA.

Avec effet rétroactif au 1er janvier

Les gendarmes devraient recevoir leurs primes spéciales à la fin de mai

Les primes mensuelles d'officier de police judiciaire (OPJ) et d'agent de police judiciaire (APJ) que reçoivent les gendarmes habilités à établir des procédures judiciaires devraient normalement figurer sur les feuilles de solde au 31 mai prochain. Le versement de ces primes, qui prennent effet au 1er janvier dernier, n'avaient pas encore été effectué en raison de *« lenteurs administratives »*, dont le ministre de la défense, M. Jean-Pierre Chevènement, avait lui-même déploré l'existence.

Un télégramme en ce sens de la direction générale de la gendarmerie nationale, qui se fonde sur des textes parus au *Journal officiel* du 15 avril, a été adressé à toutes les unités intéressées. La prime OPJ, dont le montant était précédemment dégressif en fonction du grade, est désormais uniforme (200 francs par mois). La prime APJ, calquée sur le modèle des primes de police, est de 140 francs par mois.

La grève des contrôleurs de la navigation aérienne perturbe le trafic

Le programmme réduit mis en place par les compagnies aériennes françaises en raison de la grève des contrôleurs de la navigation aérienne des centres de Paris-Orly et de Roissy n'a pas été exécuté, le 20 avril, comme prévu.

Air Inter espérait maintenir la moitié de ses vols, supprimer deux cents vols et suspendre seulement les liaisons entre Paris et Limoges, Clermont-Ferrand, Rennes, Quimper, Saint Etienne et Avignon. Air France entendait assurer un tiers de ses moyens-courriers et la totalité de ses longs-courriers.

En définitive, les services de la navigation aérienne ont supprimé vingt cinq vols de plus d'Air Inter qui a annulé les dessertes de Tarbes et de Lyon. En fin de matinée, les vols programmés partaient à peu près à l'heure, mais on s'attendait que des retards, voire des annulations supplémentaires, interviennent dans l'après-midi

M. Sergent dément qu'il ait donné un entretien à la revue « Passages »

M. Pierre Sergent, ancien député du Front national, conseiller municipal de Perpignan, affirme qu'il n'a jamais donné d'interview à la revue *Passages*. Dans son dernier numéro, cette revue publiait des déclarations prêtées à M. Sergent à propos des juifs, selon lesquelles *« ils sont partout, ils contrôlent tout. Plus grave, ils truquent à leur profit. »* (*Le Monde* du 20 avril.) M. Emile Mallet, responsable de la revue *Passages*, maintient que l'interview est authentique. Elle a été réalisée, dit-il, pendant le congrès du Front national, à Nice, et recueillie sur bande magnétique. Le MRAP (Mouvement contre le racisme et pour l'amitité entre les peuples) a décidé d'engager une action judiciaire contre M. Sergent.

Des « inédits » qui n'en sont pas...

L'hebdomadaire *Profession politique* continue dans son numéro daté du 20 avril la publication des résultats, présentés comme *« inédits »*, de l'étude SOFRES-*le Monde* daté 25-26 mars. Certains de ces résultats sont effectivement inédits, mais *Profession politique* fait état de réponses sur le bilan détaillé du gouvernement Rocard dans lesquelles on apprend que 51 % des cadres du PS jugent négative la politique sociale de Michel Rocard.

Or les réponses des cadres socialistes sur la politique de M. Rocard en matière d'emploi, de sécurité, d'immigration et sur la politique sociale ont bel et bien été publiées par *le Monde* avec l'ensemble de l'enquête. Il ne s'agit donc pas, sur ce point précis, de *« résultats complémentaires »*, contrairement à ce qu'indique l'Agence France-Presse.

Une petite dose supplémentaire de professionnalisme ne nuirait pas à *Profession politique*.

BOURSE DE PARIS

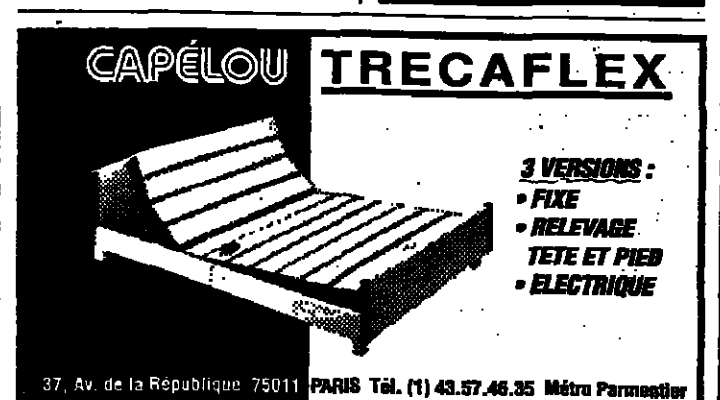
Matinée du 20 avril

Progression

Après deux séances de baisse, le mouvement de hausse a repris rue Vivienne dés vendredi.

L'indice CAC 40 s'appréciait de 0,81% en fin de matinée. Parmi les plus fortes hausses figuraient la SGE (+5,7%), Renault TP (+4,2%) et Via Banque (+4%).

En baisse on notait la BIP (-3,13%), CFI (-2,83%) et Saulnes (-2,6%).



SUR LE VIF — CLAUDE SARRAUTE

Déménagement

DIRE qu'il y a des gens pour la trouver crade, la planète, dégueulasse, polluée, puante ! Alors là, permettez, ce monde immonde, c'est rien à côté du *Monde*, le mien, celui de la rue des Italiens. Ah ! elle tombe bien, la Journée de la terre, au moment précis où nous, ici, on fout en l'air, sans se préoccuper de savoir où ça peut bien retomber, des tonnes de déchets accumulés depuis 1911, en comptant toutes ces années où *le Monde* c'était *le Temps*.

A J-10, on déménage le 1er mai, vous pouvez pas imaginer l'état des lieux. Murs lépreux où pendouillent des photos, des affiches et des coupures de presse mal scotchées. Vitres sales. Plus d'ampoules dans les toilettes. L'ascenseur, c'est une poubelle qui monte et qui descend, suspendue à un câble. Impossible de distinguer la moquette du lino – tellement elle est élimée. On se prend les pieds dans les trous et on se rattrape aux piles de vieux journaux entassés dans les couloirs.

Hier, un de nos correspondants à l'étranger, fraîchement débarqué, pousse ma porte et s'exclame, extasié : Mais dis donc, ton placard à balais, c'est un vrai palais, comparé au reste du journal ! Faut reconnaître, moi, je fais le ménage. Mes mégots, je les balance par la fenêtre, et mes dossiers racornis remplis de papiers jaunis, je les envoie d'une main experte grossir les piles qui s'effondrent devant les bureaux voisins.

En arrivant ce matin, je vois clignoter dans la nuit, disposées sur un tréteau garni de bouquets et de bibelots, des bougies. C'était le campement des deux clochards installés depuis des mois à notre porte. Avant, on les plaignait ; maintenant, on les envie. C'est un petit paradis, leur bivouac, à côté de notre entrée où se morfondent, recroquevillées, trois plantes vertes dérisoires et délaissées.

Alors, qu'ils m'ont lancé : Bientôt Falguière ? T'y es allée ?

– Oui, c'est une pure merveille, aérée, transparente, nickelée. Le ciel !

– Et t'as encore rien vu ! Attends qu'on vienne s'y installer ! On a repéré un coin au poil. Dans le hall, derrière l'escalator. A deux pas de la cafétéria.

– Ah ! parce que vous allez...

– Ouais, pour pas que vous vous sentiez trop dépaysée.

Un pasteur assassiné en Estonie

Un pasteur estonien et son domestique ont été assassinés, vraisemblablement à cause des recherches auxquelles se livrait le pasteur sur la déportation d'Estoniens dans les camps de détention de Staline, ont indiqué jeudi 19 avril des journalistes de la république balte.

Les corps sauvagement mutilés de Harold Meri, pasteur protestant d'environ 70 ans, et de son domestique, Valve Klein, ont été découverts samedi dernier dans un champ près de la ville de Touri, dans le centre de l'Estonie, ont précisé ces sources. *(AFP)*.

□ **La commission des lois adopte le projet sur le statut de Renault.** – La commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale a adopté, jeudi 19 avril, le projet de loi relatif au statut et au capital de la Régie nationale des usines Renault (accord Volvo-Renault). Le rapporteur du projet, M. Gaston Rimareix (PS), a notamment insisté sur le fait que ce projet de loi protégeait les intérêts de l'Etat, de Renault et de son personnel. S'il a reconnu que toute stratégie industrielle comportait des risques, il a fait observer qu'en l'absence d'accord Renault serait perdant à coup sûr. Il a donc invité la commission à adopter ce projet de loi, en insistant sur la nécessité de ne pas donner un coup de frein à la stratégie de l'entreprise. Seul le groupe communiste s'est vigoureusement opposé à ce texte et a déposé de très nombreux amendements, ce qui augure d'une bataille longue et difficile lors de l'examen du texte en séance publique.

M. Michel Delebarre invité du « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Michel Delebarre, ministre de l'équipement, du logement, des transports et de la mer, sera l'invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* » dimanche 22 avril de 18 h 30 à 19 h 30.

Le nouveau maire socialiste de Dunkerque répondra aux questions d'André Passeron et d'Alain Faujas du *Monde* et de Dominique Pennequin et de Catherine Mangin de RTL, le débat étant dirigé par Olivier Mazerolle.



L'ESSENTIEL

SECTION A

SECTION B

SANS VISA

SECTION C

Services

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du « Monde » daté 20 avril 1990 a été tiré à 521 259 exemplaires.

